This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07136984 1

Digitized by Google

3884

THE

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

PRESENTED BY

Victor J. Kubanyi, Esq.,
May 1, 1915

Digitized by Google

Digitized by Google

3884

THE

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

PRESENTED BY

Victor J. Kubanyi, Esq.,
May 1, 1915

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MEMOIRES

HISTORIQUES, CRITIQUES,

ET

ANECDOTES

DE

FRANCE.

Copia judicium morata meum est. Ovid,

. . . . *Nec in cunctis servat fortuna tenorem.* Manil.

Utile quid sit,

Prospiciunt aliquando. Juven, Sat. 6.

TOME TROISIEME.

PREMIERE PARTIE.

A AMSTERDAM,

Chez Neaulme, Libraire, à la Bible.

M. DCC. LXIV.

V. J. Kubanyi

Digitized by Google

THE N[illegible]
PUBLIC L[illegible]
721128
ASTOR, L[illegible]
TILDEN FOUNDA[illegible]
R 1916 L

Digitized by Google

ANECDOTES DES REINES ET RÉGENTES DE FRANCE.

SUITE DE LA TROISIÈME RACE.

JEANNE DE FRANCE,

première Femme de Louis XII.

JEANNE DE FRANCE, Ducheſſe de Berry, fille puînée de Louis XI, & ſœur d'Anne, Ducheſſe de Bourbon, de laquelle nous venons de parler, fut la première femme

Digitized by Google

de Louis XII, alors Duc d'Orléans. Elle naquit en 1464, &, avec des qualités supérieures de cœur & d'esprit, n'eut aucun des charmes qui peuvent fixer agréablement les yeux. Elle étoit plus petite que grande, contrefaite de corps, un peu bossue. Louis XI, qui la négligea, comme celui de ses enfans qu'il aimoit le moins, n'eut aucun soin de son éducation, pas même les soins que le rang de la Princesse sembloit rendre indispensables. Cependant ce Prince, par un de ces travers qui lui étoient particuliers, la destina pour femme au Duc d'Orléans, premier Prince de son Sang, au préjudice de la Princesse Anne sa fille aînée, qui n'épousa qu'un puîné de la Maison de Bourbon. Les motifs qui déterminèrent Louis XI à une pareille conduite, furent, si l'on en croit les Historiens, l'intérêt à l'égard du mariage d'ANNE de France, & la haine naturelle qu'il portoit aux Princes de son Sang. A l'égard de la Princesse Jeanne, dans l'état où elle étoit, il y avoit peu d'apparence qu'elle eût de postérité; c'étoit le but où tendoit Louis XI. Il ne le dissimula même pas dans une lettre qu'il en écrivit au Comte de Dammartin, où il lui parloit de ce mariage. Il disoit au Comte, que les

Époux n'auroient pas *beaucoup d'embarras à nourrir les enfans qui naîtroient de leur union ; mais cependant*, ajoutoit-il, *elle aura lieu, quelque chose qu'on en puisse dire.*

Lorsque ce mariage fut résolu dans son esprit, il le proposa à Marie de Clèves, alors veuve de Charles, Duc d'Orléans, mort le 4 Janvier 1465, comme une loi qu'il falloit subir. Le contredire, ou lui faire des remontrances, n'étoit pas un parti sûr, *vu l'homme que c'étoit*, dit S. Gelais. Il fallut obéir & se conformer à la proposition du Roi, qui étoit un ordre. La Princesse, aussi disgraciée de la nature que nous l'avons dit, n'avoit encore que douze ans (*a*) : le Duc d'Orléans en avoit quatorze ; &, sans être d'une figure accomplie, il pouvoit passer pour aimable ; l'amour, au moins du côté du jeune Prince, ne pouvoit former de pareils liens ; tout fut de sa part l'ouvrage de l'obéissance.

Le mariage fut célébré en 1476. Le traité en avoit été conclu à Jargeau dès le 28 Octobre 1473. Il y a des Auteurs

[*a*] Je ne sai pas où Bayle a pris que la Princesse Jeanne avoit vingt-deux ans en 1476 ; il faudroit qu'elle fût née en 1452 ; & il est certain qu'elle naquit en 1464 : peut-être s'est-il mépris au chiffre 12, qu'il a pris pour 22. Bayle, article Louis XII, note B.

Digitized by Google

qui avancent, comme un fait certain, que le jeune Duc d'Orléans fit, le propre jour des noces, une protestation (quelques-uns disent même (b) *devant des Notaires*), qu'il n'entendoit pas contracter aucun mariage, & que la solemnité de la célébration n'étoit que pour complaire au Roi, & éviter les effets de sa colère; mais c'est sans le moindre fondement; & S. Gelais de Montlieu, dont l'ouvrage est un pur panégyrique de Louis XII, se contente de dire qu'en faisant ce traité, le Duc d'Orléans protesta EN LUI-MÊME, *voire en la présence d'aucuns de ses familiers, qu'il n'entendoit, ni ne vouloit donner aucun consentement à ce mariage.* Il y a bien de la différence d'une protestation de cette nature à celle qu'il eût faite par écrit ou devant Notaire.

Pendant la vie de Louis XI, qui ne finit qu'au mois d'Août 1483., le Duc d'Orléans n'osa se déclarer trop ouvertement; il étoit même obligé d'agir en véritable mari avec la Princesse, si l'on

[b] Baudier, Histoire du Cardinal d'Amboise, p. 22. M. le Président Hénaut, sous l'an 1499, dit à la vérité la même chose; mais il le dit avec aussi peu de raison que Baudier. L'Auteur de l'Abrégé Chronologique ne s'est point assujetti à citer. Dans ces occasions il eût dû le faire, ou prendre mieux son parti.

Digitized by Google

en croit Montlieu. Il n'y alloit pas moins que de la vie ; & le Roi avoit placé auprès de lui des espions & des témoins de sa conduite, qui l'obligeoient à donner à la crainte ce que l'amour & le sentiment n'auroient pas obtenu de lui (*c*). Cependant il paroît que le Duc ne pouvoit s'empêcher de faire voir son mécontentement, puisque parlant un jour de sa femme au Roi lui-même, fit un éloge il de son mérite & même de sa beauté, si ironique, que Louis XI, pour lui imposer silence, lui dit malignement qu'il en disoit beaucoup, mais qu'il ne disoit pas tout encore. *Vous oubliez*, ajouta le Roi, *de dire que la Princesse est non-seulement vertueuse & sage, mais qu'elle est fille d'une mère dont la sagesse n'a jamais été soupçonnée.* La réponse étoit un reproche que le Roi faisoit à son gendre, dont la mère n'avoit pas eu une réputation si bien établie (*d*). Toute la Cour savoit que Marie

[*c*] » C'est grand merveille de ce qu'on faisoit » au Duc d'Orléans, & les menaces qu'on lui faisoit, s'il ne s'acquittoit de coucher avec ladite » Dame Jehanne. On ne le menaçoit de rien moins » que de la vie. Et j'aurois grand'honte de réciter » la façon comme en usoient ceux qui étoient autour, tant hommes que femmes &c. Saint Gelais de Montlieu, Hist. de Louis XII, p. 37.

[*d*] *Ludovicus Galliæ Rex. . . filiam collocaverat Aurelianensi Ludovico. Ea, cum deformis esset, ac parum*

Digitized by Google

de Clèves, mère du Duc d'Orléans, & troisième femme de Charles, Duc d'Orléans, avoit contracté, depuis la mort de son mari, un mariage secret avec Rabodanges son Maître d'Hôtel. Ce mariage avoit deshonoré la Duchesse d'Orléans, & il supposoit des liaisons fort équivoques pendant la vie de son mari. Après la mort de Louis XI, le Duc son gendre garda moins de mesures avec Jeanne; mais il n'osa néanmoins s'en séparer, par respect pour le Roi Charles VIII son beau-frère, & dans la crainte de trouver de sa part, & de celle de Madame de Beaujeu, & du Duc de Bourbon, des obstacles qu'il n'eût pu vaincre. Mais il mit souvent la patience de la Princesse à l'épreuve, & en particulier dans les propositions de mariage qui furent faites à l'héritière de Bretagne. Tout annonçoit à Jeanne, que le premier usage que feroit son époux de sa liberté, ce seroit de solliciter sa sé-

venusta, atque, Patre coram, forma ejus à viro præter modum commendaretur, sensit socer inesse generi verbis spicula; quæ quo retunderet ab obliquo gladii aciem objecit. Et hoc, inquit, *laudibus istis adjice; uxorem tuam pudicissimæ esse matris filiam. Erat enim constans opinio Aurelianensis matrem parum pudicè sese habuisse, quippè quæ, priore viro mortuo, familiari ejus nupsisset, quicum, vivo illo sese immiscuerat.* Joan. Joviani Pontani, de Sermone, Lib. III, Tom. II, p. 1647 de l'ancienne édition de Basle, *in*-8.

paration. Cependant, en femme d'une vertu éprouvée, & supérieure à son sexe, elle ne manqua à aucun des devoirs d'une épouse attachée à son mari (*e*). Elle ne se contenta pas de tout souffrir de sa part, avec une douceur & une patience admirable; elle eut encore pour lui une affection sincère. Quoiqu'elle ne partageât pas ses plaisirs, elle se fit un devoir de ne pas l'abandonner dans son adversité. Après la perte de la bataille de S. Aubin, & pendant la captivité du Duc d'Orléans à Bourges, elle ne cessa d'intercéder auprès du Roi son frère, & de la Duchesse de Bourbon sa sœur. Ses sollicitations auprès de Charles VIII furent cause en partie de la liberté du Duc d'Orléans. Si d'un côté on voyoit dans les fers le premier Prince du Sang, d'un autre on ne pouvoit être insensible aux prières d'une fille de France, dont la vertu étoit généralement respectée. Des sentimens si nobles touchèrent sans doute le cœur naturellement bon & généreux du Duc d'Orléans; mais il étoit persuadé que la Princesse étoit, pour ainsi dire, condamnée à la stérilité. Louis XII avoit toujours aimé Anne de Bretagne. L'intérêt d'Etat, autant que

[*e*] Baillet, au 4 Février, Tome II des Vies des Saints, p. 96.

Digitized by Google

son amour, exigeoit qu'il épousât la veuve de Charles VIII. Il pensa donc à sa séparation dès qu'il se vit sur le trône. Il eût fallu une vertu bien pure & bien dégagée de tout intérêt, pour sacrifier tout à la reconnoissance qu'il devoit avoir pour Jeanne; & l'on peut dire que cette Princesse ne parut pas même l'exiger, & laissa agir son époux avec une entière liberté, n'ayant fait aucune démarche pour s'y opposer. Le nouveau Roi fit délibérer dans son Conseil sur les moyens de se séparer d'avec elle, & de pouvoir épouser Anne de Bretagne. Il prétendit qu'il n'y avoit jamais eu de véritable consentement de sa part; que son mariage étoit l'effet de la crainte, & de la violence même, que lui avoit faite Louis XI dans un temps & dans un âge où il ne lui étoit pas libre de résister. Il alléguoit encore, qu'il y avoit une alliance spirituelle entre Louis XI & lui, laquelle consistoit en ce que le Roi étoit son parrain, & que le mariage avoit été fait sans qu'on en eût obtenu de dispense. Enfin il ajoutoit, *que le mariage n'avoit jamais été consommé.* Louis ayant donné ses instructions aux personnes qu'il envoya à Rome, obtint d'Alexandre VI des Commissaires pour examiner l'affaire, & la juger définitive-

Digitized by Google

ment. Les Commissaires nommés furent le Légat du Pape en France, qui étoit alors Ferdinand, Evêque de Ceuta, Philippe de Luxembourg, Evêque du Mans, & Louis d'Amboise, Evêque d'Albi. Ils ne perdirent point de temps, & répondirent à l'empressement que témoignoit le Roi. Il étoit d'une formalité indispensable d'interroger la Reine sur les faits d'où le Roi faisoit dépendre la nullité de son mariage. Il n'y avoit de fort sérieux & de décisif que le *défaut de consommation* allégué par Louis. Le défaut de consentement étoit couvert si le mariage avoit été consommé, & la parenté spirituelle n'exigeoit qu'une dispense qu'on pouvoit encore obtenir, & n'étoit qu'un moyen de discipline qui n'emportoit pas un empêchement dirimant. Jeanne interrogée satisfit à ce que sa dignité, son devoir & sa religion demandoient d'elle, & en même temps aux vœux du Roi. Elle répondit, *qu'à l'égard de la parenté spirituelle, c'étoit un fait qu'elle ignoroit lors de son mariage, & qu'elle avoit contracté de bonne foi.* Sur le fait de la violence, *qu'elle n'en avoit apperçu aucune*, & qu'elle *respectoit assez la mémoire du Roi son père, pour penser qu'il n'avoit pris que des voies légitimes.* En ce qui concernoit le dernier

point, Jeanne répondit, *que l'honnêteté ne lui permettoit de s'expliquer nettement, mais que sa conscience l'empêchoit d'en demeurer d'accord.* D'après le récit de S. Gelais de Montlieu, Apologiste de Louis XII, Jeanne auroit été en état de justifier ce qu'elle avançoit; & Louis XI, qui prévoyoit peut-être les démarches que pourroit faire le Duc d'Orléans son gendre, s'étoit ménagé, & à sa fille, des preuves testimoniales. Brantôme (*f*) dit à peu près la même chose; & eu égard au tempérament de Louis XII, il ne paroît pas fort croyable que son mariage ne fût pas encore consommé. Quoi qu'il en soit, les Commissaires eurent plus d'égard au serment du mari qu'à celui de l'épouse, & le mariage fut déclaré nul. S'il falloit en croire le *Jésuite Boni* (*g*), dans la vie qu'il a publiée de cette Princesse, la cassation de son mariage fut accompagnée des plus terribles prodiges. La terre trembla; il y eut un orage affreux suivi de vents & de tempête, & d'une si grande obscurité dans l'air, qu'il fallut se servir de flambeaux en plein jour, pour pouvoir lire

[*f*] Dames illustres de France, p. 278.

[*g*] Louis de Boni, Jésuite, dans la Vie de la Reine Jeanne de France, imprimée à Paris en 1684, *in-8*.

le jugement des Commissaires (*h*). Voilà une de ces choses dont il semble que tous les Historiens devroient faire mention, à peine d'omission inexcusable; & cependant pas un Auteur n'en parle. Boni est le seul qui nous rapporte cette singulière anecdote : au moins eût-il dû citer ses garants dans le silence général des Auteurs imprimés; mais c'est ce qu'il ne fait pas; & c'est vraisemblablement ce qu'il n'eût pas pu faire. Brantôme, qui nous a conservé tant de faits singuliers; Varillas, qui se piquoit d'avoir lu un si grand nombre de Mémoires; le Ferron qui a écrit la vie de Louis XII avec beaucoup de soin; ces Auteurs avides de pareils faits, ne disent rien de celui-ci. On peut en conclure, sans trop hazarder, que Boni a imaginé ce petit ornement, plus digne *d'une légende*, que d'une histoire qui n'admet d'embellissemens que ceux que lui prête la vérité. Si l'Auteur a prétendu condamner Louis XII, & relever le mérite de Jeanne aux dépens de la réputation de Louis, il eût dû s'appercevoir que le coup retomboit à plomb sur le Légat, Evêque de Ceuta, & les deux

[*h*] Il se trouve dans les additions à Nicole Gilles, sous l'an 1499, & dans l'Histoire de l'Université sous la même année, Tome V, p. 829.

Digitized by Google

autres Prélats qui rendirent le jugement [*i*], & même indirectement sur le Saint Siége. Mais laissons ce prodige apocryphe. Louis, satisfait de la Sentence des Commissaires, & ayant obtenu d'Alexandre VI la dispense de laquelle il avoit besoin pour épouser Anne de Bretagne, conclud ce second mariage, avec l'applaudissement des François, je ne dirai pas unanime; car quelques Théologiens, soit par amour de la pureté de la Doctrine, soit par attachement pour Jeanne de France, après s'être inutilement opposés à la séparation, déclamèrent & contre la conduite du Roi, & contre le jugement des Commissaires. *Jean Standonk*, natif de Malines, & qui avoit été Recteur de l'Université en 1485, dit hautement au Roi [*k*], *qu'il ne lui étoit pas permis de répudier une femme à la vertu de laquelle il n'avoit rien à reprocher, & d'en épouser une autre pendant la vie de Jeanne;*

[*i*] Peut-être le Jésuite Boni n'a-t-il eu d'autre intention que d'amuser son Lecteur par ce mensonge pieux. Dans le systême de pareils Ecrivains, on intéresse le commun des Lecteurs avec de pareilles idées.

[*k*] *Regem corripuisse fertur his verbis:* » Non licet » repudiare uxorem non fornicariam; non licet, » eâ vivente, introducere aliam; non licet habere » uxorem fratris. Histoire de l'Université, septième siècle, Tome V, p. 900.

Digitized by Google

qu'il ne pouvoit pas épouser la femme de son frère. On laissa à Standonk la liberté de dire son avis sans y avoir d'égard; mais quelque temps après, le Théologien s'étant emporté contre le Chancelier de Rochefort, à l'occasion des priviléges de l'Université, il fut exilé & se retira à Cambrai auprès de l'Evêque [*l*]. Pour la Princesse, elle garda le silence. A qui se fût-elle adressée? Les Juges délégués avoient prononcé contr'elle. Le Pape Alexandre VI avoit besoin du Roi pour la fortune de *César Borgia* son fils, & l'on sait que ce Pape n'étoit pas scrupuleux. Elle n'eût pû réclamer contre la séparation, sans donner lieu à des troubles qui eussent nui aux intérêts de l'Etat. Elle n'eut recours qu'à Dieu, qui seul la consola de la perte de son mari & de celle d'une couronne [*m*]. Louis, charmé d'une si haute modération, lui donna pour son entretien le Duché de Berry, avec les Domaines de Châtillon sur Indre en Touraine, de Châteauneuf sur

[*l*] Louis XII le rappela de son exil en 1500. Il mourut l'année suivante, & fut inhumé dans la Chapelle du Collége de Montaigu, dont il avoit été Principal. A sa bile près, c'étoit un grand homme.

[*m*] Baillet, *loco citato*, p. 96, col. 2 de l'édition in-4.

V. J. Kubanyi

Digitized by Google

Loire, & de Pontoise, & une pension de douze mille écus. Elle choisit la Ville de Bourges pour le lieu de sa retraite, s'y consacra à Dieu par la pratique constante des vertus chrétiennes & de la plus haute piété. Elle devint dans la suite fondatrice des Religieuses de l'Annonciation. Cet Ordre commença par dix jeunes filles qu'elle fit venir de Tours à Bourges, & auxquelles elle donna pour Supérieur son Confesseur, nommé *Nicolas Gilbert* [n], & qui changea son nom en celui de GABRIEL DE L'AVE MARIA, qu'il crut plus convenable à sa nouvelle dignité. On peut voir dans l'Histoire de cet Ordre, ses progrès, & les approbations des Papes depuis Alexandre VI jusqu'à Grégoire XV. Jeanne renonçant elle-même à l'éclat de sa naissance, & au titre de Duchesse de Berry, fit profession le jour de la Pentecôte de l'année 1504, & mourut la nuit du 4 au 5 Février 1505 nouveau style. On lui attribue *des miracles*, & on lui donne la qualité *de Bienheureuse*. Sur ces objets, le Lecteur, qui cherche à s'édifier, peut consulter sa vie par *Louis Doni d'Attichi*, Evêque de Riez, & ensuite d'Autun; par

[n] Cordelier.

le P. *Hilarion de Coste*, Minime : parmi les éloges des Dames Illustres, p. 314, & au Livre I de l'Histoire Catholique du XVI siècle, Louis Boni, & Baillet. A l'égard du don des miracles pendant sa vie, ou après sa mort, on peut s'en tenir à ce que dit d'elle Brantôme au commencement de son éloge. *Jeanne de France*, dit-il, *fille du Roi Louis XI, fut bien spirituelle, mais si bonne, qu'après sa mort on la tenoit* COMME SAINTE, *&* QUASI FAISANT MIRACLES, *à cause de la sainteté de la vie qu'elle mena après que le Roi son mari Louis XII l'eut répudiée, & qu'elle se fut retirée à Bourges.* Un pareil témoignage vaut bien tout ce que disent les Historiens des Fondateurs d'Ordres, & est préférable à cent volumes d'éloges de *Boni* & de ses pareils. Consultez la vie d'Ignace, par Ribadeneïra son contemporain, dit un Moderne bien judicieux, vous n'y trouverez point de miracles. Il en cherche même la raison. Lisez les Panégyristes modernes, vous les trouverez bien plus savans. Les miracles naissent sous leur plume. On n'est plus étonné pourquoi *il n'y a plus de miracles* ; on demanderoit bien plutôt pourquoi il y en a tant,

ANNE DE DREUX,

Duchesse de Bretagne, seconde femme de LOUIS XII, & femme en premières noces de CHARLES VIII.

NOUS aurions pu, & peut-être même aurions-nous dû parler d'ANNE DE BRETAGNE sous le règne de Charles VIII; mais c'est sur-tout sous celui de Louis XII que cette Princesse s'est fait connoître; & Charles VIII régna si peu de temps par lui-même, que nous avons cru qu'il seroit plus convenable de placer l'histoire de l'héritière de Bretagne, considérée comme femme de Louis son successeur, qu'à titre d'épouse de Charles VIII.

Anne, Duchesse de Bretagne, fille unique & héritière de François II du nom, Duc de Bretagne, & de Marguerite de Foix [o], naquit à Nantes le 26 Janvier 1476 [p]. L'usage de conclure les alliances des Princes au berceau,

[o] Fille de Gaston, quatrième du nom, Comte de Foix, & d'Eléonore de Navarre, morte à Nantes le 15 Mai 1486, suivant le P. Lobineau.

[p] Suivant Hilarion de Coste, le 25.

Digitized by Google

ceau, & même quelquefois avant leur naissance, s'étoit établi en Europe. Rien de plus commun que les exemples de cette pratique.

Anne fut promise à Edouard, Prince de Galles, en 1481. La mort violente de ce jeune Prince, arrivée deux ans après, rompit ce mariage. François II, père d'Anne, se voyant sans enfans mâles, tourna toute sa tendresse du côté de sa fille aînée. Il lui donna pour gouvernante *la Dame de Laval* [q], qui l'éleva avec tout le soin dû à une Princesse qui devoit faire le plus grand parti qu'il y eût alors. Elle y répondit. Anne étoit née avec tous les avantages du corps & de l'esprit qui pouvoient ajouter quelqu'éclat à l'élévation de son rang. A peine avoit-elle treize ans, qu'elle se vit recherchée de tout ce que l'Europe avoit de Princes dignes d'elle, autant par les agrémens de sa personne & son mérite, que par les avantages que promettoit son alliance. ALAIN, Sire d'Albret, LOUIS XII, alors Duc d'Orléans, & MAXIMILIEN D'AUTRICHE, Roi des Romains, employèrent pour l'obtenir tout ce que la politique offre de moyens;

[q] Françoise de Dinant, Dame de Châteaubrillant & de Laval.

Digitized by Google

& les deux premiers cherchèrent à satisfaire leur amour, plus que leur ambition. Louis XII, qui la vit dans sa seconde retraite en Bretagne en 1488, avant la bataille de Saint Aubin, fut tellement sensible à ses charmes, malgré l'extrême jeunesse de la Princesse, qu'il ne la céda dans la suite à Charles VIII que par une loi indispensable.

Tous les Auteurs remarquent que leur inclination fut aussi vive que prompte; & que si jamais Louis ne put oublier la Princesse, jamais de son côté la Princesse n'effaça entièrement de son cœur l'impression que le Duc d'Orléans y avoit faite. Ses portraits qui existent encore, rendent la chose très-croyable.

J'ai oui dire aux Anciens qui l'ont vue, dit Brantôme [r], *que les traits de son visage étoient ressemblans à ceux de la belle Mademoiselle de Châteauneuf* [s], *qui a été à la Cour tant renommée en beauté.* C'étoit une blancheur de teint admirable, animée par les plus belles couleurs; un front grand & élevé, où la modestie tempéroit la majesté; le tour du visage un peu long, le nez bien pris, la bouche dans une belle proportion. Sa taille étoit

[r] Dames Illustres, p. 3.

[s] Maîtresse de Henri III. Nous parlerons d'elle,

Digitized by Google

moyenne & noble, & elle n'avoit d'autre défaut que d'être un peu boiteuse; mais à peine s'en appercevoit-on, par le soin qu'elle avoit pris de le corriger par une attention d'habitude dans sa démarche, ou par sa chaussure. Les qualités de son esprit répondoient parfaitement à celles du corps. Elle étoit naturellement éloquente, s'exprimoit avec beaucoup de dignité, judicieuse, sensée, agréable, malgré la grossièreté de son siècle, où les graces étoient aussi inconnues que les lumières du savoir. Pour son cœur, il étoit généreux, rempli de bonté pour ceux qu'elle aimoit, franc, & vraiment pénétré des devoirs d'une Reine. Mais sa fierté l'avoit rendue vindicative; elle ne pardonnoit guères à ceux dont elle croyoit avoir droit de se plaindre. Autant l'oubli des injures étoit naturel à Louis XII, autant la vengeance avoit-elle de charmes pour elle. Cependant Anne étoit d'une piété vive & sincère. Mais je ne sais par quel malheur les cœurs les plus sensibles à la dévotion, le sont souvent le moins au pardon des injures. Le triomphe de la Religion va communément jusqu'à rendre les femmes charitables, sensibles aux maux d'au-

Digitized by Google

trui, chaftes, attachées aux pratiques du Chriftianifme; mais rarement détruit-elle les principes d'orgueil & de vengeance qui lui font oppofés (*t*).

Il faut encore ajouter que dans Anne de Bretagne la dévotion l'avoit conduite

(*t*) Voyez Boileau, Satire X, où après avoir parlé des femmes d'une vertu hypocrite, il dit :

» Je les aime encor mieux qu'une bigotte altière,
» Qui dans fon fol orgueil, aveugle & fans lumiè-
» re,
» A peine fur le feuil de la dévotion,
» Penfe atteindre au fommet de la perfection;
» Qui du foin qu'elle prend de me gêner fans ceffe,
» Va quatre fois par mois fe vanter à confeffe;
» Et, les yeux vers le ciel, pour fe le faire ouvrir,
» Offre à Dieu les tourmens qu'elle me fait fouf-
» frir,
» Sur cent pieux devoirs, aux Saints elle eft égale;
» Elle lit *Rodriguez*, fait l'Oraifon mentale;
» Va pour les malheureux quêter dans les maifons;
» Hante les Hôpitaux, vifite les Prifons;
» Tous les jours à l'Eglife entend jufqu'à fix Mef-
» fes;
» Mais de combattre en elle & dompter fes foiblef-
» fes,
» Sur le fard, fur le jeu, vaincre fa paffion,
» Mettre un frein à fon luxe, à fon ambition,
» Et foumettre l'orgueil de fon efprit rebelle,
» C'eft ce qu'en vain le Ciel voudroit exiger d'elle.

Digitized by Google

à des ſcrupules mal entendus, & d'autant plus opiniâtres qu'ils étoient aveugles, & deſtitués de lumières. On pourroit dire que c'étoit la faute de ſon ſiècle, ſi dans les temps les plus éclairés nous n'avions pas eu de pareils exemples. Un autre défaut de cette Princeſſe étoit d'être tellement attachée à ſes ſentimens, que rien ne pouvoit la vaincre, lorſqu'une fois elle avoit pris ſon parti. Ces défauts, je veux dire, ſon caractère vindicatif, ſa piété mal entendue, & ſon opiniâtreté, furent cauſe de quelques fautes qu'on a de la peine à excuſer; mais on eſt pourtant obligé d'avouer que les bonnes qualités l'emportoient.

Dégagée des liens que le Duc François ſon père avoit formés pour elle avec le jeune Prince de Galles, par la mort infortunée de ce Prince, elle fut ſucceſſivement promiſe au Duc d'Orléans, à Alain, Seigneur d'Albret, & à Charles VIII. Son père & les Etats de Bretagne, Landais même, favori du Duc, la regardèrent long-temps comme le reſſort de la politique qu'ils faiſoient agir pour leurs intérêts ou ceux de la Patrie. C'eſt ce qu'on a pu remarquer dans ce que j'ai déja dit en parlant de l'adminiſtra-

Digitized by Google

tion d'Anne de France depuis la mort de Louis XI, jusqu'au mariage de Charles VIII. Si elle eût suivi son inclination particulière, le Duc d'Orléans l'eût d'abord emporté sur tous ses rivaux ; & si elle n'eût consulté que son cœur, & la forte envie qu'elle avoit de perpétuer la souveraineté de la Bretagne dans sa Maison, Maximilien qui l'avoit épousée par Procureur, eût été préféré, & la Bretagne eût passé à la Maison d'Autriche. Après le traité de Coiron, & la mort du Duc son père, elle se trouva dans une situation où elle montra une fermeté qu'on ne devoit pas attendre de son âge.

La Bretagne, qui avoit été long-temps en proie à la tyrannie de Landais, pillée & désolée par les armes de la France, étoit dans une indigence extrême ; il avoit fallu inventer une *monnoie de cuir* avec un petit clou d'argent. L'écu valoit huit francs ; & la jeune Duchesse avoit été obligée, pour subsister, de vendre une de ses terres auprès de Toulouse.

A ces calamités publiques se joignoit la discorde du Conseil de la Princesse sur son mariage. Tous ceux qui le compo-

Digitized by Google

ſoient, prétendoient, en diſpoſant d'elle, la faire ſervir à leur fortune & à leurs paſſions particulières. La Dame de Laval ſa gouvernante, & le Maréchal de Rieux, ſe déclaroient pour le Seigneur d'Albret, & ils firent tout ce qui dépendoit d'eux pour réuſſir & conclure ce mariage. Le Chancelier de Bretagne, Philippe de Montauban, & le Comte de Comminges, prirent le parti de Maximilien d'Autriche. Le différend fut pouſſé ſi loin, que le Maréchal de Rieux en vint aux armes, & aſſiégea le Chancelier qui étoit avec la Ducheſſe dans la Ville de *Guerande*. Elle fut obligée de paroître, & de joindre les menaces aux ordres qu'elle donna au Maréchal de lever le ſiége. Charles VIII balançoit à ſe rendre maître de ſa perſonne & de la Bretagne; & il y avoit tout à craindre de la politique violente de la Ducheſſe de Bourbon, qui avoit déjà réſolu de prendre pour ſa part la Comté de Nantes. Les Etats de Bretagne & la Nobleſſe traitèrent avec Maximilien; & les actes du mariage célébré par Procureur entre ce Prince & l'héritière de Bretagne au mois de Mars 1490, ſe voyent encore dans nos archives. Elle épouſa enfin Charles VIII, & monta ſur le trône de France comme malgré elle,

Digitized by Google

& rendit la paix aux Bretons, & à elle-même la tranquillité dont elle n'avoit encore jamais joui. Le contrat & la célébration du mariage furent faits à Langeais en Touraine le même jour [x] 16 Décembre 1491. Elle vint ensuite avec le Roi au Plessis-lès-Tours, où elle passa quelque temps dans les plaisirs. Dans le voyage qu'elle fit de Tours à Paris, elle fut reçue avec une magnificence extraordinaire dans toutes les Villes par où elle passa. La cérémonie de son sacre se fit à S. Denis le 8 Février 1492. *Il la faisoit bon voir*, dit S. Gelais de Montlieu, té-

[x] M. le Président Hénaut dit le 13, & se trompe, ou d'Argentré se seroit trompé dans la date du Contrat, duquel il donne la copie sur l'original latin, *instrumenté*, dit-il, *d'un nommé Guy le Clerc, Notaire Apostolique*. Anselme dit *le six*; mais c'est par un échappement de chiffre, 6 au lieu de 16. S'il a employé la date du 13, p. 125, c'est par mégarde, & M. le Président Hénaut eût dû s'en appercevoir. Pour la date du 6 Décembre, il est vrai qu'elle pourroit se justifier par celle de la Chartre latine, telle que l'a publiée Belleforêt, Tome II, Liv. V, p. 1309; mais elle est différente de celle que d'Argentré a traduite. C'est l'acte qui fut passé devant *Pierre Bourreau*, pour servir de double à la Duchesse de Bretagne & aux Bretons. Au lieu de lire, *mensis Decembris* DIE SEXTA, comme a lu Belleforêt, il faut peut-être lire, *mensis Decembris* DEC. *ou* DECIMA SEXTA, comme a lu d'Argentré. Du Tillet a adopté la date du 6 Décembre, p. 238. Dupleix & l'Abbé Vallerot se déclarent pour le 16 Décembre. Les autres, comme *La Hode*, &c. ont omis le jour.

moin

Digitized by Google

moin oculaire; *car elle étoit belle, jeune, & pleine de si bonne grace, que l'on prenoit plaisir à la regarder.* Elle parut coiffée en cheveux, avec une robe de satin blanc, & fut placée sur une estrade au milieu du choeur de l'Eglise de S. Denis. Le Duc d'Orléans lui soutenoit la couronne au-dessus de sa tête, & auprès d'elle étoient Madame la Duchesse de Bourbon & quelques autres, *ayant sur leur tête chacune un chapeau de Duchesse* ou *de Comtesse*, suivant leur dignité. Le lendemain de son sacre (y), Anne, Reine de France, qui se faisoit appeler la REINE-DUCHESSE, fit son entrée à Paris, avec une affluence de peuple telle que depuis la Chapelle, à moitié chemin de S. Denis, jusqu'au Palais, on pouvoit à peine se retourner; & sans les mesures qu'on avoit prises, on n'auroit pas pu passer. La joie des François fut extrême; jamais ils n'avoient eu de Reine qui eût apporté une dot si considérable à la France: il est vrai que celle d'Eléonor de Guyenne l'étoit encore plus; mais Louis le Jeune l'avoit laissée échapper; & l'on avoit pris toutes les précautions imaginables (z) pour que

(y) Qui étoit le 9 Février 1492, nouveau style, suivant Dupleix, Tome III, page 150.

(z) Ces précautions étoient singulières. La Du-

Digitized by Google

la Bretagne ne s'éclipsât pas. A l'égard des Bretons, ceux qui, sans égard à leur intérêt particulier, virent la source des différends entre la France & la Bretagne, éteinte, partagèrent la joie des François; mais ce nombre ne fut pas le plus grand, & la Reine même ne vit la réunion qu'avec chagrin. Elle obtint la confirmation des priviléges de ses chers Bretons, & la demande ne souffrit aucune difficulté. Ce n'étoit ni l'occasion, ni le temps. Maximilien n'eut que son désespoir, & quelques scrupules d'Anne de Bretagne en sa faveur pour partage. On avoit pris tant de soin de rassurer la Reine par les personnes de la doctrine &

chesse *cédoit tous ses droits au Roi sur la Bretagne.* A la bonne heure; mais le Roi *cédoit mutuellement les mêmes droits à la Princesse*, s'il mouroit sans enfans avant elle. Le pouvoit-il? Il y a plus : *Anne s'obligeoit dans ce dernier cas d'épouser le Successeur de Charles.* Si ce Successeur étoit marié, comme en effet il l'étoit; si ce mariage eût été insoluble, comme cela pouvoit être; si cela n'avoit convenu ni à l'un, ni à l'autre; ou les Bretons étoient bien aisés à tromper; ou intérieurement ils se moquèrent de ces clauses, desquelles la nullité s'annonçoit elle-même. Cela fut passé en présence de JEAN DE RESLI, *Docteur en Théologie, Confesseur du Roi.* Il falloit que la Théologie du Docteur s'accommodât au temps. Peut-être le Duc d'Orléans fit-il employer la clause qui concernoit le mariage d'Anne en secondes noces avec le Successeur de Charles VIII : c'étoit un titre pour retrouver ce qu'il perdoit.

Digitized by Google

de la morale la plus accréditée, qu'elle ne ſongea plus qu'à faire ſon bonheur de celui du Roi. Elle l'aima bientôt avec toute la tendreſſe qu'elle lui devoit. Quoique Charles ne prît pas beaucoup de meſures ſur la fidélité conjugale, on ne voit point qu'elle ſe ſoit jamais plainte. Elle connoiſſoit le cœur de ce jeune Prince, le plus droit, le plus ſincère, & le meilleur qui fut jamais; & elle s'en contenta.

Lors du départ de Sa Majeſté pour l'expédition de Naples, elle eut ſans doute été nommée *Régente* (a), ſi ſon âge l'eût permis; mais à peine avoit-elle dix-huit ans. Tout le ménagement que le Roi eut pour elle, fut de déférer l'adminiſtration des affaires pendant ſon abſence au Duc de Bourbon ſon beau-frère, ſans faire mention de la Ducheſſe qui venoit d'en ſortir. Je dis que ce fut par ménagement pour la Reine, parce que ces deux Dames n'avoient pas moins d'ambition l'une que l'autre; & que tous les Auteurs obſervent, que délicate à l'excès ſur les prérogatives de ſon rang, Anne ne pouvoit ſouffrir que qui que ce fût y portât atteinte, & ſans doute moins la Ducheſſe de Bourbon qu'aucun autre. Deux fem-

(a) Car je ne penſe pas qu'elle l'ait été, comme je l'ai déja dit.

Digitized by Google

mes de l'humeur de ces deux Princeſſes ; ne ſe rencontrent pas aiſément dans la même carrière, ſans que l'une nuiſe & déplaiſe à l'autre ; & il falloit que la Ducheſſe de Bourbon cédât dans les occaſions où elle trouvoit la Reine oppoſée à ſes deſſeins, ou du moins qu'elle prît un détour. Le plus grand chagrin qu'elle éprouva pendant la vie de Charles VIII, fut la mort du Dauphin Charles ſon fils, qu'on lui apprit à Lyon, où le Roi étoit de retour. Ce Prince enfant étoit unique, & le tempérament du Roi s'affoibliſſoit de jour en jour. Elle craignoit avec toutes les apparences de raiſon, de perdre le Roi ſans avoir de poſtérité.

Je n'ajouterai point que l'on diſoit déja des merveilles du Dauphin. A s'en rapporter à quelques Hiſtoriens, c'étoit à trois ans un prodige d'eſprit, & de grandes eſpérances. On en diſoit tant, que l'on veut nous faire croire que Charles pouvoit déja être jaloux du mérite du petit Prince. Charles VII, dit-on, avoit eu un ennemi dans ſon fils : Louis XI, par ſa propre expérience, avoit craint Charles VIII ; & celui-ci appréhendoit le mérite d'un fils qui étoit déjà l'idole de ſes ſujets. Cela fut pour lui, dit-on, un tel motif de conſolation de la perte qu'il

Digitized by Google

faisoit, qu'à peine interrompit-il d'un seul jour les plaisirs qu'il prenoit à Lyon. Pour la mère, elle parut accablée de tristesse, & se seroit refusée à tout ce qui pouvoit écarter l'idée de sa perte, si le Roi ne lui en eût pas fait un devoir. Tous les Courtisans, par l'ordre de Charles, imaginèrent des amusemens pour divertir la Reine. Ce n'étoient chaque jour que festins, tournois, danses & mascarades, qu'on appeloit alors MOMERIES (*b*). Le Duc d'Orléans donna une fête à Amboise, où la Cour étoit revenue; & y fit voir tant de marques de gaieté, que la Reine ne put le lui pardonner. Elle se mit dans l'esprit, ou le Courtisan toujours malin lui persuada, qu'il n'avoit paru si gai, que parce que la mort de Monsieur le Dauphin l'approchoit du trône d'un dégré. Ce motif vraisemblable, mais incertain, indisposa entièrement la Reine contre le Duc d'Orléans: elle employa tout ce qu'elle avoit de crédit (& elle en avoit beaucoup sur l'esprit du Roi, qui ne pouvoit rien refuser à ceux qu'il aimoit), pour lui rendre le Duc suspect (*c*). Il se vit même obligé de se justifier des

(*b*) Brantôme, Eloge d'Anne de Bretagne, p. 7.
(*c*) Saint Gelais de Montlieu, Histoire de Louis XII, p. 104.

Digitized by Google

bruits qu'on fit courir, qu'il agiſſoit contre l'autorité & les intérêts du Roi dans ſon gouvernement de Normandie. Ses excuſes furent reçues auſſi-bien que celles d'Amboiſe, Archevêque de Rouen, qui étoit déjà ſon favori ; mais elles ne produiſirent aucun effet avantageux, & le Duc d'Orléans fut obligé de quitter la Cour, & de ſe retirer à Blois. Le deſſein de la Reine étoit de le faire exiler plus loin. *Ceux qui avoient braſſé ce bruit*, dit Montlieu (*d*), *avoient intention, comme on diſoit, de faire tant, que Monſeigneur de Rouen s'en allât à Rome, ou à Aſt :* mais à force de prudence, l'un & l'autre conjurèrent l'orage. Cependant le Duc d'Orléans ne reparut plus à la Cour juſqu'à la mort de Charles VIII : elle arriva le 7 Avril 1497, & mit un terme aux effets de l'eſprit vindicatif de la Reine. Jamais ce bon Prince n'avoit tant aimé la Reine, que lorſqu'il s'en ſépara pour toujours. Point d'Auteurs, qui en parlant des triſtes circonſtances de ſa mort, ne nous apprennent qu'il s'étoit fait une loi d'une fidélité conjugale inviolable. Il ſe faiſoit une partie de paume au-deſſous d'une vieille galerie

(*d*) Page 105.

Digitized by Google

du Château d'Amboise : le Roi, pour en donner le plaisir à la Reine, passa dans son appartement, & la prenant par la main, la conduisit jusqu'à la porte de la galerie. Elle étoit si basse, que quoique le Roi fût fort petit, il s'y blessa à la tête ; cependant il entra. Il ne pensoit plus à sa blessure, & s'entretenoit avec Anne & Jacques de Resli, Evêque d'Angers, lorsqu'il fut attaqué du catharre dont il mourut neuf heures après. La Reine parut inconsolable de sa mort ; elle fut même deux jours sans vouloir prendre de nourriture : jamais douleur ne s'expliqua avec plus de force. Les larmes & les soupirs, qui en sont si souvent des marques équivoques, en furent le moindre témoignage. On pourroit croire que l'ambition & l'intérêt pouvoient y avoir quelque part, si l'on ignoroit que le Prince qu'elle perdoit étoit de tous les hommes le plus doux & le plus aimable : *petit homme de corps, & peu entendu*, dit Commines ; *mais si bon, qu'il n'est point possible de voir meilleure créature.* Comment n'eût-il point été aimé d'une épouse aussi raisonnable qu'Anne, lui que tous ses domestiques adoroient ; qui fut pleuré d'eux avec des larmes de sang, & à la nouvelle de la mort duquel deux d'en-

Digitized by Google

tr'eux moururent de douleur ? Anne, en le perdant, perdoit encore un trône. La Bretagne lui échappoit; & n'ayant point d'enfans, elle faisoit une chute qui pouvoit effrayer l'ame la plus ferme. Elle prit le deuil en noir; & elle est la première de nos Reines qui l'ait porté de cette couleur; toutes les autres avant elle le portoient en blanc. Elle n'épargna rien non plus dans la pompe funèbre qui fut faite au Roi Charles, ni dans la magnificence de son mausolée, qui est un des (e) plus riches monumens de ce genre qui soit en France. Louis XII, successeur de Charles, conçut aussi-tôt le

(e) Jean Second, dans son ITER GALLICUM, p. 181 de la dernière édition, en fait ce bel éloge. Il parle des tombeaux de Saint Denis, & dit :

Raptus ad Elysias, annis juvenilibus, auras
Carolus, hic molli spirat in ære tamen.
Longa senescentis visurus sæcula mundi,
Cui sua lugubri carmine gesta canit.
Britonas ut fortes victrici fuderit hastâ,
Ausus in hostiles se glomerare manus....
Multaque quæ vultus docet in vivente metallo,
Pugnacem referens cum pietate manum....
Hoc ubi conspexi, stupui; & primæva vetustas
Visa suas artes est revocare mihi.
Phidiacasque manus mecum meditabar....

. . . .

dessein d'épouser sa veuve. C'étoit une condition du contrat de mariage d'Anne avec Charles. Après avoir fait prononcer sur sa séparation avec la Princesse Jeanne de France, il lui offrit son trône & sa main. Tout engageoit Anne de Bretagne à ne pas les refuser. Elle s'étoit flattée qu'elle en seroit la maîtresse. Ses Dames la plaignant un jour d'être à son âge, & sans enfans, veuve d'un si grand Roi, & privée d'une couronne telle que celle de France; elle leur répondit (f), *qu'elle demeureroit plutôt veuve toute sa vie, que de s'abaisser à un moindre que son premier époux; & elle ajouta aussi-tôt, qu'elle ne désespéroit pas tant de son bonheur qu'elle ne pensât être encore un jour Reine de France régnante, comme elle l'avoit été, si elle le vouloit. Ses anciennes amours*, dit Brantôme, qui rapporte ceci, *lui faisoient dire ce mot.* Il est très-probable que Louis XII ne différa à lui faire des propositions de leur alliance, que le temps

Quique diu artificem Romam decoravit, & altas
Aurea porticibus carmina Phœbus hiat....
Cedite pyramides, & pendula Mausolaa,
Dicel'am, & quidquid Gracia vidit opum.
Voyez le même, *Lib. III*, *Eleg.* 17, *p.* 62.

(f) Brantôme, *Dames Illustres*, pages 7 & 8.

que la décence exigeoit. Ce qu'avoit dit Anne arriva ; & elle épousa Louis XII en secondes noces au Château de Nantes le 8 Janvier 1499 (g). Elle s'étoit retirée en Bretagne après la mort de Charles, & elle avoit (h) affecté d'y faire tous les actes de souveraineté, en faisant battre monnoie à son coin, en publiant plusieurs Edits sur les matières les plus importantes, en accordant des annoblissemens, & en donnant des graces. Elle alla ensuite à Rennes, où elle tint des Etats. Sa conduite inquiéta le Conseil. Il y avoit à craindre qu'elle ne réclamât contre toutes clauses de la réunion ; & alors ce grand ouvrage devenoit sans effet. La Reine-Duchesse pouvoit aussi appréhender de son côté, que si elle ne se prêtoit pas aux propositions de la nouvelle alliance qu'on lui proposoit, on ne l'y obligeât malgré elle. Les circonstances étoient critiques, & le péril instant. Le motif du bien général n'avoit jamais été plus de

(g) Voyez le Contrat de mariage dans d'Argentré, Liv. XII, p. 1154. Il étoit conçu de façon que s'il étoit né deux Princes du mariage, le second fils eût été Duc de Bretagne, avec tous les droits des premiers Ducs. La Providence acheva l'ouvrage en faisant naître deux filles, dont l'aînée épousa François I, & lui porta la Bretagne en dot.

(h) D'Argentré, Liv. XII, p. 1152.

Digitized by Google

faison. Elle n'opposa donc que les scrupules que lui donnoit le mariage précédent de Louis, qui duroit depuis 1476 (*i*), c'est-à-dire, depuis vingt-quatre ans; mais ils furent bientôt écartés. L'amour, la politique d'Etat, & l'ambition, y travaillèrent de concert avec les Agens du Pape Alexandre, & de César Borgia son fils naturel. Ni le Pape, ni son fils, qui ayant été Cardinal avoit quitté l'Etat Ecclésiastique, & cherchoit une femme qui satisfît son ambition, n'étoient pas des gens à difficultés, quand il s'agissoit de leur intérêt. Ce qui fit dans le temps réclamer contre cette séparation & la dispense, fut peut-être la réputation odieuse que s'étoient faite le Pape & son fils, regardés l'un & l'autre comme l'horreur des honnêtes gens, & la honte du Christianisme. Jamais union ne fut scellée par un amour plus sincère & une estime plus réciproque. Louis XII abjura, pour ainsi dire, tous les plaisirs qu'il ne prenoit pas avec la Reine. Ce Prince vif dans ses passions, volage dans ses amours, fit d'Anne seule l'objet de ses désirs, & lui voua une fidélité qu'on ne sache pas qu'il ait jamais violée. La

(*i*) D'Argentré, *ibid.* p. 1153, dit dix ou douze ans, & se trompe certainement.

V. J. Kubanyi

Digitized by Google

Reine de son côté se fit admirer des François & des Etrangers. Elle donna à sa Cour (*k*) un éclat que celle de nos Reines n'avoit point encore eu, par le grand nombre de Demoiselles de la première qualité, Bretonnes & Françoises, qu'elle avoit toujours auprès de sa personne. La modestie de la Reine, sa haute sagesse, sa piété, & (*l*) le travail même auquel elle se livroit, & qu'elle exigeoit de ses Demoiselles, écartèrent les vices opposés. Sa maison étoit ce que pourroit être la Communauté la mieux réglée. Ces oc-

(*k*) » Ce fut la première qui commença à dresser » la Cour des Dames que nous avons vues depuis » elle jusqu'à cette heure ; car elle en avoit une » très-grande suite, & de Dames, & de Filles, » & n'en refusa aucunes. Tant s'en faut, qu'elle » s'enquéroit des Gentilshommes leurs pères, qui » étoient à la Cour, s'ils avoient des filles, & quelles » elles étoient cc. Brantôme, *Dames Illustres*, p. 9.

Il dit plus bas : » Sa Cour étoit une fort belle » école pour les Dames ; car elle les faisoit bien » nourrir & sagement, & toutes à son modèle se » faisoient & se façonnoient très-sages & vertueuses. Page 10.

Voyez Hilarion de Coste, dans son éloge, p. 11.

(*l*) » Elle s'occupoit avec toutes ses Dames & » Damoiselles à travailler en broderie & en tapisserie. On voit encore de ses ouvrages qui sont gardés en des Eglises & Maisons de Religion de ce » Royaume cc. Hilarion de Coste, *ibid.* Sans doute la chappe que Brantôme dit avoir vue à Saint Denis toute couverte de perles & de broderie, dont elle avoit dessein de faire présent au Pape Léon X, étoit un de ces ouvrages. Brantôme, p. 14.

Digitized by Google

cupations, petites en apparence, grandes dans leur vrai point de vue, n'empêchoient pas Anne de s'acquitter des devoirs les plus éclatans de la Royauté. Comme elle faisoit parfaitement bien les honneurs de la Cour, & qu'elle s'énonçoit avec beaucoup de grace, il ne venoit ni Etrangers (*m*), ni Députés, ni Ambassadeurs, que le Roi n'envoyât à l'audience de la Reine, lorsqu'il leur avoit donné la sienne; & personne n'en sortoit qu'avec admiration & satisfait. Louis étoit économe, & savoit placer à propos ses libéralités; il trouvoit le moyen d'éloigner ces sangsues de Cour, qui, plus elles obtiennent, plus elles s'en font un droit pour de nouvelles demandes, en leur refusant ce

(*m*) » Il ne venoit jamais en sa Cour Prince étranger & Ambassadeur, qu'après l'avoir vu & oui, » il ne l'envoyoit faire la révérence à la Reine, » voulant qu'on lui portât le même respect qu'à lui; » & aussi qu'il connoissoit en elle une grande suffisance pour entretenir & contenter tels grands personnages, comme très-bien elle savoit faire, & » y prenoit un très-grand plaisir; car elle avoit très-belle & bonne grace & majesté pour les recueillir, » & belle éloquence pour les entretenir «. Brant. *Dames Illustres*, p. 11.

C'est, suivant les apparences, depuis elle, qu'il est d'étiquette à la Cour, que les Ambassadeurs, les Députés, & les autres personnes qui ont audience du Roi, sont admis à celle de la Reine, & depuis, par conséquence, à celles de M. le Dauphin & des Enfans de France, du premier Prince du Sang, &c.

Digitized by Google

qui ne leur étoit pas dû, & en renvoyant à la Reine ceux qui avoient mérité d'être écoutés. Quelquefois elle agissoit comme à l'insu du Roi, & ce Prince se plaisoit à lui laisser le mérite de la libéralité. C'étoit à cela qu'elle épuisoit les revenus de la Bretagne, où le Roi lui avoit laissé un pouvoir absolu. Après l'expédition du Milanez (*n*), où la fortune de la France fut si variée, les Officiers qui y avoient servi avec le plus de réputation, revenant dans leurs maisons, dépouillés de tout, Anne alla à Lyon, comme si elle les eût attendus au passage; & quand elle apprenoit le retour de quelqu'un d'eux, elle l'envoyoit chercher, s'informoit de l'état où il se trouvoit: s'il manquoit d'argent, ou s'il étoit sans équipage, elle en donnoit, & l'engageoit à continuer de servir fidellement le Roi. Cette conduite retint plusieurs Officiers dans le service. Le célè-

(*n*) Louis XII s'en empara au mois d'Août 1490. Milan se rendit au mois de Septembre, & Gènes au mois d'Octobre. Il se révolta en Février 1500, & se soumit de nouveau avec Gènes au mois d'Avril suivant. Gènes se révolta en Mars 1506. Le Roi y rentra en 1507. Nouvelle révolte au mois de Juin 1512. Elle fut reprise avec tout le Milanez en 1513 le 3 de Juin; & ils furent perdus avant la fin de ce mois, sans retour pour Louis XII. C'est à l'année 1513 qu'il faut rapporter la conduite d'Anne de Bretagne. Voyez les fastes de Dulondel, & ceux de M. de la Hode, & du Tillet.

Digitized by Google

-bre Jean-Jacques Trivulce fut distingué autant (*o*) que ses services le méritoient ; & d'Argentré dit, qu'en faveur de ceux de la Trémoille, auxquels Louis avoit si généreusement pardonné sa captivité après la bataille de S. Aubin, la Reine oublia son caractère vindicatif pour eux. Le Maréchal de Gié (*p*) ne fut pas si heureux : il avoit été l'un des favoris de Charles VIII ; il commandoit l'avant-garde à la bataille de Fornoue, & il avoit été accusé d'y avoir fort mal fait son devoir, n'ayant pas donné un coup d'épée, & ayant devancé le Roi de près de deux journées. Quoique cela eût fait tort à sa réputation, il s'étoit maintenu auprès de son successeur. Le Roi étant tombé malade à Blois en 1505 (*q*), fut réduit à l'extrémité. La tristesse de la Reine fut

(*o*) D'Argentré, Histoire de Bretagne, Livre XII, édit. de 1611, p. 1157.

(*p*) Pierre de Rohan, Seigneur de Gié, du Verger, &c. second fils de Pierre de Rohan, Seigneur de Guemené, & de Marie de Montauban. Il mourut le 22 Avril 1513. Voyez Anselme, Tome IV, p. 69, & le Chapitre des Maréchaux de France, Tome VII de la nouvelle édition, p. 107.

(*q*) D'Argentré place l'époque de la maladie du Roi en 1505 ; Saint-Gelais de Montlieu en Avril 1500 : il se trompe certainement. J. d'Authon en 1503 ; Dupleix en 1504. Cette date me paroît la plus certaine, soit en commençant l'année à Pâques, soit en Janvier. Anselme brouille tout.

Digitized by Google

égale à l'intérêt qu'elle avoit à la conservation d'une vie si précieuse pour elle. *Elle ne bougeoit tout le jour de sa chambre, lui faisant tout le service qu'elle pouvoit.* Mais ne croyant pas qu'il y eût la moindre espérance de vie, elle résolut de se mettre en état de repasser en Bretagne; & pour exécuter ce dessein, elle fit embarquer sur la Loire ce qu'elle avoit de meubles les plus précieux, & en chargea quatre bateaux. Le Maréchal de Gié qui le sut, soit qu'il agît de son propre mouvement, soit qu'il en eût reçu l'ordre, fit arrêter les (*r*) bateaux entre Saumur & Nantes, & empêcha qu'ils ne fussent conduits en cette Ville. Si la France eût eu le malheur de perdre son Roi, Gié rendoit un service signalé à l'Etat, en conservant les richesses immenses que la Reine faisoit transporter dans ses Etats de Bretagne; & certainement on ne pouvoit s'acquitter plus fidellement du devoir d'un premier Officier de la Couronne, & d'un véritable sujet. Louis fut rendu aux vœux continuels & aux

(*r*) Varillas dit qu'il fit arrêter la Reine même qui étoit partie de Blois pour passer en Bretagne. Ni Brantôme, ni Saint-Gelais de Montlieu, ni Mezeray, &c. ne le disent. Varillas, Hist. de François I, Liv. I, p. 16.

prières

Digitized by Google

prières des François, qui ne furent jamais plus ardentes. Qu'on se figure celles que nous avons faites pour la santé de Louis le *Bien-aimé* au mois de Septembre 1745. Anne eût dû pardonner l'injure qu'elle prétendoit avoir reçue d'un sujet zélé pour sa patrie ; mais elle en conçut une haine sans bornes, & n'en mit aucunes à sa vengeance. Elle se servit, pour persécuter Gié, de tout le crédit qu'elle avoit sur l'esprit du Roi (*s*), auquel on a droit de reprocher sa foiblesse en cette occasion. Il fut d'abord exilé. Il venoit de finir la maison du Verger, qu'il avoit fait bâtir magnifiquement, pour le temps, près d'Angers ; & s'en croyant quitte pour sa retraite de la Cour, disoit dans le style du temps, *à la bonheure m'a pris la pluie* ; voulant parler du charmant asile qu'il s'étoit ménagé. Mais Anne ne s'en tint pas là. Elle le poursuivit avec un acharnement inconcevable. Gié, célèbre par sa faveur sous trois Rois, & par de longs services, fut accusé de péculat & de crime de lèze-

(*s*) Varillas ajoute, qu'elle menaça le Roi de le quitter, & de s'en retourner en Bretagne, s'il ne consentoit à la ruine de son Favori. Mais où a-t-il trouvé cette menace ? Ce sont de ces amplifications dont tous ses ouvrages sont pleins. Varillas, Hist. de François I, Liv. I. p. 17, sous l'an 1515.

majesté. Il fut fait prisonnier, conduit en criminel d'Etat d'Orléans à Chartres, & de Chartres à Dreux, où il fut confronté au Sire d'Albret : fut ensuite mené à Paris, où le Procureur Général du Roi prit contre lui des conclusions qui tendoient à la mort : de-là transféré au Parlement de Toulouse, où par Arrêt du 9 Février 1505 & 1506 (nouveau style) il fut dépouillé de tous ses emplois, suspendu de celui de Maréchal de France pour cinq ans, avec défenses d'approcher de la Cour pendant ces cinq années. D'Argentré dit, que la Reine le fit renvoyer au Parlement de Toulouse, comme plus sévère que celui de Paris; qu'elle alla chercher des consultations contre lui jusqu'en Italie; & qu'elle se montra tellement animée à la poursuite du Maréchal, qu'elle en fit tous les frais, qui se montoient en 1506 à trente & un mille livres huit sols six deniers. Une preuve que Gié étoit plus malheureux que coupable, résulte des dispositions de l'Arrêt même. Comment après cela d'Argentré son Apologiste, qui entre dans un détail assez exact de la conduite de la Reine, ose-t-il nous dire (*t*), *que rendue à elle-même, elle se*

(*t*) Page 1166 de son Histoire de Bretagne, Liv. XII.

Digitized by Google

repentoit de sa colère, & d'avoir offensé quelqu'un ; qu'elle récompensoit l'offensé en bienfaits, commandant à son Confesseur de la blâmer aigrement, & ne voulant pas être absoute à sa confession, qu'elle n'eût satisfait & contenté l'offensé. Quelle satisfaction fit-elle au malheureux Gié ? Brantôme dit, contre la vérité du fait, que s'il ne fut pas condamné à mort, c'est qu'Anne ne le voulut pas, parce qu'elle croyoit qu'il seroit moins puni par la mort, que par l'humiliation & l'indigence à laquelle il seroit réduit. Il ajoute après ce rafinement d'idées sur la vengeance, *voilà quelle fut celle de cette brave Reine !* On sait la façon singulière de penser de Brantôme, qui blâme & loue en Courtisan corrompu, & sans égard à aucun principe d'équité ou de morale, qui approuve la vengeance de la Reine, & qui condamne la conduite de Gié, *trop curieux*, dit-il, *de vouloir contrefaire le bon Officier, & le bon valet de la Couronne.* S'il est vrai que la Reine prit plaisir dans les chagrins & les humiliations de son ennemi, elle eut lieu d'être satisfaite. Jean d'Authon, qui entre dans un assez grand détail de cette affaire, rapporte que Gié transféré au Château de Dreux, y fut la victime de la risée des témoins qui avoient dé-

Digitized by Google

posé contre lui. Il portoit une longue barbe blanche, & tout occupé de ses idées & de son malheur, la prenoit dans ses mains, & s'en couvroit le visage. Un singe d'*Alain d'Albret*, Comte de Dreux, sauta du lit où son maître étoit couché, & s'attacha à la barbe de Gié, qui eut bien de la peine à s'en débarrasser. Cette scène, triste en elle-même, ne laissa pas de faire rire toute l'assemblée (*u*). Il fut aussi le sujet des FARCES ou *momeries* qui se jouoient alors à Paris. Il s'en représenta une par les écoliers, où, faisant allusion au nom de la Reine, on disoit qu'il y avoit un Maréchal qui avoit voulu ferrer un *âne*; mais qu'il en avoit reçu un tel coup de pied, qu'il avoit été jetté par-dessus les murailles jusques dans le verger (*x*). Que ne dit point le peuple contre les malheureux, pour peu qu'il soit applaudi! Louis XII céda dans cette occasion aux importunités de la Reine. Il en coûta la fortune, l'honneur,

(*u*) Voyez l'Histoire manuscrite de Jean d'Authon, chap. 25, & pages 259 & 260 du manuscrit de feu M. Secousse; & la Bibliothèque historique & critique du Poitou, Tome II, p. 60. J'y ai fait l'extrait de la partie manuscrite de l'Histoire de Louis XII de d'Authon; & cet extrait vaut la peine d'y être lu.

(*x*) D'Argentré, p. 1159, chap. 467 à la fin.

Digitized by Google

& presque la vie à l'homme le plus puissant de la Cour. Ce n'étoit qu'un particulier de sacrifié; mais la complaisance qu'il eut pour elle dans son différend avec Jules, intéressoit l'Etat entier. Ce Pape, ennemi déclaré de la France, ambitieux & emporté, étoit passé contre Louis à des excès odieux. Il ne s'étoit pas contenté de former contre lui une ligue redoutable; il avoit poussé les choses jusqu'*à excommunier le Roi & tous ceux qui se joindroient à lui, ou serviroient la France.* Louis, après la bataille (*y*) d'Aignadel, ou de la *Giaradda*, remportée sur les Vénitiens, étoit maître de Rome & de l'Italie. Il n'avoit qu'à vouloir s'en emparer. Sa bonne foi l'en empêcha. La jalousie de Jules auroit encore succombé, malgré ses efforts guerriers & politiques, même avant la victoire de Ravenne (*z*). *Mais il apprit*, dit Mezerai, *que le Roi, fatigué des scrupules importuns de sa femme, avoit mandé à Trivulce de ne pas attenter sur les terres de l'Eglise; il se montra plus dur & plus implacable que jamais.* Il avoit excommunié le Roi le 9

(*y*) Livrée le 14 Avril 1509.
(*z*) Remportée par Gaston de Foix, qui y fut tué le 11 Avril 1512.

*

Août 1510, ses Généraux & ses Alliés le 14 Octobre. Il excommunia le 18 Février 1512 le Roi de Navarre. Mais après la victoire de Ravenne, son orgueil expiroit, il étoit sans ressource, s'il eût eu un ennemi de son humeur. Le Pontife effrayé fut sur le point d'abandonner Rome & le Vatican, d'où il avoit fait partir ses foudres impuissans. Louis n'avoit qu'à poursuivre, il entroit dans Rome, Jules étoit obligé d'en sortir; il n'avoit qu'à presser la conclusion du Concile de Pise, la Thiare lui tomboit de dessus la tête. Mais il eut recours au Chancelier qui l'avoit déja si bien servi. Il fit agir auprès de la Reine; on allarma sa conscience; & l'aveugle Princesse fit tant par ses nouvelles importunités, ses caresses & ses intrigues, que le victorieux (*a*) céda au vaincu, & traita avec son successeur

(*a*) Par le traité du 19 Décembre avec Léon X, Louis adhéra au Concile de Latran, assemblé contre celui de Pise, par le Roi & l'Empereur; & consentit à demander l'absolution du prétendu schisme. Il est certain que, sans la Reine, Léon X n'auroit point exigé cette soumission, qui donnoit à toutes les entreprises de la Cour de Rome, une approbation éclatante. Voyez Guichardin, Liv. XI, p. 65 du second volume, édition de Genève de 1636.

Digitized by Google

d'une manière honteuse à la France, & préjudiciable à ses intérêts. On faisoit sonner bien haut aux oreilles d'Anne les mots de SCHISME & de *Religion*. Elle ne vouloit pas voir que Jules donnoit lieu au *Schisme*, & négligeoit lui-même les intérêts de la *Religion*, qu'il la sacrifioit hautement à son ambition & à ses autres passions; & prenant le Ministre de la Religion pour la Religion même, elle employoit contre la France tout ce qu'elle avoit de crédit sur le meilleur des Rois. Il est vrai que le Roi le plus judicieux, & le plus sage des Monarques, dit un jour à Anne, qui ne cessoit de l'importuner à l'occasion du Concile de Pise, *qu'elle avoit tort de* (b) *se croire plus éclairée que tant d'Universités célèbres qui l'avoient approuvé; que ses Confesseurs devoient lui avoir appris que les femmes n'avoient pas de voix dans l'Église;* peut-être lui avoient-ils inspiré des sentimens opposés. Mais l'homme le plus ferme se lasse de résister à ce qu'il aime; & Anne séduite se piquoit de réussir dans ce qu'elle avoit entrepris. Une preuve bien certaine du concert d'Anne avec Jules, est l'interdit

(b) Mezeray, Histoire de France, pp. 890 & 891. Tablettes anecd. & hist. sous Louis XII. Ferron. dans la Vie du même.

Digitized by Google

qu'il lança sur la France le 13 Août 1512, où *la Bretagne est exceptée.* En certaines occasions, Louis avoit donc dans une épouse chérie, un ennemi secret & domestique. Il ne tint pas non plus à elle d'empêcher le mariage de Madame Claude sa fille aînée, avec François, alors Comte d'Angoulême, qui a depuis été François I. Elle ne vit jamais qu'avec chagrin l'union de la Bretagne à la France, & elle eût vu avec plaisir une alliance qui l'en eût séparée. Cette Province devoit être la dot de Madame Claude. Elle fit tout ce qui étoit humainement en elle pour déterminer le Roi à donner son aînée à Charles d'Autriche, depuis Charles-Quint, afin de rendre, disoit-elle, au petit-fils, ce qu'elle avoit ôté au père (Maximilien) en épousant Charles VIII. Que fût-il arrivé, si Charles-Quint avoit joint à ce qu'il possédoit du côté de l'héritière de Bourgogne son aïeule, la Province de Bretagne? C'étoit à quoi tendoient les vues de la Reine. Le Roi tint ferme sur le projet qu'il avoit de ne marier sa fille aînée qu'à un Prince de son Sang; & comme il le dit aux députés qui la vinrent demander pour l'Archiduc, *de n'allier ses souris qu'aux rats de son grenier.* Il imposa même silence à la Reine,

par

par l'apologue de la biche (*c*) *à laquelle Dieu ayant donné des cornes, les lui ôta, parce qu'elle vouloit insulter au cerf.* Mais l'opiniâtreté de cette Princesse alla jusqu'à l'extrémité, & tant (*d*) qu'elle vécut le mariage ne se fit point. Dans le traité du mariage de l'an 1506 il fut même convenu, que si la Reine avoit un fils, *elle pourroit lui donner le Duché de Bretagne, si bon lui sembloit*, avec une dérogeance expresse à ce qui avoit été stipulé par le traité du mariage d'Anne avec le Roi; dérogeance abusive, nulle en soi, & qui ne fut employée que par complaisance. On ne sauroit dire qu'elle fut jamais bonne Françoise; & c'est peut-être la raison pour laquelle *le Roi l'appeloit quelquefois, & dans ses goguettes*, dit Brantôme, *sa Bretonne.* A la Cour, on eût dit qu'il y avoit deux Souverains. Elle eut ses gardes, & établit une seconde bande de cent gentilshommes, qui étoient tous ou presque tous Bretons. Ils étoient toujours à sa suite, quand elle sortoit, soit pour aller à la Messe, soit pour aller se promener. Comme alors la Cour résidoit souvent à

(*c*) Tablettes historiques de France, Tome II, p.

(*d*) Elle mourut le 9 Janvier 1514, & le mariage ne se fit que le 18 Mars.

Blois, ils l'attendoient sur une petite terrasse, qu'on appeloit encore *la Perche aux Bretons* il y a quelques années. Ce fut elle qui donna lieu à ce nom, disant ordinairement, avec je ne sai quelle complaisance, quand elle les regardoit ; *voilà mes Bretons sur la Perche* (*e*) *qui m'attendent.* Ses défauts n'empêchoient pas que le Roi n'eût pour elle une estime infinie, & sans doute trop de complaisance. Il lui avoit donné trop de pouvoir en Bretagne, & sur lui-même ; & en cédant, il avoit nourri l'opiniâtreté qu'on reproche aux Bretons, & qui faisoit le caractère particulier de la Reine. Il en étoit si persuadé lui-même, qu'il disoit, *qu'il falloit accorder quelque chose à la femme pudique.* Il souffroit ses défauts, parce qu'elle avoit de bonnes qualités qui les rachetoient. Sa générosité, sa grandeur d'ame, son attachement à ses devoirs, son amour pour son mari, étoient des vertus bien louables. Elle aimoit aussi les Savans : elle garda pour Maître d'Hôtel Jean (*f*)

(*e*) Brantôme, p. 10.

(*f*) MESCHINOT suivit Anne lorsqu'elle épousa Charles VIII. Nous avons de lui un recueil de Poësies, qui contient un grand nombre de différentes pièces. La plus considérable est un Poëme assez long, contenant des avis pour la conduite des Princes, sous le titre singulier de LUNETTES DES PRINCES,

Meſchinot, S... des Mortiers, natif de Nantes, qui avoit eu cet emploi ſous le Duc François. Jean Marot, père de Clément, prenoit la qualité de *Poëte de la magnifique Reine Anne de Bretagne.* André de la Vigne, Auteur de l'Hiſtoire de Charles VIII, publiée par Théodore Godefroi, étoit à ſes gages, & ſon Secrétaire. Elle ſe piquoit elle-même de répondre ſavamment à ceux qui la haranguoient. On en (*g*) rapporte une preuve ſingulière. Pour ſe faire eſtimer, elle mêloit dans ſon diſcours aux Etrangers, quelques phraſes, quelques mots de leur langue, comme ſi elle l'eût entendue; & pour s'en tirer avec diſtinction, elle ſe ſervoit de *Grignaux* ſon Chevalier d'honneur, qui ſavoit une partie des Langues vivantes, les ayant appriſes à la guerre & dans ſes voyages. La Reine lui ayant demandé quelques mots Eſpagnols, pour répondre à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, Grignaux lui en apprit quelques-uns d'une ſignification obſcène. Elle devoit s'en

A Paris, *in*-4. 1499. Le ſujet de ce Livre eſt *Dame Raiſon*, qui veut faire préſent aux Princes d'un Livre intitulé *Conſcience*, & pour le lire elle leur donne ſes lunettes, deſquelles les verres ſont *Prudence* & *Juſtice*, & le tour des verres, FORCE & TEMPÉRANCE.

(*g*) Brantôme, p, 12.

parer le lendemain ; mais Grignaux en avertit le Roi, qui en rit avec lui, & en fit avertir la Reine. Elle en fut dans une grande colère, & il fallut que le Roi joignît ses sollicitations aux excuses de Grignaux, pour obtenir son pardon. Il avoit manqué de respect ; mais la Reine étoit-elle fort raisonnable de vouloir parler une langue qu'elle ignoroit ? La protection des Sciences, & celle des Savans, est un honneur dévolu aux Souverains ; mais les Sciences ne leur appartiennent que jusqu'au point où l'ignorance est opposée à leurs devoirs & à leur rang ; & une Reine n'est certainement pas obligée de savoir toutes les langues de l'Europe ; elle ne doit que son estime à ceux qui les savent.

Lorsque Louis XII, sans se fâcher des farces qu'on jouoit à Paris contre lui & sa Cour, dit qu'il pardonnoit volontiers aux Acteurs, Clercs & Ecoliers qui les représentoient ; mais qu'ils ne s'avisassent pas de *parler de la Reine de quelque façon que ce pût être, autrement qu'il les feroit tous pendre ;* si c'étoit par le respect qu'il avoit naturellement pour les Dames, c'étoit aussi parce qu'il connoissoit le caractère sensible de la Reine, qui ne savoit guères pardonner, dès qu'elle se

Digitized by Google

croyoit le moins du monde offensée.

Elle donna des preuves de sa piété dans quelques fondations. Il est bien plus facile à un Souverain de fonder un Monastère, que de réformer son cœur & vaincre ses passions. A Lyon, elle fit bâtir le Couvent des Cordeliers de l'Observance; & par attachement pour cet Ordre, elle imagina une espèce d'*Ordre de Chevalerie*, dont le colier étoit un cordon de Saint François, qui couronna depuis l'écusson de ses armes, avec deux hermines pour supports : & c'est de cette origine que viennent les *Cordelières* autour des armes des veuves. On donna aussi le nom de CORDELIÈRE à un vaisseau le plus grand qu'on eût encore vu sur l'Océan, qu'Anne fit faire à ses dépens, & qui ayant attaqué la flotte Angloise, s'accrocha avec la RÉGENTE, & l'eût accablée, si l'Amiral Anglois *Primeguet*, ayant mis le feu à la Régente, n'eût pas fait sauter les deux vaisseaux ensemble, par le feu qui se communiqua de l'un à l'autre.

A Paris, elle donna son ancien Hôtel de Bretagne, qu'on appeloit le Château de Nigeon près de Chaillot, à *François de Paule*, qui y établit une Maison de son Ordre. Comme on donnoit communé-

Digitized by Google

ment, depuis Louis XI, le nom de Bon-homme à François, les Religieux, dont il eſt le père, ont conſervé le nom de *Bons-Hommes*. Son eſtime pour ce même François de Paule, le lui fit choiſir pour nommer au Baptême ſon fils aîné le Dauphin, qui fut appelé *Charles-Orland*, ou *Roland*, mort à trois ans.

Quelque choſe de plus remarquable, & de bien plus glorieux pour elle, c'eſt que ſon exemple avoit rendu la ſageſſe & la modeſtie ſi eſtimables à la Cour, que les femmes du plus haut rang n'oſoient y paroître ſans ces deux qualités; & qu'en y introduiſant ce grand nombre de Dames dont elle étoit accompagnée, bien loin d'y introduire la galanterie & le déſordre, *elle planta l'honneur & la pudicité* au cœur des Dames Françoiſes, dit Pierre de Saint Julien.

Ajoutons ici que nos Reines lui doivent pluſieurs des prérogatives dont elles jouiſſent; telles que celles d'*avoir leurs gardes, les cent Gentilshommes, de donner audience aux Ambaſſadeurs*, & quelques autres droits, qu'elle prit du conſentement du Roi, comme Ducheſſe de Bretagne, & dont les Reines qui ont été après elle, ont joui à ſon exemple. Elle tomba malade à Blois le ſecond

Digitized by Google

jour de Janvier 1514 (nouveau style) & mourut le 9, âgée de trente-sept ans (*h*), extrêmement regrettée du Roi, qui en porta le deuil *en noir*, comme elle-même avoit porté celui de Charles VIII.

Parmi ses Sujets, les Ecclésiastiques qu'elle aimoit, & les Bretons furent ceux qui furent les plus sensibles à sa mort. Rien n'avoit encore égalé la pompe des funérailles qu'on lui fit (*i*). Son corps fut porté à Saint Denis, où elle a un magnifique mausolée, & son cœur aux Chartreux du Fauxbourg de Nantes (*k*).

(*h*) M. le Président Hénaut place la mort d'Anne sous l'an 1513. Cela est vrai, *en commençant l'année à Pâques*, & faux *dans le nouveau style*, ou en *commençant l'année en Janvier*. Il date la mort de Louis du premier Janvier 1515. Il suit en cette occasion le nouveau style; mais cette variété de systême d'une année à l'autre répand bien des ténèbres dans un Abrégé chronologique.

(*i*) Voyez la description dans Brantôme, *Dames Illustres*, depuis la page 13 jusqu'à la 22.

(*k*) Il y est dans un vase en forme de cœur, d'or pur, sur lequel d'Argentré dit que sont gravés ces vers:

En ce petit vaisseau de fin or pur & munde,
Repose un plus grand cœur, qu'oncques Dame eût au monde.
Anne fut le nom d'elle, en France deux fois Roine,

Digitized by Google

Léon X, successeur de Jules II, n'avoit pas manqué de se ménager la faveur d'Anne, aussi-bien que Jules. Le premier en avoit tiré de trop grands avantages, pour que Léon X la négligeât; & lui-même en profita au désavantage de la France. Aussi fit-il un grand éloge de la Princesse, dans la Lettre qu'il écrivit au Roi sur sa mort, & dans celle qu'il écrivit sur le même sujet à *Madame Claude*. L'une & l'autre se trouvent parmi celles que le Cardinal *Bembo* son Secrétaire a écrites en son nom (*l*). Le Pape y loue la vertu de la Reine, & son attachement pour Dieu, & pour l'Eglise de Dieu (*m*). Il ne dissimule pas

Duchesse des Bretons, royale & souveraine.
Le cœur fut si très-haut, que de la terre ès cieux,
Sa vertu libéral' croissoit de mieux en mieux.
Mais le ciel en a pris la portion meilleure,
Et cette part en terre, à grand deuil, nous demeure.

D'Argentré, Hist. de Bret. p. 1165.

(*l*) Ce sont la première & la seconde du septième Livre, pp. 147, 148 & 149 de l'édition *in*-8. de Basle de 1567.

(*m*) Guichardin, en parlant de la mort d'Anne, dit: *Mori Anna Reina di Francia, Reina molto prestante, &* MOLTO CATHOLICA. On sait ce que les Italiens entendent par le terme de CATHOLIQUE. Guichardin, Liv. XI, vol. II, p. 66, sous l'an 1514.

Digitized by Google

la perte qu'il faisoit lui-même, pour qui, dit-il, cette très-chère fille avoit un attachement sincère. Il ajoute, que non-seulement la France, mais les Nations étrangères, ont perdu beaucoup de leurs espérances, & des secours auxquels ils avoient droit de s'attendre. Il cherche enfin des motifs de consolation dans le groupe de vertus qui ont accompagné sa vie, & dans les malheurs auxquels l'humanité est sujette; & il propose ces mêmes motifs au Roi pour essuyer ses larmes. Dans sa Lettre à la Princesse Claude, il donne aux mêmes éloges un tour convenable à la personne à laquelle il écrit, & lui propose la Reine sa mère comme le modèle le plus parfait qu'elle puisse suivre. Il finit en lui offrant ses bons offices en tout ce qui peut dépendre de lui pour une Princesse de son rang, & fille d'un Roi si puissant. Il s'en faut bien que Léon X prenne le ton de Jules II; aussi les affaires étoient-elles terminées par l'adhésion de Louis au Concile de Latran, que venoit de lui procurer Anne avant sa mort. Elle eut de son mariage avec Charles VIII, quatre enfans. 1. CHARLES-ORLAND, Dauphin, né le 10 Octobre 1492, & mort le 6 Décembre 1495. 2. CHARLES, second

Dauphin, né le 8 Septembre 1496, mort le 2 Octobre suivant. 3. FRANÇOIS DE FRANCE, mort peu de jours après sa naissance. 4. ANNE DE FRANCE, morte enfant. De son mariage avec Louis XII naquirent, 1. un Prince anonyme, né le 21 Janvier, sans que le Journal de Madame, mère de François I, indique l'année. 2. Un autre Prince, aussi anonyme, mort enfant. 3. CLAUDE DE FRANCE, Reine de France, épouse de François I. 4. RENÉE DE FRANCE, née le 25 Octobre 1510, mariée en 1527 à Hercules d'Est II, Duc de Ferrare, & morte à Montargis le 12 Juin 1575.

Digitized by Google

MARIE D'ANGLETERRE,

troisième Femme de LOUIS *XII.*

LOUIS XII, à la mort du Cardinal d'Amboise, avoit perdu non-seulement un grand Ministre, mais un intime ami. Il y avoit été aussi sensible qu'il devoit l'être. Il ne l'avoit pas moins été à celle de son neveu le brave Gaston de Foix, tué à la journée de Ravenne, où il avoit remporté une victoire complette. La mort d'Anne de Bretagne l'accabloit de douleur. Tous ces chagrins s'étoient succédés les uns aux autres. L'état des affaires n'étoit pas encore tranquille. Il venoit de faire une trève d'une année avec Ferdinand d'Arragon, dit *le Catholique*; mais ce Prince auquel il ne coûtoit pas plus de faire des sermens que de les violer (*n*), avoit fait dire au Roi d'Angleterre, le même jour qu'il avoit signé la trève, qu'il ne l'observeroit pas.

(*n*) Il s'en faisoit un indigne honneur. Louis s'étant plaint tout haut qu'il l'avoit trompé deux fois: *C'est*, dit-il, *un ivrogne qui se méprend, & ne sait ce qu'il dit, je l'ai trompé plus de quatre fois.*

Digitized by Google

La guerre entre la France & l'Angleterre étoit fort animée. Maximilien, dans le dessein de se venger des injures qu'il croyoit avoir reçues de la France, s'étoit, pour ainsi dire, mis à la solde de l'Angleterre. L'Ecosse, qui étoit un rempart contre cette Puissance, avoit elle-même besoin de secours. Haward, Comte de Surrey, avoit défait les Ecossois dans une bataille, où leur Roi Jacques IV fut tué après des actions d'une valeur inouie; & ce Prince laissoit un fils âgé de cinq ans. Louis chercha à se procurer la paix du côté de l'Angleterre. Le Duc de Longueville, fait prisonnier (*o*) par les Anglois, la négocia, & le traité fut conclu le 14 Septembre 1514; Marie d'Angleterre en fut le lien, & le mariage du Roi avec elle, une des conditions.

CETTE PRINCESSE, sœur de Henri VIII, Roi d'Angleterre, étoit fille de Henri VII, que les Anglois ont appelé

(*o*) A la journée de Guinegaste, ou des *éperons*, ainsi nommée, parce que les François, commandés par Pienne, & refusant d'obéir à leur Général, prirent presque tous la fuite sans combattre, & ne se servirent que *de leurs éperons*. Le Duc de Longueville, Bayard, & quelques autres, qui ne voulurent pas suivre les fuyards, furent faits prisonniers. Sur la négociation du Duc de Longueville, voyez Wicquefort, Mémoires touchant les Ambassad. p. 66.

Digitized by Google

leur Salomon (*p*), & d'Elisabeth d'York. Elle étoit née vers l'an 1499; par conséquent elle n'avoit que seize ou dix-sept ans au temps du traité du mois de Septembre 1514. Non-seulement Marie avoit tout le mérite de la jeunesse en sa fleur; mais elle passoit encore pour la personne la mieux faite & la plus belle de son temps. Son caractère étoit doux, gai, plus vif que ne l'est ordinairement celui des Anglois. Moins ambitieuse que tendre, & sensible à l'amour, elle étoit déja éprise d'une forte inclination pour un jeune Seigneur Anglois, qui réparoit, autant que cela se peut, la disproportion de sa naissance avec le rang de la Princesse, par la faveur où il étoit auprès du Roi, & les services de son père. C'étoit Charles Brandon (*q*), fait Duc de Suffolk. Guil-

(*p*) Elisabeth, dite d'York, étoit fille d'Edouard IV, & sœur d'Edouard V, & référoit son origine à Catherine de France, fille de Charles VI, Roi de France; laquelle après la mort de Henri V avoit épousé un certain Owen THIDER, ou THÉODORE, père d'*Edmond*, Comte de Richemont, lequel eut de Marguerite, fille & héritière de Jean, Duc de Sommerset, Henri VII.

(*q*) Voyez l'Histoire d'Angleterre sous les règnes de Henri VIII, d'Edouard VI, & de Marie, par FRANÇOIS GODWIN, seconde édition. Londres, in-4. 1628, pp. 18 & 19, sous l'an 1514.

Digitized by Google

laume Brandon son père, Chevalier de la Toison d'Or, avoit été tué de la main même du Roi Richard III, en portant l'enseigne de Henri VII dans le fameux combat de Bosworth (*r*), où Richard III avoit péri lui-même, & avoit élevé par sa mort Henri VII sur le trône d'Angleterre.

Ce Prince, par un sentiment de reconnoissance digne de sa générosité, s'étoit chargé de l'éducation & de la fortune du jeune Charles Brandon, fils de Guillaume (*s*), encore enfant, & l'avoit fait élever auprès de Henri VIII son fils, avec les mêmes Maîtres & les mêmes soins. Henri VIII, parvenu à la Couronne, en avoit fait son favori, & lui avoit d'abord donné le titre de *Vicomte de l'Isle.* Non content de ce témoignage de faveur, il lui destinoit sa sœur Marie. Ce qui l'y déterminoit, étoit peut-être l'amour qu'il avoit remarqué que la Princesse lui portoit, & les sentimens de Brandon. On sait que ce Prince, du tempérament le plus vif, étoit fort capable

(*r*) Livré en 1484.

(*s*) Varillas le fait fils de la nourrice de Henri VIII. Cela ne s'accorde point avec ce que disent Polidore Virgile, & François Godwin, que je suis. Voyez la citation précédente, & Polidore Virgile, *in Henrico VIII*, pp. 14, 18 & 38.

Digitized by Google

d'excuser une pareille foiblesse : on pardonne volontiers un penchant auquel on est sujet. Pour le rendre plus digne d'une si haute alliance, il l'avoit créé Duc de Suffolck au mois de Février 1514 (*t*). Le jeune Duc étoit bien fondé à flatter son amour des plus belles espérances. La faveur de Henri, l'inclination de la Princesse, sa nouvelle dignité, tout sembloit annoncer un triomphe prochain. Ce fut dans ces circonstances que le Duc de Longueville (*u*), pour faciliter la paix entre les deux Rois, proposa de la part de Louis le mariage de ce Monarque avec la Princesse Marie.

La proposition étoit trop avantageuse pour être refusée. Louis empêchoit le Roi

(*t*) Varillas parle bien différemment. Mais nous avons préféré, par bien des raisons, un Historien national à Varillas, l'Auteur le plus décrédité de la France. Voyez Varillas, Tome I de l'Histoire de France, p. 21.

Bussières, qui se trompe, dit que Marie étoit fiancée à l'Archiduc Charles, qui fut depuis Charles-Quint, lorsque Louis l'épousa. Il a pris Charles Brandon, Duc de Suffolck, pour Charles d'Autriche. Bussières, Histoire de France, Tome III, Liv. XV, p. 246.

(*u*) Louis d'Orléans, petit-fils du célébre Jean, bâtard d'Orléans, si connu sous le nom de Comte de Dunois, & fils de François, d'abord Comte de Longueville, puis de Dunois, & d'Agnès de Savoye. Il mourut le premier Août 1516, & fut le premier Prince de Neufchâtel de sa Maison.

Digitized by Google

d'Angleterre de faire une démarche contraire à ses intérêts & à la majesté du trône; & il n'y avoit nulle comparaison entre le plus grand des Monarques de l'Occident, & un homme que la faveur de son Maître venoit d'élever au titre de Duc. D'ailleurs le Roi constituoit lui-même la dot de l'épouse, & lui offroit quatre cens mille écus, dont on payoit cent mille comptant au Roi d'Angleterre.

Le mariage fut donc résolu, & Marie vint en France après avoir essuyé une horrible tempête, où elle eut besoin de tout son courage. Elle fut reçue à Boulogne par le jeune Comte d'Angoulême, qui venoit d'épouser Madame Claude. Louis XII avoit fait tout ce qui dépendoit de lui pour rendre cette réception la plus brillante qu'on pût concevoir. Le Prince son gendre qui en faisoit les honneurs, étoit suivi de quatre Princes du Sang; c'étoient le Duc d'*Alençon*, le Duc de *Bourbon*, le *Comte de Vendôme*, & le *Comte de S. Pol*; & le *Comte de Guise*, Chef de la Maison de Lorraine en France. Qu'on se figure l'éclat que devoit avoir leur suite. Le Comte d'Angoulême n'avoit que vingt ans; il étoit beau, plein d'esprit, adroit, d'une conversation brillante;

Digitized by Google

lante; il avoit toutes les belles qualités qu'on admire au premier abord, & qui charment infailliblement. Varillas suppose en cet endroit que François épousa Marie à Boulogne, comme Procureur de Louis XII; & cela lui donne lieu à faire les réflexions & à placer les phrases romanesques qui lui sont familières. Mais je ne vois point de preuve de ce premier mariage par Procureur. Elle fut mariée à Abbeville le 9 Octobre 1514, & couronnée à S. Denis le 5 Novembre suivant. Louis XII étoit allé jusqu'à Abbeville, accompagné des quinze cens Gentilshommes, comme s'il eût été à la chasse. Il trouva la Princesse *qu'il embrassa*, & qui fit son entrée à Abbeville. Le lendemain fut le jour des noces, & ce ne furent que jeux, fêtes & tournois, où la Reine fut éblouie de l'éclat & de la magnificence de la France. Si elle eût été maîtresse de son sort, & qu'il lui eût été permis de disposer de son cœur, les Historiens d'Angleterre conviennent eux-mêmes qu'elle eût préféré au Roi le jeune Duc de Suffolck qu'elle aimoit, & dont elle étoit sûre d'être aimée. Louis, âgé de cinquante-trois ans, usé de fatigues, gouteux & valétudinaire, le cœur toujours occupé de la perte qu'il venoit

Digitized by Google

de faire, Louis n'offroit à une jeune Princesse du caractère de Marie, que les agrémens d'une Couronne, & non ceux du mariage. Si ce Prince n'eût pas préféré lui-même le bien public à sa satisfaction particulière; ou si, comme on le prétend, le désir d'avoir des enfans, & de ne pas voir le trône passer de lui au Comte d'Angoulême, ne l'eût pas déterminé, il n'eût sans doute jamais pensé à cette nouvelle alliance. Ainsi de même qu'*il n'y a rien de surprenant qu'Anne de Bretagne, qui avoit porté le deuil en noir après la mort de Charles VIII, eût épousé Louis XII; il n'est pas non plus extraordinaire que Louis XII, qui avoit porté le deuil d'Anne de Bretagne en noir, eût épousé Marie d'Angleterre dans l'année.* Cette réflexion faite par un Moderne seroit bonne, appliquée au mariage d'un particulier qui n'auroit que sa fortune & son cœur à consulter : mais s'agissant d'une Reine & d'un Monarque que la politique doit guider, elle est sans fondement raisonnable. Marie fut suivie en France par le Duc de Suffolck, qui n'avoit pu se résoudre à l'abandonner; il obtint même la permission de résider à la Cour de France avec le titre d'Ambassadeur d'Angleterre. Le Roi ne put être insensible à

Digitized by Google

ses charmes, & il leur fit beaucoup plus de sacrifices que son tempérament affoibli & son âge ne lui en permettoient. La jeune Reine, vive & même coquette, parut pour quelque temps oublier le Duc de Suffolck. Le Comte d'Angoulême avoit brillé avec un avantage infini dans les fêtes qu'on avoit données à la Reine. Il avoit été frappé de la beauté de Marie, & elle lui avoit marqué des attentions qui annonçoient ce qui se passoit dans son cœur. Ses avances avoient été reçues fort favorablement, & cet amour naissant, dans deux jeunes personnes très-dignes l'une de l'autre, eût pu aller loin. Du côté de la politique, rien n'empêchoit la Princesse d'écouter le Comte d'Angoulême. La sagesse seule & la religion s'y opposoient; mais ces obstacles ne sont que trop souvent de foibles barrières. Il n'en étoit pas de même du côté du Comte d'Angoulême; aussi dit-on que *Grignaux* (*x*), ancien Chevalier d'Honneur d'Anne de Bretagne, le fut bien remontrer au Comte. Il le rencontra plus paré

(*x*) Suivant Brantôme, *Dames Galantes*, *Tome II*, p. 106. Mezeray, Histoire de France, Tome II, p. 872, dit, *Artus de Gouffier-Boisi*. Varillas, qui a cherché à embellir cette anecdote, nomme le *Protonotaire Duprat*, Livre I, p. 17.

Digitized by Google

qu'à l'ordinaire, avec cet air satisfait & occupé, qu'inspire un sentiment vif. Grignaux, se doutant de ce qui pouvoit être, demanda au Comte, avec la familiarité que son âge & la bonté du Prince lui donnoient, *où il alloit, & quelle conquête il méditoit?* Le Comte d'Angoulême lui communiqua son dessein, & lui avoua qu'il alloit voir la Reine. *Donnez-vous-en bien de garde, Monseigneur*, lui répondit le vieux Grignaux, *en fronçant le sourcil; Pasques-Dieu* (c'étoit son serment) *vous vous jouez à vous donner un maître; il ne faut qu'un accident pour que vous restiez Comte d'Angoulême toute votre vie.* La réflexion étoit très-sensée; le Comte en convint, & quitta d'abord la dangereuse qualité d'amant, pour celle d'espion de la Reine; mais l'amour l'eût emporté sur la prudence, & il fallut des secours au Comte (*y*) pour résister. » Grignaux, dit Brantôme dans son style, » voyant » que ce jeune homme s'alloit perdre, » *& continuoit ses amours*, le dit à Madame » d'Angoulême sa mère, qui l'en réprima » & tança si bien, qu'il n'y retourna plus ». Marie fut observée plus que jamais. Le Duc de Suffolck, qui avoit été aimé, qui

(*y*) Brantôme, *Dames Galantes*, Tome II.

l'étoit peut-être encore, mais qui certainement étoit encore amoureux, pouvoit donner de l'inquiétude, du caractère dont on suppose la Reine. Si l'on en croit un Moderne, qu'on ne lit point sans regretter qu'il ait si souvent sacrifié le vrai à ses chimères, & à l'amusement du Lecteur, je veux dire Varillas, le Comte d'Angoulême apprit toutes les particularités de l'amour de la Reine & de Suffolck. Il eut un entretien avec lui : Varillas le rapporte comme s'il eût été en tiers; & le résultat en fut que Suffolck auroit la liberté d'aimer Marie, pourvu qu'il promît que sa passion n'eût point la suite qu'on pouvoit en appréhender; qu'il chercheroit inutilement les moyens de la voir secrétement; qu'il seroit infailliblement découvert, & dès-là perdu sans ressource; mais qu'en s'engageant d'honneur à respecter la Reine jusqu'au point qu'il le devoit, après la mort du Roi, qui ne pouvoit être fort éloignée, il pouvoit compter sur tous les bons offices qu'il pourroit lui rendre auprès de Henri VIII, & même sur un mariage secret avec Marie, & un établissement en France, si l'Angleterre n'approuvoit pas son mariage. De si belles propositions, dit-on, charmèrent le Duc de Suffolck. Il promit tout & tint parole.

Digitized by Google

Il y eût même été réduit par toutes les mesures qu'on prit pour ne laisser jamais Marie seule un instant du jour ou de la nuit. La Baronne d'Aumont couchoit avec elle ; & Madame *Claude*, épouse du Comte d'Angoulême, ne la quittoit point le jour. Quand on n'adopteroit pas tout ce que dit Varillas des attentions qu'il prétend qu'on avoit à observer la Reine, il étoit bien difficile qu'elle échappât à tant d'yeux intéressés à sa conduite. Une réflexion bien naturelle à faire, est celle qui se présente sur le rôle désagréable que faisoit dans cette piéce le plus estimable de tous les hommes, & l'un des plus grands Monarques de l'Europe ; mais heureusement tout se passoit à son insu : peut-être se flattoit-il d'être possesseur d'un cœur, dont on retenoit les mouvemens avec tant de précautions. Il est presque aussi ordinaire à un homme âgé de se croire aimé d'une jeune personne, qu'il l'est de se voir trompé. Quoique le Roi fût extrêmement affoibli, il affecta de montrer (z) une vigueur qu'il n'avoit plus.

(z) *Mentre che dando cupidamente opera alla belleza eccellente & all'età della nuova moglie, giovane di dieiotto anni, non si ricorda della sua età, è della debilità della complessione, oppresso da ebre, &c.* Guichardin, Lib. XII, vol. 2, p. 62, sous l'an 1515.

Il oublia une de ses maximes favorites, que *l'Amour est le Roi des jeunes gens, & le Tyran des Vieillards.* Au lieu de cette Cour modeste, tranquille, où les plaisirs même, toujours décens, avoient un air presque sérieux, on ne vit que jeux, danses, concers, amusemens faits pour une jeunesse vive & brillante. *Le bon Roi, à cause de sa femme,* dit (*a*) un Historien du temps, *avoit changé du tout sa manière de vivre; il avoit coutume de dîner à huit heures, il convenoit qu'il dînât à midi; au lieu de se coucher à six heures du soir, souvent se couchoit à minuit.* Il étoit impossible qu'un pareil changement de vie ne prît pas extrêmement sur le tempérament du Roi. Il tomba malade, & mourut le premier Janvier 1515, suivant notre manière de compter. Marie ne reconnut peut-être jamais mieux le mérite d'une couronne que lorsqu'elle la perdit. L'Abbé de Brantôme dit (*b*) d'elle une chose si extraordinaire, qu'aucun de nos Historiens de quelque nom, pas même Varillas, ne l'a suivi. Il assure (*c*) *qu'il ne tint pas à elle d'être Reine-Mère;*

(*a*) L'Auteur de la Vie du Chevalier Bayard, cité par le Président Hénaut.

(*b*) Brantôme, *Dames Galantes*, Tome II, p. m. 107.

(*c*) *Dames Galantes*, Tome II, p. 127.

que n'ayant pas eu le temps d'y parvenir, elle fit courir le bruit, après la mort du Roi, qu'elle étoit grosse ; & que, pour se faire croire, elle avoit eu recours à des linges, dont elle s'enfloit peu à peu ; & que, son terme arrivant, elle avoit un enfant supposé que devoit avoir une autre femme grosse, & qu'elle devoit produire dans le temps de son accouchement : mais, ajoute-t-il, *Madame la Régente, qui étoit une Savoyenne qui savoit ce que c'est que de faire des enfans, & qui voyoit qu'il y alloit trop de bon pour elle & pour son fils, la fit si bien éclairer & visiter par Médecins & Sages-femmes, & par la vue & découverte de ses linges & drapeaux, qu'elle fut découverte & faillie en son dessein, & point Reine-Mère, mais renvoyée en son pays.* Il faut avouer que les idées ordinaires que nous avons des choses, ne s'accordent guères avec la *supposition* dont parle Brantôme ; & dans les circonstances particulières où Marie étoit aussi éclairée qu'il le dit, cette supposition ne paroît pas admissible. Cependant, suivant Mezeray, *on crut que Marie étoit grosse ; mais,* dit-il, *on fut incontinent assuré du contraire par le rapport qu'elle en fit elle-même.* Il pourroit donc bien se faire qu'en effet cette Princesse auroit eu quelque dessein d'avoir recours au stratagême dont parle Brantôme ;

Brantôme ; mais que la difficulté de l'exécution, & les menaces d'un examen sérieux du fait par les voies d'usage, déterminèrent la jeune Reine à faire une déclaration précise. Elle la fit, & l'on ne pensa plus qu'à la conduite qu'on tiendroit avec elle, & avec Henri VIII son frère, Roi d'Angleterre. Il étoit encore dû quatre cens mille écus sur la dot promise par Louis XII.

Le Comte d'Angoulême, devenu Roi sous le nom de François I, n'eût peut être pas été fâché de trouver un moyen de n'être pas obligé si promptement au payement : d'ailleurs, Marie d'Angleterre n'avoit pas oublié le Duc de Suffolck (*d*), qui, de son côté, toujours amoureux, ne manqua pas de supplier le Roi de lui tenir sa parole. Dans la crainte qu'Henri VIII n'eût changé de disposition, il pressa le mariage secret dont François l'avoit flatté; & il se fit à Paris le 31 Mars 1515 (*e*),

(*d*) Suivant Godwin, ce Seigneur fut envoyé par Henri VIII pour ramener Marie. Ce fut dans ce voyage qu'il contracta le mariage secret dont il s'agit. Polidore Virgile dit à peu près la même chose. Voyez Godwin, sous l'an 1514, p. 20; & Polidore Virgile, *in Henrico VIII*, p. 32. Pour concilier ces Auteurs avec Mezeray, il faut dire que Brandon, Duc de Suffolck, repassa en Angleterre peu de temps avant, ou peu de temps après la mort de Louis XII, & qu'il fut député par Henri VIII pour la ramener.

(*e*) Suivant du Londel, ce fut le 15 Mars; mais

Digitized by Google

malgré l'irrégularité qu'il y avoit à disposer de Marie à l'insu & sans le consentement précis de son frère ; mais Suffolck avoit la parole du Roi. Ce Prince étoit esclave de ses sermens, comme le sait toute la terre, & il ne connut jamais rien de plus lâche que d'y manquer. Marie avoit été soustraite au pouvoir d'Henri, par son mariage & la qualité de Reine. Les choses, à l'égard du droit public, n'en étoient plus dans les termes ordinaires ; & François I eût pu rejetter tout sur la volonté de Marie, qui étoit devenue maîtresse de ses actions par la mort du Roi, duquel seul elle dépendoit : ajoutez qu'Henri lui-même n'avoit pas rejetté cette alliance, qu'il eût faite sans les propositions du Comte de Longueville, & le traité du 14 Septembre 1514. Tout ce que (f) dit Varillas du mécontentement d'Henri VIII, & de ses dispositions, me paroît peu fondé, puisque le 5 Avril, cinq ou six jours après ce mariage, les deux Rois conclurent un traité de paix &

Je préfère la date d'Anselme (Tome I, p. 129) parce qu'elle donne les trois mois complets entre la mort du Roi & le nouveau mariage ; ce que la décence sembloit exiger.

(f) Pages 31 & 32 du premier Livre de l'Histoire de François I.

Digitized by Google

d'alliance. François I s'obligea à payer soixante mille écus de dot à Marie ; & les choses réglées, elle repassa la mer avec le Duc de Suffolck. A peine y fut-il arrivé, que son mariage fut confirmé par un mariage public qui fut célébré le 13 Mai suivant (*g*) à Greenwick, du consentement du Roi, & avec la pompe convenable au rang de la Princesse. Nous ne trouvons plus rien qui la concerne jusqu'à sa mort arrivée le 23 (*h*) Juin 1534, à l'âge de trente-sept ans. Le Duc de Suffolck son époux lui survécut assez longtemps, & ne mourut qu'au mois d'Août 1545, ayant constamment joui de la faveur & de l'estime d'Henri VIII son beau-frère, & même de celle des Anglois qui ne l'accordent pas aisément. Elle eut une fille, qui (*i*) fut FRANÇOISE, Duchesse de Suffolck, d'abord mariée à Henri Gray, Marquis de Dorcester ou Dorset, créé Duc de Suffolck par Edouard VI ; & de-

(*g*) Godwin dit : *Hæ postea* (nuptiæ clandestinæ) *Rege nostro annuente, Grenovici magnâ cum celebritate repetita sunt ; videlicet Maii* 13 *sequentis anni.* Ce qu'il faut entendre en commençant l'année à Pâques.

(*h*) Suivant Godwin. Anselme date sa mort du 25.

(*i*) Voyez la description des Tombeaux de l'Eglise de Westminster, par Guillaume Cambden, *in Capellâ S. Edmundi*, vers le milieu du Livre, qui n'est pas chiffré, *in*-8, F. 4.

Digitized by Google

puis à Adrien *Stokes*, Ecuyer, & morte en 1563. Cette Françoise eut du Duc de Suffolck son premier mari, l'infortunée JEANNE GRAY (*k*), élevée sur le trône d'Angleterre, d'où elle passa sur l'échafaud avec le Duc de Suffolck son père, *Thomas Gray* son frère, & *Gilford* son mari, fils du Duc de Northumberland. Outre Françoise, Duchesse de Suffolck, Marie, Douairière de France, eut deux fils, HENRI, aussi Duc de Suffolck, & N... qui lui succéda au Duché, mais qui n'en jouit pas un jour entier, les deux frères étant morts l'un & l'autre en 1551 d'une maladie (*l*) contagieuse.

(*k*) Voyez son éloge dans M. le Président de Thou, sous l'an 1554; & sa mort dans François Godwin sous Edouard VI, p. 215 & suiv. Tous les Historiens ne parlent qu'avec admiration de Jeanne Gray, laquelle à dix-sept ans qu'elle avoit à sa mort, étoit déja d'un savoir surprenant.

(*l*) De la *Suete*, SUDOR ANGLICUS, qui ayant paru pour la première fois en Angleterre en 1486, sous le règne d'Henri VII, reparut au mois d'Avril 1551, & y fit de grands ravages. Godwin, *in Edv. VI*, p. 179.

ANONYMES.

LOUIS XII, regardé à tant de titres comme le modèle des bons Rois, ne fut pas exempt du défaut dominant de la jeunesse des Princes. Malgré le véritable attachement qu'il eut toujours pour la Princesse de Bretagne, qu'il épousa dans la suite, il ne laissa pas d'avoir plusieurs maîtresses. Les sentimens délicats, ces idées romanesques de constance & de fidélité qu'avoit introduites l'antique Chevalerie, n'avoient pas long-temps subsisté. La conduite & l'humeur de Louis XI avoient entièrement écarté *tout ce qu'il y avoit de gênant dans l'ancien code*. Le Prince avoit été imité ; & Louis XII, n'étant encore que Duc d'Orléans, avoit suivi le torrent. On a placé au nombre de celles que Louis avoit aimées dans sa jeunesse, & avant que d'être Roi, une jeune *Blanchisseuse de la Cour*. Elle étoit jolie ; elle lui plut, & il chercha l'occasion de lui en donner des preuves. Dans son voyage d'Italie sous Charles VIII, il devint aussi amoureux de la fille de son hôtesse. Ce n'est pas, dit le Ferron, le plus exact de ses Historiens, que cette fille fût

Digitized by Google

une beauté ; mais elle étoit ſpirituelle, bien faite, & touchoit parfaitement le luth, qui étoit un inſtrument à la mode. Quoique déja incommodé de la goutte, il eut avec elle les dernières liaiſons. Si l'on doit regarder comme fils naturel de Louis XII, MICHEL DE BUCY, Protonotaire Apoſtolique, Doyen de S. Aignan d'Orléans, poſtulé Archevêque de Bourges le 25 Septembre 1505, & mort le 8 Février 1511, il pourroit être un fruit de l'amour de Louis pour la Blanchiſſeuſe dont nous avons parlé. La Thaumaſſière, dans ſon (m) Hiſtoire de Berry, ne donne à Michel de Bucy que dix-huit ou dix-neuf ans lorſqu'il fut poſtulé Evêque ; & l'Auteur du *Patriarchat* de Bourges (Dom Chriſtophe Vlierden, Bénédictin,) lui en donne vingt-deux : l'un & l'autre ſe rangent du parti de ceux qui font le jeune Archevêque de Bourges fils naturel de Louis XII. En lui donnant vingt-deux ans en 1505, date de ſa poſtulation à l'Archevêché, il ſe trouveroit que *Michel de Bucy* ſeroit né en 1484, avant l'expédition de Charles VIII en

(m) Pages 325 & 326, cité par Anſelme, Tome I, p. 129. Voyez auſſi Chenu, dans ſa Chronologie des Archevêques de Bourges, ſous l'an 1506, p. 138 ; & le *Gallia Chriſtiana*, Diocèſe de Bourges.

Digitized by Google

Italie, & par conséquent avant le voyage & le séjour de Louis à *Ast*. Mais si j'osois proposer mes conjectures après celles du savant la Thaumassière & de Dom Vlierden, je dirois que rien ne prouvant que l'Archevêque de Bourges fut fils de Louis XII, sinon la protection que lui accorda le Roi, je ne vois point de raison à faire honneur au Prélat de cette origine. Le nom de *Bucy*, s'il n'étoit pas celui de sa mère, pourroit bien avoir assez de rapport à la Maison de Bussi d'Amboise, pour donner lieu de penser que *Michel* étoit issu légitimement ou non de cette Maison. La considération de Louis XII pour le Cardinal & tous ceux qui lui appartenoient, est trop connue pour appuyer sur ce moyen. Au reste, je ne propose ceci qu'avec la juste défiance qu'on doit avoir pour les choses sujettes aux conjectures.

Digitized by Google

THOMASSINE SPINOLA.

LA tendresse de Thomassine *Espinola*, ou SPINOLA, pour Louis XII, & la considération de ce Prince pour cette Dame, a quelque chose de si singulier, surtout dans nos mœurs, que j'ai cru ne pouvoir me dispenser de parler ici de cette belle Italienne. Je suivrai le sincère Jean d'Authon, qui en a parlé fort au long dans son Histoire de Louis XII imprimée, & dans (*n*) la partie manuscrite qui me fut communiquée en 1752 par feu M. Secousse de l'Académie des Inscriptions.

A l'entrée magnifique que fit Louis XII à Gènes en 1502, Sa Majesté y resta dix jours, & les Génois firent tout ce qu'on peut imaginer pour signaler leur zèle, & la joie que leur inspira sa présence. Ce ne

(*n*) Ce morceau d'histoire, très-digne du jour de l'impression, se trouve à la Bibliothèque du Roi, & dans plusieurs Cabinets. J'en ai donné un extrait dans la Bibliothèque historique & critique du Poitou, dans l'Article de *Jean d'Authon*, Historien de Louis XII, Abbé d'Angle en Poitou, originaire de Saintonge, & d'une famille de laquelle quelques-uns ont dit que descendoit le fameux Barberousse. Voyez la Bibl. du Poitou, Tome II, p. 44.

Digitized by Google

furent que fêtes & festins pendant ces dix jours. *Grands & petits*, dit d'Authon, *faisoient la vie aux Anges.* Chacun s'efforça de plaire au Roi, & de lui procurer des plaisirs. Les Dames de Gènes y contribuèrent. Elles eurent (*o*) la liberté de se trouver à toutes ces fêtes, & se distinguèrent par la richesse & la galanterie de leurs parures, mêlant les ajustemens à la Milanoise avec les modes de Gènes. Parmi elles brilloit la belle *Thomassine Spinola*, dont les charmes égaloient l'esprit. Sa naissance relevoit ces avantages, & Thomassine passoit avec raison pour la femme la plus belle de l'Italie, où la Maison de Spinola a toujours tenu l'un des premiers rangs. Elle eut souvent occasion de voir le Roi, & fut même à portée de lui parler. Louis XII, sans être un de ces hommes qui passent pour beaux,

(*o*) La jalousie si naturelle & si souvent reprochée aux Italiens, disparut pendant tout le temps que Louis XII passa à Gènes. » Les Génois, contre » la nature de leurs mœurs, dit d'Authon, me» noient là leurs femmes & filles, sœurs & parentes, » pour donner joyeux passetemps au Roi & à ses » gens ; & les aucuns d'eux prenoient les plus » belles, & les présentoient au Roi, en les baisant » les premiers pour faire l'essai ; & puis les baisoit » le Roi volontiers, & dansoit avec elles, & pre» noit d'elles tout honorable déduit «. D'Authon, Histoire de Louis XII, sous l'an 1502, p. 121 de l'édition de Godefroy. Paris, *in*-4. 1620.

étoit aimable. Il avoit le regard riant & doux, des manières aiſées, le ton gracieux, cet air de bonté qui charme dans les Souverains ; ſon eſprit répondoit à ces dehors ; ſa converſation étoit vive & agréable. La belle Thomaſſine ne put voir tant de mérite dans Louis, ſans y être extrêmement ſenſible. Ses regards parlèrent d'abord ; mais tout éloquens qu'ils puſſent être, au milieu de la joie & des plaiſirs bruyans qui accompagnoient le Roi, l'éloquence muette des beaux yeux de Thomaſſine n'eût point été entendue, ſi elle ne ſe fût expliquée plus nettement. Elle en reconnut la néceſſité. Sa pudeur combattit ; l'amour en triompha. De quoi ne vient-il point à bout ! Elle déclara au Prince les ſentimens qu'il avoit fait naître en elle, & l'état de ſon ame. Le Roi étoit trop humain pour n'être pas touché ; il ne put rebuter des vœux dont il étoit l'objet ; ils eurent pluſieurs converſations, *& ſouvent*, dit l'Abbé d'Authon, *devisèrent enſemble de pluſieurs choſes par honneur* ; c'eſt-à-dire, que dans tous leurs entretiens, l'honneur de Thomaſſine fut tellement hors d'intérêt, qu'on ne pouvoit condamner les avances qu'elle avoit faites. Lorſqu'elle vit l'intelligence aſſez bien établie, elle alla juſqu'à prier

Digitized by Google

se Roi de trouver bon qu'elle fût *sa maîtresse de cœur*, & lui *son amant*, ou, comme l'on parle en Italie, son *Intendio*, l'objet auquel l'un & l'autre rapportassent leurs pensées (*p*), ou, comme l'explique d'Authon, *accointance honorable, & aimable intelligence.* Louis lui accorda tout ce qu'elle voulut, & la Belle regarda cette faveur comme le bonheur le plus précieux qui pût lui arriver ; elle oublia pour le Roi tout le reste du monde (*q*), ne voulut plus penser, vivre, respirer que pour lui ; tout le reste lui parut ou indifférent, ou méprisable. Le mari même y perdit ses droits. *Ce qui pourroit donner à penser ce qu'on voudroit*, dit très-prudemment *le Chroniqueur* de Louis XII ; mais suivant les mieux instruits, ajoute-t-il, il n'y eut jamais que l'esprit & le cœur de la Belle qui fussent pour quelque chose dans l'aventure. En effet, le Roi ayant quitté Gènes, la tendre Spinola

(*p*) C'est ce que nos anciens Héros de Chevalerie appellent dans les Amadis, *Sire*, ou *Dame de mes pensées.*

(*q*) Varillas, qui paroît n'avoir pas connu le manuscrit de d'Authon, en reste là sur l'Histoire de la belle *Thomassine.* Varillas, Histoire de Louis XII, p. 410 du sixième & dernier Tome. Cela prouve qu'il avoit moins lu de manuscrits qu'il ne le dit à chaque instant.

Digitized by Google

ne le ſuivit point. Les ſens n'étoient point les liens du commerce ; l'amour ſe ſoutint avec la même vivacité. Le Roi étant tombé malade au mois d'Avril 1504, (nouveau ſtyle) paſſa pour mort en Italie. Ce funeſte bruit vint aux oreilles de la belle Génoiſe ; elle en fut accablée, & en mourut de douleur huit jours après. Le Roi, inſtruit de ce triſte événement, y fut ſenſible. Un ſi bon Prince pouvoit-il regarder indifféremment une ſi belle paſſion ? Il ordonna à d'Authon ſon *Chroniqueur* de conſacrer à la poſtérité le mérite & la vertu de la belle Thomaſſine. C'eſt ce que prétendit faire l'Abbé d'Authon dans quatre longs (*r*) Poëmes, où il donna à la défunte le titre de *Dame Intendix* du Roi. Outre les circonſtances hiſtoriques de cet amour, on apprend dans les Poëſies dont il s'agit, que Thomaſſine Spinola étoit encore jeune, & dans tout l'éçlat de ſa beauté à ſa mort, & qu'elle étoit née à Gènes. L'Auteur préſenta tous ces vers au Roi dans un voyage qu'il fit à Tours, & ce Prince les lut avec plaiſir. Une choſe qui prou-

(*r*) Ils ſe trouvent dans la partie manuſcrite de l'Hiſtoire de Louis XII, par *Jean d'Authon* ; & j'en ai donné une idée dans la Bibliothèque hiſtorique & critique du Poitou, Tome II, p. 46.

Digitized by Google

ve, à n'en pas douter, l'innocence de ce commerce, c'eſt que Louis, ſuivant ſon Hiſtorien, envoya les vers à Gènes, pour qu'on en ornât la pompe funèbre & le tombeau de Thomaſſine, *en ſigne de continuelle ſouvenance & ſpectacle mémorable.* Tant de bonne foi ne convient qu'à des mœurs pures & innocentes, & exclut tout ſoupçon.

Digitized by Google

LOUISE DE SAVOYE,

Régente, mère de FRANÇOIS *I.*

LOUISE DE SAVOYE, Comtesse, & depuis Duchesse d'Angoulême, née en 1477, étoit fille aînée de (*s*) Philippe deuxième du nom, Duc de Savoye, & de Marguerite de Bourbon sa première femme (*t*). Son père n'étoit encore que Comte de Bugey, & Seigneur de Bresse, lorsqu'elle épousa Charles d'Orléans, Comte d'Angoulême (*u*), le 16 Février

(*s*) Il fut d'abord Comte de Bresse & de Bugey, & succéda au Duché de Savoye par la mort de Charles II, son pétit neveu, mort enfant en 1496, fils de Charles I. Ce Charles & Philippe étoient enfans d'Amédée, beau-frère de Louis XI, frère de Charlotte de Savoye sa femme; & Amédée & Charlotte enfans de Louis de Savoye, beau-père de Louis XI, & mort en 1465. PHILIPPE, père de la Duchesse d'Angoulême, avoit servi long-temps la France sous Louis XI, & mourut en 1497.

(*t*) Marguerite de Bourbon, fille de Charles premier du nom, Duc de Bourbon, mort en 1456, & d'Agnès, fille de Jean, Duc de Bourgogne.

(*u*) Fils de JEAN d'Orléans, Comte d'Angoulême, surnommé *le Bon*, qui étoit fils puîné de LOUIS de France, Duc d'Orléans, & de Valentine de Milan, fille de Jean Galeas Visconti. Louis d'Orléans étoit le second fils de Charles V, & de Jeanne de Bourbon. Ce fut lui qui fut assassiné par Jean, Duc de Bourgogne. Les droits sur le Milanez qu'exercèrent

Digitized by Google

1488. Elle n'étoit âgée que d'onze ans, & on remarque qu'elle n'eut en mariage que *trente-cinq mille livres*. Louise de Savoye a toujours passé pour aussi spirituelle que belle. *Elle étoit très-belle de visage & de taille*, dit Brantôme, *si qu'à grande peine en voyoit-on à la Cour plus riche que celle-là*. Personne n'étoit mieux qu'elle à cheval, & on ne pouvoit la voir sans l'admirer. Une qualité plus rare, c'est qu'elle ne s'en piquoit pas. Elle avoit des vertus qui l'égaloient aux plus grands hommes; mais elle n'étoit pas exempte de défauts; & si la France lui dut dans François I l'un de ses plus grands Rois; si on reconnut pendant sa régence, & dans le pouvoir qu'elle conserva toujours sur l'esprit du Roi son fils, une politique supérieure aux événemens, une ame ferme & généreuse, on peut aussi lui reprocher de grands malheurs que son ambition, son avarice, son caractère vindicatif, & des foiblesses attachées à son sexe, causèrent à l'Etat. Sa beauté se soutint très-longtemps, & malheureusement elle en pré-

Louis XII & François I contre les Sforces, usurpateurs du Duché, leur venoient de Valentine de Milan, aïeule de Louis XII, & trisaïeule de François I.

ſuma trop dans un âge où elle eût dû ne pas s'en ſouvenir. Elle n'avoit que dix-huit ans, lorſqu'elle perdit le Comte d'Angoulême ſon (*x*) époux ; & l'on peut dire que ſes charmes étoient alors dans ce point de perfection qui ne ſauroit augmenter. Mère de François I, connu longtemps ſous le nom de Comte d'Angoulême, & de Marguerite de Valois, elle pouvoit ſe flatter que rien n'avoit peut-être égalé le mérite du Prince & de la Princeſſe ſes enfans. Toute jeune qu'elle étoit elle-même, elle s'occupa de leur éducation avec un ſuccès ſurprenant. Louis XI avoit adopté une politique nouvelle, laquelle conſiſtoit à éloigner de la Cour & des affaires, les Princes de ſon Sang. C'étoit par ce moyen qu'il avoit prétendu parvenir *à mettre les Rois hors de page*, comme s'exprimoit François I, en parlant de lui. Il ne ceſſoit de blâmer Charles V, qui avoit tellement élevé la Maiſon de Bourgogne (*y*), qu'elle avoit donné des rivaux à ſes maîtres. La guerre du bien public l'avoit confirmé dans l'an-

(*x*) Mort le premier jour de l'année 1496.

(*y*) En mariant Philippe ſon frère avec Marguerite fille & heritière de Louis III, Comte de Flandre, lequel fut réuni avec le Duché de Bourgogne, le Comté de Nevers, le Brabant, les dix-ſept Provinces des Pays-Bas, &c.

tipathie

Digitized by Google

tipathie naturelle qu'il avoit pour ceux avec qui la naiſſance l'uniſſoit le plus étroitement. Charles d'Orléans n'avoit preſque point paru à la Cour, non plus que la Princeſſe. Il n'eût tenu qu'au Roi de faire paſſer les grands établiſſemens de la Maiſon de Bourgogne dans celle d'Orléans, en mariant Marie fille unique du dernier Prince de cette Maiſon au Comte d'Angoulême. Il aima mieux que cette immenſe ſucceſſion enrichît la Maiſon d'Autriche. Sa mort changea un peu l'état des affaires; & Anne de France, qui eut beſoin des Princes du Sang, prit en apparence un ſyſtême oppoſé à celui de Louis XI; mais au fond elle ſuivit les mêmes maximes. Le Duc d'Orléans, aîné de ſa Maiſon, & premier Prince du Sang, eut une ennemie déclarée dans Anne de France, dès qu'elle fut en état de lui faire ſentir le poids de ſon pouvoir. Louis XII penſa autrement; & ſoit qu'il ſe fiât aſſez ſur la ſupériorité de ſes talens pour faire valoir celle du rang où la nature l'avoit élevé, ſoit qu'il fût convaincu de la faute qu'avoit fait Louis XI en laiſſant échapper la plus belle partie des Etats de la Maiſon de Bourgogne, ſoit enfin qu'il y fût déterminé par cette bonté qui fera à jamais ſon éloge, on vit ſous ſon règne

Digitized by Google

les Princes du Sang tenir à la Cour, & dans les grands emplois, le rang qui leur étoit dû. Quelques ſujets de plainte qu'il eût de Madame de Beaujeu, devenue Ducheſſe de Bourbon, il la combla de faveurs. Charles de Bourbon-Montpenſier (z) épouſa l'héritière de Bourbon; & il réſolut, malgré les oppoſitions & la réſiſtance d'Anne de Bretagne, de donner pour femme au jeune Comte d'Angoulême Madame Claude ſa fille aînée. Pluſieurs motifs animoient Anne de Bretagne à s'oppoſer à cette alliance; le penchant qu'elle conſerva toujours pour la Maiſon d'Autriche depuis la recherche de Maximilien; le deſſein de rendre l'union de la Bretagne avec la France inutile; & une haine ſecrette, & qui éclatoit dans toutes les occaſions, contre Louiſe de Savoye, Comteſſe d'Angoulême. Ces deux Princeſſes ſe reſſembloient dans toutes les qualités qui rendent ceux qui les ont incompatibles. C'étoit la même fierté, fondée ſur le même mérite, les mêmes prétentions, la même ambition; & elles étoient auſſi vindicatives l'une que l'autre. Anne étoit Reine; mais ſans enfans mâles, elle pouvoit tous les jours

(z) Qui fut depuis le Connétable & Duc de Bourbon.

Digitized by Google

descendre du trône. Louise de Savoye n'étoit que Comtesse; mais un fils qui faisoit concevoir les plus belles (*a*) espérances, & que les François adoroient déja, lui faisoit voir la couronne qui attendoit ce Prince. L'une élevée, craignoit de tomber; l'autre dans un rang inférieur, espéroit une élévation prochaine. Voilà bien des raisons de ne pas s'aimer. Après la maladie à laquelle Louis XII pensa succomber en 1505, il fit venir à la Cour, qui étoit allée de Blois à Amboise, la Comtesse d'Angoulême avec ses deux enfans. Elle avoit presque toujours fait sa résidence à son Château de Cognac, où elle n'étoit guères visitée que de la Noblesse des environs. Le bon Prince reçut Madame d'Angoulême avec beaucoup d'affection, & elle fut comblée d'éloges sur le mérite de François & de Marguerite ses enfans. D'Amboise, la Cour alla au Plessis-lès-Tours avec la Comtesse, & on y redoubla de caresses &

(*a*) *Delle virtù, della magnanimità, dello ingegno, & spirito generoso di costui, s'haveva universalmente tanta speranza, che ciascuno confessava non essere gia per moltissimi anni pervenuto alcuno, con maggiore espettatione, alla corona: Perche gli conciliava somma gratia il fiore dell'età, che era di 22 anni, la bellezza egregia del corpo, la liberalità grandissima, la humanità somma con tutti, & la notitia piena di molte cose*, Guichardin, vol. II, p. 82 du Livre XII.

Digitized by Google

d'attentions pour elle & pour le Prince son fils, regardé comme l'héritier présomptif. Le Roi lui donna de sa main (*b*) un Gouverneur, & son mariage avec Madame Claude fut absolument résolu, malgré les traités qui avoient été faits à la sollicitation d'Anne avec la Maison d'Autriche (*c*). Il fut arrêté dans les Etats tenus à Tours en 1506, que le mariage de Madame Claude avec l'Archiduc Charles ne se feroit point, & que cette Princesse épouseroit le jeune Comte d'Angoulême. La demande de Madame fut faite au nom de tous les François représentés par les Députés, & ce fut le Docteur *Bricot* qui porta la parole, ayant donné dans son discours à Louis XII ce beau nom de PERE (*d*) DU PEUPLE, qui

(*b*) Artus de Gouffier, frère aîné de plusieurs années du célèbre Bonnivet, Favori de François devenu Roi.

(*c*) Saint Gelais de Montlieu, sous l'an 1505 & 1506, pp. 179 - 184.

(*d*) J'aime bien l'observation de Saint-Gelais de Montlieu sur ce nom. La voici; je crois qu'elle plaira. » Si veux-je dire que c'est le plus doux, le » plus souef, saint & dévot nom qu'on puisse » bailler, ni attribuer à Seigneur ni à Prince; & la » raison principale, c'est qu'en l'Oraison quoti- » dienne que nous faisons à Dieu pour la rémission » de nos péchés, nous l'appelons notre Père. D'où » l'on peut conclure que c'est le titre de plus » grande efficace qui fut oncques donné à nul de ses » Prédécesseurs «. Saint Gelais de Montlieu, *ibid.* p. 182.

Digitized by Google

lui eſt reſté, & qu'on peut dire lui avoir été donné *par acclamation.* Montlieu dit que ſur la réponſe du Roi, qui accorda aux Etats leur demande, *on put voir pluſieurs larmes ſaillir des yeux de maints bons perſonnages & loyaux François.* Les fiançailles furent faites quelques jours après, en préſence de toute la Cour, & avec des marques de joie qui ajoutèrent à la magnificence de la fête l'éclat réel qui en eſt l'ame. Toutes ces circonſtances devoient être le triomphe de la Comteſſe d'Angoulême, & elles ne pouvoient que la flatter extrêmement; mais la Reine au contraire n'y vit que des ſujets de chagrin, puiſque tous ſes projets étoient déconcertés, & que ſa rivale ſe croyoit au comble de ſes vœux. De toutes les Dames qui avoient aſſiſté à la cérémonie des fiançailles, il n'y eut preſque que Madame d'Angoulême & ſes enfans qui reſtèrent auprès du Roi. C'étoit l'uſage. Les Dames, les Princeſſes même occupées de la conduite des affaires de leurs maiſons, ne les quittoient que néceſſairement. Madame d'Angoulême eut dès-lors une Cour, & n'eut plus beſoin que de prudence pour diſſimuler les chagrins que lui faiſoit éprouver la Reine de temps à autre. Nous avons vu qu'Anne

de Bretagne n'étoit pas un de ces caractères flexibles dont on vient à bout à force d'attentions & de complaisance. Elle haïssoit Madame d'Angoulême ; elle n'aimoit pas son fils ; elle fit tout ce qu'elle put pour éloigner la mère de la Cour, & empêcher le mariage de sa fille & du Prince. On prétend même qu'elle avoit voulu faire renvoyer la Comtesse en Savoye, sous prétexte d'y recueillir une succession ; mais que dans le même temps le Roi ayant appris les intrigues que formoit Anne pour marier sa fille à l'Archiduc, il n'eut pas pour elle la complaisance dont elle n'abusoit que trop souvent. Il fut seulement assez foible pour lui abandonner le malheureux Gié qui fut sa victime. Tant que vécurent ces deux Dames, tout ce que l'une & l'autre purent obtenir sur elles, ce fut d'avoir les ménagemens réciproques & la décence extérieure qu'elles se devoient. Il est à croire que le Roi, qui étoit le médiateur continuel de leurs différends, avoit souvent à souffrir de leur fierté & de leurs plaintes. Si Anne n'obtint pas de son foible époux tout ce qu'elle en exigeoit, au moins empêcha-t-elle, tant qu'elle vécut, la célébration du mariage, & ne fut-elle pas témoin du succès com-

Digitized by Google

plet de sa rivale. Ce ne fut que plus de trois mois après sa mort que ce mariage se fit le 18 Mai 1514, encore la Cour ne quitta-t-elle pas le deuil; & le jour même du mariage, les époux ne furent habillés que *de drap noir honnêtement, & en forme de deuil*, dit Brantôme. Il est même probable qu'à force d'inspirer ses sentimens au Roi contre Madame d'Angoulême & le Prince son fils, Anne étoit parvenue à les lui faire adopter; & qu'il n'y eut que la raison d'Etat & le bien public (*e*), *qui étoit la suprême loi de* Louis XII, qui le détermina à l'alliance à laquelle Anne s'étoit si fortement opposée. *Ce gros gars-là gâtera tout*, disoit souvent Louis, en remarquant l'amour que le Comte d'Angoulême avoit pour les plaisirs & pour la dépense. Il le disoit avec chagrin, & ce fut une des raisons, au moins apparentes, qui lui fit rechercher une nouvelle alliance avec Marie d'Angleterre. Il eût voulu avoir un fils qui eût exclu son gendre du trône. Marie, jeune, plus sensible à l'amusement

(*e*) Suivant cette belle maxime : SALUS POPULI, SUPREMA LEX ESTO ; laquelle confondant l'intérêt des Rois avec celui de leurs Sujets, empêche de diviser ce qui est aussi inséparable dans le corps politique de l'Etat, que la tête l'est du corps humain.

qu'à l'ambition, vécut beaucoup mieux avec Madame d'Angoulême, que n'avoit fait Anne de Bretagne. Les sentimens qu'on lui attribue pour François qu'elle appeloit toujours avec complaisance *son beau* (*f*) *fils*, rétablirent l'union à la Cour. Madame d'Angoulême ne craignit que la grossesse de la nouvelle Reine. Nous avons parlé des précautions qu'elle prit, & qu'elle fit prendre à son fils pour empêcher un événement qui l'eût, pour ainsi dire, détrôné. Elle se vit enfin délivrée de tous les embarras de la rivalité & de l'ambition par la mort de Louis XII. François fut couronné; & Madame d'Angoulême, qui avoit conservé beaucoup d'ascendant sur l'esprit de son fils, se vit presque Régente perpétuelle. Le Roi, en partant pour son expédition d'Italie, lui donna ce titre le 15 Juillet 1515. Cette qualité sembloit devoir regarder la Reine

(*f*) Le mot de *beau* ou de *belle*, ne distinguoit point alors les degrés de parenté comme aujourd'hui, & n'étoit qu'une marque de supériorité, en sorte que le Roi ou la Reine s'en servoient avec leurs propres enfans. Il y en a une infinité d'exemples dans Froissard & dans Monstrelet. Les supérieurs disoient *beau fils*, *beau neveu*, *beau cousin*. Il nous en est resté une trace dans *ma belle Dame*, dont se servent les Grands avec une femme inférieure, qui applaudit à ce titre, & croit qu'on donne à son mérite ce qu'on refuse à son rang.

Claude,

Claude, à laquelle on eût pu donner un Conseil de Régence ; mais Brantôme, qui dit dans un endroit, *qu'elle fut fort aimée du Roi, & bien traitée*, venoit de dire avec beaucoup plus de raison, que la Reine Anne de Bretagne *prévoyoit bien les mauvais traitemens qu'elle en devoit recevoir, & que Madame la Régente sa belle-mère la rudoyoit fort.* La jeunesse de cette Princesse, qui n'avoit que quinze ans, fut un prétexte honnête d'établir la Duchesse d'Angoulême Régente. Pendant que le Roi s'acquéroit la réputation d'un Héros, sur-tout à Marignan, où sa valeur parut avec un éclat surprenant, Madame d'Angoulême ne pouvoit pas se flatter des honneurs d'une Régence fort prudente ; au moins du côté de l'économie & des finances, objet si important, qu'il devient presque le mobile universel du gouvernement. On en fit la triste expérience dans la perte du Milanez. Sous Louis XII, les peuples de ce Duché étoient traités comme ses véritables sujets ; & les garnisons des places fortes étoient si exactement payées, qu'elles n'avoient jamais donné lieu aux Bourgeois de se plaindre. Depuis que François I étoit parvenu à la Couronne, non-seulement il n'y avoit plus d'exactitude dans

Digitized by Google

les payemens ; mais on retranchoit souvent sur les sommes qui devoient être payées : on soupçonnoit Madame d'Angoulême, avide d'argent, de s'entendre avec les Trésoriers, & ceux-ci avec les Officiers Généraux. Tout se souleva enfin contre les François, sous le gouvernement du Maréchal de Foix. On avoit promis à Lautrec, frère du Maréchal, qui eût ordre de retourner à Milan, trois cens mille écus pour le payement & l'entretien des places & des troupes. Jacques de Baune Samblançay, Surintendant des Finances, s'étoit engagé à les fournir. Malgré les besoins pressans où Lautrec se trouva, & malgré ses instances réitérées, on ne lui tint pas la promesse qu'on lui avoit donnée. Il perdit l'élite de ses troupes, faute de vingt-cinq mille écus avec lesquels il eût pu les retenir. La Duchesse avoit reçu les trois cens mille écus que Samblançay avoit promis. Sur la difficulté que faisoit le Surintendant de les lui donner, elle le flatta de sa protection & du crédit qu'elle avoit sur l'esprit de son fils, lui faisant entrevoir sa disgrace, s'il n'avoit pas d'égard à ce qu'elle exigeoit. Les Politiques, qui ont cherché les motifs de la conduite de Madame d'Angoulême, ont imaginé qu'elle avoit

Digitized by Google

sacrifié le Milanez au dessein qu'elle avoit formé de perdre Lautrec de réputation, & de le rendre odieux (g) à la Cour, & sur-tout au Roi, &, par une suite, de faire éloigner la Comtesse de Châteaubriant qu'on suppose alors dans la plus haute faveur. C'est le parti que prend (h) Varillas. D'autres (i) prétendent qu'Antoine Duprat cherchoit à perdre Samblançay, que le Roi estimoit au point qu'il l'appeloit ordinairement SON PÈRE. Dubellay & Beaucaire de Péguillon semblent adopter cette idée. D'autres enfin en donnent pour raison l'avidité de la Duchesse & son avarice; & cette conjecture, qui est la plus simple, est peut-être la meilleure. Lautrec, sans argent, & après avoir épuisé toutes les ressources, & fait aussi bien des fautes, fut enfin obligé d'abandonner le Milanez. Il revint en France avec deux domestiques. Quoique le Roi l'aimât, il fut quelque temps

(g) Elle le haïssoit, parce que Lautrec ne vouloit rien tenir que du Roi, dont il étoit aimé, & s'étoit exprimé d'une manière fort libre sur la conduite de Madame d'Angoulême. Bussières, *Lib. XVI*, *p.* 297.

(h) Tome I, Liv. III, p. 301, sous l'an 1521.

(i) Dubellay l'insinue Liv. II, p. 56 de l'édition *in-8°*. de Genève. Belcar. Peguill. Ev. de Metz. *Commentar. rer. Gall.* AT PRATUS *Cancellarius, bipedum omnium nequissimus, qui Samblanco, ob summam ejus autoritatem invidebat, &c.*

721128

Digitized by Google

ſans vouloir (*k*) permettre qu'il parût devant lui ; mais Lautrec, ſecondé du Connétable de Bourbon, ayant ſaiſi le moment de parler à Sa Majeſté, il le fit en homme ſi aſſuré de ſon innocence, que François lui demanda quelle excuſe valable il pouvoit apporter ? Le défaut de remiſe des ſommes qu'on devoit lui envoyer, étoit une réponſe ſans réplique. Il ne s'agiſſoit que de juſtifier que Lautrec n'avoit en effet rien reçu des trois cens mille écus que le Surintendant avoit promis, ni des quatre cens mille qu'on avoit dû remettre à Gènes. Cela étoit aiſé à faire. Le Roi, extrêmement ſurpris, fit venir Samblançay, qui avoua qu'il avoit reçu ordre de Sa Majeſté d'envoyer à Lautrec la ſomme de quatre cens mille écus ; mais qu'il les avoit donnés à Madame la Ducheſſe (on lui donnoit ce titre à la Cour) ; qu'il le prouveroit ſur le champ. Auſſi-tôt François alla trouver ſa mère, à laquelle il reprocha avec colère la perte du Duché de Milan, dont elle étoit cauſe, par la retenue des deniers deſtinés pour Lautrec. Il ajouta (*l*), *que jamais il n'eût penſé*

(*k*) Dubellay, Liv. II, fol. 55 verſo, & 56 recto de l'édition de Genève de 1594.
(*l*) Dubellay, *ibid.* fol. 56.

Digitized by Google

cela d'elle. La Ducheſſe rejetta tout ſur le Surintendant ; il eut ordre de paroître, & il ſoutint qu'il n'avoit rien dit que de vrai, en diſant au Roi qu'elle avoit reçu les fonds qu'il avoit promis à Lautrec. La Princeſſe ne pouvoit déſavouer ce fait ; mais elle prétendit (*m*) qu'il ne lui avoit payé qu'une partie de ce qu'il lui devoit, & qu'elle n'avoit reçu que les fonds qu'elle avoit épargnés ſur ſes revenus, & qui ne devoient point intéreſſer ceux qui étoient deſtinés pour l'armée d'Italie. Le Surintendant aſſura le contraire; & le Roi ne pouvant éclaircir en ſi peu de temps une matière ſujette à la balance d'un compte, ni condamner ſa mère, donna des Commiſſaires à Samblançay. Le (*n*) Chancelier Duprat, dévoué à la Ducheſſe, & ennemi de Samblançay, convaincu d'ailleurs que le Surintendant loin d'être débiteur étoit créancier, fit intervenir le Roi au procès : on joignit à l'accuſation de *Péculat*, celle de *Faux* (*o*), & le malheureux Sam-

(*m*) Dubellay, *ibid.*

(*n*) Belcar. Peguill. *Illi judices è ſuâ cohorte dedit. Tametſi non Samblanceum in ære Ludovicæ, ſed Ludovicam in ære Samblancei certo eſſe norat addicti certis, deſtinatiſque ſententiis judices, & Ludovicæ & Prati metu hominem innocentem, ut ferebatur, extremo ſupplicio addixerunt.*

(*o*) Cela eſt certain ; & il eſt faux de dire, comme

Digitized by Google

blançay fut condamné au gibet par les Commiſſaires nommés au choix de la Ducheſſe & de Duprat ſon Agent, que l'Evêque de Metz appelle, en parlant de cette affaire, *le plus méchant de tous les hommes*. Le jugement ne fut prononcé que le 9 Août 1527; il fut exécuté le 12 au gibet de Montfaucon, où Samblançay, qui eſpéroit ſa grace, l'attendit depuis une heure après midi juſqu'à ſept heures du ſoir. Si l'on en croit (*p*) Varillas, & même M. le Préſident (*q*) Hé-

a fait. Varillas, p. 343, que le *Péculat* fut le ſeul crime ſur lequel on inſtruiſit le procès. Le crime de Faux fut joint, & eſt énoncé dans l'Arrêt, qui ſe trouve en entier dans les Annales d'Aquitaine de Bouchet, quatrième Partie, pp. 412 & 413. Cet Arrêt eſt du 9 Août 1527, & non du 14, comme le date Varillas. Que le crime de Péculat n'ait pas été le ſeul, c'eſt ce qu'atteſte Papon, Liv. XXII, Tit. II des éditions antérieures à celle de 1570, où cela eſt retranché.

(*p*) Hiſtoire de François I, Liv. III, p. 344. Il cite la chronique d'Anjou de Bourdigné, qui ne dit rien du Préſident Gentil. Après avoir parlé de ſa fortune & des établiſſemens de ſes enfans, Bourdigné ajoute, fol. 205 verſo, troiſième Partie: » Ce nonobſtant par un ſien ſerviteur nommé PREVÔT, accuſé d'avoir mal adminiſtré & exercé ſa » Charge, fut mis en priſon, & tous ſes biens » ſaiſis, &c. Cela ne peut ſignifier autre choſe que PREVÔT fut un des témoins qui le chargea le plus. Bouchet dit la même choſe.

(*q*) Abrégé chronol. Tome I, ſous l'an 1522. Sans doute la ſource de l'erreur de Varillas & de M. le Préſident Hénaut eſt dans celle qu'a

Digitized by Google

naut qui a adopté ses chimères, *la Duchesse d'Angoulême fit retirer des mains de Samblançay les acquits qu'il avoit d'elle, & elle se servit pour cette supercherie, qui ajouteroit beaucoup à la haine de son action, du Président Gentil*, qui étoit, dit-on, *amoureux d'une des femmes de la Duchesse, & qui fut pendu quelques années après.* Je me crois obligé de relever cette erreur, & le Roman de Varillas copié par M. Hénaut. La Duchesse d'Angoulême est assez coupable dans cette occasion, sans y ajouter cette odieuse circonstance. Gentil (*r*), Président, non au Parlement, ce qui annonceroit un Président à Mortier, mais aux Enquêtes, ne fut jamais le Commis de Samblançay, mais celui de (*s*) *Jean Poncher*, condamné comme

faite Brantôme, qui accuse le Président Gentil, en disant à sa manière : » La fraude se découvrit par » après ; mais il n'étoit plus temps, & le Président Gentil en paya la méneftre par après ; car » il fut pendu à Montfaucon «. Brantôme, *Hommes Illustres*, Tome I, p. 237.

(*r*) *Rainier*, ou *René Gentil*, étoit Italien, & Conseiller au Parlement, reçu, suivant Blanchard, le 13 Novembre 1533. Par conséquent il n'étoit encore ni Président, ni l'un des Juges de Samblançay en 1527. Il ne fut Président aux Enquêtes que très-long-temps après. Antoine Minard, alors Avocat général à la Chambre des Comptes, lui succéda le 6 Juin 1542.

(*s*) Jean Poncher, Général des Finances, con-

Digitized by Google

Samblançay au gibet. C'étoit à l'infortuné Poncher que Gentil avoit dérobé les pièces justificatives, au défaut desquelles il fut condamné. Ce sont des faits attestés par les Auteurs les plus exacts, par (t) le Ferron, (u) du Tillet, Jean (x) Papon dans les premières éditions de ses Arrêts, suivies par (y) l'Auteur très-instruit du Traité du Péculat, & par (z) Dupleix. Enfin Gentil ne fut puni de ses malversations que quinze ans après, en 1542, suivant ces Auteurs & Blanchard (a). De tous ceux qui parlent de

damné en 1528, & depuis reconnu & déclaré innocent en 1542, étoit Seigneur de Chainfreau, Secrétaire du Roi, & Argentier de Charles VIII & de Louis XII. Voyez Anselme, généalogie de Poncher, Tome VI, p. 450, n. 4.

(t) *Ferronius in Francisco Valesio*, fol. 164 verso, lettre H.

(u) Jean du Tillet, dans sa Chron. abrégée, p. 164, où Jacques de Baune est mal appelé Jacques de Blois.

(x) Jean Papon dit à peu près la même chose Livre XXII, Titre II.

(y) Page 44 de l'édition *in*-4. de ce Traité publié à l'occasion de l'affaire de Fouquet.

(z) Dupleix, Tome III, p. 354, qui ajoute : » Que Gentil fut déféré à son tour par un de ses » Commis, qui donna aux parens de Poncher les » instructions nécessaires, & indique l'endroit où » se trouvèrent les papiers que Gentil avoit soustraits » à Poncher.

(a) Blanchard, Liste des Conseillers au Parlement, sous l'an 1523.

Digitized by Google

la condamnation de Samblançay, Varillas commentant Brantôme, est peut-être le premier qui ait imaginé d'y intéresser l'amour de Gentil pour une des femmes de la Duchesse d'Angoulême. Beaucaire de Péguillon, qui s'élève avec force contre le Chancelier Duprat (*b*), Martin Dubellay (*c*), Montluc (*d*), Jean Bouchet, & tous les Historiens contemporains & très-instruits, n'insinuent rien de pareil ; & ce qui résulte de ces Auteurs, ce n'est pas que la Duchesse niât qu'elle eût reçu les trois cens mille écus, mais qu'elle prétendit n'avoir rien pris que sur ses revenus particuliers, & sur les fonds de ses épargnes. Enfin (*e*) Ma-

(*b*) Livre II de ses Mémoires, p. 56.

(*c*) Livre VI de ses Mémoires, p. 217.

(*d*) Histoire d'Aquitaine, quatrième Partie, p. 412.

(*e*) C'est une de ses plus belles pièces : elle mérite de paroître ici. Elle prouve que le Public regardoit Samblançay comme une victime innocente de la Cour, & qu'on ne faisoit pas difficulté de le dire, & qui plus est, de l'écrire.

Lorsque Maillard, Juge d'enfer, menoit
A Montfaucon Samblançay l'ame rendre,
A votre avis, lequel des deux tenoit
Meilleur maintien ? Pour vous le faire entendre,
Maillard sembloit homme que mort va prendre :
Et Samblançay fut si ferme vieillard,

rot, qui a fait une fort belle Epigramme ſur la mort de Samblançay, & Théodore de Beze (*f*), qui a fait une Epitaphe critique ſur celle du Préſident Gentil, ne diſent rien qui reſſemble le moins du monde à l'anecdote de Varillas. Le premier fait un bel éloge de la fermeté avec laquelle mourut le Surintendant; on eût dit qu'il n'étoit pas l'infortuné que le Lieutenant Criminel Maillard conduiſoit à la mort, mais que c'étoit Maillard lui-même que Samblançay menoit au gibet. Lorſqu'on lui eut annoncé qu'il eſpéroit en vain ſa grace, qu'il falloit mourir, il s'écria (*g*) : qu'*il reconnoiſſoit enfin quelle différence il y avoit entre ſervir Dieu & les Rois ;* que *s'il avoit autant travaillé pour ſon ſalut que pour le bien de l'Etat, il ne ſe verroit pas réduit à l'affreuſe extrémité où il ſe trouvoit. J'ai bien mérité la mort*, ajouta-t-il, *pour avoir plus ſervi aux hommes qu'à Dieu.* Cependant il faut convenir que Samblançay n'étoit pas tout-à-

Que l'on cuidoit pour vrai qu'il menât pendre
A Montfaucon le Lieutenant Maillard.

Marot, Epigr. édit. de 1700, Tome II, p. 16.

(*f*) *Juvenilia Bezæ* à la tête de mort, fol. 3 verſo.
(*g*) Jean Bouchet, Annales d'Aquitaine, quatrième Partie, p. 413.

fait innocent. Je ne parle point des grands biens (*h*), des riches établissemens que ses emplois sous les trois derniers Rois lui avoient procurés. On peut croire qu'ils étoient les fruits de ses travaux; mais pouvoit-il sans crime préférer sa fortune à celle de l'Etat? & par une lâche complaisance dont il fut puni, donner à la Duchesse d'Angoulême les fonds destinés pour l'Italie? Devoit-il abuser aussi cruellement qu'il fit de la confiance du Roi pour Madame d'Angoulême? Devoit-il garder le silence sur un point si important? Il n'avoit pas d'autre excuse que la crainte de déplaire, & la disgrace qu'il prévoyoit. Comblé d'honneurs, de richesses, il ne put soutenir l'idée d'y mettre un terme; & ce fut ce qui le rendit, s'il faut le dire, infidèle à son maî-

(*h*) Les Cler-voyans s'esbahirent où il avoit pu prendre tant d'or & d'argent, vu les grands acquêts, édifices, & choses somptueuses qu'il avoit faites. Bouchet, Annales d'Aquitaine, quatrième Partie, p. 412. Il demandoit un compte au Roi, & le payement *des restes*, qui alloit à plus de trois cens mille livres. Avec les autres biens de Samblançay, & les dépenses qu'il avoit faites en bâtimens, en ameublemens, &c. cela alloit à des sommes prodigieuses pour le temps. Il s'intituloit, Messire Jacques de Baune, Chevalier, Seigneur & Baron de Samblançay, Vicomte de Tours, Conseiller, Chambellan du Roi de France, Gouverneur & Bailli de Touraine.

Digitized by Google

tre, & traître à sa patrie. C'étoient là ses véritables crimes, & ceux qu'on envisagea le moins. Si les passions de Madame d'Angoulême, son avidité pour l'argent, & sa haine contre Lautrec, firent perdre le Milanez, & le fruit de tant de richesses & de tant de sang répandu; ses dispositions pour le Connétable Charles de Bourbon eurent des suites bien plus funestes. La fatale journée de Pavie, la captivité de François I, & la France à la veille de sa ruine, déposeront à jamais contr'elle. Elle approchoit de quarante ans: il y en avoit vingt-cinq qu'elle étoit veuve, sans qu'elle eût jamais pensé sérieusement à passer à de secondes noces. C'étoit un sujet d'éloges pour elle. Honorée de la confiance du Roi son fils, elle étoit dépositaire des plus grands intérêts, lorsqu'elle s'entêta du mérite du Connétable de Bourbon. Ce Prince (*i*) avoit perdu le 28 Avril 1521 Susanne, héri-

(*i*) Charles de Bourbon-Montpensier, Comte de Montpensier, & depuis Connétable de France, né le 17 Février 1490, mort sur la brêche de Rome qu'il prit d'assaut le 6 Mai 1527; étoit fils de Gilbert, Comte de Montpensier, mort en 1496, & de Claire ou Clarice de Gonzague, morte en Juin 1503. Voyez Anselme, Connétables, Tome VI, p. 227, & Tome I, p. 316. Il fut fait Connétable le 12 Janvier 1515, nouveau style.

Digitized by Google

tière de Bourbon, sa femme. Il y avoit une donation qui faisoit passer tous les biens de l'héritière au Connétable, sans égard aux clauses du contrat de mariage d'Anne de France, & de Pierre de Beaujeu père de Susanne. Louis XII, qui n'avoit point voulu profiter des avantages que son prédécesseur avoit ménagés à la Maison régnante, avoit terminé les différends des deux Maisons par l'alliance de Susanne, fille de Pierre de Bourbon, avec Charles, depuis Connétable de France, fils & unique héritier de Gilbert, Comte de Montpensier. La Duchesse d'Angoulême, âgée de plus de trente-cinq ans, devint amoureuse du Connétable, qui n'en avoit pas trente-deux. Varillas, qui ne sauroit se résoudre à perdre l'occasion d'étaler ses idées romanesques, a parlé de l'amour de Louise d'Angoulême pour le Connétable, comme si elle l'eût aimé quelques années avant le mariage de ce Prince avec Susanne, fille de Pierre, Duc de Bourbon. A l'en croire, la Duchesse de Bourbon ne donna sa fille au Connétable, que pour satisfaire sa haine contre Louise d'Angoulême. L'Auteur, sans égard au mariage du Prince, qui se fit dès l'an 1505, prétend que ce fut à l'amour de Louise de Savoye que Bourbon, dit alors

Digitized by Google

le Comte de Montpensier, dut tous ses établissemens à la Cour, & même l'épée de Connétable. En 1515, il ne s'est pas souvenu que les projets de mariage qu'il impute à Madame d'Angoulême en 1504, ne s'accordoient guères avec l'âge de Bourbon, qui n'avoit que douze à treize ans; & que depuis le mariage du Comte de Montpensier, elle ne pouvoit penser à l'épouser elle-même, ni le regarder comme l'objet d'une passion raisonnable. Si sa foiblesse l'y avoit déterminée, son orgueil l'en eût empêchée. Mais laissons Varillas & ses copistes se livrer à leurs écarts, & réduisons les choses au pied de l'histoire. Après la mort de la Princesse sa femme, le Connétable, insensible aux attaques de la Duchesse d'Angoulême, la regarda avec une indifférence qu'une femme qui se croit encore aimable, peut prendre pour du mépris. Elle s'en vengea au camp (k) de Mézières, & à (l) Valenciennes, où il fut encore

(k) En Septembre 1521.

(l) En Octobre suivant, lorsque Charles-Quint se retira aux approches de l'armée du Roi. Le passe-droit de Valenciennes lui tint si fort au cœur, que lorsqu'après sa condamnation, le Roi lui renvoya demander l'épée de Connétable & le collier de l'Ordre, il répondit : Qu'on lui avoit ôté l'épée à Valenciennes, & qu'il avoit laissé le collier de l'Ordre sous le chevet de son lit à Chantelle.

Digitized by Google

privé des honneurs qu'il prétendoit dûs à la dignité de Connétable de France. Ce Prince avoit eu bien de la peine à excuser les procédés qu'on avoit tenus avec lui, parce qu'il en connoissoit les motifs. Il savoit qu'il n'eût tenu qu'à lui de tenir dans la faveur & auprès du Roi le premier rang. Il n'avoit qu'à donner sa main à la Duchesse qui n'avoit pu lui refuser son cœur; mais le Connétable avoit pour Madame d'Angoulême une antipathie qu'il ne pouvoit vaincre. Il trouva même ridicule qu'une femme qui eût pu être sa mère, voulût être sa femme; & il s'en expliqua assez nettement (*m*) pour qu'elle ne pût pas en douter. Avec un mérite supérieur, pour la guerre surtout, autant de prudence que de valeur, pensant beaucoup (*n*), parlant peu, magnanime, libéral, adoré des troupes, respecté de ses égaux mêmes, digne en un mot par mille belles qualités du Sang de S. Louis, Bourbon étoit fier, & ne

(*m*) On dit que le Connétable outré, ne put s'empêcher de dire au passe-droit qu'on lui fit à Valenciennes, *que le Roi suivoit en cela les impressions d'une femme qui n'avoit pas plus d'équité que d'honneur.*

(*n*) Le Connétable de Bourbon étoit taciturne, & peu ouvert. Louis XII, qui le connoissoit, avoit dit en parlant de lui : *il n'est rien pire que l'eau qui dort.*

Digitized by Google

vouloit rien devoir qu'à sa conduite & aux bontés du Roi. C'étoit un de ces hommes nés pour décider du sort d'un Etat par le parti qu'ils embrassent, & pour lesquels l'Ostracisme étoit établi à Athènes. Il ne vit qu'avec dédain qu'on lui proposât une voie à la fortune par un mariage qui lui déplairoit. Nos Romanciers ont prétendu que le motif de son indifférence pour la Duchesse d'Angoulême, étoit l'amour qu'il avoit pour Marguerite de Valois, Duchesse d'Alençon, & depuis Reine de Navarre, sœur du Roi. On a donné à Marguerite les titres de quatrième Grace, de dixième Muse; qu'on se figure son mérite d'après des titres si brillans. Ils prouvent que le Connétable pouvoit fort bien avoir pour cette Princesse des sentimens plus vifs que ceux de l'estime que personne ne lui refusoit; mais ils ne prouvent pas (*o*),

(*o*) Voyez ce qu'en a dit Bayle à l'article de cette Princesse, au mot NAVARRE, dans le texte, p. 471. Il s'éleve avec beaucoup de justice en cet endroit & en quelques autres contre les Auteurs de ces ouvrages, que Juvenal appelle *Historias peccare docentes*, où la femme la plus vertueuse, à l'aide de quelques faits détachés, est travestie en héroïne de Roman, c'est-à-dire, avec toutes les foiblesses qui font l'ame de ces prétendues héroïnes. Bayle indique l'*Histoire de Marguerite de Valois, Reine de Navarre*, dont il y a eu trois éditions.

comme

Digitized by Google

comme on l'a imaginé faussement, & au deshonneur de Marguerite de Valois, qu'elle ait jamais répondu aux sentimens du Connétable. Les vertus supérieures, la piété éclairée, & la sagesse de la Princesse, sont trop bien établies pour le croire. Après quelques démarches inutiles, la Duchesse d'Angoulême, outrée de dépit, pensa aux moyens d'en punir le Connétable. Une femme qui ne se souvient pas avec plaisir des avances qu'elle a faites, ne se les rappelle qu'avec désespoir, dit quelqu'un avec raison. Elle forma donc avec Duprat & Poyet, l'homme de son temps le plus entendu dans la chicane du Palais, le dessein de réduire Bourbon au sort d'un Gentilhomme, en le dépouillant des grandes (*p*) terres qu'il possédoit du chef de Susanne de Bourbon sa femme. La

L'*Histoire secrette du Connétable de Bourbon*, publiée en 1698 & 1700, édition à laquelle on a joint un titre de 1706, n'est que la copie ou l'extrait de l'*Histoire de la Reine de Navarre*, en 2 vol. en 1695, à Paris & Amsterdam 1696. C'est sur ce modèle qu'on a fait les *Galanteries des Rois de France*, l'*Histoire des Favorites*, & que Varillas fidellement copié par l'Auteur des *Galanteries des Rois de France*, a fabriqué ses histoires si décriées aujourd'hui, qu'on n'est plus la dupe de ses prétendus manuscrits.

(*p*) Le Bourbonnois, le Forez, le Beaujolois, l'Auvergne, & la Marche.

Digitized by Google

Ducheſſe d'Angoulême ſe prétendit héritière de Suſanne de Bourbon, & ſa prétention n'étoit pas ſans fondement. Elle étoit, comme on l'a dit, fille de Marguerite de Bourbon, ſœur de Jean & de Pierre, Ducs de Bourbon, & par conſéquent couſine germaine de la Connétable (*q*). Le procès fut intenté, & la cauſe plaidée au Parlement par les deux Avocats les plus célèbres de leur temps, en préſence du Roi & de la Ducheſſe d'Angoulême. François de Montholon plaida pour le Connétable, Poyet pour la Ducheſſe, & Liſet pour le Roi. Tout contribua à la célébrité de l'action, & Montholon y fit

(*q*) Charles I, Duc de Bourbon ; Agnès de Bourgogne.

Jean, Duc de Bourbon, mort ſans poſtérité de *Jeanne de France*, de Catherine d'Armagnac, & de Jeanne de Bourbon-Vendôme.	Pierre, Sire de Beaujeu, héritier de Jean ſon frère ; & Anne de France, fille de Louis XI.	Marguerite de Bourbon, mariée avec Philippe de Savoye, d'abord Comte de Breſſe & de Bugey.
	Suſanne de Bourbon, morte ſans enfans de Charles de Bourbon, Connétable de France.	Louiſe de Savoye, mère de François I, héritière de Suſanne.

admirer la fermeté qu'il avoit eue de se charger d'une cause contre le Roi, & sur-tout contre la Duchesse. Elle étoit moins généreuse que Sa Majesté, & son ressentiment étoit à craindre; il n'en fit pas moins briller son éloquence & son savoir. François I y fut tellement sensible, que cette cause bien loin de nuire à la fortune de Montholon, lui valut depuis la dignité de Garde des Sceaux (*r*). Guillaume Poyet, qui plaida contre le Connétable, l'emporta. Bourbon fut dépouillé de tous les biens que lui avoit apportés en mariage la Princesse son épouse. *Ainsi*, dit le Président de Thou (*s*), *la Duchesse d'Angoulême qui avoit été cause de la perte du Milanez, le fut encore du plus grand danger où se soit jamais trouvé l'Etat.* Sa passion triompha, aux dépens du sang le plus pur, de la captivité du Roi, & des sommes immenses qu'il en coûta pour sa rançon. Bourbon, désespéré, & abandonné par le Roi même, qui n'eut pas la force de résister

(*r*) Pendant le procès qui fut fait à Poyet, alors Chancelier, & successeur de Duprat en 1545., il fut nommé Garde des Sceaux conjointement avec François Airauld, & François Olivier, qui fut fait Chancelier de France la même année 1545.

(*s*) Tome I, Livre I, sous l'an 1523.

Digitized by Google

à Madame d'Angoulême, prit le parti d'abandonner son Roi, de trahir sa patrie (*t*), & se couvrit d'une honte que toutes ses grandes qualités ne sauroient effacer, & que lui-même ne s'est jamais pardonnée. Il fut assez généreux pour refuser constamment *l'Ordre* de l'Empereur; mais il prit le commandement de ses armées, & la fatale journée de Pavie du 24 Février 1525 en fut la suite. Ou François I n'étoit pas bien persuadé des intrigues de sa mère, ou cette Princesse avoit sur lui un pouvoir surprenant. La Reine Claude étoit morte le 26 Juillet 1524. Jamais elle n'avoit nui au crédit de Madame d'Angoulême. François, dans le dessein de repasser en Italie, établit une seconde fois sa mère Régente en France (le 12 Août 1524). Cette Régence ne plut pas aux Grands; & après le revers de Pavie, il n'eût tenu qu'au Comte, depuis Duc de Vendôme (*u*),

(*t*) Sur la désertion du Connétable, consultez les Mémoires de Dubellay, Liv. I. Il y entre dans un détail exact & curieux de cette affaire; & le Président de Thou n'a fait qu'en extraire ce qu'il a dit de cet événement dans son premier Livre, sous l'an 1523.

(*u*) Charles de Bourbon, premier Duc de Vendôme, frère du Comte de Saint-Pol, & de Louis I, Cardinal de Bourbon, & fils de François, Comte de Vendôme, & de Marie de Luxembourg. Il mou-

Digitized by Google

d'en dépouiller Madame d'Angoulême. Jamais consternation n'avoit été plus grande que celle des François à la nouvelle de la captivité du Roi. De ceux qui n'envisageoient que leurs intérêts particuliers, les uns pleuroient la mort d'un frère, les autres celle d'un père; les autres qui joignoient leur douleur particulière à celle que leur donnoit l'intérêt public (& le nombre en étoit très-grand), ne pouvoient penser qu'avec une tristesse accablante à un Roi jeune, chéri, admiré de toute l'Europe, réduit aux malheurs de sa captivité; au sang qui venoit d'être répandu; à celui qu'on étoit à la veille de verser; à la situation à laquelle la France alloit être réduite, par les efforts extraordinaires qu'il falloit faire après ceux qu'on avoit faits; aux conditions d'un traité dont on ne pouvoit se dispenser, & aux sommes immenses dont il devoit être payé. Plus on racontoit de merveilles du courage qu'avoit fait paroître François à Pavie, & plus on étoit

rut le 25 Mars 1537, & fut père d'*Antoine de Bourbon*, *Roi de Navarre*; de *François*, *Comte d'Anguyen*, célèbre par la bataille de Cérisolles qu'il gagna à vingt-cinq ans; du Cardinal *Charles de Bourbon*, fameux dans les intrigues de la Ligue sous Henri III; & de *Louis de Bourbon*, tige de Bourbon-Condé, & le héros de son temps, assassiné à Jarnac.

Digitized by Google

touché de sa situation. Il n'y avoit personne à la Cour qui n'imputât la source de ces maux à la Comtesse d'Angoulême. Il est vrai que le Roi étoit passé en Italie malgré elle. Après qu'il eut repoussé les Espagnols & Bourbon des environs de Marseille, la Régente lui envoya trois couriers (*x*) l'un après l'autre, pour l'engager de ne pas aller plus loin ; mais il n'écouta rien : en vain même le pria-t-elle d'attendre qu'elle l'eût rejoint, & lui eût dit adieu. Il lui fit dire par le dernier courier, qu'il étoit trop avancé pour reculer, & hâta sa marche. Madame d'Angoulême ne manqua pas de rappeler ces circonstances ; mais on pouvoit reprendre les choses de plus loin. La violence de ses passions, son ambition, son avarice, étoient connues ; on les lui reprochoit hautement. Cependant par un effet admirable & ordinaire du génie de la nature, on n'osoit pas se souvenir que le Roi s'y étoit prêté. On le plaignoit sans lui faire de reproches. On n'osa même l'offenser en se vengeant de Madame d'Angoulême, & en lui ôtant la Régence que le Roi lui avoit donnée. Le péril commun, la fortune du Roi, &

(*x*) Brantôme, *Hommes Illustres*, Tome I, p. 303.

Digitized by Google

celle de l'Etat, furent les seuls objets qui touchèrent le Comte de Vendôme. Il étoit devenu le premier Prince du Sang par la mort du Duc d'Alençon, & la désertion du Connétable, & il avoit à se plaindre de Madame d'Angoulême.

Les biens dont elle avoit dépouillé le Connétable, lui devoient retourner par la mort de ce Prince. Cependant il prit avec elle des mesures convenables pour convoquer une assemblée à Lyon. La Princesse y présida, & y parla avec cette éloquence naturelle & touchante que beaucoup d'esprit & les circonstances pouvoient lui donner; & après avoir imploré pour la France, pour son fils, pour un Roi accablé par le sort des armes, la fidélité de ses Sujets présens à cette assemblée, elle en indiqua une autre de leur consentement. Le Comte de Vendôme y fut nommé Chef des Conseils. Le Roi lui avoit donné, en partant, l'administration de la guerre, & le Gouvernement de Champagne. Il se contenta de ces titres, & par une magnanimité digne des plus grands éloges, il ne voulut pas même penser à la Régence, quoiqu'on l'y invitât. De pareils sentimens annoncent combien il la méritoit. Il fut

Digitized by Google

donc le premier à donner l'exemple du respect qu'on devoit à Madame d'Angoulême à titre de Régente, & de l'esprit d'union, lequel seul pouvoit sauver la France.

On eût dit, à voir la conduite que tint alors le Comte de Vendôme, qu'en prenant avec tant de modération le soin du Royaume, il étoit persuadé qu'il travailloit pour sa postérité. Je passe ici sous silence la faute que fit le Roi, en s'opposant lui-même à la révolte des soldats de l'Empereur, dont il eût pu profiter; & au dessein qu'avoit formé le célèbre Doria, de concert avec le Duc de Bourbon & le Marquis de Pescaire, d'enlever le Roi sur la route de *Pisqueton* (y) à Naples, & de le conduire dans ses États. Il alla lui-même se livrer aux fers de Madrid, dans la supposition que Charles seroit aussi généreux que lui; mais il eut lieu de se repentir de sa faute, que la Régente ne répara qu'à force de négociations, &

(y) François I, d'abord arrêté à Pavie, fut transféré à PISQUETON dans le Milanez, & de Pisqueton il devoit être conduit au Château-neuf de Naples. Mais lui-même convint avec Lannoy d'aller à Madrid, pour y traiter, disoit François, *de Gentilhomme à Gentilhomme*, *de Cavalier à Cavalier* avec Charles-Quint.

après

après bien des démarches & des dépenses qu'on eût peut-être évitées. Les premiers pas qu'elle fit, furent auprès d'Henri VIII, qui, dans la juste crainte que l'abaissement de la France ne fût un dégré à celui de l'Angleterre, & au projet de Monarchie universelle, ne balança pas à se désunir d'avec l'Empereur, & à signer un traité secret avec la France. On avoit regardé cette démarche comme la plus pressée. En effet, il semble qu'il ne tenoit alors qu'aux Impériaux & à Henri VIII de passer en France, chacun à la tête d'une armée, & de s'en emparer avec leurs forces combinées. Cependant il eût peut-être mieux valu faire le premier objet de ses négociations de l'Italie.

Clément VII avoit tout à appréhender de la vaste ambition de l'Empereur; & en effet il ne craignoit rien tant que les suites de la victoire de Pavie, qui sembloit préparer des fers non-seulement au Pape, mais à tous les Souverains d'Italie. On eût même pu négocier en même temps auprès d'eux, & en Angleterre. Mais ce qui arrive dans les événemens funestes & accablans, arriva en France. Occupé d'un objet important, on ne porta pas ses vues ailleurs; & ce ne fut qu'après que

Digitized by Google

le Pape eut traité avec Lannoy, Viceroi du Milanez, & que le traité fut ratifié & publié, que la Régente envoya d'Urfé à Rome.

Les dispositions de Clément VII étoient si favorables pour la France, que Sa Sainteté, malgré les liens qu'elle venoit de se donner, banlança si elle ne les romproit pas pour traiter avec d'Urfé, l'homme le plus éloquent & le négociateur le plus adroit de son temps.

Les mesures qu'avoit prises Madame d'Angoulême avec la République de Vénise & Doria, avoient été renversées par la défense que le Roi lui-même avoit faite à ce Général d'enlever Sa Majesté dans le vaisseau qui la portoit de Portofiero à Alicante. Il fallut traiter de la liberté du Roi avec l'Empereur, qui bien loin de procéder avec François, comme de *Cavalier à Cavalier*, refusa même de le voir.

Quoique la Régente, comme le remarque Wicquefort (z), n'eût qu'une autorité précaire & déléguée, elle envoya au mois de Septembre 1525 en Espagne, en qualité d'Ambassadeur, l'Archevêque d'Embrun, depuis Cardinal de Tour-

(z) Mémoires touchant les Ambassadeurs, p. 579. Cologne, 1677.

Digitized by Google

non (*a*), Jean de Selve (*b*), premier Président au Parlement de Paris, & Philippe Chabot, Seigneur de Brion, qui fut depuis l'Amiral Chabot.

Tous les Auteurs remarquent que ce fut Jean de Selve qui porta toujours la parole, quoique l'Archevêque d'Embrun fût aussi un très-habile négociateur. Marguerite de Valois, sœur du Roi, alors

(*a*) FRANÇOIS DE TOURNON, Cardinal en 1530, successivement Archevêque d'Embrun en 1517, de Bourges en 1525, d'Auch en 1537, & de Lyon en 1551. Il fut aussi Ministre d'Etat sous François I & sous Henri II. Il mourut à soixante-treize ans, le 29 Avril 1562. C'étoit un Prélat de fort bon sens dans les affaires, peu savant, grand persécuteur des Huguenots, contre lesquels il fit allumer les premiers feux, & protecteur des Jésuites auxquels il donna le riche & magnifique Collége de Tournon, le premier qu'ils ayent eu en France. Ministre d'Etat toujours occupé des affaires de ce monde, & avec plus de trente bénéfices, qui produiroient aujourd'hui plus de cinq ou six cens mille livres de rente, il avoit pris pour devise ce mot de S. Paul: *Non quæ super terram.* Voyez l'Histoire du Diocèse de Lyon, pp. 207-209.

(*b*) JEAN DE SELVE étoit un des savans hommes de son temps: il fut premier Président à Bordeaux, à Rouen & à Paris, & mourut en 1529. Voyez l'éloge historique du Parlement, p. 41, & Blanchard. On a remarqué qu'il laissa six fils, tous négociateurs employés dans les Ambassades, à la réserve d'un seul Abbé de Saint Vigor. LAZARE, l'aîné, Ambassadeur auprès des Suisses; JEAN-FRANÇOIS, en Turquie; GEORGE, Evêque de Lavaur, auprès de l'Empereur; JEAN-PAUL, Evêque de Saint Flour; & ODET, à Rome & à Venise. Vicquefort, Mém. des Ambassadeurs.

V. J. Kubanyi
Digitized by Google

Duchesse d'Alençon, se joignit au Président de Selve, & aux autres Ambassadeurs, ayant obtenu pour son voyage un passeport de l'Empereur. Elle rendit presque la vie au Roi, qui se vit à l'extrémité, & servit beaucoup à l'avancement du traité de Madrid, pendant son séjour qui dura trois mois. Elle emporta avec elle des pouvoirs aussi étendus qu'il fut possible de les donner, par lesquels François I remettoit le gouvernement de ses Etats à Monsieur le Dauphin. C'étoit François, premier Dauphin, né en 1517 (*c*), & encore enfant. Cette démarche, qui assuroit l'administration des affaires à la Duchesse d'Angoulême, produisit deux effets également avantageux. Elle fit voir à Charles-Quint que le Roi préféroit l'honneur de la France à son intérêt personnel, & elle assura le repos intérieur de l'Etat; & en même temps elle calma les inquiétudes de la Régente. L'Empereur devenu plus traitable, conclut enfin le traité de Madrid, si onéreux à la France, que Gattinara son Chancelier refusa généreusement de le sceller. Ce fut l'Empereur, qui ayant pris

(*c*) Bourdigné dit en Avril 1518. Chron. d'Anjou, fol. 124.

froidement les ſceaux de la main de Gattinara, ſcella lui-même l'acte, & les rendit ſur le champ au Chancelier, en l'engageant de les garder pour ſon ſervice.

Nous ne dirons rien ici des clauſes du traité : on le trouve par-tout. Madame d'Angoulême eut ordre d'aller joindre ſon fils à Bayonne, & de conduire avec elle Monſieur le Dauphin & le Duc d'Orléans, qui devoient paſſer en Eſpagne comme ôtages du Roi leur père. Les politiques ont remarqué avec aſſez de raiſon, que l'Empereur eût beaucoup mieux fait de prendre ce qui reſtoit à la France de Capitaines diſtingués pour ôtages ; leur nombre eût ſuppléé à la dignité du Dauphin & de ſon frère ; & le Roi ſe ſeroit vu privé des reſſources qu'il trouva dans la valeur des grands hommes qui lui reſtoient. On peut auſſi en faire honneur à Madame d'Angoulême, qui n'inſiſta pas beaucoup ſur la demande de l'Empereur, & qui préféra l'avantage de la Nation aux ſentimens & à la tendreſſe du ſang. Elle partit avec le Dauphin & le Duc d'Orléans, accompagnée de Henri d'Albret, Roi de Navarre, du Duc de Vendôme, du Cardinal de Lorraine, de la Ducheſſe d'A-

lençon, & d'une partie de la Cour, dont le juſte empreſſement de revoir le Roi éclata en cette occaſion.

La réunion du Roi avec ſa mère & la Ducheſſe d'Alençon à Bayonne, fut extrêmement touchante, & le plaiſir n'en fut altéré que par l'échange des Princes qui furent conduits en Eſpagne. Le Dauphin n'avoit pas neuf ans; & le Duc d'Orléans, qui fut depuis Henri II, n'en avoit que ſept. Madame d'Angoulême connoiſſoit le caractère de ſon fils, vif & ſenſible au plaiſir. Elle avoit conduit à ſa ſuite tout ce qu'il y avoit de plus brillant à ſa Cour. Ce fut alors que le Roi, enchanté de l'eſprit & de la beauté de la Demoiſelle d'Heilly, qui fut depuis la Ducheſſe d'Etampes, forma avec cette Demoiſelle des liens qui durèrent juſqu'à la mort du Roi.

Le retour de François I donna fin à la Régence. Mais le crédit de Madame d'Angoulême ſe ſoutint. Elle s'occupa toute entière du deſſein de procurer la paix à la France, épuiſée d'hommes & d'argent; & forma avec Marguerite d'Autriche des liaiſons qui amenèrent enfin les choſes au but où elle les déſiroit.

François I, ayant inutilement tenté de retirer les Princes ſes fils des mains de

Digitized by Google

l'Empereur par la voie des armes, se vit réduit à écouter les propositions que lui fit Marguerite d'Autriche, Gouvernante des Pays-Bas, de l'accommoder avec Charles-Quint. Elle obtint un plein pouvoir de négocier & de conclure le traité; & le Roi en donna un pareil à sa mère.

Les deux Princesses se trouvèrent vers la fin du mois de Maï à Cambray. Cette Ville avoit été choisie pour le lieu de leur conférence. Marguerite, veuve de Philippe le Beau, Duc de Savoye, étoit belle-sœur de Madame d'Angoulême, sœur de Philippe. Ces deux Princesses firent leur entrée à Cambray le même jour sur la fin du mois de Mai 1529, avec la magnificence qu'on peut croire de deux personnes de leur rang, qui étoient chargées des intérêts des deux plus grands Monarques de la chrétienté.

La Duchesse, mère du Roi, étoit accompagnée de Duprat. On ne sauroit nier qu'elle ne fît voir en cette occasion les talens qu'elle avoit pour les affaires; & quoique le traité de Cambray, qu'on appela depuis le traité des Dames, parce que Eléonor d'Autriche, Douairière de Portugal, qui en fut le lien, y eut aussi beaucoup de part; quoique ce traité con-

Digitized by Google

clu le 5 Août 1529, ne fût pas favorable à la France ; cependant Madame d'Angoulême ne laissa pas d'en recevoir de grands éloges. Le prix des droits qu'on abandonnoit, & les obligations que contractoit la France, étoit immense ; mais il s'agissoit de retirer des mains de l'Empereur deux fils de France, dont l'un étoit le Dauphin, aimé de son père, auquel il ressembloit, & adoré des François. Leur mère alla au-devant d'eux à Fontarabie ; mais elle ne jouit pas long-temps du plaisir de voir son auguste famille réunie. La peste avoit succédé en France à la famine. Si ce dernier fléau respecte le trône & les personnes qui l'environnent, le premier n'épargne pas même les têtes couronnées. La Duchesse se retira d'abord à Fontainebleau ; mais les environs se trouvant infestés, elle prit la route de Romorantin : la maladie l'arrêta en chemin, & elle resta malade à Grez, village du Gâtinois. Elle y mourut le Vendredi 29 (*d*) Septembre 1531, à l'âge de cinquante-quatre ans. Elle avoit toujours appréhendé la mort, & ne pouvoit souffrir qu'on en parlât devant elle,

(*d*) Voyez les preuves justificatives de l'Histoire de Paris, Tome II, Partie III, p. 338, col. 1. Anselme & Labbe disent le 22.

même dans les Sermons, traitant d'ignorans les Prédicateurs qui parloient de cette triste matière. *Apparemment*, disoit-elle, *ils ne savent que dire, puisqu'ils parlent d'une chose que personne n'ignore.*

Trois jours avant que de mourir, dit Brantôme (*e*), elle vit pendant la nuit sa chambre toute en feu; croyant que cette clarté extraordinaire venoit de celui que faisoient ses femmes, elle les gronda. Elles lui répondirent, que c'étoit la lumière de la lune, & non pas le feu qu'elles faisoient, qui produisoit cet éclat. La Princesse ayant fait tirer les rideaux du lit, reconnut que c'étoit une Comète (*f*). » Ah! dit-elle, voilà un » signe qui ne paroît pas pour une per» sonne de basse qualité! Dieu le fait » paroître pour nous autres grands & » grandes. Refermez la fenêtre, ajou» ta-t-elle, c'est une Comète qui m'an-

(*e*) *Dames Galantes*, Tome II, p. 297.

(*f*) Sur cette Comète, voyez un petit Recueil intitulé: COMETARUM *omnium ferè cathalogus à Christo nato ad annum* 1556, imprimé à Basle la même année *in*-16. La Comète parut depuis le 6 Août jusqu'au 7 Septembre, suivant l'Auteur. Mais suivant Brantôme, il faut qu'elle ait paru plus long-temps, puisque Louise de Savoye mourut six jours après l'avoir apperçue. La mort de Louise de Savoye est un des événemens marqué par l'Auteur du Recueil des Comètes, d'après Sleidan, qui en parle aussi sous l'an 1531, Liv. VIII, p. 125, édition *in*-16 de 1559.

Digitized by Google

» nonce la mort : il faut donc s'y pré-
» parer. «.

Le lendemain matin, ayant envoyé chercher son Confesseur, elle s'y prépara en effet, quoique ses Médecins l'assurassent qu'elle n'en étoit pas là. *Si je n'avois vu*, leur répondit-elle, *le signe de ma mort, je le croirois, car je ne me sens pas si bas.* Mais au bout de trois jours sa crainte se vérifia, & quittant les songes du monde, elle trépassa. C'étoit du temps de cette Princesse une opinion générale, que l'apparition d'une Comète annonçoit la mort des Grands, ou le renversement d'un Empire.

Elle s'intituloit, depuis l'avénement de son fils à la Couronne, *Duchesse douairière d'Angoumois & d'Anjou, Comtesse du Maine & de Beaufort, mère du Roi.* Ce sont les titres qu'elle prit à la tête du traité de Cambray. On ne sauroit refuser à cette Princesse de très-grandes qualités d'esprit & de corps ; mais elle étoit femme & Princesse ; cela suppose une partie des défauts dont nous avons parlé. Les Savans avoient un accès facile auprès d'elle ; & *Charles le Sage*, Médecin de Poitiers, & Lesion, ami de Calvin, en étoient tellement estimés, que, si l'on en croit Florimond de Rœmond, cité par

Digitized by Google

Hilarion de Coste (*g*), *elle fut sur le point d'être ébranlée & séduite.* La plus forte preuve de ce que dit Florimond de Rœmond, est la manière de penser de Marguerite de Navarre sa fille, de la Duchesse d'Etampes, & de Renée de Ferrare, fille de Louis XII. Peut-être se contentoit-elle de blâmer les désordres du Clergé, & les abus de son temps; & alors condamner ces défauts, c'étoit être *Novateur.* La protection de laquelle elle honoroit les Savans, fut récompensée par les éloges qu'ils publièrent après sa mort. Il existe encore un recueil d'Epitaphes françoises & latines qui lui fait honneur. Les pièces qui composent le recueil sont de *Marot* (*h*), de *S. Gelais*, de *Salmon-*

(*g*) Dans la Vie du Docteur le Picart.

(*h*) Voyez les Poëfies de Marot, Tome II, p. 117, & p. 141. Saint-Gelais, p. 191; Poëfies de J. Dorat, Liv. II, pp. 145 & 146. Salm. Macrini, dans le Recueil de Jean Gruter, Tome II, p. 490. Nugæ *Borbonii*, édition de 1538, *Lib. II*, *p.* 95; & *Lib. IV. p.* 230. De toutes ces Epitaphes, je me contenterai de joindre ici celles de Saint-Gelais & de N. Bourbon, qui m'ont paru les meilleures.

Elle est ici; ne va point plus avant:
Ces marbres grands sont de sa sépulture.
Tu vois où gît celle qui peu devant
Fit voir au monde, en une Créature,
Tout le pouvoir du Ciel & de Nature.

Morin, de *Tusan*, de *Bourbon l'aîné*, & de *François Olivier*, alors Chancelier d'Alençon. La liberté du Roi, & la paix qu'elle procura à la France, font la matière ordinaire des éloges qu'on lui donne. Le Roi son fils lui fit faire des funérailles, où l'on se régla pour la pompe & le cérémonial sur ce qui avoit été observé à celles de la Reine Claude. On peut en voir le détail dans le recueil des pièces justificatives de l'Histoire de Paris (Tom. 2, part. 3, sous l'année 1531). Après les honneurs rendus à la mémoire de cette Princesse, & les éloges qu'elle reçut pendant sa vie & après sa mort, sur quel fondement M. le Président Hénaut dit-il,

Si tu la vis, remercie tes yeux;
Car œil mortel jamais ne verra mieux.
Bien que de tant les restes soient petites,
Et que l'esprit soit retourné aux cieux,
Trop tôt pour nous, & tard pour ses mérites.

Voici celle de Bourbon.

» *Hìc sita sum, cujus ductu auspicioque quierunt*
» *Bella : cupis nomen scire ? Loysa fui.*
» *Non obii, ast abii ; nam fama æterna loquetur*.
» *Exegi vita quæ monimenta mea.*
» *Ex æquo charus mihi Rex, populusque fuere ;*
» *Nimirum Regis mater eram, & populi.*

Digitized by Google

(*i*) en parlant de la mort de Catherine de Médicis, qui fut entièrement oubliée; *ainsi mourut Isabelle de Bavière; ainsi mourut la Duchesse d'Angoulême, mère de* François I, *comme si de temps en temps le ciel se plaisoit à étouffer la mémoire des ambitieux.* Il ne manque à cette réflexion, à l'égard de la Duchesse d'Angoulême, inhumée à S. Denis avec tous les honneurs d'une pompe royale, louée en prose & en vers françois, latins & grecs; il ne manque, dis-je, à cette belle réflexion que la vérité d'un fait historique.

(*i*) Histoire de France de M. le Président Hénaut, Tome I, p. 425.

CLAUDE DE FRANCE,

première femme de FRANÇOIS *I.*

LA mémoire de Claude de France nous doit être extrêmement chère. Elle étoit fille aînée de LOUIS XII & d'Anne de Bretagne, & fut digne d'un père qu'on propose encore pour le modèle des bons Rois. Elle naquit le 13 Octobre 1499, & fut élevée à la Cour la plus vertueuse qui ait jamais existé. Une vertu sincère, un esprit égal, la douceur, la bonté même formoient son caractère; aussi les Historiens de son temps l'appellent-ils communément LA BONNE REINE. Elle n'étoit pas si bien partagée du côté des qualités du corps; elle étoit un peu boiteuse, défaut qu'elle tenoit de sa mère; sa taille étoit médiocre; & les traits de son visage, qui ressembloient à ceux de Louis XII, n'avoient rien qui pût fixer agréablement les yeux, que l'air de bonté qui brilloit dans toute sa personne. Aussi le Roi son père répondit-il à Anne de Bretagne, qui vouloit le détourner de la donner pour femme au Comte d'Angoulême, parce qu'il ne la

Digitized by Google

rendroit pas heureuſe, & ne s'y attacheroit pas : *Vous vous trompez*, lui dit ce Prince, *elle n'eſt pas belle*, *mais ſa vertu touchera le Comte*, *& il ne pourra s'empêcher de lui rendre juſtice.* Nous avons déja parlé des obſtacles qu'Anne de Bretagne oppoſa à l'alliance de Claude de France avec le Comte d'Angoulême. Il eſt certain que ſi Anne eût été la maîtreſſe, jamais ce Prince ne l'eût épouſée ; mais Louis XII dédaigna tout autre parti, & rejetta la demande qu'en fit Charles d'Autriche. Ducheſſe & héritière de Bretagne, par la loi du contrat de mariage d'Anne, créée Ducheſſe de Milan après la conquête de ce Duché par le Roi, Comteſſe de Blois, d'Aſt, de Coucy, de Montfort, de Richemont, & de Vertus, Claude étoit la plus riche héritière qu'eût jamais eu la France ; & il n'y avoit point de Souverain qui n'eût envié une alliance qui lui eût apporté des biens aſſez étendus pour en faire un Royaume. La fortune qui avoit déja donné l'héritière de Bourgogne à la Maiſon d'Autriche, inſpiroit à ſon petit-fils l'envie de s'aggrandir par le mariage de Claude de France ; mais la ſaine politique, la raiſon & le Comte d'Angoulême l'emportèrent. Anne de Bretagne mourut, & le Roi accorda

aux François ce qu'ils lui avoient demandé, en célébrant les noces de Claude de France avec le Comte d'Angoulême le 18 Mai 1514. Elles se firent, comme on l'a observé, en habit de deuil, le Roi l'ayant exigé pour satisfaire à la douleur qu'il conservoit de la perte d'Anne. On peut dire que le règne entier de Claude n'eut aussi rien que de fort triste. A peine Louis XII fut-il expiré, ce qui arriva peu de temps après son mariage, qu'elle se vit exposée à l'indifférence de son époux, & à l'humeur impérieuse de la Duchesse d'Angoulême sa belle-mère. On eût dit que cette dernière eût pris à tâche de se venger sur la fille de ce qu'elle avoit eu elle-même à souffrir de la haine de la mère. Claude n'eut presque à la Cour que sa vertu pour elle, & le respect que son mérite & son rang imprimoient à quiconque avoit l'honneur de l'approcher. L'autorité étoit entre les mains de la Duchesse mère du Roi, qui fut nommée Régente dès l'an 1515, & entre celles de ses maîtresses & de ses favoris. Avec l'estime de son époux, elle ne pouvoit se flatter d'en avoir le cœur ; elle fut même la victime des plaisirs déréglés du Roi, qui, en abrégeant ses jours, abrégea ceux de la Reine, par la communica-

tion

tion des fruits de son intempérance. Je ne sais pas trop par quelle sorte de raisonnement Brantôme, qui nous dit tout cela fort crûment, ajoute à la suite, qu'*elle fut fort aimée du Roi, & bien traitée*; si à l'*égard du traitement* il entend autre chose que l'hommage extérieur que François I, le plus judicieux des hommes, ne pouvoit refuser aux bonnes qualités de son épouse. Elle n'avoit encore que vingt-quatre ans, lorsqu'elle mourut au Château de Blois le 25 Juillet 1524, quelque temps avant la seconde Régence de la Comtesse d'Angoulême, & après notre défaite à Rebec. Un de nos Historiens (*k*) fait dans son style ce bel éloge de Claude de France: *Elle étoit*, dit-il, *estimée la fleur & perle des Dames de son siècle, comme étant un vrai miroir de pudicité, sainteté, piété & innocence; la plus charitable & courtoise de son temps; aimée de chacun, & elle aimant ses sujets, & s'efforçant de bien faire à tous, & n'ayant souci que de servir Dieu, & de complaire au Roi son époux.* Jean Bouchet (*l*), Auteur du temps, dit qu'au lieu de prier pour elle, on l'invoqua comme sainte après sa mort; & que quel-

(*k*) Belleforêt, Annales, sous l'an 1524, fol. 437 recto.

(*l*) Annales d'Aquitaine, quatrième Partie, p. 382.

ques personnes persuadées de sa sainteté, lui demandèrent *remède en leurs maladies & autres adversités, dont ils se trouvèrent très-bien.* Bourdigné (*m*), dans la Chronique d'Anjou, en dit autant, & parle d'une Dame guérie, par son intercession auprès de Dieu, d'une fièvre qu'elle avoit depuis long-temps ; & ses Confesseurs assuroient qu'elle n'avoit jamais commis de péché mortel. Elle avoit pris pour sa devise une *Lune en son plein*, avec ces mots, *Candida Candidis*, pour marquer sa sincérité & celle des François ses sujets, ou relativement à la blancheur des lys qui sont les armes de France. Elle fut mère de trois Princes, qui furent : 1. FRANÇOIS, Dauphin, né le dernier Février 1518 (nouveau style), mort de poison le 12 Août 1536. 2. HENRI II, second Dauphin, Roi de France. 3. CHARLES, Duc d'Orléans, mort le 8 Septembre 1545 (*n*) : & de quatre Princesses ; LOUISE & CHARLOTTE, mortes jeunes ; MADELENE, femme de Jacques V, Roi d'Ecosse, morte en 1537 ; & MARGUERITE, d'abord Duchesse de Berry,

(*m*) Troisième Partie, fol. 202 verso.

(*n*) Voyez les éloges de ces quatre Princesses dans Brantôme, *Dames illustres de France*, p. 321 & suivantes.

Digitized by Google

& depuis Ducheſſe de Savoye, morte en 1574.

ÉLÉONOR D'AUTRICHE,

ſeconde femme de FRANÇOIS *I.*

DEUX Princeſſes (*o*), comme nous venons de le dire, procurèrent la paix à la Chrétienté par le traité de Cambray, & une troiſième en fut le lien. Ce fut Eléonor d'Autriche, ſœur aînée de l'Empereur, & fille de Philippe (*p*), Archiduc d'Autriche, ſurnommé LE BEAU, & de Jeanne (*q*), dite LA FOLLE. Elle naquit à Louvain en Brabant le 24 Novembre 1498. Eléonor étoit veuve d'Em-

(*o*) Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, & Louiſe de Savoye, mère de François I.

(*p*) Mort avec ſoupçon de poiſon en 1506, à Burgos en Caſtille.

(*q*) Fille d'Iſabelle de Caſtille & de Ferdinand d'Aragon, dit le CATHOLIQUE, le Prince de ſon temps le plus décrié pour la mauvaiſe foi, & qui fut ſoupçonné d'avoir empoiſonné ſon gendre. *Jeanne* devint folle après la mort de ſon mari, qu'elle aimoit éperdument, & mourut au Château de Tordeſillas, preſque abandonnée, couchant ſur de la paille, dont elle manquoit quelquefois, & n'ayant d'autre paſſe-temps que de ſe battre avec des chats. Elle avoit à ſa mort ſoixante & dix ans, ſurvécut à ſon mari quarante-neuf ans, n'étant morte qu'en 1555. Mère

Digitized by Google

manuel, Roi de Portugal, qu'elle avoit épousé en 1519, & elle avoit eu deux enfans (*r*) de ce Prince, qui mourut environ deux ans après son mariage. L'Empereur son frère, qui employa toutes les Princesses de sa Maison à faire réussir ses projets politiques, l'avoit proposée au Connétable de Bourbon, pour prix de sa désertion. La dot étoit le Royaume de Naples, ou la Provence, qui devoit être érigée en Royaume pour le Connétable, que l'Empereur devoit assister de toutes ses forces. Mais Charles-Quint n'étoit pas esclave de sa parole; la victoire de Pavie, & la captivité du Roi, l'avoient mis en état de donner des loix, & de n'en point accepter. Il devoit ces succès au Connétable; mais ce n'étoit pas une raison d'exécuter son traité avec lui. Il faut convenir que Bourbon n'y parut pas fort sensible, & que dans le dessein de rentrer en grace avec son Roi, il se prêta aisément à l'infidélité de l'Empereur. Marguerite de Valois, sœur du Roi, étoit

de notre ÉLÉONOR, de CHARLES-QUINT, de l'Empereur FERDINAND son frère; de MARIE, Reine de Bohême & de Hongrie; d'ISABELLE, Reine de Dannemark, & de CATHERINE, Reine de Portugal. Que d'Etats! que de grandeurs! & quelle fin!

(*r*) Charles, Infant, mort peu de temps après; & Marie, morte sans alliance.

veuve du Duc d'Alençon (*s*). Il se flatta de l'épouser, & ne s'opposa pas aux propositions qui se firent de sceller le traité de Madrid par le mariage du Roi, veuf aussi de la Reine Claude, avec la Douairière de Portugal. Si l'on en croit nos Romanciers, Eléonor ne se vit qu'avec beaucoup de chagrin privée de l'espérance de s'unir avec Bourbon; mais il paroît au contraire qu'elle donnoit beaucoup plus aux vues politiques de son frère, qu'à son penchant. Le Prince qu'on lui proposoit, quelque belles que soient les couleurs dont on puisse embellir son portrait, étoit un traître à sa patrie, odieux aux Espagnols même qui étoient les premiers à condamner sa trahison. Toute l'Espagne publioit l'action de ce généreux Courtisan, lequel ayant reçu ordre de Charles V de recevoir le Connétable dans son Château, avoit répondu qu'*il obéiroit; mais que dès que Bourbon en seroit dehors, il le mettroit en cendres, ne voulant pas demeurer dans un endroit où un traître auroit couché une nuit.* François I au contraire pouvoit mériter l'estime & le cœur de la Princesse la moins susceptible de tendresse. Sa défaite même

(*s*) Charles, Duc d'Alençon, mort à Lyon après la journée de Pavie, le 11 Avril 1525 (n. st.)

avoit servi à augmenter la réputation de valeur que la victoire de Marignan lui avoit donnée. Il ne cédoit en rien pour les graces & les charmes de la figure, au Connétable. Il l'emportoit même sur lui par cet air ouvert, doux & affable, que Bourbon naturellement sombre n'avoit pas; & l'âge d'Eléonor étoit à peu près celui du Roi. François enfin étoit le premier Monarque du monde, ou du moins ne connoissoit d'égal que Charles-Quint; & rien de plus incertain que la fortune de Bourbon, qui dépendoit entièrement de l'événement du traité de Madrid. Il faut donc croire qu'elle vit avec satisfaction les clauses du traité, qui lui donnoient pour époux le rival de son frère. Il se trouve des Auteurs contemporains qui assurent que la Princesse ne fut point insensible au mérite du Roi; qu'elle fut la première à désapprouver la conduite peu ménagée de l'Empereur avec François pendant sa captivité; & que pendant l'intervalle qui s'écoula depuis le traité de Madrid jusqu'à la conclusion du traité de Cambray, elle contribua beaucoup aux projets de paix qui en furent les motifs, & à adoucir le sort des jeunes Princes, ôtages du Roi leur père. Le mariage se célébra dans l'Abbaye de Veïen, Ordre

Digitized by Google

de Sainte Claire, entre Capsjoux & Roquefort de Marsan, à quinze lieues de Bordeaux, le 4 Juillet 1530, à quatre heures du matin. La date de ce mariage, que je ne trouve nulle part, à l'égard du jour, pas même dans Dulondel (*t*), m'est fournie par l'Auteur (*u*) des Annales d'Aquitaine, qui entre dans un détail curieux sur ce qui se passa au payement de la rançon du Roi, à la remise des Enfans de France & de Madame Eléonor. Comme cette Princesse contribua beaucoup à applanir les difficultés que firent les Espagnols, je crois devoir abréger ici ce qu'en dit Bouchet. Anne de Montmorency, Maréchal & Grand Maître de France, fut chargé par le Roi de convenir avec le Connétable de Castille (*x*), du lieu, du jour & de la forme de la réception des

(*t*) Dubellay dit, *environ la fin de Juin*, ou *le commencement de Juillet*. Hilarion de Coste, ordinairement assez exact, ne date que du mois de Juillet. M. le Président Hénaut saute à pieds joints par dessus ce fait. La date ne se trouve pas non plus dans Anselme, ni dans les Tableaux de Labbe, ni dans les Fastes de la Hode.

(*u*) Jean Bouchet, Annales d'Aquitaine, depuis la page 456 jusqu'à 458 qu'il faut lire. Voyez aussi Dubellay, Livre III, sous l'an 1529, (parce que le commencement de cette affaire est en Mars que l'on comptoit encore 1529) fol. 123 de l'édition de Genève, *in*-8.

(*x*) Velasco.

Digitized by Google

Princes & d'Eléonor. Il arriva à Bayonne le 25 Mars 1530, accompagné du Cardinal de Tournon, des Comtes de *Vende*, de *Clermont* & d'*Humières*, & de quelques autres Seigneurs. Le Roi étoit à Bordeaux depuis près de trois mois. Le Connétable de Castille & *Duprat* (*y*) étoient à Fontarabie, où Montmorency alla plusieurs fois, sans qu'on lui assignât un jour certain, & sans qu'on lui en donnât de motif raisonnable ; le véritable étoit, que le Chancelier Duprat, de concert peut-être avec la Reine-Mère (*z*), ayant prétendu gagner sur les (*a*) douze cens mille écus qu'on devoit payer à l'Empereur, ne les avoit pas fournis en espèces de poids, & qu'il fallut renvoyer en France pour y suppléer. Le Roi & le Grand Maître ignoroient ce manége de

(*y*) Ce n'est pas le Chancelier dont il s'agit ; mais un Agent de l'Empereur.

(*z*) Ce qui donne lieu au soupçon contre la Reine, fut le secret que gardèrent eux-mêmes les Espagnols sur la *tare*, ou *le faux-poids*, que Dubellay fixe à quarante mille écus.

(*a*) La rançon étoit de deux millions d'écus d'or soleil, dont le Roi s'étoit obligé de payer douze cens mille comptant ; & pour le payement des huit cens mille autres, il se chargeoit, 1. d'acquitter l'Empereur de deux cens quatre-vingt-dix mille écus qu'il devoit au Roi d'Angleterre. 2. Il s'obligeoit de lui payer vingt-cinq mille écus de rente. Voyez Bouchet, Belleforêt, & les Recueils des Traités.

Duprat.

Digitized by Google

Duprat. Après que cette difficulté eut été levée par des promesses, le Connétable de Castille assigna le jour de la remise au premier Juillet. On prit de part & d'autre les sûretés convenables pour le payement & la remise des deux Princes & de la Princesse. Les François eurent mille hommes d'Infanterie & cent hommes d'armes, & les Espagnols autant; douze Gentilshommes François & douze Espagnols furent envoyés, les premiers, dix lieues au-delà des frontières d'Espagne, & les Espagnols, dix lieues au-delà des frontières de France, pour examiner chacun de leur côté s'il y avoit sûreté entière. Après leur retour & leur rapport fait, l'artillerie de Fontarabie fut démontée, & la place & ses environs réduits dans l'état où ils étoient lors de la délivrance du Roi, le jour de S. Pierre 29 Juin. Montmorency alla à Fontarabie pour convenir du jour & de l'heure de la délivrance. Le Connétable de Castille, sous prétexte de maladie, mais parce qu'en effet les quarante mille écus qui manquoient à la somme des douze cens mille n'étoient point arrivés, prétendit encore éloigner le jour de l'assignation; & ce ne fut qu'avec peine, & après que Montmorency eut menacé qu'il alloit

Digitized by Google

ſe retirer, que le premier Juillet fut enfin indiqué. Le Vendredi dernier jour de Juin, trente-deux mulets (*b*) chargés de la rançon furent conduits de Bayonne à S. Jean-de-Luz, qui en eſt éloigné de trois lieues. Ils étoient accompagnés des mille hommes de pied & de cent hommes d'armes à cheval. Ils furent déchargés au bord de la petite rivière d'Andaye (*c*), laquelle ſépare la France d'avec l'Eſpagne. Le grand Maître Montmorency y arriva vers les ſix heures du matin; & il étoit facile aux Eſpagnols de voir qu'il ſe mettoit en devoir de ſatisfaire au payement & à la réception des Princes & de la Princeſſe. Mais il s'éleva une nouvelle difficulté ſur les papiers qui regardoient la propriété de l'Artois, des Pays-Bas, & des autres lieux cédés à l'Empereur par le traité de Cambray, & ſur la détention d'un courier envoyé par l'Empereur au Roi de France. Le Connétable de Caſtille, au lieu d'amener les enfans de France, les fit reculer quatre lieues de Fontarabie. La Reine Eléonor, qui y étoit arrivée le jour précédent (29 Juin), parut

(*b*) Bouchet dit 31; mais c'eſt qu'il ne parle point des quarante mille écus de *Tare*, comme fait Du-bellay.

(*c*) Ou la rivière de Bidaſſoa.

Digitized by Google

fort mécontente de la conduite de Velasco. Elle joignit ses plaintes à celles de Montmorency, & n'épargna rien pour concilier les esprits, & terminer une affaire où son sort & son honneur étoient extrêmement intéressés, *montrant la grande & bonne affection qu'elle avoit d'entrer en France*, dit Jean Bouchet, c'est-à-dire, de voir son mariage célébré. Veuve, & déja mère de deux enfans, elle étoit dispensée des petits ménagemens que la décence eût imposés à une autre. Les enfans de France revinrent & arrivèrent aux portes de Fontarabie le premier Juillet vers les six heures du soir. Ils y restèrent sous une tente qu'on dressa pour eux du côté de la France. Montmorency fit aussitôt mettre les deniers de la rançon dans un bateau ; deux Gentilshommes Espagnols furent députés pour examiner si lui ou sa suite n'avoit point d'armes défendues par les conventions de la remise ; la même précaution fut prise par les François ; & des deux côtés on fit serment de ne contrevenir en aucune manière à ce qui avoit été arrêté. Montmorency entra dans le bateau armé où étoit l'argent avec ses douze Gentilshommes ; & le Cardinal de Tournon avec le Comte de Tende, & dix autres

Gentilshommes, entrèrent dans un autre bateau pour aller à Fontarabie prendre la Reine Eléonor avec sa suite: ils traversèrent ainsi la rivière, qui a une demi-lieue de largeur en cet endroit, en haute marée; & après avoir salué Monsieur le Dauphin & le Duc d'Orléans son frère à la porte de la Ville, ils y entrèrent & allèrent recevoir la Princesse. Elle étoit sur les dégrés de la maison qu'elle occupoit, & *elle avança devant eux joyeusement & délibérée*, disent les Annales d'Aquitaine. Il étoit environ trois heures après midi du 2 Juillet. Eléonor fut conduite dans l'endroit où étoient les Princes; elle les embrassa tendrement, & avec *douces larmes*, dit le Chroniqueur; & après un entretien fort court, & tel que le permettoient les circonstances, les Princes entrèrent dans un bateau avec *Velasco*, Connétable de Castille, & ses douze Gentilshommes. La Reine Eléonor fut conduite avec les Demoiselles de sa suite, dix Gentilshommes François & autant d'Espagnols, par le Cardinal de Tournon & le Comte de Tende, qui la firent entrer dans leur bateau. Montmorency fut le premier à se présenter sur un pont de bateaux qu'on avoit dressé sur la rivière entre Andaye &

Digitized by Google

Fontarabie. Le Connétable de Castille, qui conduisoit les enfans de France, étant arrivé d'un côté du pont, & Montmorency, qui menoit Eléonor, de l'autre côté, Montmorency s'avança sur le pont, au travers duquel il y avoit une barrière à hauteur d'appui. Le Castillan en fit autant de son côté; l'un & l'autre ayant à la main la liste des Gentilshommes de leur suite. Montmorency en appela un qui monta sur le pont, & descendit dans le bateau du Dauphin & de son frère. Le Connétable nomma ensuite un des siens, qui passa dans le bateau qui portoit la rançon; & ainsi de suite jusqu'à Montmorency qui passa avec les enfans de France, & au Connétable de Castille qui entra suivi des dix Gentilshommes Espagnols de sa suite d'Eléonor dans le bateau où étoient les douze cens mille écus. Au même instant on se sépara; & dans le temps que la Reine & les enfans de France, conduits par Montmorency, le Cardinal de Tournon & le Comte de Tende, abordoient du côté de France, les Espagnols & la rançon abordèrent du côté d'Espagne. Au départ, l'air retentit du bruit des tambours, des trompettes & des mousquetons; car l'artillerie avoit été démontée. Il étoit presque nuit. La

Digitized by Google

Reine Eléonor ayant quitté ſon bateau, monta dans une litière qui lui avoit été préparée, couverte d'un drap d'or friſé, & les enfans de France, chacun ſur une petite *haquenée ;* mais Eléonor les leur fit quitter, & les fit placer dans ſa litière. Ce fut ainſi que cette Princeſſe arriva de nuit à S. Jean-de-Luz, premier bourg de France, où elle entra avec les Princes à la lumière de plus de cinq cens flambeaux portés par les Habitans du bourg & des environs. Le lendemain, troiſième jour de Juillet après dîner, elle prit la route de Bayonne, où elle fut reçue avec beaucoup plus d'éclat. Montpezat avoit été dépêché pour donner avis au Roi, qui étoit toujours à Bordeaux, du départ de la Reine & des Princes. Il partit auſſitôt avec la Ducheſſe d'Angoulême ſa mère, & les trouva à l'Abbaye de *Veïen*, à quinze lieues de Bordeaux. Ce fut en cet endroit que le mariage fut célébré, comme nous l'avons dit, le Lundi matin 4 Juillet 1530. Ces dates & ces circonſtances, négligées, ou inconnues de preſque tous nos Auteurs, m'ont paru trop intéreſſantes pour n'en pas faire uſage dans ces mémoires. Le Roi & Madame d'Angoulême, qui aimoient tendrement les Princes, firent voir que la

nature ne perd point ses droits dans quelque élévation qu'on puisse être. La Reine Eléonor fut aussi reçue, sinon avec autant d'amour, au moins avec les mêmes témoignages de joie. A Bordeaux & à Angoulême, la magnificence des fêtes, avec laquelle elle fut reçue, eût fait croire que la France étoit dans le plus haut point de fortune & de splendeur. Les François, quand il s'agit de témoigner leur zèle à leurs Souverains, savent être opulens dans le sein même de l'indigence; leur cœur est un trésor inépuisable. D'Angoulême, la Cour alla à Cognac, où le Roi étoit né. Elle y resta jusqu'au mois de Septembre, qu'elle en partit pour aller à Blois, d'où elle alla à S. Germain-en-Laye, & ensuite à Fontainebleau, dont les déserts charmans amusèrent quelque temps le Roi & la Reine. François aimoit la chasse, & Eléonor brilloit dans cet exercice. Elle fit enfin son entrée à Paris, & fut couronnée à S. Denis le 5 Mars 1531. Sa bonté naturelle, sa douceur, & l'effet qu'on attendoit de cette alliance, la rendirent extrêmement chère aux François. La Cour de François I étoit déja féconde en beaux esprits; & depuis quinze ans que François I régnoit, la Poësie Latine

Digitized by Google

& la Françoise avoient fait de grands progrès. On se piquoit déja de pensées délicates. Théodore de Beze, qui étoit encore jeune & plein de feu, célébra l'arrivée d'Eléonor par une Epigramme qui m'a paru mériter une place ici : elle est, des pièces que j'ai lues sur ce sujet, celle qui m'a semblé la meilleure.

(*d*) *Nil Helenâ vidit Phœbus formosiùs ipsâ.*
Te, Regina, nihil pulchriùs orbis habet.
Utraque formosa est; sed re tamen altera major :
Illa serit lites; Helionora fugat.

La Reine avoit déja trente-deux ans, lorsque le Poëte compara sa beauté à celle d'Hélène; ainsi il faut rabattre quelque chose de l'idée qu'il en donne. Brantôme (*e*) fait un portrait avantageux de

(*d*) *Poemata Besæ*, fol. 40 de l'édition à la tête de mort. On peut la traduire ainsi :

D'Hélène on chante les attraits ;
Auguste Éléonor, vous n'êtes pas moins belle.
Mais bien plus estimable qu'elle,
Elle causa la guerre, & vous causez la paix.

(*e*) *Dames Galantes*, Tome II, p. 88 de l'édition in-12 de 1702.

ses intentions pour le repos de l'Etat, en disant que si la guerre se ralluma bientôt après son mariage avec autant de fureur que jamais, *la pauvre Princesse n'en pouvoit mais ; car elle y apportoit tout ce qu'elle pouvoit : & si pour cela*, ajoute-t-il, *le Roi son mari ne l'en traitoit pas mieux ; car il en maudissoit fort l'alliance, ainsi que j'ai oui dire.* Je ne sais pas si le *oui dire* dont parle Brantôme est bien fondé ; mais lui-même nous apprend que le Roi l'appeloit ordinairement SA MIGNONE. En parlant de la prise de S. Dizier par l'Empereur en 1544, & de sa marche vers Paris, il dit que le Roi ne put s'empêcher de s'écrier : *Mon Dieu, que tu me vends cher un Royaume que je pensois que tu m'eusses donné libéralement ! Ta volonté pourtant soit faite.* Puis, que se tournant vers la Reine, il lui dit : MA MIGNONE (*car ainsi l'appeloit-il*) *allez-vous-en à l'Eglise, & là, pour moi, faites prière à Dieu.* Cette conduite du Roi n'annonce point un *mauvais traitement.* Il est vrai qu'il est fort présumable que l'attachement de François I pour la Duchesse d'Etampes, nuisit beaucoup à celui qu'il eût pu avoir pour Eléonor, moins jeune & moins belle que la favorite ; mais la Reine supprima toujours ses plaintes, & n'en

travailla pas avec moins de zèle pour la satisfaction du Roi & le bonheur de ses sujets ; & il ne tint pas à elle que l'Empereur son frère n'entretînt les traités de Madrid & de Cambray, de meilleure foi qu'il ne fit, & qu'elle ne se mît même à la tête d'une négociation avec les Agens de l'Empereur, pour l'y déterminer, & ménager une entrevue entre les deux Monarques dès l'an 1530. Le but en étoit une réunion plus parfaite & plus sincère que celle dont elle avoit elle-même été le lien. Elle obtint que le Seigneur de Courbaron (*f*) passeroit en France pour l'accommodement d'entre le Roi & les Génois ; & sous ce prétexte elle fit tout ce qu'elle put pour amener son frère aux termes d'une conférence avec François I. Le Roi la laissa agir de concert avec Madame d'Angoulême, & seule après la mort de cette Princesse. Les choses allèrent si avant, qu'il fut question de fixer le lieu & le temps de l'entrevue, & que *Tombes* & *Silly* furent députés par la Reine à l'Empereur pour avoir sa parole. Mais la mort seule pouvoit terminer les diffé-

(*f*) Gentilhomme de la Chambre de l'Empereur, & ancien domestique de l'Archiduc Philippe, père de Charles & d'Eléonor.

Digitized by Google

rends de François & de Charles; & le projet chimérique de Monarchie universelle fut la manie de l'Empereur tant que vécut son rival. Charles se servoit volontiers des Princesses de sa Maison, quand elles pouvoient aider son ambition; mais elles lui devenoient indifférentes & tout-à-fait étrangères, dès qu'elles cessoient de la flatter. Le crédit de la Duchesse d'Etampes, & de ceux qu'elle protégeoit auprès du Roi, réduisit celui de la Reine à fort peu de chose. Les exercices de piété & la lecture faisoient ses occupations; la chasse & la pêche ses amusemens. Elle y accompagnoit le Roi, & servoit d'ornement aux parties qu'il faisoit à Fontainebleau ou à Saint-Germain. Quelques Historiens l'ont accusée d'avoir engagé le Connétable de Montmorency à se contenter de la parole que donna l'Empereur à son passage en France en 1540, de donner au Duc d'Orléans l'investiture du Milanez, sans en tirer d'acte précis & écrit comme la prudence l'exigeoit. Cette faute eut des suites, puisque Charles-Quint ne tint pas sa promesse : mais je ne vois pas que cette accusation soit bien prouvée; & il y a bien plus d'apparence que la vanité du Connétable flattée par l'Empereur, qui lui

fit des honneurs extraordinaires, & peut-être les intrigues de l'Empereur auprès de la Duchesse d'Etampes, furent la cause de la faute de Montmorency : au moins est-il certain qu'Eléonor n'y contribua qu'en second. Après la mort de François I, Eléonor qui n'en avoit point eu d'enfans, & qui n'eût pu tenir en France un rang qui eût répondu à celui qu'elle quittoit, se retira d'abord dans les Pays-Bas auprès de l'Empereur son frère, & depuis (en 1556) en Espagne. Elle y mourut à *Talavera*, à trois lieues de Badajox, le 18 Février 1558. Son corps fut porté de Mérida au Monastère de l'Escurial le 4 Février 1574. On lui donna deux *devises*. La première étoit un Phénix qui se brûle sur un bucher, avec ces mots : UNICA SEMPER AVIS, elle est toujours unique. La devise est belle, & offre un grand sens, mais dont le défaut est peut-être de ne présenter pas d'idée assez déterminée. La seconde, laquelle étoit, dit-on, de son invention, étoit *un grand arbre planté dans une presqu'isle*, exposée de tous côtés au soleil, & arrosée du fleuve dans lequel cette langue de terre s'avançoit, avec ces mots; *his suffulta*, JE PROSPÈRE A LEUR AIDE; c'est-à-dire, à l'aide de Dieu, & des

Digitized by Google

alliances des deux Rois qu'elle avoit successivement épousés, dit un Moderne. Mais en prenant la chose du côté de la vanité espagnole, ce soleil ne pouvoit-il pas s'interpréter de l'Empereur son frère, & n'étoit-ce pas l'intention de l'Auteur de la devise ? Une chose singulière à remarquer, c'est que dans la première oraison funèbre que prononça Chastelain, Grand Aumônier, après la mort de François I, on trouve plusieurs circonstances des dernières heures du Roi, & ce que dit ce Prince à ses enfans & à son successeur, sans qu'il y soit dit un seul mot de la Reine Eléonor.

Digitized by Google

ANNE DE BOLEYN, ou DE BOULEN.

IL n'a pas tenu à quelques Ecrivains Catholiques, & en particulier à *Sanderus*, de faire croire que l'infortunée *Anne* BOLEYN, qui fut depuis femme de Henri VIII, Roi d'Angleterre, avoit été Maîtresse de François I. Mais la saine critique & la raison l'ayant emporté depuis long-temps sur l'esprit de parti, qui avoit accrédité les impostures les plus absurdes & les plus grossières, les chimères de Sanderus & de ses Copistes ne font plus d'impression. On convient qu'*Anne Boleyn* a pu être l'occasion du Schisme d'Angleterre, sans être un *monstre de libertinage & d'impudicité*. Elle étoit fille de *Thomas Boleyn*, Comte de Wilton, qui n'étoit que Chevalier, (& non pas du Baron de Clifton (*g*), comme le

(*g*) François Godwin, dans l'Histoire du Règne de Henri VIII, sous l'an 1536, dit que *Thomas Cromvel*, favori de Henri VIII, fut fait Garde du Sceau privé à la place du Comte de Wilton, père d'Anne Boleyn, qui en donna sa démission. Godwin, page 107.

Digitized by Google

dit Léti), & d'une fille du Duc de Norfolk, & naquit en 1507. Elle passa en France à l'âge de sept ans, à la suite de MARIE d'Angleterre, lorsqu'elle épousa Louis XII (*h*). Suivant Sanderus (*i*) & Blakvod (*k*), Thomas Boleyn son père l'envoya chez un Gentilhomme, Seigneur de Brie sous Montlhéry, son parent & son ami. Ces Historiens ne nomment point ce Gentilhomme, ni l'endroit où la jeune Boleyn fut élevée. Cambden, qui a parlé de la famille de Boleyn, ne dit rien non plus de cette parenté avec le Seigneur de Brie. Il paroît par un titre de l'an 1344, que *Vautier de Boulen* étoit Vassal de Baudouin *de Biaunoir*, Sire d'Avesnes, près de Peronne; & Brodeau, qui cite ce titre dans la Vie de Dumoulin (*l*), en conclud avec assez de vraisemblance, que *la famille d'Anne Boleyn étoit originaire de France, & que le Seigneur de Brie auquel l'éducation d'Anne fut confiée, étoit*

(*h*) Le mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre se fit à Abbeville le 9 Octobre 1514.

(*i*) *Lib. I, de Schismate Anglicano*, p. 15.

(*k*) Martyre de Marie Stuart, Reine d'Ecosse, Douairière de France, p. 7. Sur ce Blakvod & ses ouvrages, voyez la Bibliothèque historique & critique du Poitou, Tome IV.

(*l*) A la fin du Chapitre II, p. 6 *in*-4.

Digitized by Google

un Dumoulin, ou du Molin, Seigneur de Fontenay sous Brie (*m*).

L'Abbé Lebeuf a cru que le lieu où Anne Boleyn fut élevée pourroit bien être la Paroisse de *Brie* même, dans le Doyenné de *Châteaufort*, à sept lieues de Paris, de laquelle la famille des Dumoulin étoit en possession (*n*). Ces conjectures se trouvent confirmées par la déclaration d'Elisabeth, Reine d'Angleterre, fille de Henri VIII & d'Anne Boleyn. Cette Princesse, en recommandant à l'Ambassadeur de France la recherche des meurtriers de la femme & des enfans de Bobé, gendre de Dumoulin, ne le fit probablement que par un intérêt de famille, & par une affection de parenté. Elle se rappela en Princesse reconnoissante, que sa mère devoit son éducation à la famille de Dumoulin, & l'alliance des deux Maisons.

(*m*) La Terre de Fontenay en *Brie*, *lez-Brie*, ou *sous Brie*, est de la Prevôté & Vicomté de Paris. Il en est parlé au procès-verbal de la Coutume de Paris, rédigée en 1510. Brodeau, dans la Vie de Dumoulin, s'est certainement mépris, & la met en Brie, Diocèse de Meaux. Brie appartient aujourd'hui à Messieurs de Lamoignon de Courson.

(*n*) Suivant les recherches de l'Abbé Lebeuf, la Terre de *Brie*, ou *Bris*, de *Briis*, qu'il ne faut pas confondre avec *la Brie*, Diocèse de Meaux, apparte-noit en 1514 à *Philippe du Molin*.

Anne

Digitized by Google

Anne Boleyn ne repassa point en Angleterre avec la Reine Marie : on ignore l'année précise de son retour. Les uns, comme le docte Burnet, le fixent en 1527 ; les autres, comme le Grand, apologiste de Sanderus, en 1525. Elle n'avoit que treize à quatorze ans en 1521. Ainsi ce ne put être qu'en ce temps, tout au plus, qu'elle entra au service de la Reine Claude, femme de François I. Après la mort de cette Princesse (o), elle entra chez la Duchesse d'Alençon, (la célèbre Marguerite de Valois). Si elle ne repassa la mer qu'en 1525, elle n'auroit eu que dix-huit ans alors ; & suivant cette opinion, qui est celle de le Grand, il n'est guères probable que la jeune Boleyn fût déja tellement perdue de réputation, qu'on lui eût donné en France le nom de *haquenée d'Angleterre*, & celui de *mule du Roi de France*. Trois ans de séjour à la Cour au service de deux Princesses très-vertueuses, auroient-ils produit un si pernicieux effet dans les mœurs d'une Demoiselle élevée à la campagne, & sous les yeux de ses parens ? Cela ne paroîtra guères vraisemblable à des personnes sans passion, &

(o) Arrivée le 16 Juillet 1524.

Digitized by Google

dégagées des préjugés qui ont conduit la plume de Sanderus, & celle de le Grand son apologiste.

Disons mieux, il n'en résulte qu'une imposture odieuse, lorsqu'on sait que ces imputations sont le fruit de l'imagination de Sanderus, auteur de la calomnie. Encore détruit-il lui-même son propre témoignage par le portrait horrible & dégoûtant qu'il en fait. » Qu'on l'en croie, » *Anne de Boleyn avoit*, dit-il, *six doigts* » *à la main droite;* le visage long, *jaune*, » comme si elle eût eu les pâles couleurs, » & une *loupe* sous la gorge «. *Objet bien propre*, dit un Critique (*p*) de Sanderus, *à charmer deux Rois, & à devenir femme d'un Roi d'Angleterre, par sa beauté, après avoir été Maîtresse & Concubine d'un Roi de France!*

Il doit donc passer pour certain, que jamais Anne Boleyn ne fut Maîtresse de François I; & que s'il pouvoit y avoir quelque doute, il seroit écarté par les recherches qui furent faites contr'elle, lorsque Henri VIII, qui l'épousa en 1532, lui fit couper la tête en 1536. Elle fut accusée d'inceste & d'adultère: il n'y eut point de crime de ce genre

(*p*) Jurieu, Histoire du Papisme, Tome II.

qu'on ne lui imputât ; & cependant on ne parla jamais de sa conduite à la Cour de France. Auroit-on supprimé ces anecdotes scandaleuses, si elles eussent eu quelque fondement ? Et si elle eût été Maîtresse de François I, peut-on imaginer qu'on n'eût point rappelé sa conduite passée ? Il y a plus ; se persuadera-t-on aisément que la jeune Boleyn eût pu cacher au Roi d'Angleterre les complaisances qu'elle avoit eues pour François I, si elles eussent été véritables ? Une personne à laquelle on auroit donné à la Cour de France le surnom de *haquenée d'Angleterre*, ou de *mule du Roi de France*, eût-elle pu se donner pour si sage & si éloignée de tout dérangement, qu'elle eût pu obliger le Roi à répudier Catherine d'Arragon, & à l'épouser, avant que de rien accorder à son amour ? Tout cela est si peu d'accord avec la saine raison, qu'on ne sauroit comprendre qu'il se soit trouvé des Auteurs qui l'ayent avancé, & des Lecteurs qui l'ayent cru.

On peut le pardonner au Jésuite Garasse. Cet Auteur, en parlant des Athées, dit (*q*) dans son style burlesque & ex-

(*q*) Doctrine curieuse, Liv. VIII, p. 965.

Digitized by Google

travagant, qu'*il se trouva à la Cour de Henri VIII un nommé François Briand, qui, dans ses plaisanteries pleines d'impiété, tâchoit de canoniser les déréglemens de son Maître. Entr'autres*, ajoute-t-il, en copiant son Sanderus à sa manière, *il échut que Henri VIII ayant, par malheur, fait divorce avec Catherine d'Autriche, pour l'amour qu'il portoit à une prostituée, qu'on appeloit* LA HAQUENÉE DE FRANCE, *d'autant qu'elle avoit couru & rôti le balai dans la Cour du Roi François I, & commencé dans Paris l'apprentissage de son iniquité, pour aller faire son chef-d'œuvre dans Londres; ce Prince aveuglé de ses passions, se laissa transporter jusqu'à désirer la fille après la mère, comme toute l'Histoire d'Angleterre dépose; & étant en l'aveugle confusion de ses amours, il demanda à François Briand, quel péché ce seroit d'épouser la fille après avoir épousé la mère, & s'il en devoit faire scrupule. Briand répondit en bouffonnant*: Que c'étoit le même péché que d'avoir mangé le poulet après avoir mangé la poule. *A quoi le Roi, qui avoit encore quelque petit sentiment de Religion, s'étant pris à sourire d'un ris à demi scrupuleux, répondit à Briand*: TU ERIS MEUS IN INFERNO VICARIUS. *Et de fait ce nom lui de-*

Digitized by Google

heüra si bien, qu'on ne l'appela jamais depuis autrement que LE *VICAIRE DES ENFERS*.

Mais de pareils traits ne sont pas excusables dans un Auteur qui a quelque soin de sa réputation. Ne regardant pas Anne Boleyn comme Maîtresse de François I, parce que nous ne trouvons pas de preuve qu'elle l'ait jamais été, nous n'entrerons pas dans un détail de sa vie plus étendu ; on en peut voir les circonstances dans les Historiens d'Angleterre, & sur-tout dans l'Histoire de la Réformation d'Angleterre, de Burnet, avec les additions.

De tous les Historiens Catholiques, le Père d'Orléans, dans son Histoire des révolutions d'Angleterre, & Bossuet, dans l'Histoire des Variations des Protestans, sont ceux qui ont parlé le plus raisonnablement, & avec le plus de vérité d'Anne Boleyn. C'est ainsi que s'exprime le Père d'Orléans, tout Jésuite qu'il est.

» Sanderus raconte des choses de la » naissance & de la conduite d'Anne, » avant que Henri l'eut aimée, qui ne » sont pas faciles à croire, & dont les » preuves ne persuadent pas. Qu'elle » fût fille de Henri VIII ; qu'elle eût une

» sœur, dont ce Monarque eût abusé;
» qu'elle se fût prostituée presque dès
» l'enfance au Maître d'Hôtel & à l'Au-
» mônier de Thomas de Boulen, qui
» passoit pour son père (*r*); qu'étant
» allée à la Cour de France, FRANÇOIS I
» & ses Courtisans l'eussent tellement des-
» honorée, qu'on lui donnât des noms
» infâmes : ce sont des choses contre les-
» quelles les Ecrivains Protestans se ré-
» crient, & ont QUELQUE DROIT de
» s'inscrire en faux.

Un autre que le Père d'Orléans se fût exprimé plus nettement; mais c'est toujours beaucoup de sa part, que d'en venir à cet aveu. Pour l'Evêque de Meaux, il ne s'est servi contre cette infortunée que des propres faits que les Protestans avouent. Il lui reproche un enjoument immodeste, des libertés indiscrettes, une conduite irrégulière & licencieuse. Anne se laissoit manquer de respect jusqu'à souffrir des déclarations telles que les

(*r*) Toutes ces horribles imputations sont rassemblées dans une Epitaphe en vers latins, faite par Adam Blakvod, contre la Reine Elisabeth. Blakvod étoit domestique de *Marie Stuart*, Reine d'Ecosse, Douairière de France, à laquelle Elisabeth venoit de faire couper la tête (en 1587). Voyez les Œuvres d'Adam de Blakvod à la fin, & la Bibliothèque du Poitou, Tome III, p. 212.

Digitized by Google

gens de toute qualité, & même de la plus basse, en firent à cette Princesse. Non-seulement elle les souffroit, elle s'y plaisoit, elle y entroit, elle se les attiroit elle-même, & ne rougît pas de dire un jour à un de ses galants, *qu'elle voyoit bien qu'il différoit de se marier, dans l'espérance de l'épouser elle-même après la mort du Roi.*

Mais quelle que soit la modération de Bossuet, qui n'a eu garde d'en croire Sanderus & les ennemis déclarés d'Anne, il est bien difficile de prononcer contr'elle. Presque tous les Historiens se sont laissé conduire ou à l'intérêt de parti, ou à la politique. Les Catholiques ne l'ont regardée que comme la cause funeste du schisme en Angleterre; & les Anglois même, que comme une Princesse proscrite par leur Souverain son époux.

Les ennemis de la prétendue réforme d'Angleterre, ceux de Henri VIII, ceux d'Elisabeth sa fille, se sont élevés contr'elle, aussi-bien que les partisans de Catherine d'Arragon, répudiée par Henri VIII, de la Reine Marie, du Roi même. Elle a trouvé par-tout des ennemis, & n'a trouvé nulle part des amis, ou même des indifférens.

Digitized by Google

Quand on auroit sous les yeux toutes les pièces du procès que lui fit faire le Roi, il seroit encore bien difficile de démêler la vérité. Il n'y eut que ses Juges qui furent à portée de le faire. Elisabeth sa fille eût pu faire travailler à son apologie : elle crut que ce seroit rouvrir une plaie qui se fermoit, & compromettre ses droits, & ne le fit pas (*s*).

(*s*) Je ne connois que le fameux Etienne Dolet, qui se déclara pour l'innocence de cette malheureuse Princesse, du vivant même de Henri VIII; car je ne doute pas que ce ne soit d'*Anne Boleyn* qu'il ait voulu parler dans l'Epitaphe à laquelle il a donné pour titre : REGINÆ UTOPIÆ *falsò adulterii crimine damnata, & capite mulctata Epitaphium.* Quoique François, & écrivant en France, il n'osa s'expliquer plus ouvertement ; & enveloppa la qualité de celle dont il vouloit parler, sous le nom de *Reine d'*UTOPIE, qui désigne l'*Angleterre*, parce que Thomas Morus, Chancelier d'Angleterre, donne à l'Etat qu'il imagine le nom d'*Utopie*, dans l'ouvrage politique connu sous ce titre.

Quid ? quod tyrannus crimine falso damnatam
Me jussit occidi, minùs me jam laudas ?
Necnon velut turpi maledicta suffundis ?
Nullâ notâ turpis sum, ob acceptum vulnus.
Nimirum honesta turpitudo est sine culpâ
Mori, & innocentem cedere aliquando fatis.

Steph. Doleti Epigram. Lib. III, p. 162 de l'édition *in*-4. à Lyon 1538, par Dolet lui-même. Il est à observer que cette Epitaphe est suivie d'une autre sous ce titre : *Chrisogoni Hammonii Epitaphium*, que je

Une

Une chose qui me surprend, c'est que je trouve les imputations de libertinage que font à l'infortunée Anne Boleyn, *Sanderus*, *Garasse*, & leurs Copistes, renouvelées par un Moderne dans un Ouvrage où il prend si souvent le parti de l'innocence opprimée par le préjugé (*t*).

crois être celle de *Henri Norris*, qui aima mieux périr sur l'échafaud, que d'accuser la Reine d'avoir eu aucune liaison criminelle avec lui.

(*t*) M. le Président Hénaut, sous l'an 1534.

Digitized by Google

Digitized by Google

Mais sur quoi f…
ne voit rien qui …
beaucoup à en do…
leçons de diverses d…
dit de la belle Fér…
femme d'un Avo…
Guyon écrit à ce …
curieux, & il parl…
dit : c'est ainsi qui…
François I recherchoit l…
de Paris, très-be…
France (que je ne v…
assuré des enfans po…
… qui sont gens de…
… jamais cette…
… plaire, ains a…
… avec beauco…
… le Roi étoit co…
… aucuns cou…
… il la … ouv…
… puis…
… n d'e…
elle le c…
bien q…
… vidasse…
… ent-ils…
… qu'ils ne…
… pensa…
… volon…
… rien…

LA BELLE FÉRONIERE.

L'AMOUR de François I pour une des plus belles femmes de son temps, connue sous le nom de *la belle Féronière*, est un fait attesté par tous, ou presque par tous les Historiens du règne de ce Prince (*u*), qui en ont parlé directement ou indirectement. Cependant nous ignorons entièrement quelle étoit cette femme, & ce qu'elle est devenue. Une ancienne tradition veut qu'elle ne fut nommée *la belle Féronière*, que parce que son mari étoit un Marchand de fer; de même qu'on donnoit à Lyon, dans le même temps, le nom de *la belle Cordière* à la célèbre Loyse *Labé*, parce qu'elle avoit épousé un Marchand qui négocioit en câbles & *en cordages*.

(*u*) Mezeray, Histoire de France, Tome II, page 1005 & page 1039. Le même, Abrégé chron. Tome IV, p. 606, sous l'an 1538. Varillas, Histoire de François I, Liv. VIII, p. 359. Le Calendrier du Père Lenfant, sous le 31 Mars, p. 197. Les diverses Leçons de Guyon, Tome II, Liv. I, p. 109. Bussières, qui traduit ordinairement Mezeray, lorsque des raisons particulières ne l'en empêchent pas, Tom. III, Liv. XVII, p. 431, sous l'an 1546. Bayle, Dictionnaire historique, à l'article de *François I*, remarque D, p. 500.

Digitized by Google

Mais sur quoi fonder cette tradition? On ne voit rien qui y conduise; il y a même beaucoup à en douter, lorsqu'on lit dans les leçons diverses de Louis Guyon ce qu'on dit de la belle Féronière, rapporté de la femme d'un Avocat de Paris. Ce que Guyon écrit à ce sujet, est détaillé & curieux, & il parle en homme très-instruit: c'est ainsi qu'il s'exprime. » François I rechercha la femme d'un Avocat » de Paris, très-belle & de très-bonne » grace (que je ne veux nommer; car il a » laissé des enfans pourvus de grands états, » & qui sont gens de bonne renommée), » auquel jamais cette Dame ne voulut onc » complaire, ains au contraire le ren» voyoit avec beaucoup de rudes paroles, » dont le Roi étoit contristé. Ce que con» noissant aucuns courtisans ..... dirent au » Roi qu'il la pouvoit prendre d'auto» rité, & par la puissance de sa royauté. » Et de fait l'un d'eux l'alla dire à cette » Dame, laquelle le dit à son mari. L'Avo» cat voyoit bien qu'il falloit que lui & » sa femme vuidassent le Royaume; en» core auroient-ils beaucoup à faire de » se sauver, s'ils ne lui obéissoient. Enfin » le mari dispensa sa femme de s'accom» moder à la volonté du Roi; & afin de » n'empêcher rien en cette affaire, il fit

Digitized by Google

» semblant d'avoir affaire aux champs » pour huit ou dix jours. Cependant il se » tenoit caché dans la Ville de Paris, *fré-* » *quentant les mauvais lieux, & cherchant* » *du mal*, pour le donner à sa femme, » afin que le Roi le prît d'elle, & trouva » incontinent ce qu'il cherchoit & en in- » fecta sa femme, & elle puis après le » Roi, lequel le donna à plusieurs autres » femmes....... Et n'en put jamais bien » guérir, car tout le reste de sa vie il fut » mal-sain, chagrin, fâcheux, inacces- » sible ». Tel est le récit de Louis Guyon, il ne diffère presqu'en rien de ce que Mezeray dit dans sa grande Histoire, & dans son Abrégé, en parlant de la belle Feronière sous l'année 1539. *J'ai quelquefois entendu dire*, dit Mezeray, au sujet de l'abcès dont François mourut, *qu'il prit ce mal de la belle Féronière, l'une de ses maîtresses, dont le portrait* (x) *se voit encore aujourd'hui dans quelques cabinets curieux; & que le mari de cette femme, par*

(x) Il a été gravé d'après un original que j'ai vu, & se trouve dans la belle suite d'Odieuvre. D'après ce portrait, *la Féronière* étoit une beauté; elle a le front élevé, les yeux parfaitement bien fendus, vifs, doux, le regard plein de dignité; son nez bien pris, est un peu long; sa bouche est mignonne, les lèvres bien marquées, le tour du visage parfait, & le teint d'une grande blancheur; son col bien pris, & dans la plus belle proportion avec la tête.

Digitized by Google

une étrange & sotte espèce de vengeance, avoit été chercher cette infection en mauvais lieu pour les infecter tous deux. Le danger étant passé, ce mal le tint encore long-temps en douleur. Il ajoute dans son Abrégé Historique, *que la malheureuse en mourut, &* que le mari s'en *guérit par de prompts remèdes.* Si l'usage des citations marginales eût eu lieu du temps de Mezeray, il nous auroit indiqué la source où il avoit appris que la belle Féronière mourut de sa maladie, & que le mari en guérit. Encore une fois, en conférant ce que dit Mezeray de l'aventure de la belle Féronière & de ses fâcheuses suites, avec ce que rapporte Guyon de la femme de l'Avocat, on y trouve trop de ressemblance pour ne pas croire que la *belle Féronière* & l'Avocate ne sont qu'une même personne. Guyon, plus voisin de l'événement, étoit aussi plus instruit. Mezeray n'a eu que la tradition & quelques mémoires pour guides. Je croirois donc aisément que la qualité de *Marchand de fer* n'a point fait donner le nom de la belle Féronière, & que ce nom pouvoit être celui du mari rendu féminin, suivant l'usage de ce siècle, où l'on disoit encore *la Gigonne*, *la Bourcière*, &c. usage qui s'étoit pratiqué même à l'égard des

Digitized by Google

femmes d'un rang & d'une nobleſſe diſtinguée : en ſorte que le nom du mari de *la belle Féronière* pouvoit être ou *Féronier*, ou même *le Féron*. Il y a eu deux Avoçats de ce dernier nom. Si Guyon avoit parlé de l'Avocate aimée par François I, comme d'une femme d'une ſageſſe accomplie & d'une vertu rare, j'aurois pu ſoupçonner que cette femme auroit été la même qui fait le ſujet de la vingt-cinquième nouvelle de la troiſième journée de l'*Heptaméron* de la Reine de Navarre. Mais François étoit fort jeune, & il paroît même qu'il n'étoit encore que Duc de Valois au temps de l'aventure rapportée par la Princeſſe ſa ſœur; au lieu que celle de la belle Féronière eſt aſſez généralement référée à l'année 1538 ou 1539.

Pour ne pas donner lieu au Lecteur de ſe plaindre comme d'une omiſſion, je me crois obligé de rappeler ici la nouvelle de la Reine de Navarre. Son témoignage vaut bien celui d'un Hiſtorien, & la vérité paroît faire le fond & le premier ornement de ſon récit.

Digitized by Google

L'AVOCATE.

IL y avoit à Paris, dit Marguerite de Valois, un Avocat célèbre, & lequel par le grand nombre des affaires dont il étoit chargé, & ses succès au Palais, étoit devenu l'homme le plus riche de sa robe. Se trouvant sans enfans d'une première femme qu'il avoit perdue, quoiqu'âgé, il pensa à en prendre une seconde. Celle dont il fit choix étoit une jeune personne de dix-huit à dix-neuf ans; ses traits étoient parfaitement beaux, son teint admirable, sa taille noble & bien prise. L'amour de l'Avocat fut extrême; mais il étoit vieux, l'épouse étoit jeune; elle chercha à dissiper l'ennui que donnent les complaisances même d'un vieillard, par les amusemens, les petites sociétés, le bal, les promenades, & les autres parties qu'elle lia avec des bourgeoises de son rang, sans s'écarter néanmoins de la décence. Elle alla à une noce où se trouva aussi François I, qui n'étoit encore, suivant toutes les apparences, que Duc de Valois. Ce Prince a toujours passé pour l'homme le mieux fait, le plus galant, &

Digitized by Google

le plus aimable de ſon ſiècle. Fixé par les charmes de la jeune Avocate, François s'approcha d'elle, & s'expliqua avec tant de graces, qu'il réuſſit preſqu'auſſitôt qu'il eut ouvert la bouche. Sa déclaration d'amour fut ſuivie d'une autre de la part de la jeune Avocate; & ſi on l'interrompit, ce ne fut que pour lui dire qu'il ne prît pas la peine d'être éloquent, où ſa ſeule préſence & l'amour avoient déjà perſuadé tout ce qu'il vouloit dire. Le Prince, ravi d'avoir acquis dans un moment un cœur, pour la conquête duquel il eût volontiers employé beaucoup de temps, remercia ſa maîtreſſe. On prit des meſures pour ſe voir; car les Princes ſe donnoient encore alors le plaiſir de prendre des meſures avec les pères & les maris. Après être convenus du lieu & du temps, François alla au rendez-vous; & pour ne point expoſer la réputation de l'Avocate, ni chagriner le mari, il fut aſſez diſcret pour y aller ſans l'éclat de ſon rang, & en habit déguiſé. Il trouva la porte ouverte, comme on le lui avoit promis; mais en montant l'eſcalier, il rencontra le mari qui le deſcendoit une bougie à la main. Il prit auſſitôt un parti qui s'accommodoit avec l'amour, ſans bleſſer la diſcrétion; & allant droit au mari: *Mon-*

Digitized by Google

sieur l'Avocat, lui dit-il, *vous savez quelle confiance moi & tous ceux de ma Maison ont toujours eue en vous ; & que je vous regarde comme un de mes meilleurs amis, & l'un de mes serviteurs le plus attaché. J'ai bien voulu venir jusques chez vous sans suite, pour vous recommander mes affaires, & vous prier de me donner à boire, car j'en ai grand besoin ; mais sur-tout, bouche close, & ne dites à personne du monde que je sois venu ; j'ai mes raisons, & d'ici je vais dans un endroit où je ne veux pas être connu.* Le mari ne se sentant pas d'aise de la confiance du Prince, & de l'honneur qu'il lui faisoit de le venir voir, le mène dans la salle, appelle sa femme, & lui ordonne d'apprêter la collation la plus délicate qu'elle pourroit. Cela fut fait d'aussi bon cœur que promptement. Le Prince feignit de ne pas s'appercevoir que sous le deshabillé le plus propre, & la coiffure la plus galante, se trouvoit devant ses yeux la femme la plus aimable de Paris. Il parla à l'Avocat de ses affaires, & ne saisit qu'un instant pour apprendre de la Dame ce qu'il deviendroit. Elle lui dit d'entrer dans une garde-robe qu'elle lui indiqua, & où elle ne manqueroit pas de l'aller trouver. La promesse étoit faite de trop

bonne foi pour s'en défier. Il sortit, défendit à l'Avocat & à sa femme de le suivre, les enferma même de crainte d'être suivi, & entra dans l'endroit qui lui fut indiqué sur le même escalier. L'Avocate ne différa à l'y rejoindre qu'autant de temps qu'il lui en fallut pour se débarrasser de son mari, qui ne pouvoit se lasser d'admirer la bonté du Prince, son air & sa figure. Les rendez-vous furent répétés ; & de la manière dont parle Marguerite de Valois, le Prince demeura assez long-temps attaché à cette maîtresse.

Ceux qui connoissent les mœurs de ce temps, ne trouveront ici rien que de très-conforme aux idées qu'on avoit alors. Elles étoient sur-tout naturelles à François I, qui se rapprochoit avec goût des sentimens communs à tous les hommes, & qui ne s'en éloignoit que par nécessité.

Digitized by Google

FRANÇOISE DE FOIX.

FRANÇOISE DE FOIX, célèbre sous le nom de Comtesse de CHATEAUBRIANT, étoit fille de Jean de Foix (*y*), Vicomte de Lautrec, & de Jeanne d'Aydie, fille aînée & héritière d'Odet d'Aydie, Comte de Comminges, & eut pour frères *Odet de Foix* (*z*), dit le Vicomte de LAUTREC, Thomas (*a*), dit d'abord le Seigneur de *Lescun*, puis Maréchal de France, & *André* (*b*) *de Foix*, dit l'*Esparre* ou *Asparaut*. On a parlé jusqu'à présent fort différemment de cette Dame. Varillas, dans son Histoire de François I, donne à ce qu'il en rapporte, des couleurs si approchantes de celles du Roman, que, faute de citer ses garants, il a perdu presque toute créance auprès de ceux qui exigent par-tout la sévérité historique. Peu de temps après la publication de l'ouvrage de Varillas, Hévin,

(*y*) Ou Phébus.

(*z*) Mort le 16 Août 1528 au blocus de Naples, où son armée périt de maladie en quatre mois.

(*a*) Mort à la bataille de Pavie le 24 Février 1525, n. st.

(*b*) Mort en 1545 sans postérité.

Digitized by Google

Avocat célèbre au Parlement de Rennes; s'inscrivit en faux contre ses récits. Il prétendit que tout ce que cet Auteur avoit rapporté des amours de la Comtesse de Châteaubriant & de François I, étoit aussi faux que ce qu'il disoit des circonstances & de la date de sa mort. Bayle, sans réfuter Hévin, donna d'abord un abrégé de ses raisons dans ses nouvelles de la République des Lettres, & depuis jetta des semences d'un doute fort raisonnable dans son Dictionnaire Historique. Pour l'Auteur des Galanteries des Rois de France (c), auquel il suffisoit de trouver matière à quelques narrations intéressantes, il se donna bien de garde d'examiner avec des yeux critiques Varillas qu'il copia fidellement. A peu près dans le même temps parut un petit Ouvrage, intitulé *Les effets de la Jalousie*, qui n'est qu'une copie des Galanteries des Rois de France, avec quelques embellissemens d'imagination. Il paroît donc aujourd'hui fort difficile de prononcer sur la foiblesse que les uns attribuent à Madame de Châteaubriant; ou

(c) Publié en 1694, *in*-12, 2 vol. Ouvrage où l'imagination brille beaucoup plus que la vérité, à laquelle on n'a pas plus pensé, que dans ces petits Romans auxquels on donne le nom de NOUVELLES HISTORIQUES.

Digitized by Google

sur la vertu & la fidélité conjugale, dont Hévin, & ceux qui, comme Morery, se sont contentés de le copier, lui font honneur. Nous tâcherons de dégager, en parlant de cette Dame, les ombres dont la vérité est accompagnée, sans adopter d'autre parti que celui pour lequel nous trouverons des garants qui ne paroîtront pas récusables.

Mademoiselle de Foix naquit vers l'an 1495, & par sa naissance ne voyoit que les Princes du Sang de France au-dessus d'elle. Tout le monde connoît l'éclat & l'antiquité de la Maison de Foix, de laquelle la Couronne de Navarre ayant passé dans la Maison d'Albret, a été transmise à celle de Bourbon (*d*). Outre ce mérite, les trois frères de Françoise *de Foix*, *Lautrec*, *Lescun*, & *Asparaut*, s'étoient fait une réputation des plus brillantes par leur valeur. Ajoutez à cela que

(*d*) Henri IV, fils d'Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, du chef de Jeanne d'Albret, fille & héritière de Henri d'Albret, Roi de Navarre, & de Marguerite, sœur de François I. Henri d'Albret, père de Jeanne, étoit fils de *Catherine de* Foix, & de Jean d'Albret; & *Catherine* étoit sœur & héritière de *François-Phébus de* Foix, Roi de Navarre, mort sans postérité en 1482. La Couronne de Navarre avoit passé à la Maison de Foix par *Eléonor*, fille de Jean II, Roi d'Arragon, & de Blanche, Reine de Navarre sa seconde femme, avec Gaston IV, Comte de Foix.

Digitized by Google

dans une extrême jeunesse elle annonçoit une beauté extraordinaire, & même une des plus belles personnes de son temps. C'est le langage uniforme de tous ceux qui en ont parlé. A peine avoit-elle douze ans, que Jean de Laval, Seigneur de Châteaubriant, la demanda & l'obtint, parce qu'il n'exigea point de dot, dit Varillas. Il est très-probable que Mademoiselle de Foix, de la branche cadette, ayant trois frères, tous les trois à la Cour, ne devoit pas être fort riche, & que sa beauté lui servit de dot. La naissance du Comte de Châteaubriant répondoit à celle de la Demoiselle. On sait que la Maison de Laval tient par ses alliances à la plupart des Maisons Souveraines, à celles d'Alençon, Vendôme, Bretagne, Savoye, la Trémoille, & des Rois de Sicile & de Naples. C'est tout dire que de convenir que les noms de Montmorency & de Laval sont tous les jours confondus. Le mariage se fit en 1509. Le Comte de Châteaubriant, né en 1486, n'avoit que vingt-trois ans; & quoiqu'il eût dix ans plus que la Comtesse, on ne sauroit dire qu'il y eût de la disproportion. Il étoit brave, estimé d'Anne de Montmorency, avec lequel il avoit fait ses premières armes; &, si l'on en doit croire Varillas,

Digitized by Google

homme d'esprit. Les commencemens de cette union dûrent être assez tranquilles, & les époux vécurent ou dûrent vivre heureux environ six à sept ans, au fond de la Bretagne, sans qu'il paroisse que la Comtesse soit jamais venue à la Cour; mais elle n'avoit encore que vingt ans, & ses charmes n'avoient fait qu'augmenter le désir de les faire paroître à la Cour, & au-delà des bornes étroites du Château où elle étoit, pour ainsi dire, reléguée. Ce désir étoit bien naturel : ses frères y étoient considérés ; son mari même y tenoit quelque rang (*e*) ; & depuis que François I étoit monté sur le trône (en 1515) toutes les Provinces étoient remplies du bruit de son mérite, de ses talens variés, de la vivacité, de la délicatesse de son esprit, de son penchant pour les Dames, de sa galanterie, & de sa générosité. Sous le dernier règne, Anne de Bretagne avoit à la vérité introduit des Dames à la Cour ; mais on n'en voyoit encore guères d'autres que celles qui étoient employées auprès de sa personne ; si l'on en voyoit, c'étoit pour paroître à quelque fête où leur naissance & leur rang les appeloit ; elles disparois-

(*e*) Il y étoit Capitaine des quarante Hommes d'armes, fournis des Ordonnances du Roi.

Digitized by Google

ſoient avec l'occaſion qui les avoit appelées. D'ailleurs, l'air de ſévérité, le ton ſérieux qui régnoit juſques dans les plaiſirs, en excluoit néceſſairement les agrémens, & ce que nous appelons commerce vif & amuſant.

François I, l'homme le mieux fait de ſon temps, étoit trop jeune pour ne pas changer la face des choſes. La belle Marguerite de Navarre ſa ſœur, avec une vertu qui a toujours été au-deſſus du ſoupçon, n'en aimoit pas moins les plaiſirs; & la complaiſance qu'elle avoit pour ſon frère, lui faiſoit approuver tout ce qu'il faiſoit. Louiſe de Savoye, mère du Roi, étoit encore belle, & n'étoit pas fâchée de plaire. Jamais on ne vit tant de pompe & de magnificence à la Cour. Le temps que la guerre n'emportoit pas, y étoit donné aux plaiſirs qui ſe ſuccédoient les uns aux autres, & dont les Dames étoient toujours l'ame & l'ornement. *Une Cour ſans elles*, diſoit François I, *eſt une année ſans printemps, un printemps ſans roſes.*

Il étoit bien difficile que la jeune Comteſſe de Châteaubriant apprît tout ce qui ſe publioit de Paris & de Saint-Germain, ſans déſirer d'en être au moins le témoin. On prétend que ſa beauté, qui faiſoit du bruit, engagea le Roi à inviter le

Comte

Digitized by Google

Comte de Châteaubriant de l'amener à la Cour; que soit qu'il fût jaloux, ou qu'il prévît les suites de ce voyage, l'époux différa, autant qu'il lui fut possible, d'obéir. Il est très-vraisemblable que tout ce que dit Varillas du moyen qu'il employa pour faire rester la Comtesse à Châteaubriant, est une pure chimère digne du Roman, mais non de la majesté historique qu'elle deshonore. A peine le dégré de vraisemblance romanesque s'y trouve-t-il. » M. de Châteaubriant, di-» sent Varillas & ses Copistes, donnoit » des défaites si galantes, qu'elles ne lais-» soient aucun lieu de le soupçonner de » la foiblesse qui vient de trop d'amour; » il rejettoit toute la faute sur l'humeur » particulière de sa femme, & la faisoit » passer pour une beauté farouche qu'il » étoit impossible d'apprivoiser ». Peut-on s'imaginer qu'un homme raisonnable prétendît tromper avec ces petits détours un Souverain aussi spirituel, aussi éclairé que François I? Et quand le Comte y auroit eu recours, quand le Roi s'y seroit prêté, Lautrec, Lescun & l'Esparre, qui étoient auprès de lui, n'étoient-ils pas des témoins tout prêts à démentir leur beau-frère? » Obligé d'al-» ler à la Cour, où une affaire de la der-

» nière importance l'appeloit, le Comte, » dit Varillas (f), fut obligé de s'y rendre, & de s'éloigner de sa femme. Comme il prévoyoit que son voyage seroit » de durée, il donna la gêne à son esprit, » pour chercher un expédient capable d'é- » viter les importunités du Roi, sans s'ôter » la liberté de mander sa femme quand il » lui plairoit ; & quand il crut l'avoir » trouvé, il fit faire deux bagues d'une » invention bizarre, & pourtant si semblables, qu'on ne les pouvoit distinguer. » Il en retint une, & donna l'autre à la » Comtesse, en lui disant qu'il alloit à la » Cour, où il seroit peut-être obligé de la » faire venir ; mais qu'elle n'ajoutât aucune foi à ses lettres, si elle n'y trou- » voit enfermée la bague qu'il se réservoit. » La Comtesse ne fit pas beaucoup de ré- » flexions sur le discours de son mari, » parce qu'ayant toujours été à plus de » cent lieues de la Cour, elle n'en con- » noissoit ni le divertissement, ni le dan- » ger ; elle se contenta de serrer la bague, » & de répondre qu'elle ne manqueroit » pas d'obéir ».

Quel que soit le goût qu'on ait pour le

(f) Varillas, Histoire de François I, Liv. VI, sous l'an 1525, pp. 190 & 191 de l'édition de Paris in-12, 1685, Tome II.

Digitized by Google

merveilleux, l'invention de la bague n'est guère plausible. Sans tant d'efforts de génie, le moindre caractère convenu dans la lettre, un mot, une seule lettre, remplaçoient cette mystérieuse bague. Le Comte de Châteaubriant, homme d'esprit, fertile en détours, comme on nous le peint, ne pouvoit-il pas employer la même ruse que celle dont nos anciens Historiens rapportent que se servit Childéric avec son fidelle Vidomare, une pièce d'argent coupée en deux? On diroit que cette pièce d'argent seroit l'original de la bague du Comte de Châteaubriant. Encore la première idée est-elle plus simple. On ne voit pas trop pourquoi il se trouve ici deux bagues. Aussi l'Auteur du petit Roman des Effets de la Jalousie s'est-il donné la liberté de changer quelque chose à son texte pour se rendre plus intelligible, pour en sauver même l'impertinence. Il dit: » Que le » Comte (g) s'avisa d'un moyen dont » il n'y avoit qu'un homme aussi bizarre » que lui qui fût capable. Il fit faire » une bague, dit cet Auteur, fendue en » deux parties égales qui se joignoient » & s'enchassoient l'une dans l'autre, & la

(g) Les Effets de la Jalousie, p. 47.

Digitized by Google

» pria de ne déférer à aucunes de ses
» Lettres, quelque pressantes qu'el-
» les pussent être, si elle n'y trouvoit
» enfermée la partie de la bague de la-
» quelle il lui laissoit une moitié «. Le Comte, après ces précautions, arriva à la Cour. On lui reprocha beaucoup de n'avoir pas amené sa femme. Sans doute ces reproches ne venoient que de la part de François I. Cependant, suivant son Historien, jamais ce Prince n'avoit vu la Comtesse, qui n'avoit point encore quitté Châteaubriant. La réputation de sa beauté ne pouvoit y être établie que par quelques Seigneurs, ou par ses frères. Car d'imaginer que les Dames se fussent opiniâtrées à faire paroître à quelque prix que ce fût une jeune beauté qui pouvoit les effacer, c'est ce qui n'a guères d'apparence. Cependant la persécution augmenta ; & comme si le Roi n'eût eu dans l'esprit que cette affaire, il s'obstina à vaincre cette répugnance du Comte par toutes sortes de moyens. On chercha à séduire les domestiques du malheureux Comte. On en vint à bout. Il avoit eu l'imprudence de confier l'important secret de la bague à un Valet de chambre, *sans nécessité*, *sans raison*. Ce Valet de chambre le trahit ;

Digitized by Google

il donna la bague aux émissaires du Roi, qui en firent faire une pareille ; & dans une Lettre qu'on fit écrire au Comte, & qui fut remise à un courier aposté, la véritable bague fut enveloppée, & la fausse qu'on avoit fait faire, remise parmi les joyaux du malheureux époux. La jeune Comtesse, sur la foi de la bague, accourut à la hâte, sans donner avis de son départ, (ce qui auroit tout gâté) & se trouva à Paris dans le temps que le Comte de Châteaubriant y pensoit le moins. » Il en fut pourtant moins sur-» pris que des deux bagues que lui » montra son épouse. Il reconnut qu'il » avoit été trahi ; mais il ne se souvint » pas qu'il avoit lui-même donné occa-» sion à la perfidie. Il accusa le ciel de sa » propre faute, & partit *sur le champ* » pour retourner en Bretagne, de peur » d'être témoin de sa honte ». Tout autre eût dû prendre de nouvelles mesures, pour détourner l'influence de l'astre malin qui le menaçoit. Il n'y avoit encore rien de lié entre le Roi & la Comtesse, qui ne se connoissoient même pas. La résistance étoit naturelle dans une jeune personne vertueuse qui n'étoit jamais sortie d'un Château, où les maximes empoisonnées de la Cour n'avoient pu rien

Digitized by Google

prendre sur ses moeurs. Mais, suivant Varillas, pas une de ces réflexions ne purent arrêter un mari extrêmement jaloux ; & son honneur en risque lui parut perdu. Il en abandonna le soin, & livra sa femme au Roi, & à sa propre conduite. Un homme d'esprit peut-il être capable d'une pareille extravagance ? Et ces récits peuvent-ils entrer dans une Histoire sérieuse ? A peine les passeroit-on dans Bocace ou dans la Fontaine. Cependant l'Historien de François I n'avoit aucun intérêt à les imaginer ; il en avoit même à les supprimer, pour ne pas deshonorer son ouvrage. Il cite en marge un mémoire tiré des archives de Châteaubriant par le Président Ferrand. Il faut donc croire pour son honneur que l'invention ne lui en est pas dûe. Mais a-t-il dû écrire sur la foi d'un pareil mémoire ? N'étoit-il pas du devoir d'un Historien, ou de rejetter tout-à-fait le mémoire, ou d'en parler comme d'une chose qui étoit susceptible de tous les dégrés du doute ?

En rejettant le récit entier de l'arrivée de Madame de Châteaubriant à la Cour de François I, M. Hévin, & ceux qui ont adopté ses raisonnemens, & la critique qu'il a faite de Varillas, ont prétendu

Digitized by Google

que tout ce que dit cet Historien des circonstances singulières de sa mort, est encore plus démonstrativement faux. Ils en ont conclu que c'est une calomnie odieuse, & même digne de punition, d'avoir accusé une Dame d'une des premières Maisons de France, épouse d'un Seigneur le plus considérable de la Bretagne, d'avoir aimé François I, & d'avoir manqué de fidélité à son mari.

Il faut convenir que l'Historien moderne a poussé l'inexactitude très-loin dans la date des faits, & qu'à cet égard il a été réduit à un silence qui ne lui a pas fait honneur. Il a avancé que Madame de Châteaubriant, après quelques résistances, céda enfin aux importunités du Roi. » Elle eut long-temps, ajoute-t-il, » un pouvoir absolu sur le cœur de ce » Prince, & fit donner les plus beaux » Emplois à ses trois frères, les plus » vaillans hommes de leur siècle. Elle » les y maintint, malgré leur malheur » & leur mauvaise conduite. On auroit » élevé son mari aux premières Charges, » s'il eût été d'humeur à préférer l'ambition à l'honneur; mais il les refusa, » & ne voulut plus ouir parler d'elle, » sous quelque prétexte que ce fût. Sa » dureté n'empêchoit pas la Comtesse de

Digitized by Google

» lui demander de temps en temps par-
» don d'une faute qu'elle ne pouvoit plus
» déſormais s'empêcher de commettre «.
Suivant M. Hévin, on peut regarder tout ceci comme la ſeconde partie du Roman ſcandaleux de Varillas. Paſſons à la troiſième, ou à la cataſtrophe.

François I ayant été pris devant Pavie, Madame de Châteaubriant demeura expoſée à la haine de la Régente, & à la vengeance de ſon mari. Contrainte de chercher une retraite à Châteaubriant, elle y fut reçue, mais ce fut ſans aucune réconciliation. Il la fit mettre dans une chambre obſcure & tendue de noir, & au bout de ſix mois » il y entra avec
» ſix hommes maſqués, & deux Chirur-
» giens qui ſaignèrent la Comteſſe aux
» bras & aux jambes, & la laiſſerent
» mourir en cet état. Le Roi propoſa
» d'abord de faire une punition exem-
» plaire des coupables ; mais une nou-
» velle inclination (la Demoiſelle de
» Heilli, depuis Ducheſſe d'Etampes,)
» lui fit bientôt perdre le ſouvenir de ſa
» précédente Maîtreſſe.

Le Comte, pour prévenir les pourſuites de la Juſtice, s'exila volontairement, juſqu'à ce que la Maiſon de Foix ne fût plus en état de le pourſuivre. Alors

» il

» il offrit au Connétable de Montmo-
» rency de lui faire une donation entre-
» vifs, pourvu qu'il le tirât d'affaire. Le
» Connétable aimant mieux acquérir la
» Terre de Châteaubriant par cette voie
» que par celle de la confiscation, qui
» l'auroit engagé à des démêlés éternels
» avec la Maison de Laval, lui obtint
» abolition. Il paroissoit encore des mar-
» ques du sang de la Comtesse dans la
» chambre où elle avoit été assassinée,
» lorsque Henri III, le dernier descen-
» dant du Roi (François I) versa tout le
» sien dans celle de Saint Cloud «. Ce qui fait qu'on s'est inscrit en faux contre les amours de la Comtesse de Châteaubriant avec le Roi, c'est qu'on a regardé tout ce qu'en ont conté Varillas & ses Copistes, comme fondé sur ce qu'ils disent de son voyage à la Cour, & de sa mort. Si en effet ces récits sont faux, imaginés, opposés à des faits certains, les galanteries de la Comtesse ne sont pas plus véritables. Je ne sais si tout le monde se contentera de cette manière de raisonner. M. Hévin l'a fait valoir en Avocat savant & instruit dans son métier. Mais la logique du Barreau, faite pour persuader, n'est pas toujours exacte; & de tous les Orateurs il n'y en a point

Digitized by Google

qui pratiquent plus souvent que les Avocats, le précepte de ce grand maître, suivant lequel il est indifférent de quelle méthode on se serve, quel raisonnement on emploie, pourvu qu'on parvienne à son but.

Ce que dit Varillas du mystère de la bague, & de la ruse employée pour faire venir Madame de Châteaubriant à la Cour, est absurde, opposé à toute vraisemblance, à toute vérité. Nous le pensons avec M. Hévin. Ce qu'il rapporte des circonstances plus romanesques encore de sa mort, contredit la chronologie; cela est certain. En effet, il est prouvé que Françoise de Foix ne fut point saignée des quatre veines, ni assassinée *six mois après la prise du Roi devant Pavie*, c'est-à-dire en 1526 (*h*), puisqu'elle vivoit encore dix ans après. Mais en tirer une conséquence infaillible que Madame de Châteaubriant ne fut jamais la Maîtresse de François I, qu'on ne parla jamais des galanteries de ce Prince avec elle, qu'on ne sauroit reprocher à cette Dame aucune foiblesse, c'est pousser la conséquence trop loin. Il n'y a même aucune conséquence à

(*h*) Nouveau style.

tirer des faits démontrés faux dans le récit de Varillas, à la fausseté des liaisons de la Comtesse avec le Roi. Ce n'est qu'à l'égard de ce point que nous prétendons défendre ici la mémoire de Varillas. L'aigle des Critiques, Bayle, après la lecture de l'apologie de la Comtesse, n'y a trouvé que la matière d'un doute, de ce Pyrrhonisme dont il est en toute occasion le Protecteur déclaré. Si l'Historien de François I, ou quelqu'un pour lui, s'étoit donné la peine de répondre à l'Apologiste de Madame de Châteaubriant, il en eût trouvé des moyens qui auroient jetté M. Hévin dans un embarras duquel il eût eu bien de la peine à se tirer. L'Abbé de Brantôme, qui connoissoit une partie de ceux qui savoient ce qui s'étoit passé de plus particulier sous le règne de François I, parle nettement de la Comtesse de Châteaubriant comme d'une Maîtresse de ce Prince.

» J'ai oui conter (*i*), dit-il, & le tiens » de bon lieu, que lorsque le Roi Fran» çois I eut laissé Madame de Château» briant, *sa Maîtresse favorite*, pour pren» dre Madame d'Etampes..... que Ma-

(*i*) Brantôme, *Dames Galantes*, Tome II, p. 352 de l'édition *in*-12 de 1702.

» dame la Régente avoit prise avec ell[e]
» pour l'une de ses filles..... laquell[e]
» il prit pour Maîtresse, & laissa Madam[e]
» de Châteaubriant, ainsi qu'un clo[u]
» chasse l'autre, Madame d'Etampes pri[a]
» le Roi de retirer de madite Dame d[e]
» Châteaubriant tous les plus beaux joyau[x]
» qu'il lui avoit donnés; non pour l[e]
» prix & valeur) car pour lors les pierre-
» ries n'avoient la vogue qu'elles ont eu[]
» depuis) mais pour l'amour des belles
» devises qui y étoient mises, engravées
» & empreintes, lesquelles la Reine de
» Navarre sa sœur avoit faites & com-
» posées, car elle y étoit très-bonne Maî-
» tresse. Le Roi François lui accorda sa
» prière, & lui promit qu'il le feroit;
» ce qu'il fit. Et pour ce, ayant envoyé
» un Gentilhomme vers elle pour les lui
» demander, elle fit la malade pour le
» coup, & remit le Gentilhomme dans
» trois jours à venir, & qu'il auroit ce
» qu'il demandoit. Cependant de dépit
» elle envoya querir un Orfévre, & lui
» fit fondre tous les joyaux, sans avoir
» respect ni acception des belles devises
» qui y étoient engravées; & après
» le Gentilhomme retourné, elle lui don-
» na tous ses joyaux convertis en lingots.
» *Allez*, dit-elle, *portez cela au Roi*; &

» *dites-lui que puisqu'il lui a plu me révo-*
» *quer ce qu'il m'avoit donné si libéralement,*
» *que je le lui rends, & lui renvoye en lin-*
» *gots d'or. Quant aux devises, je les ai*
» *si bien empreintes & colloquées en ma*
» *pensée, & les y tiens si chères, que je*
» *n'ai pu permettre que personne en dispo-*
» *sât, & jouît, & en eût du plaisir que*
» *moi-même.*

» Quand le Roi eut reçu le tout en lin-
» gots, & les propos de cette Dame, il
» ne dit autre chose, sinon : *Retournez,*
» *& rendez-lui le tout. Ce que j'en faisois,*
» *ce n'étoit point pour la valeur, car je lui*
» *eusse rendu deux fois plus, mais pour*
» *l'amour des devises; & puisqu'elle les a*
» *fait ainsi perdre, je ne veux point de l'or,*
» *& le lui renvoye. Elle a montré en cela*
» *plus de courage & de générosité que je*
» *n'eusse pensé provenir d'une femme.*

Brantôme ajoute : » Un cœur de fem-
» me généreuse, dépité, & ainsi dédai-
» gné, fait de grandes choses.

Il me paroît que voici une preuve bien formelle des liaisons du Roi avec Madame de Châteaubriant, avant ses engagemens avec la Duchesse d'Etampes. Le passage de Brantôme prouve en même temps qu'il est faux que la Comtesse de Châteaubriant se soit retirée après la cap-

tivité du Roi, & ait été si cruellemen
assassinée six mois après. Il fut fait pri
sonnier le 24 Février 1525, ne rentra
dans ses Etats qu'au mois de Mars 1526
& le fait dont parle Brantôme ne peu
pas être fort antérieur au mois d'Avril
peut-être est-il postérieur de plusieurs
mois. Elle étoit donc encore vivante &
rivale de la Duchesse d'Etampes, qu
n'étoit encore que Mademoiselle de Heilli
Je sais bien que Brantôme n'est pas tou
jours un garant bien sûr; qu'il se mé
prend dans les faits, dans les noms &
dans les dates. Mais ici rien ne prouve,
rien ne fait présumer la méprise; & il
s'agit d'un fait où l'on ne sauroit soup-
çonner sa mémoire d'infidélité.

Si cet Auteur ne se trompe pas dans
une autre occasion, où il parle encore
de la Comtesse de Châteaubriant (*k*),
elle étoit à la Cour, & très-bien auprès
du Roi en 1533 au mois d'Octobre,
au temps de l'entrevue de François avec
Clément VII à Marseille. Brantôme (*l*)
dit qu'il y eut trois Dames, *belles &*

(*k*) *Dames Galantes*, Tome

(*l*) Brantôme a copié cette historiette de Jean
Bouchet, Annales d'Aquitaine, quatrième Partie
p. 473, qui dit que ces trois Dames étoient *ver-
tueuses, chastes & dévotes.*

Digitized by Google

honnêtes veuves, qui prièrent M. d'Albanie (m), aimé de Clément VII, d'obtenir *pour elles trois*, la permission de manger de la chair les jours défendus. M. d'Albanie, voulant réjouir le Pape & le Roi, dit à ces trois Dames de venir à un jour marqué demander elles-mêmes au Saint Père la dispense dont elles avoient besoin. Les Dames introduites se mirent à genoux devant Sa Sainteté, & M. d'Albanie parla au Pape en Italien, & lui dit assez bas pour n'être pas entendu : *Saint Père, ces trois Dames veuves, belles & bien honnêtes, ne voulant pas manquer au respect qu'elles doivent à la mémoire de leurs maris, & aux sentimens de tendresse qu'elles ont pour leurs enfans, sont résolues à ne pas passer en secondes noces : mais la chair est foible, & elles ne sont pas exemptes de tentations : elles supplient Votre Sainteté d'avoir égard à leur infirmité, & de leur permettre de succomber, sans pécher, toutes les fois que la tentation sera si forte, qu'elles ne pourront plus résister.*

» Comment, mon cousin, dit Clé» ment VII à M. d'Albanie, voudriez-

(m) Jean Stuart, Duc d'Albanie ; voyez l'article de Catherine de Médicis, où nous prouvons qu'il étoit oncle de Catherine de Médicis.

» vous que je dispensasse ces Dames des » Commandemens de Dieu « ? Elles sont devant vous, répondit le Prélat, elles peuvent s'expliquer.

Alors une d'elles prenant la parole, dit au Pape : *Saint Père*, *nous avons prié M. d'Albanie de vous remontrer nos besoins, & la foiblesse de notre sexe & de notre complexion.* Oui, Mesdames, leur répondit le Pape ; mais demandez-moi toute autre chose. Au moins trois fois la semaine, dirent ces Dames. Commettre *il peccato di lussuria*, répliqua le Pape, trois fois la semaine ! A Dieu ne plaise. Je ne veux, ni ne puis absolument vous donner une pareille dispense. Alors les trois Dames reconnoissant que M. d'Albanie avoit voulu rire : Eh ! Saint Père, dirent-elles toutes les trois, il ne s'agit pas de cela. Nous vous demandons la permission de manger de la viande les jours défendus.

Mesdames, répondit M. d'Albanie, j'ai véritablement pris la chose sur un autre pied, & je croyois qu'il s'agissoit d'une autre dispense. Le Pape entendit raillerie, accorda la permission *aux termes* qu'on la lui demandoit ; & M. d'Albanie amusa ainsi le Roi & la Cour.

La qualité de veuves qu'on donne

Digitized by Google

aux trois Dames dont il s'agit, n'est apparemment là que pour rendre l'histoire meilleure. Autrement ce seroit une faute, puisqu'il ne paroît pas qu'aucune d'elles fût veuve. L'on m'a nommé les trois Dames, ajoute Brantôme; c'étoient Madame de Châteaubriant, Madame de Châtillon, & Madame la Baillive de Caën, toutes très-honnêtes Dames. On pourroit dire que Brantôme s'est pu méprendre, ou les *anciens de la Cour*, lesquels, dit-il, lui ont fait ce conte; & qu'au lieu de Madame de Châteaubriant, il s'agit peut-être ici de Madame d'Etampes. Mais cette preuve, que Madame de Châteaubriant pouvoit encore être bien à la Cour, ainsi que son mari, n'est pas la seule.

Les Continuateurs du Père Anselme & de Dufourny (*n*), ont nettement donné à la Comtesse de Châteaubriant le titre de *Maîtresse* de François I. *Elle fut aimée*, disent-ils, *de François I, quoique mariée avec Jean de Laval.* En prouvant l'erreur de la date que Varillas donne à sa mort, suffisamment démontrée par le changement de l'amour du Roi au retour de sa prison de Madrid, pour s'attacher à Ma-

(*n*) Anselme, nouvelle édition, Tome III. Maison de Foix, p. 379, n. 7.

dame d'Etampes en 1526, ils ajoutent *que le récit de ce changement est dans un mémoire conservé à la Bibliothèque du Roi, parmi les Manuscrits du Comte de Béthune* (*o*). Varillas eût encore pu tirer avantage du mémoire du Connétable de Montmorency, concernant la donation que lui fit le Comte de Châteaubriant le 5 Janvier 1539. J'ai lu autrefois ce mémoire (*p*), & l'Avocat du Connétable, qui étoit M. Séguier, y parle *des malheurs qui ont accompagné la vie de M. de Châteaubriant, si connus, dit-il, de toute la France, qu'il est inutile de les rapporter.* C'est par où débute l'Avocat. Il y est aussi question de la mésintelligence du mari & de la femme. De ces *malheurs du mari connus de toute la France*, de cette mésintelligence, il en naît au moins des soupçons peu favorables à la fidélité de la Comtesse, & à la cause d'Hévin.

La partie adverse du Connétable de Montmorency, donataire du Comte de Laval, étoit Anne Montjean, Dame

(*o*) Volume XXVII, fol. 182.

(*p*) Il est parlé de ce mémoire (que M. d'Hozier avoit vu dans la Bibliothèque de M. de Caumartin, Intendant des Finances) dans la note A de l'Article CHATEAUBRIANT, du Dictionnaire de Bayle.

Digitized by Google

d'Affigny, héritière collatérale du Donateur.

Les motifs de la donation du 5 Janvier 1539 étoient, ſuivant l'acte & l'expoſé de l'Avocat du Connétable, la parenté des deux Maiſons, l'amitié du Comte & du Connétable, le long temps qu'ils avoient ſervi enſemble, & les obligations que le Donataire avoit au Donateur. Ce dernier, deux ans après la mort de ſa femme, & hors d'eſpérance d'avoir des enfans, s'étoit réſervé l'uſufruit des biens qu'il donnoit, & en avoit joui à ce titre juſqu'au mois de Février 1542, qu'il mourut ſans poſtérité.

Les moyens de la Dame de Montjean d'Affigny, héritière du Comte de Châteaubriant, conſiſtoient à dire, que lors de la donation, le Comte étoit *foible d'eſprit* (*q*); *non benè compos mentis*, diſoit pour elle Me Bougier ſon Avocat, qu'il avoit fait la donation qu'elle attaquoit en fraude de la loi, & en haine de ſon héritier. En fraude de la loi, parce qu'il avoit diſpoſé de ſes biens au-delà des termes de la Coutume de Bretagne, eu égard aux donations précédentes & ſubſéquentes, leſquelles jointes à celle faite au Conné-

(*q*) D'un eſprit qui n'étoit pas bien ſain.

Digitized by Google

table, abſorboient la ſucceſſion entière (*r*).

J'ai inſiſté ſur la cauſe de Châteaubriant, ſur les motifs de la donation, & ſur les moyens des Parties, parce qu'on y trouve la réfutation de Varillas, de Brantôme, & de le Laboureur ſur Caſtelnau, qui la motivent tous de la protection que le Comte de Châteaubriant prétendoit recevoir du Connétable contre les pourſuites de la Maiſon de Foix, ou pour obtenir de la Cour le collier de l'Ordre, ou le gouvernement de Bretagne. Outre qu'il n'en eſt pas dit un mot dans les Plaidoyers des Parties, c'eſt qu'il eſt certain que le Comte étoit Chevalier de l'Ordre dès l'an 1531, & qu'en 1538, & même dès 1537, il avoit la qualité de Gouverneur & Amiral de Bretagne. Une autre preuve à oppoſer aux prétentions d'Hévin, eſt la faveur dont jouirent les trois frères, LAUTREC, le Maréchal *de Foix*, & *Aſparault*, & où ils ſe maintinrent malgré des fautes très-conſidérables qu'ils firent. Les chagrins du Comte, qui allè-

(*r*) Je tire tout ce que je dis de la cauſe de Châteaubriant, du Plaidoyer de M. Séguier, Avocat du Connétable de Montmorency ; & de celui de M. Bougier, Avocat de la Dame d'Aſſigny, inſéré avec l'Arrêt *dans le Recueil des Plaidoyers & Arrêts notables*, imprimés à Paris, *in*-8. 1644, depuis la page 202 juſqu'à la page 227.

Digitized by Google

rent jusqu'à affoiblir son esprit, & qui précédèrent la donation, d'où provenoient-ils? Mais, dit l'Apologiste de la Comtesse, quelle apparence de croire qu'elle ait été la victime de la jalousie d'un mari qui lui a témoigné son estime par un monument aussi durable & aussi célèbre que le tombeau qu'il lui fit élever dans l'Eglise des Mathurins de Châteaubriant? Il est décoré de la statue de la Comtesse, & d'une épitaphe qui subsiste encore, & qui se trouve dans les Poësies de Marot. Elle est dans cette forme.

FF. PEU DE TELLES. FF.

PROU DE MOINS. — POINT DE PLUS.

Sous ce Tombeau gît Françoise de Foix,
De qui tout bien chacun souloit en dire.
Et le disant, onc une seule voix
Ne s'avança d'y vouloir contredire.

De grand'beauté, de grace qui attire,
De bon savoir, d'intelligence prompte,
De biens, d'honneur, & mieux que ne raconte.
Dieu éternel richement l'étoffa.

O Viateur, pour t'abréger le conte,
Cy gît un rien, là où tout triompha.

FF. FF.

Décéda le 16 d'Octobre l'an 1537.

Digitized by Google

Outre cette épitaphe, M. Hévin en eût pu citer une autre qui est au moins aussi honorable à la Comtesse. Elle est latine, & se trouve dans le Recueil des Poësies de Bourbon l'ancien (*s*) : en voici la traduction. *PASSANT, considère ce marbre & arrête un moment. FRANÇOISE DE FOIX gît ici : pendant qu'elle vécut, elle fut la femme la plus estimable, la plus belle & la plus religieuse que la France pût voir. Dieu & la nature, prodigues de leurs dons, la comblèrent de toutes les qualités de l'esprit & du corps, autant que Princesse qui fût jamais. Son corps gît ici ; mais son ame bienheureuse, réunie à celles de ses*

(*s*) D. Franciscæ Fuxeæ, Castri-Briantii Dominæ, Heroidis incomparabilis

TUMULUS.

Viator, hoc saxum vide, sta paululum.
FRANCISCA FUXEA *hîc jacet, quâ non fuit*
Dum vixit, altera melior, nec pulchrior
In Galliis mulier, nec religiosior.
Ut cui Deus (si unquam alii Heroidum)
Naturaque omnes prolixe, & largâ manu,
Dotes animique, corporisque indulserant.
Ossa hîc quidem cubant, at felix animula,
Nunc cum suis majoribus, cumque inclyto,
Heroe fratre LAUTRECO *tunc fruitur Dei*
Præsentiâ, æternisque deliciis. Vale,
Viator amice, multum oculis debes tuis.

Nugarum Borbonii, p. 443 de l'édition de 1538.

aïeux, & à celle de LAUTREC son frère, ce Héros célèbre, jouit de la présence de Dieu, & des plaisirs sans fin. Adieu, passant, tu dois beaucoup à tes yeux. Cette épitaphe fut faite dans le temps même de la mort de la Comtesse. Nicolas Bourbon étoit précepteur d'Henri de Lautrec, fils d'Odet de Foix, neveu du Comte de Châteaubriant qui fut son tuteur, & le Mécène de Nicolas Bourbon. Il n'y a pas de doute que la pièce ne fût présentée au Comte; & si l'on préféra celle de Marot (qui ne la vaut pas) ce fut apparemment parce qu'on eut égard à la grande réputation de Marot, & parce que ses vers étoient françois. Encore une fois, un mari qui n'épargne rien pour immortaliser les marques de son estime pour sa femme, qui la fait revivre autant qu'il lui est possible par les plus magnifiques éloges, qui lui érige une statue telle qu'est celle qui se trouve sur le tombeau de Françoise de Foix, ce mari peut-il être regardé raisonnablement comme l'ennemi capital de cette même femme, comme son assassin? Il faut convenir que ce raisonnement a quelque chose d'imposant, mais il n'a rien de décisif. Il peut être dans l'ordre des passions, qu'un mari jaloux, & dont

Digitized by Google

la jalousie n'est que trop bien fondée, fasse périr sa femme, & vante sa beauté & son mérite après sa mort. Il peut même se repentir de l'extrémité où l'a jetté sa jalousie, regretter sincèrement celle qu'il a fait périr, & chercher à amuser sa douleur par des tombeaux, des inscriptions, des épitaphes, des éloges, des statues. Une passion telle que la jalousie satisfaite, ne laisse plus voir avec la même horreur la personne qui la causoit. On ne voit plus en elle que ce qui la rendoit aimable : ses défauts disparoissent ; rien de plus naturel que ce sentiment ; rien de plus fréquent que les exemples. Les Peintres du cœur humain les plus célèbres parmi nous, Corneille, Racine, Voltaire, sont remplis de ces portraits, & ces portraits sont l'histoire du cœur. D'ailleurs, des vues politiques peuvent encore donner lieu à ces monumens, à ces tombeaux, à ces éloges. De ce que Brézé, Comte de Maulévrier, fit inhumer avec soin Charlotte, légitimée de France, sœur de Louis XI, qu'il tua de sa main, l'ayant surprise en adultère (t) ; parce qu'il fut inhumé dans le même tombeau, en conclura-t-on que

(t) Voyez ci-dessus dans les Notes sur Agnès Sorel.

sa femme lui fut toujours fidelle, & qu'effectivement il ne l'a point assassinée ? La conséquence seroit opposée à la vérité du fait. Les éloges, l'épitaphe, le tombeau de la Comtesse de Châteaubriant, les soins que prit son mari pour conserver sa mémoire, ne sont donc point des preuves infaillibles de la sagesse de cette infortunée; ils ne prouvent pas même que le Comte n'ait pas contribué à sa mort, arrivée, non pas en 1526, comme l'a débité Varillas, mais au mois d'Octobre 1537. Une observation à faire, c'est que parmi les éloges dont les deux épitaphes sont remplies, il n'est parlé ni de *la fidélité*, ni de *la chasteté de l'épouse*, non plus que de la tendresse mutuelle du mari & de la femme. Est-ce oubli ? Est-ce politique ? Les liaisons des deux Maisons de Foix & de Laval sont constantes, même après cette mort. Il y en a plusieurs preuves indubitables. L'exil volontaire du Comte de Châteaubriant est encore une chose démontrée fausse. En 1527, il donna quittance de ses gages en qualité de Capitaine de quarante hommes d'armes des Ordonnances du Roi. En 1531, il fut reçu Chevalier de l'Ordre. Clément Marot, duquel il étoit le protecteur, lui dédia ses Poëmes, comme cela paroît

Digitized by Google

par la seconde de ses Epigrammes, vers l'an 1536. En 1537, il fut nommé au Gouvernement de Bretagne. Je vois toujours ce Seigneur très-bien à la Cour, & particulièrement auprès de Marguerite de Valois. Je trouve même que François I passa le mois de Mai & celui de Juin 1532 à Châteaubriant. Il y signa six Edits, trois le 16 Mai, & trois autres le 1, le 8 & le 14 Juin de cette même année (1532). Quelle réponse Varillas eût-il pu faire à ces faits? Mais Hévin n'y trouve pas non plus une preuve complette de la fidélité de la Comtesse de Châteaubriant pour son mari. Cela ne suffit pas pour l'absoudre de l'accusation d'avoir contribué à la mort de sa femme. Et jusqu'à ce qu'on soit plus particulièrement instruit sur ce fait, il restera toujours quelques soupçons contre M. de Châteaubriant, fondés sur les malheurs dont parle le mémoire fait dans l'affaire de la donation, & sur cette maladie, & ce dérangement d'esprit qu'imputa l'Avocat de la Dame d'Assigny au Donateur.

Madame de Châteaubriant n'eut aucuns enfans du Roi; je doute même fort de l'existence de cette fille légitime, morte peu de temps avant sa mère, qui a servi aux ornemens romanesques des

Digitized by Google

Galanteries des Rois de France, & du petit livre des *Effets de la Jalousie*, & des narrations de Varillas leur modèle. Ni Anselme, ni Bayle n'ont parlé de cette fille.

Si mes Lecteurs se plaignent que je me suis trop éloigné, en parlant de Françoise de Foix, du ton historique ; que la manière dont j'ai rempli cet article, est plutôt une dissertation critique qu'un récit exact & intéressant ; je les prie de réfléchir que s'agissant de développer des faits si douteux, il m'étoit presque impossible de donner une narration suivie, sans prendre des partis qui eussent infailliblement prêté à la critique, quels qu'ils eussent été. J'aurois donné pour certain des choses dont on doit douter : & proposer des doutes, sans en donner les motifs, je ne crois pas que ce soit satisfaire les personnes raisonnables. Enfin, j'aime mieux sacrifier les loix de l'Histoire que celles de l'exacte vérité. Qu'on prenne si l'on veut ces Mémoires sur le pied de ceux qu'a donné l'illustre Bayle, je n'aurai pas à me plaindre ; & je crois que le Public seroit content, s'il pouvoit retrouver ici la méthode, & une ombre de ce rare génie.

Si l'on pouvoit compter sur les anec-

Digitized by Google

dotes de l'Abbé de Brantôme (*u*), il y auroit lieu d'attribuer à Madame de Châteaubriant ce qu'il dit de l'amour d'une *fort belle Dame*, qui étoit aimée de François I, *& laquelle*, dit-il, *lui a longtemps duré*, pour Bonnivet, mort Amiral de France à la funeste journée de Pavie en 1525. Au moins ce qu'il en dit ne sauroit-il avoir de rapport avec la Duchesse d'Etampes, qui ne fut en faveur qu'au retour du Roi de sa prison d'Espagne, & après la mort de Bonnivet. Si le conte regardoit Madame de Châteaubriant, ce seroit une terrible brèche à sa sagesse.

Le Roi François, dit Brantôme, étant allé voir la Dame de laquelle il s'agit, sans se faire annoncer, entra si inopinément, qu'elle n'eut que le temps de faire cacher Bonnivet sous des feuilles qu'on mettoit alors dans la cheminée pour rafraîchir les appartemens en été (*x*), *ainsi qu'est la coutume de France*, dit Brantôme. Après un entretien vif & animé,

(*u*) Brantôme, *Dames Galantes*, Tome II, p. 164.

(*x*) Du temps de Louis XI, & plus tard, le Grand Chambellan étoit chargé de tenir les appartemens des maisons où alloit le Roi, *garnis de roseaux, de jons & de feuilles en été, & de paille & nattes en hiver.* Du Tillet, de l'Office du Chambellan.

le Roi ne voulant pas se donner la peine de sortir de la chambre pour lâcher de l'eau, alla auprès de la cheminée, & inonda le galant, qui n'eut garde de se plaindre. Il resta où il s'étoit caché jusqu'à ce que le Roi quitta sa Maîtresse, qui le consola de cette petite disgrace, par le traitement le plus doux, & pareil à celui qu'en avoit reçu le Roi. Cette Dame, ajoute Brantôme, est celle-là même, laquelle étant fort amoureuse de Bonnivet, & voulant persuader le contraire au Roi, qui en conçut quelque jalousie, lui disoit : » Mais il est bon » le Sire de Bonnivet, qui pense être » beau. Et tant plus je lui dis qu'il l'est, » tant plus il le croit. Je me moque de » lui, & j'en passe mon temps ; car il » est fort plaisant, & dit de très-bons » mots, si bien qu'on ne sauroit s'en gar- » der de rire quand on est près de lui, » tant il rencontre bien «. Elle vouloit faire entendre que son commerce avec Bonnivet n'étoit que pur amusement, *& non pour fausser compagnie au Roi.*

Cela est suivi de cette réflexion : *Ah! qu'il y a plusieurs Dames qui usent de ces ruses pour couvrir les amours qu'elles ont avec quelques-uns. Elles en disent du mal ; elles s'en moquent devant le monde, &*

Digitized by Google

derrière n'en font pas ce beau semblant ; & cela s'appelle ruses & astuces d'amour.

Là remarque est très-naturelle & fort juste ; mais je crains bien que l'anecdote ne soit fausse, & une répétition de ce qu'on a dit de l'amour de Diane de Poitiers pour Brissac, auquel il arriva quelque chose d'approchant à ce qu'on dit de Bonnivet.

ANNE DE PISSELEU.

ANNE DE PISSELEU, dite d'abord *Mademoiselle de Heilly* ; depuis Duchesse d'Etampes, la plus connue & la plus célèbre des Maîtresses de François I (*y*), étoit fille de Guillaume Pisseleu, Chevalier, Seigneur de Heilly, Capitaine de mille hommes de pied de la Légion de Picardie, & d'Anne SANGUIN, sa seconde femme, fille d'Antoine, Seigneur de Meudon, & de Marie SIMON. Ainsi Anne Pisseleu étoit nièce d'Antoine Sanguin, dit le *Cardinal de Meudon*, Grand Aumônier de France,

(*y*) Voyez la Généalogie de PISSELEU dans Anselme, nouvelle édition, Tome VIII, page 745 & suivantes ; & celle de SANGUIN, même Volume, p. 265.

Digitized by Google

lequel trouva son élévation dans la faveur de sa nièce. On remarque qu'il lui donna la Terre de Meudon & celle d'Angervilliers. Elle naquit vers l'an 1508, & fut élevée avec beaucoup de soin. Elle entra au service de Louise de Savoye, Duchesse d'Angoulême, mère de François I, quelque temps avant la délivrance du Roi, c'est-à-dire pendant que le traité se négocioit, & fut connue sous le nom de Mademoiselle de HEILLY (z). Elle suivit la Duchesse d'Angoulême, à laquelle le Roi avoit donné la Régence pendant sa captivité, & alla à sa suite au-devant de ce Prince, lorsqu'il revint d'Espagne en France, après la conclusion du traité de Madrid (signé le 14 Février 1526.) François I rentra dans ses Etats au mois de Mars suivant. La Régente excita, sans y penser, cette nou-

(z) C'est apparemment d'elle que parle Clément Marot dans ses Etrennes à HEILLY.

» Dix & huit ans je vous donne
» Belle & bonne ;
» Mais à votre sens rassis,
» Trente-cinq, ou trente-six
» J'en ordonne.

Cela suppose que Mademoiselle de Heilly, toute jeune qu'elle étoit, passoit pour très-raisonnable.

Digitized by Google

velle passion du Roi, en menant au-devant de lui la Demoiselle de Heilly. Il la vit pour la première fois à Bayonne. Car de croire, comme l'a dit Varillas, qui se contredit lui-même, que la Régente ait laissé ses filles au Mont-Marsan (*a*), & qu'elle ait été sans cette partie de son train jusqu'à Bayonne; ou bien de dire avec Brantôme, que la Demoiselle de Heilly n'alla que jusqu'à Bordeaux, c'est ce qui est sans la moindre apparence.

Les progrès qu'elle fit sur le cœur du Roi, furent rapides. Il étoit sensible au mérite des Dames; & Mademoiselle de

(*a*) Cette bévue de Varillas a été fort bien relevée par Bayle dans son Dictionnaire, article ETAMPES (Anne Duchesse d'). Mais il n'a pas découvert la source de l'erreur. La voici. Varillas composoit souvent de mémoire. Il avoit lu que la Duchesse d'Angoulême étoit allée avec le Roi son fils au-devant d'Eléonor d'Autriche, & des Princes (François, premier Dauphin, & le Duc d'Orléans, depuis Henri II) en Guyenne, & que le mariage de François I & d'Eléonor s'étoit fait au Mont-Marsan, après l'échange d'Eléonor & des fils de France. Il confondit les deux voyages; parce que dans l'un & dans l'autre, il s'agit de la Duchesse d'Etampes, dans les Historiens qui parlent d'elle comme d'une nouvelle Maîtresse, à l'occasion du premier voyage; & d'une ancienne, à l'occasion du second. Voyez Bussières, Histoire de France, sous l'an 1529, Tome III, p. 354, sous le règne de François I, n. 35. Ce qu'il dit a pu occasionner la méprise de Varillas.

Heilly

Heilly en avoit beaucoup ; sa beauté étoit à son plus haut point. Qu'on se figure une jeune personne d'environ 17 à 18 ans, parfaitement bien faite, qui joignoit à l'éclat de la jeunesse celui du plus beau teint, des yeux vifs pleins de feu, & qui annonçoient tout l'esprit imaginable ; c'étoit Mademoiselle de Heilly du côté de la figure. Pour le génie, elle en avoit beaucoup : il étoit même non-seulement agréable, fin & amusant ; mais solide, étendu, & sensible aux beautés des bons ouvrages. On lui a même donné dans la suite l'éloge de *la plus savante des Belles, & la plus belle des Savantes* (*b*), & même celui de *Protectrice* & de *Mécène des beaux esprits.*

(*b*) C'est ainsi que lui parle Charles de Sainte Marthe, dans l'Epître dédicatoire de ses Poësies, datées du premier Septembre 1540. *Toi donc une entre notre siècle des belles très-érudite, & des érudites très-belle.* Le même Poëte lui adresse ce dixain.

Junon, Vénus & Pallas, trois ensemble,
Ont heu débat merveilleux à vous voir.
S'a, dit Junon, mienne est comme me semble,
Pour son grand lot, sa jeunesse & avoir.
Mais, fit Vénus, pour moi la veux avoir.
Car en beauté au monde n'a seconde.
Quoi ! dit Pallas, sa très-noble faconde,
Son bel esprit, ses graces la font mienne.

Pour le cœur, elle prouva qu'il s'en falloit beaucoup qu'elle l'eût aussi sincère & aussi droit, qu'elle avoit l'esprit beau; & elle manqua si essentiellement à ce qu'elle devoit au Roi, à ce qu'elle se devoit à elle-même, qu'on entreprendroit inutilement de l'excuser.

François I ne fut pas long-temps à faire connoître ses sentimens pour elle. Le premier sacrifice qu'il lui fit, fut d'abandonner la Comtesse de Châteaubriant, de laquelle nous avons parlé. Non-seulement il cessa de la voir, mais il voulut retirer de ses mains les bagues & les autres bijoux ornés de devises ingénieuses que le Roi & sa chère sœur *Marguerite de Valois* avoient imaginées ensemble, pour en faire hommage à la beauté de la Comtesse de Châteaubriant. Apparemment cette rivale, pour chagriner la vanité de Mademoiselle de Heilly, tiroit encore avantage de ces devises, & les faisoit voir à ses partisans, auxquels elle vouloit peut-être per-

Lequel aura des trois la pomme ronde?
Pour vous tenir justement comme sienne, &c.

Premier Livre des Poësies de Charles de Sainte Marthe, à Lyon, chez le Prince, 1540, p. 37. Voyez p. 20.

Digitized by Google

ſuader que le Roi n'étoit pas ſi éloigné d'elle, qu'elle ne pût encore le faire rentrer dans ſes premiers liens.

Nous avons rapporté, d'après Brantôme, de quelle manière s'y prit le Roi, & de quel moyen ſe ſervit la Comteſſe de Châteaubriant, pour eſquiver le coup qu'on lui portoit.

Dans le deſſein de donner un rang & un titre qui miſſent ſa Maîtreſſe à la Cour avec diſtinction, François I chercha un mari à Mademoiſelle de Heilly. Il s'en préſenta un dans la perſonne de *Jean de Broſſe*, fils de *René de Broſſe*, & de *Jeanne*, fille du célèbre *Philippes de Commines*. René ayant ſuivi le parti du Duc de Bourbon, qui avoit abandonné celui du Roi, & trahi ſon Maître & ſa Patrie, avoit été tué à la journée de Pavie le 24 Février 1525 (nouveau ſtyle). Par Arrêt du Parlement de Paris, rendu dès le 13 Août 1522, il avoit été condamné à être décapité, & enſuite pendu, avec confiſcation de tous ſes biens. Ainſi Jean, fils de ce René de Broſſe, accablé ſous le poids des malheurs que s'étoit attirés ſon père, au lieu des grands biens qu'il eût dû avoir, ſoit du côté de la Maiſon de Broſſe, ſoit de celui de la Maiſon de Châtillon-Bretagne, de laquelle étoit ſon

Digitized by Google

aïeule, ou du côté de Jeanne de Commines, se voyoit exposé à languir dans la misère, sans biens & sans ressource. Il avoit reclamé le bénéfice du traité de Madrid; mais ses sollicitations n'avoient eu aucun succès. Le mariage de la Demoiselle de Heilly lui fut proposé, & il en accepta la proposition. Le Roi ne fut point fâché de trouver cette occasion d'agrandir sa Maîtresse. L'alliance se fit. Je n'en vois point la date; mais je ne la crois pas éloignée de l'année 1526. En faveur de ce mariage, François I lui fit rendre tous les biens de sa Maison qui avoient été confisqués, & y joignit le Duché d'Etampes (*c*). Il fit aussi l'époux

(*c*) Marot a marqué cette libéralité du Roi dans ce dixain.

» Ce plaisant Val, que l'on nomme *Tempé*,
» Dont mainte Histoire est encore embellie,
» Arrosé d'eaux, si doux, si attrempé,
» Sachez que plus il n'est en Thessalie.
» Jupiter, Roi qui les cueurs gagne & lie
» L'ha de Thessale en France remué,
» Et quelque peu, son nom propre mué;
» Car pour TEMPÉ, veut qu'Etampes s'appelle;
» Ainsi lui plaît; ainsi l'a situé,
» Pour y loger de France la plusbelle.

Cette idée est fort étendue par Charles de Sainte Marthe dans ses Poësies Françoises, p. 197.

Digitized by Google

Chevalier de l'Ordre, & Gouverneur de Bretagne (*d*). Ce mariage n'empêcha point la Duchesse d'Etampes de tenir auprès du Roi le premier poste qu'elle y occupoit. Le mari n'eut probablement d'autre droit que de jouir des biens & des grandeurs que la faveur de sa femme lui procuroit. Cette faveur alla au plus haut point, & dura autant que le Prince qui en étoit la source. La Duchesse s'en servit pour enrichir sa famille; & devenue dépositaire de toutes les graces, elle les versa sur ses parens, qui en furent comblés, sur-tout en bénéfices & en biens

(*d*) Sur les différens Possesseurs du Comté d'Etampes, érigé en Duché pour Jean de Brosse & Anne de Pisseleu, par Lettres du mois de Janvier 1536, voyez le Dictionnaire de Bayle, au mot ESTAMPES, p. 409, Tome II. Anselme, Tome V, p. 576, n. 14, à la fin de la généalogie de BROSSE. Table Chronologique des Ordonnances de Blanchard, sous l'an 1536, p. 75. On y apprend que *Jean de Brosse*, Duc d'Etampes, étant mort sans enfans d'*Anne de Pisseleu*, ses biens passèrent à *Sébastien de Luxembourg*, *Duc de Penthièvre*, fils de François de Luxembourg, & de Charlotte de Brosse, sœur de Jean; que Sébastien de Luxembourg n'eut qu'une fille, *Marie de Luxembourg*, laquelle porta les Duchés d'Etampes & de Penthièvre à *Philippes-Emmanuel de Lorraine*, Duc de *Mercœur*, duquel la fille Françoise de Lorraine, Duchesse de Mercœur, de Penthièvre & d'Etampes, épousa *César*, Duc de *Vendôme*, de *Mercœur*, de *Penthièvre*, & d'*Etampes*, dont Louis, depuis Cardinal de Vendôme, père de Louis Joseph, dernier Duc de Vendôme.

Digitized by Google

eccléſiaſtiques. *Antoine Sanguin*, ſon oncle maternel, devint Abbé de Fleury-ſur-Loire, Evêque d'Orléans, Cardinal, & enfin Archevêque de Toulouſe. *Charles de Piſſeleu*, ſon ſecond frère, eut l'Abbaye de Bourgueil & l'Evêché de Condom. *François*, ſon troiſième frère, fut fait Abbé de Saint Corneille de Compiègne, & Evêque d'Amiens; & le quatrième, appelé *Guillaume*, fut nommé Evêque de Pamiers. Elle eut également ſoin de ſes ſœurs: deux furent nommées Abbeſſes, & les autres furent mariées dans les meilleures & les plus riches maiſons du Royaume.

Les Savans ſe ſentirent auſſi de ſa libéralité; & de concert avec le Roi & la Reine de Navarre, elle les protégea, & donna même lieu de croire, par la protection dont elle les honoroit, qu'elle n'étoit pas éloignée des opinions de ceux qu'on appeloit alors *Luthériens*, & qu'on a depuis appelés en France *Huguenots*, ou *Proteſtans*. Elle en a été accuſée dans pluſieurs Ouvrages, & j'aurai lieu d'examiner cette accuſation en parlant de ſa mort.

Aimée du plus grand Roi qu'eût alors l'Europe, comblée de biens & de dignités, dans un crédit que rien n'égaloit,

Digitized by Google

il semble qu'il ne devoit aussi rien manquer au bonheur de la Duchesse d'Etampes; mais la jalousie furieuse qu'elle conçut contre Diane de Poitiers, Maîtresse du Dauphin (qui fut depuis Henri II) la porta à des extrémités qui mirent l'Etat & le Roi à deux doigts de leur perte. Cette jalousie effroyable avoit pour motif la rivalité de beauté, & l'ambition dont étoit dévorée la Duchesse d'Etampes. Elle tenoit le premier rang à la Cour de François I; mais les plaisirs, auxquels ce Prince s'étoit livré imprudemment, l'avoient vieilli.

Le Roi n'avoit pas quarante ans, qu'il étoit déja attaqué d'une maladie qui annonçoit une suite funeste. Depuis 1539, il avoit été sujet à des attaques de goutte, & à des douleurs qui le rendoient chagrin, & d'une humeur difficile. Ainsi, quoique le crédit de la Favorite se soutînt, elle en craignoit la fin; elle appréhendoit, pour ainsi dire, de voir régner la maîtresse du Dauphin à sa place, & de son vivant. Cette crainte lui fit tout mettre en usage pour en éloigner l'effet.

La haine réciproque de ces deux Dames paroissoit en toute occasion; il ne se passoit guère de jours qu'il ne survînt quelques différends entr'elles; & elles ne per-

doient ſur-tout aucune occaſion de médire l'une de l'autre. La Ducheſſe d'Etampes plus jeune, & par conſéquent plus belle, lançoit mille traits malins contre le choix du Dauphin & ſa *Diane* ; & remettant inceſſamment ſon âge ſur le tapis, *l'année de ma naiſſance, diſoit-elle, eſt celle où Madame la Sénéchale ſe maria* (e). Elle ne s'en tint pas à ces marques ſtériles de ſon dépit & de ſon chagrin. Elle forma à la Cour un parti qui en devoit néceſſairement faire naître un autre. Celui auquel elle donna l'être, & dont elle ſe rendit le chef, fut le parti du Duc d'Orléans, Prince en qui on admiroit déja la valeur & toutes les autres belles qualités du Roi, qui ne pouvoit diſſimuler l'amour de préférence qu'il avoit pour lui. Le parti oppoſé fut celui du Dauphin, à la tête duquel on peut dire que ſe mit Diane de Poitiers ſa maîtreſſe. On peut donc l'accuſer d'avoir cauſé la déſunion dans la Maiſon Royale. Pour faire prévaloir le Duc d'Orléans ſur le Dauphin, elle fit

(e) C'étoit pure médiſance : *Diane de Poitiers*, comme nous le dirons, ſe maria le 29 Mars 1514, âgée de treize à quatorze ans ; & *Anne de Piſſeleu* étoit née vers l'an 1508. Il n'y avoit que ſix à ſept ans de moins. Preſque tous les Hiſtoriens ſe ſont trompés ſur l'âge de Diane de Poitiers, parce qu'elle avoit vingt ans plus que Henri II.

Digitized by Google

donner au premier les emplois les plus brillans, & s'opposa, tant qu'il lui fut possible, aux progrès qu'eût pu faire le Dauphin contre l'Empereur. On prétend que dès l'année 1540, qui fut celle du passage de l'Empereur Charles V en France, ce Prince craignant d'être arrêté à la Cour, avoit eu recours au crédit de la Duchesse d'Etampes; qu'elle avoit d'abord (*f*) conseillé au Roi de ne pas manquer l'occasion d'anéantir le traité de Madrid, en obligeant Charles V, de la personne duquel il étoit le maître, d'en signer un autre à Paris; mais que le Roi trop généreux pour suivre un pareil avis, se contenta de dire à l'Empereur, en lui présentant la Duchesse: *MON FRERE, cette belle Dame me conseille de vous obliger à détruire à Paris l'ouvrage de Madrid.* Sur quoi Charles répondit froidement: *si le Conseil en est bon, il faut le suivre*; que cependant allarmé du péril où il se trouvoit, il pensa à l'éviter, en mettant autant qu'il lui seroit possible Madame d'Etampes de son parti; que pour y parvenir, l'Empereur, dès le lendemain, imagina une galanterie qui lui réussit: on lui donnoit *à laver* avec le Roi, la Duchesse

(*f*) Dupleix, Histoire de France sous François I, sous l'an 1540, Tome III, p. 420, nomb. 32.

Digitized by Google

tenoit la serviette. Charles ayant tiré de son doigt un très-gros diamant, le laissa tomber comme par mégarde. La Duchesse l'ayant ramassé & présenté à l'Empereur, il lui dit galamment qu'il la prioit de le garder, qu'il convenoit trop bien à la main où la fortune le plaçoit pour l'en ôter ; qu'en effet depuis ce temps-là, la Duchesse de son côté, & le Connétable de Montmorency (g), dont l'Empereur flattoit à chaque instant la vanité, en lui donnant le titre du *plus grand Capitaine de l'Europe*, avoient été cause qu'il étoit parti & rentré dans ses Etats, sans tenir sa parole sur l'investiture du Duché de Milan. Mezeray, & ceux qui l'ont suivi, regardent l'anecdote du diamant, & tout ce qu'on dit à cet égard, comme un conte fait à plaisir. Ce n'est pas que l'historiette ne soit très-conforme au génie des Acteurs ; mais elle n'est soutenue d'aucune autorité considérable. On en croira ce qu'on voudra ; ce qu'il y a de certain, c'est que si la Duchesse d'Etampes ne commença pas dès ce temps à avoir quelque liaison avec l'Empereur, elle en eut dans la suite de très-odieuses, & qu'on ne sauroit excuser, puisque si

(g) Brantôme, dans l'Eloge du Connétable de Montmorency.

Digitized by Google

d'un côté elle alléguoit la faveur du parti du Duc d'Orléans, ce qui n'étoit qu'un prétexte pour couvrir sa jalousie contre Diane de Poitiers; d'un autre, elle travailloit contre les intérêts de l'héritier présomptif & ceux de l'Etat. Développons ces faits importans : il ne faut qu'une légère connoissance de notre Histoire, pour savoir que les idées qu'avoit François I, de la *générosité* & de la *droiture*, dignes d'un Roi, ont souvent nui à ses affaires, & fait tout le succès de celles de Charles son rival. Si le Roi eût accepté les propositions des Gantois, soulevés contre l'Empereur en 1539; s'il eût profité de son passage en France pour l'investiture du Milanez, comme il le devoit; s'il eût tiré avantage de son éloignement en Afrique, pour se venger de ses infidélités; il se fût épargné bien des peines, & n'eût fait que ce que la politique l'autorisoit de faire : il perdit toutes ces occasions, & fut obligé d'armer dans un temps où ses affaires n'étoient pas dans une posture fort avantageuse. La guerre fut donc déclarée le 4 Juillet 1541 de la part du Roi, outré de désespoir du meurtre de ses Ministres (*h*) Frégose & Rin-

(*h*) Ils furent tous deux massacrés par le Marquis du Gast, Agent de l'Empereur, dans un ba-

con, qu'il envoyoit l'un à la Porte, l'autre à Venise, pour y dissiper les mauvaises impressions que Charles V avoit voulu donner de la conduite du Roi par ses Agens. On mit en France deux armées sur pied, l'une commandée par le Dauphin en personne, l'autre par le Duc d'Orléans son frère. Le Dauphin devoit assiéger Perpignan, & le Duc d'Orléans Luxembourg. Ces deux armées firent peu de chose. Le Duc d'Orléans perdit tout le fruit de ses premières conquêtes, en allant rejoindre le Roi à Montpellier, pour se trouver à une bataille qu'on disoit qui se devoit donner entre lui & l'Empereur; & le Dauphin fut obligé de lever le siége de Perpignan. On peut croire que la Duchesse d'Etampes contribua à ce malheur; & plusieurs de nos Historiens (*e*) remarquent *que les*

teau sur le Pô, à une lieue & demie au-dessus de l'embouchure du Tésin. *César Frégose* étoit Génois, & *Antoine Rincon* étoit Espagnol, & avoit passé au service de France. Ce fut une des raisons qu'on allégua pour excuser Charles-Quint, *qui n'avoit pas perdu*, disoit-il, *sa jurisdiction sur un Sujet rébelle*. Mais cela a été réfuté sans replique par tous ceux qui ont traité la matière des Ambassades, & du *Droit Public*. Ni Charles-Quint, ni du Gast, n'avouèrent le meurtre. Voyez Wicquefort, Mém. des Ambassad. p. 46, édition de Cologne de 1677.

(*i*) Guillaume du Bellay, auquel on reproche

Digitized by Google

ennemis avertis des desseins du Roi, sur lesquels ils s'étoient d'abord mépris, jettèrent dix mille hommes dans la place, ce qui la rendit imprenable. D'où vinrent à l'Empereur ces avertissemens, si ce n'est de la Duchesse ? On remarque encore que le Maréchal d'Annebaut, attaché à la Duchesse d'Etampes, dérangea une batterie postée avantageusement par un des premiers Officiers, & la plaça de manière qu'elle ne produisit aucun effet. Enfin, si le Roi, dit-on, eût fait passer ces deux armées sous les ordres du Dauphin seul, au-delà des Monts, au lieu d'en envoyer deux sous les ordres des deux frères, l'une dans le Luxembourg, l'autre dans le Roussillon, on eût fort embarrassé l'Empereur ; & François eût pu conquérir le Piémont, & reprendre le Milanez. Savoir si la Duchesse eut quelque part à cette faute, c'est ce qu'il n'est pas aisé de pénétrer. Pour

d'être toujours le Panégyriste de François I, parle bien de ces *Avertissemens* ; mais il dit qu'il étoit bien aisé aux ennemis de prévoir le siége par le séjour qu'avoit fait d'Annebaut en Piémont, & par la marche de l'armée. Mémoires de Guillaume du Bellay, Livre IX, sous l'année 1541, fol. 347 verso. *Montluc* attribue la faute faite à Perpignan, au Maréchal d'Annebaut, qui aima mieux en croire un Maçon Gascon, aposté par les ennemis, que lui. Montluc, Liv. I, p. 93, édition de 1639.

les soupçons qu'on peut concevoir de la conduite d'Annebaut, & ses liaisons avec la Duchesse d'Etampes, ils paroissent confirmés (*k*) par la disgrace de ce premier Officier. Les funestes effets de la jalousie des deux favorites parurent avec bien plus d'éclat quelque temps après (*l*). L'Empereur & Henri VIII, Roi d'Angleterre, attaquèrent François I de concert; leur projet étoit de conduire leurs forces combinées devant Paris. Si ce projet eût été sérieux & bien conduit, peut-être eût-il réussi; mais heureusement pour la France, l'Empereur s'amusa à attaquer Luxembourg, & les Anglois Boulogne-sur-mer. Ils y perdirent beaucoup de temps, & donnèrent au Roi celui de mettre une belle armée sur pied, de laquelle le Dauphin eut encore le commandement. Il lui étoit dû, comme étant la partie la plus intéressée dans la descente de l'Empereur; c'étoit

(*k*) Du Bellay dit, en parlant du siége de Perpignan, que le Dauphin fut obligé de lever: *Alors le Roi reconnut bien, mais trop tard, qu'il avoit été mal servi*; & il ajouta, en parlant de Monsieur le Dauphin, *que l'erreur n'étoit de lui, mais de ceux qui avoient abusé le Roi, ou par ignorance, ou par envie qu'autres ne fissent mieux.* Guillaume du Bellay, Liv. IX, folio 348 verso.

(*l*) En 1544.

Digitized by Google

ſon bien qu'il défendoit. Luxembourg s'étoit rendu par la lâcheté du Gouverneur ; mais Saint-Dizier défendu pendant ſix ſemaines par le brave *Comte de Sancerre*, ne ſe rendit que par ſurpriſe. Le chiffre duquel ſe ſervit le Duc de Guiſe pour écrire au Gouverneur, étant tombé entre les mains de l'Empereur, il s'en ſervit pour écrire au Comte de Sancerre qu'il eût à rendre la place ; que ſa réſiſtance étoit d'autant plus inutile, que le Roi n'étoit pas en état de le ſecourir. Sancerre ſe rendit ſur cette lettre ſuppoſée, mais après un traité très-glorieux pour lui. La Ducheſſe d'Etampes fut accuſée d'avoir communiqué à Charles V le chiffre du Duc de Guiſe, & il ſe trouve même des Auteurs qui l'avancent comme un fait certain. De la maniere dont parle du Bellay, la ruſe des Impériaux eſt toute dûe à Granvelle, qui avoit intercepté un paquet où ſe trouva le chiffre du Duc de Guiſe; mais, comme je l'ai obſervé, l'Auteur a tant de penchant à diſſimuler tout ce qui intéreſſe l'honneur du Roi, qu'on peut ſe défier de lui en ces occaſions (*m*) : au moins ne ſauroit-on nier qu'il y avoit

(*m*) Du Gaſt s'étoit ſervi à Mondevi d'une pareille ruſe avec le Seigneur de *Dros*, en lui faiſant tenir une lettre fauſſe, comme de M. de Bottières.

alors des liaisons entr'elle & Charles-Quint. Le Comte de Bossu, de la Maison de Longueval, en avoit le secret; il étoit chargé des affaires de la Duchesse, & il ne tient pas à un Moderne qu'on ne croye qu'il avoit tout obtenu d'elle (*n*). La prise de Sancerre, & quelques autres avantages qu'avoit eus l'Empereur, ne le dédommageoient ni de ses démarches, ni de ses frais: son armée étoit fort diminuée; les Anglois étoient toujours devant Boulogne: enfin, par le défaut de vivres & de munitions, Charles-Quint avoit à craindre toute la honte & le dommage d'un grand projet mal concerté. Instruit des divisions de la Cour de François I, partagée entre la Duchesse d'Etampes, qui soutenoit le parti du Duc d'Orléans, & Diane de Poitiers, qui étoit à la tête de celui du Dauphin, il proposa à Madame d'Etampes un moyen d'augmenter son crédit, en aug-

(*n*) Celle-là, dit Brantôme, en parlant de la Duchesse d'Etampes & de François I, étoit son *principal bouton*; mais il ne s'y arrêta pas tant qu'il n'en eût d'autre; *non plus qu'elle ne lui tint pas autrement de grande fidélité, ainsi qu'est le naturel des Dames, &c.* Brantôme, dans Henri II, Tome II, p. 6. Bayle se sert de ce passage pour établir l'opinion d'infidélité de Madame d'Etampes; mais cela est bien vague; & je m'étonne que Bayle se soit décidé sur un pareil témoignage.

mentant

mentant celui du Duc d'Orléans. Ce moyen consistoit à faire entrevoir à la Duchesse que Charles donneroit volontiers l'investiture du Milanez & des Pays-Bas au Duc d'Orléans, & lui feroit de si grands établissemens, que sa fortune pourroit balancer celle du Dauphin, qui, même sur le trône, se verroit réduit à appréhender son frère. Madame d'Etampes avoit reçu toutes ces idées avec d'autant plus d'avidité, qu'elles flattoient davantage son ambition; & elles avoient été le prix pour lequel elle s'étoit, pour ainsi dire, vendue à l'Empereur. Il avoit plus besoin que jamais d'avoir recours à la ruse & au grand art *de coudre la peau du renard à celle du lion.* Instruit de tout ce qui se passoit au Conseil du Roi (*o*), & dans son cabinet par l'Agent de Madame d'Etampes, (le Comte de Bossu) il apprit par la même voie que le Dauphin avoit fait un grand amas de toutes les provisions nécessaires pour la subsistance d'une armée; que ce magasin étoit dans Epernay, petite ville très-foible d'elle-même, & qui n'avoit d'autre avantage que d'être située au-delà de la Marne;

(*o*) Belcar. Ep. met. Dupleix, Mezeray.

qu'à l'égard de l'armée Impériale, l'ordre avoit été donné de rompre le seul pont sur lequel elle pouvoit passer ; mais que jusqu'alors la Duchesse en avoit éludé l'exécution si adroitement, que le pont existoit encore.

Il étoit aisé d'en conclure qu'il n'y avoit qu'à se hâter pour trouver dans Epernay tous les rafraîchissemens dont les Impériaux avoient un extrême besoin. En se tirant de la nécessité, Charles y jettoit notre armée ; & on ne pouvoit donner à l'Empereur un avis d'une plus grande importance, & qui nous précipitât dans un plus grand danger. Il en profita, & parut dans le temps qu'on s'en défioit le moins devant Epernay (*p*). La place sans fortifications, ouvrit aussi-tôt ses portes, & les Impériaux y trouvèrent encore plus de provisions qu'ils ne l'avoient imaginé. Cet

(*p*) Ces deux Places & les magasins qui y étoient furent prises par l'Empereur au mois de Septembre 1544. Le Ferron & du Tillet disent néanmoins que les François mirent le feu à Epernay deux jours avant l'arrivée de l'Empereur : *Veriti Galli ne Espernarum urbem omnibus rebus instructam, hostes occuparent, præmonitis duobus antea diebus oppidanis, urbem incenderunt.* Ferron. *in Francisco Vales*, fol. 169 verso, contre du Bellay, Liv. X, fol. 509 recto. Bellefo-rêt, fol. 1526 verso. Le Ferron étoit-il bien instruit ?

Digitized by Google

avis fut suivi d'un second aussi fatal à la France. Charles apprit encore qu'en se hâtant, il trouveroit dans *Château-Thierry* une aussi grande abondance de farines & de bleds; que la ville n'étoit ni mieux fortifiée, ni mieux gardée qu'Epernay; qu'elle étoit dénuée de troupes; que la prise seroit une suite infaillible de l'attaque. Ce second avis donna lieu à la prise de Château-Thierry; & les Impériaux mourans de faim, à qui tout manquoit, & qui étoient prêts à se débander & à abandonner l'Empereur, se trouvèrent dans une abondance de toutes choses, qui leur rendoit tout possible. L'ennemi faisoit des courses jusqu'à Meaux; & Paris fut si épouvanté, que tous ses habitans ne pensèrent qu'à se sauver, comme s'ils n'eussent eu ni emplois, ni dignités, ni biens, ni maisons, ni Roi, ni patrie. On ne voyoit dans cette ville immense que des personnes qui couroient d'un quartier dans un autre. La Seine étoit couverte de Batelets, les rues remplies de Citoyens effrayés, qui communiquoient leur peur aux plus assurés. La rue S. Jacques, parce qu'elle conduit à la route d'Orléans, étoit la plus embarrassée de charettes & de gens chargés.

V. J. Kubanyi

Digitized by Google

Dans le trouble où étoit ce nombre prodigieux de Citoyens également allarmés, il se perdoit plus de choses qu'on n'en sauvoit; l'empressement à fuir étoit si grand, que quelques-uns y périrent; & le soin d'éviter un danger chimérique étoit devenu un danger véritable. Les voleurs & la canaille, invités par l'occasion, pilloient ce qui n'eût point été exposé à leur avidité, si chacun se fût tenu tranquille chez soi. On ne voyoit de tous côtés que des femmes qui cherchoient leurs enfans, qui les embrassoient avec des exclamations douloureuses, ou des enfans qui poussoient des cris perçans, & qui appeloient leurs mères à leur secours; l'époux exhortoit sa femme; celle-ci dans l'étourdissement appeloit son mari qu'elle avoit à ses côtés. Il ne manquoit dans la multitude & la variété des spectacles que la réalité du danger; & dans cette image d'une ville prise d'assaut & au pillage, que la présence de l'ennemi, ou un véritable pillage. Tant il est vrai que la crainte est aveugle, quand une fois elle s'empare des esprits!

Le Roi inquiet, mais constant au milieu de l'adversité, envoya, pour rassurer les Parisiens, le Cardinal de

Digitized by Google

Meudon (q), & le Duc de Guise. Le premier, oncle de la Duchesse d'Etampes, étoit haï. Qu'eût-ce été, si le Peuple eût su que sa nièce avoit tant de part aux malheurs qu'il craignoit? Le second ne put être écouté. Il fallut que le Roi, tout malade qu'il étoit, vînt à Paris & se montrât. Il donna ordre au Dauphin de faire approcher son armée. Il fit même publier un Edit pour obliger chaque habitant de rentrer dans sa maison. L'Empereur enorgueilli de ses succès, vint à Soissons; & sur les propositions que lui fit faire secretement la Duchesse d'Etampes de tenir sa parole, il balançoit & cherchoit les moyens de pousser ses avantages jusqu'où ils pouvoient aller. Trois circonstances sauvèrent la France du danger où l'avoit jettée la Duchesse. L'Empereur trouva devant Soissons plus de résistance qu'il ne pensoit. Il s'éleva dans son armée un grand différend entre les Allemans & les Espagnols, & il fallut toute la prudence de Charles pour l'appaiser; & l'Anglois, sommé de joindre ses forces à celles de l'Empereur, répondit que l'honneur ne lui permettoit pas de lever le siége de Boulogne, &

(q) Antoine Sanguin, oncle maternel de la Duchesse d'Etampes.

de quitter cette place, la ſeule qu'il eût attaquée ſans l'avoir priſe.

Peut-être un ſentiment de jalouſie contre Charles-Quint fut-il le motif de la conduite de Henri VIII. Il étoit généreux, & avoit toujours aimé François I, auquel il reſſembloit beaucoup. D'ailleurs, ſi Charles ne réuſſiſſoit pas, ſa retraite devenoit moralement impoſſible, & ſon armée périſſoit ſans reſſource.

Toutes ces raiſons rendirent Charles plus attentif à la paix qu'on lui propoſoit. On établit des conférences pour parvenir à un traité. Le Dauphin à la tête de ſon armée, ne cherchoit qu'à en venir aux mains; & ſoit amour de la gloire, & qu'il ſe flattât du titre de Libérateur de l'Etat, qu'une victoire pouvoit lui donner; ſoit qu'il craignît l'agrandiſſement de ſon frère, par l'inveſtiture du Milanez & de la Flandre dont il s'agiſſoit; lui & ſes Partiſans firent tout ce qui fut en eux pour s'oppoſer au traité dont il étoit queſtion. La Ducheſſe d'Etampes avoit des raiſons toutes contraires pour la concluſion de ce même traité. Elle appréhendoit que le Dauphin n'acquît trop de gloire, s'il réuſſiſſoit contre l'Empereur, & que le projet qu'elle

avoit formé de lui opposer un rival redoutable dans le Duc d'Orléans, n'échouât.

On fit sentir au Roi qu'il n'étoit pas de la prudence d'un Souverain d'exposer l'Etat & sa Couronne au sort d'un combat ; que si les Impériaux étoient inférieurs en cavalerie, (comme cela étoit en effet) ils l'emportoient en infanterie. Enfin, on lui cita pour exemple les malheurs des journées de Crécy & de Poitiers : on eût même pu lui rappeler celle de Pavie, dont la plaie n'étoit pas tellement fermée, qu'on ne s'en ressentît encore.

Ces raisons, soutenues du crédit de la Duchesse, déterminèrent François I au traité de Crépy-en-Valois (*r*), dans lequel l'Empereur gagna plus de vingt places qui lui furent remises, & qui ne donna au Roi que l'espérance incertaine d'un mariage avantageux au Duc d'Orléans. Ce Prince devoit épouser, dans deux ans de la date du traité, la fille de l'Empereur, à laquelle le Duché de Milan étoit assigné pour dot, ou sa nièce, fille de Ferdinand, Roi des Romains, avec les Pays-Bas.

(*r*) Du 18 Septembre 1544.

Digitized by Google

Le Dauphin protesta dans les formes contre le traité de Crépy au mois de Décembre de la même année ; & sa protestation fut suivie de celle du Parlement de Toulouse du 22 Janvier de l'année 1545. La clause qui en étoit la plus importante se réduisit à rien par la mort du Duc d'Orléans, arrivée l'année suivante. Il paroît par les Mémoires du temps, qu'il mourut de la peste. On fit aussi courir le bruit qu'il étoit mort de poison ; & Diane de Poitiers fut soupçonnée d'être l'auteur de ce crime. Sans doute la Duchesse d'Etampes autorisa ce bruit, s'il est vrai qu'il ait eu lieu. La haine de ces deux rivales augmentoit à mesure que le Roi approchoit de sa fin. Le Dauphin Henri, qui adoptoit toutes les passions de la grande Sénéchale, avoit dit quelque temps avant la paix de Crépy, que *la Duchesse d'Etampes se consoloit de la maladie de son père dans les bras d'un autre* ; & il avoit nommé le fameux *Jarnac* (s), de la Maison de Chabot, lequel,

(s) Guy Chabot, Seigneur de Jarnac, avoit épousé *Louise de Pisseleu*, sœur de la Duchesse d'Etampes, & fille de Guillaume Pisseleu & de Madeleine de Laval sa troisième femme. Il avoit été marié en Mars 1540. Le contrat est du dernier Février. Voyez Anselme, p. 566 du quatrième volume, nouvelle édition.

quoiqu'il

Digitized by Google

quoiqu'il fût le beau-frère de Madame d'Etampes, s'étoit vanté, disoit le Dauphin, d'avoir eu les dernières faveurs de sa belle-sœur. François I, irrité de ce bruit, injurieux autant à lui-même qu'à sa Maîtresse, en chercha l'Auteur. La chose fut tenue secrette, dans la crainte qu'eut le Dauphin de l'indignation de son père. Jarnac avoit pris le seul parti qu'il y eût à prendre; c'étoit celui de nier le fait; & il avoit offert le combat à quiconque oseroit le lui soutenir. *La Chataigneraye*, qui aimoit le Dauphin plus par inclination que par intérêt, avoit dit tout haut qu'il étoit lui-même celui à qui Jarnac s'étoit vanté de son inceste avec sa belle-sœur.

Les choses en restèrent là pendant les deux dernières années de la vie de François I; & elles eurent peu de temps après l'élévation de Henri sur le trône, les suites que tout le monde sait. Le duel eut lieu, & la Chataigneraye y périt. C'est sans doute à cette occasion que Brantôme, neveu de la Chataigneraye, a écrit, que *si le Roi n'étoit pas fort fidelle à Madame d'Etampes, elle ne se piquoit pas non plus beaucoup de fidélité pour lui.* Brantôme, souvent déterminé par ses caprices & ses affections particulières

dans tout ce qu'il écrit, paroît bien plus favorable à Diane qu'à la Ducheſſe d'Etampes. Il ne tient pas non plus à l'Auteur de la dernière Vie de l'Amiral de Châtillon (*t*), qu'on ne croye Madame d'Etampes coupable d'une autre infidélité avec le Seigneur de Dampierre (*u*), ſur-tout depuis la mort du Roi ; mais cet Auteur, bien plus hardi que Varillas ſon modèle, ne mérite pas la moindre attention. Il ne cherche qu'à amuſer, & la vérité n'eſt jamais ſon but. Ce que craignoit la Ducheſſe d'Etampes arriva enfin ; le Roi mourut à Rambouillet le 31 Mars 1547. Le Dauphin lui ſuccéda ſous le nom de Henri II ; & l'on peut dire que Diane de Poitiers, qu'on appeloit encore la grande Sénéchale, monta ſur le trône avec lui. Madame d'Etampes ſe vit ſans reſſources à la Cour ; ceux qui lui avoient les obligations les plus eſſentielles, l'oublièrent ; & les perſon-

(*t*) Gratien Sandras de Courtilz, Auteur de quantité d'Ouvrages où la vérité eſt enveloppée dans les ſuppoſitions & les menſonges les moins réfléchis.

(*u*) Claude de Clermont, Baron de Dampierre, Gouverneur d'Ardres, Gentilhomme de la Chambre de Henri II, mari de *Jeanne de Vivonne*, fille d'André de Vivonne, & nièce du célèbre la Chaſtaigneraye tué par Jarnac. Voyez Anſelme, Tome VIII, p. 922 ; & *ibidem*, p. 765.

Digitized by Google

nes qui avoient à se plaindre d'elle, le firent tout haut, & ne cherchèrent que les occasions de lui nuire. Toutes ses créatures furent exilées ou disgraciées. Le Comte de Bossut (*x*), duquel la trahison avoit été découverte, fut à la veille de la payer de sa tête; & ne se tira d'affaire qu'en cédant sa magnifique maison de *Marchez* au Cardinal de Lorraine.

(*x*) Jean de Longueval, Comte de Bossut, véeut cent cinq ans, & ne mourut que sous Henri III, ayant servi six Rois. Il se trouva sous Louis XII à la Bataille de Ravenne. Il étoit Gouverneur de Villers-Coterêts à sa mort. J'apprends tout cela de deux Epitaphes que lui fit *Guillaume du Sable*, Gentilhomme ordinaire de la Venerie du Roi, dont les Poësies parurent en 1611 à Paris, sous le titre de LA MUSE CHASSERESSE. Voici la première.

Cent cinq ans j'ai véeu; ô heureux & bel âge!
Heureux, ayant l'honneur d'avoir servi six Rois,
Dont généreusement j'ai milité sous trois,
Quarante ans pour le moins jusqu'au chenu pélage.
Pour mon commencement, fis mon apprentissage
Dessous *Louis douzième*, à Ravenne, où j'étois.
Ce bon Roi mort, je vins à ce grand Roi *François*:
Puis à *Henri second*, son fils Prince très-sage.
Les *trois autres Rois* sont les enfans d'icelui;
François, *Charles*, *Henri*, régnant pour le jourd'hui;

Digitized by Google

Ce nouveau Favori, presque aussi peu digne de la confiance de son Maître que le Comte de Bossut, fit accroire à ce nouveau Roi, qu'on ne pouvoit faire le procès au coupable sans intéresser la mémoire de François I. D'Annebaut, qui étoit Maréchal & Amiral de France, & même premier Ministre, depuis la retraite du Connétable de Montmorency, fut obligé d'opter de l'une de ces deux grandes Charges, & fut renvoyé à sa maison. Il retint la charge d'*Amiral*, Albon de Saint André ayant été nommé Maréchal à sa place. Le Connétable de Montmorency fut chargé des affaires & du ministère. Son éloignement étoit en partie l'ouvrage de la Duchesse d'Etampes. Il étoit devenu l'appui de Diane: il étoit extraordinairement aimé de Henri II; c'en étoit assez pour que Madame d'Etampes travaillât à le perdre. Elle se

Et sous lequel acquis j'ai cette sépulture.
Car ayant l'âge atteint de la décrépité,
Où l'homme enfant revient, par la mort suscité,
Pour payer le tribut à l'humaine nature.

Nota. Guillaume du Sable a lui-même vu sept Rois, ayant vécu sous François I, & sous Louis XIII. Il publia ses Poësies sous le septième règne.

Digitized by Google

faisit des mécontentemens qu'il avoit donnés au Roi, en se laissant tromper par l'Empereur à son passage à Paris (y); & elle avoit entretenu le chagrin & le ressentiment du Roi, au point que ce Prince avoit fait en mourant une loi au Dauphin de le tenir éloigné des affaires, sous prétexte que le Connétable n'avoit ni assez de lumières, ni assez de bonheur pour réussir (z). C'étoit à la haine de la Duchesse, bien plus qu'à sa générosité, que l'Amiral Chabot, que le Connétable n'aimoit pas, devoit son rétablissement; & la révocation de l'Arrêt dont Poyet, qui en étoit regardé comme l'auteur, fut si sévèrement puni.

Dans le changement général des affaires, si la Duchesse se flatta de rester à la Cour, elle se trompa, Elle fut obligée

(y) En 1540 (nouveau style.)

(z) François I n'avoit pas tort; & cela parut à la journée de Saint-Quentin, & au traité de Cambray qui l'a suivi. On remarque que le Connétable fut malheureux dans toutes les batailles où il se trouva. Il fut fait prisonnier à *Pavie*, battu & fait prisonnier à la journée de *Saint Quentin*, & à celle de *Dreux*; tué à celle de *Saint Denis*. C'étoit un homme rempli de vanité, dur, & quelquefois cruel; insatiable de faveurs, de biens & d'honneurs. La complaisance pour ses Maîtres étoit son grand mérite; & son zèle pour la Religion étoit si peu éclairé, qu'on ne doit pas lui en tenir beaucoup de compte. A peine savoit-il lire.

de se retirer sur ses terres, & se vit réduite à passer le reste de ses jours dans une maison de campagne. Ce fut longtemps après sa retraite, & non pas du vivant de François I, comme l'a écrit Varillas, & son fidelle Copiste l'Auteur des galanteries des Rois de France, que René de Brosse, Duc d'Etampes, fit faire une enquête, où il ne s'agissoit point du tout des galanteries de la Duchesse, & de son commerce avec le Roi; mais du pouvoir absolu avec lequel elle & le Comte de Bossut avoient régi ses affaires, souvent malgré lui, & sans lui en rien communiquer, & toujours à son désavantage.

Le Laboureur, sur Castelnau, explique la chose fort clairement. Le motif de l'enquête faite au mois de Juin 1556, étoit un grand procès que le Duc d'Etampes avoit contre Odet de Bretagne, Comte de Vertus, son cousin, héritier de François, aussi Comte de Vertus, son frère aîné. François, père d'Odet, ayant épousé Charlotte *de Pisseleu*, sœur de la Duchesse d'Etampes, cette dernière obligea le Duc son mari de lui abandonner tout ce qu'elle voulut, pour raison des prétentions qu'elle avoit sur la succession de Madeleine de Brosse son

Digitized by Google

aïeule. Henri II voulut bien servir lui-même de témoin dans l'enquête ; & le résultat de toutes les dépositions fut qu'*en effet la Duchesse d'Etampes, & le Comte de Longueval son Agent, en avoient agi en maîtres de sa fortune, & sans aucun égard à ses droits.*

A lire Varillas, & ceux qui l'ont servilement copié, on croiroit que le mari, impatient de la conduite de sa femme, chercha à la deshonorer, & à constater les écarts de la Duchesse par une enquête juridique, où Henri II & les premières personnes de la Cour témoignèrent à sa requête, dans les termes les plus honnêtes qu'ils purent choisir, le grand pouvoir de la Duchesse sur l'esprit du feu Roi, & l'étroite amitié qui avoit été entre ce Prince & elle.

Un Critique célèbre (*a*) a trop bien développé toutes ces bévues, pour y revenir après lui. Il fait voir de quel poids sont les récits de Varillas, & ceux de l'Auteur des galanteries des Rois de France, & ce qu'on doit penser de leurs réflexions, & de cet enchaînement merveilleux d'aventures, qui n'ont d'autre existence qu'une imagination presque toujours op-

(*a*) Bayle, article ETAMPES.

posée avec la chronologie & la réalité des faits. Je crois qu'il est inutile d'observer avec ce même Critique, qu'il y a de l'absurdité à prétendre que François I n'a jamais eu avec Madame d'Etampes que des liaisons d'amusemens, sans que les choses ayent été plus loin; & que ce que Bussy Rabutin a dit de l'innocence de leur commerce, & des protestations du Roi à ce sujet, est dénué de vérité, & même de vraisemblance.

Les accusations d'infidélité frappent davantage, & l'on se persuade volontiers qu'une personne capable d'inspirer les sentimens les plus vifs, peut les recevoir. Que dans une Cour telle qu'on nous peint, & qu'étoit en effet celle de François I, une belle femme à laquelle son amant n'étoit pas fidelle, ne se soit pas piquée d'une constance à toute épreuve, cela paroît naturel; mais dans le poste que tint Madame d'Etampes pendant près de vingt-deux ans, combien d'ennemis dut-elle se faire, sur-tout depuis que *Diane de Poitiers* fut devenue sa rivale de crédit & de beauté. Cependant on ne voit rien de bien précis contre sa conduite; rien ne prouve assez ses infidélités pour n'en pas douter; & en sui-

Digitized by Google

vant les loix de l'Histoire, on sera obligé de les rejetter.

Brantôme, qui ne l'aimoit pas, ne dit point, comme le feroit croire Bayle, qu'elle fut dans un commerce criminel avec le *Comte de Bossut*. Le bruit de ses galanteries avec *Jarnac*, n'est fondé que sur la malignité de Diane de Poitiers, & de ses Partisans, auxquels le Dauphin donna le ton : Brantôme ne le donne pas même pour vrai. Ses liaisons postérieures à la mort du Roi avec *Dampierre*, sont encore moins prouvées. Enfin, je ne vois pas qu'on puisse raisonnablement l'accuser avec certitude, sinon de relations avec Charles-Quint. Je ne parle point comme Apologiste, mais comme Historien (*b*).

(*b*) Marot disoit d'elle dans ses étrennes :

» Sans préjudice à personne,
» Je vous donne
» La pomme d'or de beauté ;
» Et de ferme LOYAUTÉ,
» La Couronne.

Et Charles de Sainte Marthe, dans son Recueil imprimé en 1540, p. 20.

» Pour sa très-grande & bien rare beauté,
» Elle est la fleur entre toutes nommée ;

Digitized by Google

Bannie de la Cour, Madame d'Etampes eut tout le temps de réfléchir sur le néant des plaisirs, & sur la vanité des choses de ce monde; elle n'avoit encore que quarante ans. Elle conserva les grands biens qu'elle avoit amassés sous le dernier règne. Diane, malgré sa haine, ne crut pas qu'il fût de sa politique de la dépouiller de ses richesses: ç'eût été donner un exemple qu'on eût pu suivre contre elle-même. Mais elle se vit dénuée de tout crédit, sans amis, & abandonnée de son mari même.

Plusieurs Auteurs ont avancé, comme je l'ai dit, qu'elle avoit toujours eu du goût pour la nouvelle Religion; que si elle ne s'étoit pas déclarée plus ouvertement, ce n'étoit que parce qu'elle craignoit de déplaire au Roi, qui avoit protesté plus d'une fois, *que si son bras étoit infecté de ce poison, il se le feroit cou-*

» Et tant pleine est de grande honnêteté,
» Qu'elle est de tous entièrement aimée.
» Beauté l'a fait Parangon reclamée;
» L'honnêteté, la nompareille aussi.
» Par l'un a bruit, par l'autre est renommée,
» Et par tous deux est parfaite *sans* Si.

Mais ce sont des Poëtes qui louent, & leurs éloges sont sujets à caution.

per sur le champ. Mais après la mort de ce Prince, dit-on, elle vécut à la Calviniste dans sa maison de campagne ; & toute la précaution qu'elle prit, fut de ne point entretenir de Ministre. Elle n'alla plus à la Messe que dans les jours solemnels ; & elle ne se contenta pas de pervertir ceux de ses domestiques qui eurent la foiblesse de changer de Religion pour lui plaire, & de chasser les autres ; mais de plus elle ne dépensoit du revenu des grands biens qu'elle avoit acquis durant sa faveur, que ce qui lui étoit absolument nécessaire pour la subsistance de sa famille, & elle mettoit le reste dans l'endroit qu'on appeloit alors *La boîte à Perette*, c'est-à-dire, entre les mains de ceux qui le distribuoient aux pauvres Calvinistes, ou qui l'employoient à corrompre les pauvres gens de métier ou de la campagne.

Ce témoignage n'est pas d'un grand poids ; c'est celui de Varillas (*c*). Il est vrai que Mezeray, qui n'entre point dans de pareils détails, dit cependant qu'elle vécut encore quelques années après sa disgrace, dans l'exercice de la Religion réformée, corrompant beaucoup d'autres

(*c*) Histoire de Henri II, Livre I, p. 34. Voyez Bayle, remarque H, au mot ETAMPES.

personnes par son exemple. Florimond de Rémond la met au nombre des Dames séduites par les Luthériens avec la Dame de *Cani* sa sœur. Enfin Benoît, Auteur de l'Histoire de l'Edit de Nantes, assure qu'elle favorisoit ouvertement les Luthériens ; & qu'après la mort du Roi, elle vécut fort retirée dans tous les exercices de la Religion Protestante, protégeant de tout son pouvoir ceux qui en faisoient profession. Ce sont là les seuls Auteurs dont Bayle s'objecte l'autorité, pour nier ce qu'ils avancent. On pouvoit ajouter le P. Hilarion de Coste, dans l'Ouvrage qu'il a intitulé : *Le parfait Ecclésiastique*, ou *la Vie du Docteur le Picart* (*d*). Il y assure que Marguerite de Valois, & Renée Duchesse de Ferrare, fille de Louis XII, l'une sœur, & l'autre belle-sœur de François I, insinuèrent *par leurs Lettres l'amour du Calvinisme à la Duchesse d'Etampes & aux Dames de Pisseleu & de Cani ses sœurs.* Leur dessein étoit que la Favorite communiquât ce poison au Roi.

Cet Auteur ajoute, que l'affection que le Roi avoit pour ces trois Dames, rendit la tentation plus pressante (*e*).

(*d*) Pages 64, 65, 68, 69, 127.
(*e*) Pages 64 & 65.

Plus bas il dit que ces trois Dames, (les Duchesses d'Alençon & de Ferrare, & la Duchesse d'Etampes,) indisposèrent le Roi contre le Docteur le Picart, en lui disant qu'il prêchoit contre l'autorité royale; que le Roi les en crut, & fit interroger le Docteur, qui fut arrêté & envoyé à Saint Magloire, avec défense de prêcher. Enfin, en parlant de la résolution que prit le Roi de ne plus rien entendre en faveur des Calvinistes, & des succès des Sermons du Docteur le Picart, Hilarion de Coste dit qu'il n'écouta plus la Reine de Navarre (*f*), *ni la Duchesse d'Etampes, qui n'avoient cessé de lui dire que cette lumière* (le Calvinisme) *ne pouvoit s'obscurcir, & qu'il n'y devoit pas fermer les yeux.*

Il y a beaucoup d'apparence qu'Hilarion de Coste a parlé d'après Florimond de Rémond; mais cependant je pense que si Bayle est fondé à nier une partie de ce que dit Varillas, c'est-à-dire, ce qui regarde le zèle de la Duchesse d'Etampes pour la propagation du Calvinisme, & ses aumônes faites à *la boîte à Perette*, dont il ne trouve aucune preuve, il n'en est pas de même à l'egard de

(*f*) Page 127.

Digitized by Google

l'inclination qu'elle pouvoit avoir pour la nouvelle Religion.

Outre l'autorité de Mezeray, adoptée par l'Auteur de l'Hiſtoire de l'Edit de Nantes, il s'en trouve d'autres du temps même. Guillaume Bigot (*g*), Proteſtant d'inclination, & qui étoit en relation avec Calvin, écrivoit à un de ſes amis en 1540, que ſe voyant perſécuté (*h*) pour cauſe de Religion, & preſque abandonné de tous ſes amis, qui craignoient de parler pour lui, Madame d'Etampes prit ouvertement ſon parti, & fut ſa protectrice auprès du Roi. Ce fut pour écarter les attaques du côté du Calviniſme, que Charles de Sainte-

(*g*) Dans la Lettre que Calvin adreſſe à Bigot, du 27 Décembre 1558, il lui reproche de n'avoir pas encore abandonné l'Egliſe Romaine. Scaliger le traite de Philoſophe le plus éclairé de ſon temps.

(*h*) En ce temps-là, qu'on me fit telle outrance,
Chacun craignoit parler pour moi au Prince,
Cette Princeſſe en prit bien la province,
Diſant qu'avois (comme on m'a récité
Le bruit & prix de l'Univerſité.....
Si la Princeſſe a eu cœur tant diſpos
Devant le Roi tant bien me ſoutenir,
Je te requiers, &c.

Epître de Bigot à Charles de Sainte-Marthe dans le Recueil de Charles de Sainte-Marthe, à la fin de ſes Poëſies, dans ce qu'il appelle le LIVRE DES AMIS.

Marthe lui dédia ses Poësies. Je ne doute pas qu'on ne pût en trouver d'autres preuves dans les Ouvrages du temps. Elle vécut si fort ignorée depuis sa retraite, qu'on n'a point de date de sa mort. Tout ce qu'on en sait, c'est qu'elle étoit encore vivante en 1575 (*i*), qu'elle fit hommage de quelques-unes de ses Terres. Son mari étoit mort au mois de Janvier 1564. Elle n'en eut point d'enfans, & il ne paroît pas qu'elle en ait eu du Roi. Car je ne pense pas qu'on doive la regarder comme mère de VILLECOUVIN, bâtard, dit Brantôme, *d'une grande Dame, à la prière de laquelle le Roi donna à Villecouvin deux cens mille écus en banque, qui lui profitèrent beaucoup*, & *le mirent en état de faire dans la suite une dépense digne d'un Prince.* Brantôme ajoute qu'il mourut à Constantinople, & que sa succession à titre d'aubaine fut donnée par le Roi au Maréchal de Retz, qui vérifia la bâtardise, & l'emporta sur les prétentions de M. de Téligny, gendre de l'Amiral de Châtillon, & qui avoit été institué héritier par Villecouvin (*k*).

(*i*) Anselme, Tome V, page 576.
(*k*) Voyez Brantôme, *Dames Galantes*, Tome I.

Fin de la première Partie du Tome III.

Digitized by Google

MEMOIRES
HISTORIQUES, CRITIQUES, *ET* ANECDOTES *DE* FRANCE.

Copia judicium sæpè morata meum est. Ovid.
. . . . *Nec in cunctis servat fortuna tenorem.* Manil.
Utile quid sit,
Prospiciunt aliquando. Juven. Sat. 6.

TOME TROISIÉME.
SECONDE PARTIE.

A AMSTERDAM,
Chez Neaulme, Libraire, à la Bible.

M. DCC. LXIV.

Digitized by Google

721128

Digitized by Google

AVIS AU RELIEUR,

Pour brocher ce Livre en huit Volumes.

Tome I, T ij, page 219. *Seconde Race.*

Tome II, A a, page 281. *Seconde Branche des Capétiens.*

Tome III, page 256. *Catherine de Médicis.*

Digitized by Google

CATHERINE DE MÉDICIS,

Femme de Henri II.

APRÈS Frédégonde & Brunehaut, notre Histoire n'a point de Princesse, de laquelle on ait dit tant de bien & tant de mal que de la fameuse Catherine de Médicis, épouse de Henri II, & mère de trois Rois, sous le nom desquels elle régna successivement, depuis le mois de Juin 1559 jusqu'en 1589. Je n'entreprendrai pas ici de donner des Mémoires complets sur sa vie : je ne pourrois le faire sans écrire l'Histoire entière de trois règnes, sans parler de ceux de François I & de Henri II. Ce seroit excéder les justes bornes & le plan de cet Ouvrage. Je me contenterai donc de rassembler ici les traits les plus intéressans de ce grand tableau, & ceux que l'Histoire générale a le plus négligés, & qui moins connus que les autres, n'en sont pas moins dignes de la curiosité d'un Lecteur judicieux. Catherine de Médicis, héritière des Comtés de Boulogne & d'Auvergne, & qui prétendit même à la Couronne de Portugal, étoit fille unique

Digitized by Google

que de LAURENT DE MÉDICIS, Duc d'*Urbin*, & de MADELEINE DE LA TOUR, dite de *Boulogne*, & naquit à Florence le 13 Avril 1519, treize jours après Henri II. Elle fut naturalisée Françoise au mois de Mai suivant.

L'origine des Comtes de Boulogne, l'une des plus anciennes Maisons de l'Europe, remonte jusqu'au onzième siècle, & va se perdre dans la nuit des temps. Quelques Généalogistes la font remonter jusqu'aux premiers temps de la Monarchie Françoise, & aux anciens *Forestiers de Flandre*. Mais sans ce lustre imaginaire, il suffit de lui trouver des alliances avec la Maison de France dès le temps de Philippe-Auguste (*l*), & sous le règne de Saint Louis (*m*). Quant à la Maison de MÉDICI ou MÉDICIS, originaire de Florence, sans remonter au

(*l*) *Mahaud de Boulogne*, qui avoit une tige commune avec *Godefroy de Bouillon*, Roi de Jérusalem, épousa Philippe de France, dit *Hurepel*, (ou Rudepeau) fils de *Philippe-Auguste*, & d'*Agnès de Mérania* sa troisième femme.

(*m*) Robert, Comte de Boulogne, épousa Blanche, fille de Robert, Comte de Clermont, qui étoit sixième fils de Saint Louis. Et *Madeleine de la Tour*, mère de Catherine, étoit fille de *Jean de la Tour*, Comte d'Auvergne & de Lauragais, Seigneur de *Donzenac* & de *Boussac*; & de *Jeanne de Bourbon*, sœur de François, Comte de Vendôme, tige de la branche de Bourbon-France.

Digitized by Google

règne de Charlemagne, ni au Géant *Mugello*, tué par Everard de Médicis, & duquel la masse armée de six boules de fer a donné, dit-on, l'origine aux armoiries de Médicis (*n*); on trouve dès l'an 1330 un *Jacques de Médici*, Chevalier Florentin, fait prisonnier par les Luquois au siége de Montecatini. En 1341, *Gaultier*, Duc d'Athènes, fit couper la tête à *Jean de Médicis*, dont la Maison se souleva contre le Duc, & le chassa.

On peut consulter Villani & Aretin, & l'Histoire de la Maison de *Médici*, du Médecin *Jean Nestor*, publiée en 1564. L'éclat que donnèrent à leur Maison le Pontificat de Léon X, & celui de Clément VII, la mirent au rang des Maisons souveraines. CATHERINE étoit, pour ainsi dire, née dans le sein des Arts.

(*n*) Du temps de Charlemagne, content les Chroniqueurs de la Maison de Médicis, EVERARD de Médicis, qui accompagnoit ce Prince, attaqua MUGELLO, Géant d'une grandeur démesurée, qui ravageoit Florence & ses environs. Le Géant fut *occis*, comme de raison, & laissa pour butin au vainqueur son horrible massue, garnie de six grosses boules de fer, *toutes rouges du sang* de ceux que Mugello avoit assommés. De-là les *Tourteaux de gueule* de Médicis. Cela est aussi vrai que les *bols* ou *pillules* du Médecin, & les contes de Henri Etienne, sur l'origine de cette Maison.

Digitized by Google

Depuis la conquête de Constantinople par Mahomet II, les sciences en proie à la barbarie des Ottomans, n'avoient point trouvé d'asile plus assuré ni plus honorable que la Cour de *Cosme* de Médicis, dit *le Grand*, de *Laurent I*, de *Julien* son frère, surnommé *le Magnifique*, & de *Laurent II*, Duc d'Urbin, son père.

De quelque côté que la Princesse se tournât, elle ne voyoit dans les Princes de sa Maison que des *beaux Esprits*, ou des *Mécénas*. C'étoit aux Médicis que la Philosophie, l'Histoire, la Poësie & les Belles-Lettres devoient leur conservation & leur retour en Italie. La Peinture, l'Architecture, la Sculpture, avoient trouvé un asile dans leur Palais. Il ne faut donc pas être surpris si les graces & le génie des arts & du goût perfectionnèrent les talens que la nature lui avoit donnés.

Deux Modernes ont parfaitement bien réussi à faire le portrait de cette Princesse, l'un en prose, & l'autre en vers. Mais comme le premier est entré dans un plus grand détail, & que ce qu'il dit est plus convenable à mon dessein, je donnerai ici la préférence à l'Historien sur le Poëte.

» Catherine de Médicis, dit Varillas,

Digitized by Google

» dans ce morceau étudié, avoit la taille
» admirable (*o*), & la majesté de son
» visage n'en diminuoit pas la douceur.
» Elle surpassoit les autres Dames de
» son siècle par la blancheur du teint,
» & par la vivacité de ses yeux; & quoi-
» qu'elle changeât souvent d'habits, tou-
» tes sortes de parures lui sieoient si bien,
» qu'on ne pouvoit discerner celle qui
» lui étoit la plus avantageuse (*p*). Le
» beau tour de ses jambes lui faisoit pren-
» dre plaisir à porter des bas de soie bien
» tirés (desquels l'usage s'étoit introduit
» de son temps;) & ce fut pour les
» montrer, qu'elle inventa la mode de
» mettre une jambe sur le pommeau de
» la selle en allant sur des haquenées,
» (au lieu d'aller, comme on disoit alors,
» (*q*) à la planchette). Elle inventoit de
» temps en temps des modes également
» galantes & superbes; & comme on ne

(*o*) Brantôme, *Dames Illustres de France*, p. 43.

(*p*) Brantôme, *Dames Illustres de France*, p. 43 & p. 47.

(*q*) *Aller à la Planchette*; c'est-à-dire assise, avec une *petite planche* sous les pieds, pour servir d'appui. Brantôme, en parlant du butin que fit M. de *Salvoison* au Château de Verceil, appartenant au Duc de Savoye, dit: » Qu'il y prit une PLANCHETTE » D'OR, qui étoit à la haquenée de la Duchesse » quand elle chevauchoit dessus «. Brantôme, *Vie des Hommes Illustres de France*, Tome II, p. 334.

Digitized by Google

» vit jamais un si grand nombre de *belles*
» *Dames* (*r*) qu'elle en eut à sa suite,
» on ne les vit jamais plus brillantes. Il
» sembloit que la nature eût pris plaisir
» à lui donner toutes les vertus & tous
» les vices de ses ancêtres. Elle avoit l'at-
» tachement de Cosme le Vieux pour les
» richesses ; mais elle ne les ménageoit
» pas mieux que Pierre I, fils de Cosme
» son trisaïeul (*s*). Elle étoit magnifique
» au-delà de ce qu'on avoit vu dans les
» siècles précédens, comme LAURENT
» son bisaïeul, & n'étoit pas moins raf-
» finée en politique ; mais elle n'avoit ni
» la droiture de ses intentions, ni sa li-
» béralité pour les beaux Esprits (*t*).
» Son ambition ne cédoit point à celle
» de PIERRE II son aïeul ; & pour ré-
» gner, elle ne mettoit pas plus de diffé-
» rence que lui entre les moyens légi-
» times & ceux qui sont défendus. Les

(*r*) Brantôme, *ibid.* p. 91, dit que pour l'ordinaire *il y avoit au moins trois cens Dames ou Damoiselles.* Voyez la liste des principales, depuis la page 92 jusqu'à la page 103.

(*s*) Cosme le Vieux étoit le quatrième aïeul de Catherine de Médicis, & Pierre I son trisaïeul. Ce que dit l'Auteur est obscur pour le relatif.

(*t*) Il y a plusieurs preuves de la libéralité de Catherine de Médicis pour les *beaux Esprits*, & d'ailleurs Henri III son fils la lui épargnoit par sa prodigalité.

Digitized by Google

» divertissemens avoient des charmes
» pour elle ; mais elle ne les aimoit à
» l'exemple de Laurent son père, qu'à
» proportion de la dépense dont ils étoient
» accompagnés.

C'est ainsi que Varillas parle dans les premières pages de l'Histoire de *Charles IX*. Voici ce qu'il ajoute dans la Préface en forme d'Avertissement du même Ouvrage.

» Elle ne cédoit à aucune autre Dame
» pour la vivacité & la solidité de l'es-
» prit, non pas même à la Reine *Mar-*
» *guerite*, sœur de François I. Elle étoit
» charmée des soixante & douze Nou-
» velles de cette Princesse, & elle en
» avoit composé cent (*u*) par émula-
» tion. Cependant lorsqu'elle confronta
» son ouvrage à celui de Marguerite,
» elle le trouva tellement inférieur qu'elle
» le supprima, comme si d'un côté elle
» n'eût pu se résoudre à lui céder l'a-

(*u*) Brantôme dit : *La Reine-Mère & Madame de Savoye* (Marguerite Duchesse de Berry, & depuis de Savoye, à cause de son mariage avec Emmanuel Philibert, morte le 15 Septembre 1574, elle étoit sœur de Henri II) *étant jeunes, se voulurent mêler d'en écrire des nouvelles à part.... Mais quand elles eurent vu les siennes,... elles jettèrent les leurs dans le feu.....* Brantôme, *Dames Illustres de France*, p. 320. Brantôme ne dit point que Catherine de Médicis en composa CENT ; il n'y a pas même d'apparence.

Digitized by Google

» vantage, & si de l'autre elle eût fait » conscience de le disputer. Il est pour» tant vrai que la Reine de Navarre » ne lui étoit pas préférable en toute » sorte de style; & que sa négociation » en Espagne durant la prison du Roi » son frère, qui est la seule dont elle » s'est mêlée, n'obscurcit pas la moindre » de celles de Catherine, quoiqu'elles » soient en très-grand nombre. Ainsi on » expliquera peut-être nettement le ca» ractère de ces deux Princesses, si l'on » dit que Catherine dressoit mieux une » dépêche sur les affaires d'Etat, & que » Marguerite dictoit de meilleure grace » un conte fait à plaisir.

Telle étoit, ou telle fut depuis la Princesse de Médicis, lorsque les circonstances lui procurèrent une alliance à laquelle elle n'eût osé prétendre, ni le Pape Clément VII son grand oncle (x). La passion qu'avoit François I de s'assurer la possession du Milanez, & d'affoiblir le parti de l'Empereur en Italie, fut

(x) Jules de Médicis, cousin germain de LÉON X, & non pas son neveu, comme le dit l'Auteur de l'Abrégé Chronologique. L'un & l'autre étoient enfans des deux frères; savoir, Jean de Médicis, qui fut depuis Léon X, (qui succéda à Jules II en 1513, & mort soupçonné de poison le 2 Décembre 1521,) fils de Laurent I, & de Clarice des Ursins; & Jules de

le motif du mariage. Charles-Quint fut extrêmement surpris, lorsqu'il apprit le résultat de l'entrevue de Marseille. Le Pape venoit d'avoir lui-même une entrevue à Bologne avec Charles-Quint; & ils y avoient formé une ligue avec la République de Vénise & les Princes d'Italie, pour empêcher les François d'y mettre le pied.

Le Milanez avoit été rendu à François Sforce, & la Maison Papale rétablie dans Florence, après un violent orage élevé contre cette Maison. La révolte contre les Médicis avoit été poussée si loin, que les Florentins ne s'étoient pas contentés d'enfermer *Catherine de Médicis*, qui n'avoit que neuf ans, dans un Monastère, après l'avoir dépouillée de tous les biens de sa Maison. Pendant le siége de Florence, un des séditieux, nommé Bap-

Médicis (Pape sous le nom de CLÉMENT VII, successeur d'Adrien VI en 1523, & mort le 26 Septembre 1534,) *bâtard de Julien de Médicis*, assassiné par la faction des Pazzi. Le même Auteur de l'Abrégé Chronologique, qui fait Catherine de Médicis *niece* de Clément VII, se trompe encore. Elle n'étoit que petite nièce de Léon X, étant fille de Laurent II de Médicis, Duc d'Urbin, qui étoit fils de Pierre II, frère de Léon X; & Clément VII avoit le germain sur Laurent II, & n'étoit que grand oncle à la mode de Bretagne de CATHERINE. Brantôme l'appelle LE BON ONCLE EN NOTRE DAME; expression dont il se sert à cause de la bâtardise de Clément VII.

tiste

tiste *Cei*, alla jusqu'à proposer de mettre la jeune Princesse sur les murs de la Ville entre deux crénaux, pour l'y exposer au feu de l'artillerie. *Bernard Castiglone* avoit opiné d'une manière encore plus cruelle contre Catherine; & dans le Conseil son avis avoit été, *que bien loin de la remettre au Pape qui la redemandoit, il falloit la rendre la victime de la débauche & de la prostitution du soldat.* Il n'y eut que l'horreur qu'inspirent naturellement de pareilles propositions, même aux plus emportés, qui sauva la Princesse.

Pour entretenir la fureur du peuple contre les Médicis, les Chefs du parti avoient à leur tête un Prédicateur, digne instrument de la sédition la plus caractérisée. Le Moine *Foïano* en étoit l'organe. Qu'on imagine les effets d'une éloquence enthousiaste en pareille occasion!

Non-seulement les secours de l'Empereur avoient rétabli le calme; Clément avoit aussi joui du plaisir si touchant pour un cœur Italien, de punir les Chefs de la sédition. Il avoit avoué que cet événement lui avoit donné plus de joie que son élévation au Pontificat. Un autre sujet de satisfaction avoit été la mort du Prince d'Orange, son Libérateur, qui

Digitized by Google

aſpiroit à épouſer la jeune Princeſſe de Médicis ; & lequel, ſoutenu du crédit de l'Empereur, ne pouvoit être refuſé. Tout cela s'étoit paſſé au mois de Février 1533.

Clément, lié à l'Empereur par de ſi étroites obligations, en perdit bientôt l'idée, lorſqu'il eut reconnu que l'Empereur ne travailloit qu'à établir ſon pouvoir en Italie. *Laurent* de Médicis, père de *Catherine*, avoit eu un fils naturel avant ſon mariage avec l'héritière de Boulogne ; c'étoit *Alexandre* de Médicis, qu'on diſoit né du Duc d'Urbin, & d'une Négreſſe. Charles-Quint réſolut de lui donner Marguerite ſa bâtarde, avec la Seigneurie de Florence. Le Seigneur *Alexandre* fut inſtallé le 5 Juillet 1531. Ainſi Catherine perdit les droits qu'elle eût pu avoir ſur Florence. Les choſes étoient en cet état, lorſque Jean Stuart, Duc d'Albanie, allié à la Maiſon de Médicis, & à celle de France (*y*),

(*y*) Jean Stuart, Duc d'Albanie, étoit oncle maternel de Catherine de Médicis, ayant épouſé *Anne de la Tour* de *Boulogne*, ſœur de *Madeleine*, Ducheſſe d'*Urbin*. Il étoit couſin germain d'Anne de la Tour ſa femme, étant fils d'Alexandre Stuart, Duc d'Albanie, (frère de Jacques III Roi d'Ecoſſe,) & d'une autre Anne de la Tour, ſœur de Jean de la Tour, Comte d'Auvergne & de Lauragais, mort en 1501, lequel de Jeanne de Bourbon, ſœur de Jean, Comte

Digitized by Google

négocia le mariage de Catherine de Mé-

de Vendôme, avoit eu Madeleine & Anne de la Tour. Voici le Tableau généalogique de la Maison de Stuart-Albanie.

JACQUES STUART II,
Roi d'Ecosse.

Jacques III, Roi d'Ecosse, tué le 11 Juin 1488.

Alexandre Stuart, Duc d'Albanie, retiré en France en 1482; *Anne de la Tour.*

Jean Stuart, Duc d'Albanie, mari d'ANNE de la Tour, sœur de MADELEINE, femme de Laurent, Duc d'*Urbin.*

Tableau généalogique de la Maison de la Tour de Boulogne.

Bertrand de la Tour, Comte de Boulogne;
Louise de la Trémoille.

ANNE I de la Tour; Alexand. Stuart,

Jean Stuart, Duc d'Albanie; ANNE II de la Tour.

Jean de la Tour, Comte de Boulogne; [J]eanne de Bourbon-Vendôme.

Madeleine de la Tour; Laurent de Médicis.

Catherine de Médicis, Reine de France.

ANNE de la Tour; Jean Stuart, Duc d'Albanie.

Digitized by Google

dicis ſa nièce, avec le Duc d'Orléans, ſecond fils de France.

L'éclat d'une ſi grande alliance flatta extrêmement la vanité de Clément VII, paſſionné pour la grandeur de ſa Maiſon. Il crut même que ce ſeroit un moyen de garder une ſorte de neutralité entre l'Empire & la France, & de mettre ainſi l'Italie à l'abri de ces deux pouvoirs réunis, & balancés l'un par l'autre.

Le mariage fut conclu : le Duc d'Albanie partit de Marſeille au mois d'Octobre 1533, & aborda à Porto-Venere, où il reçut la Princeſſe de Florence ſa nièce. Elle fut conduite par mer juſqu'à Nice en Provence, pour y prendre la route de Marſeille.

Le Pape étoit à Livourne, où il s'embarqua pour Marſeille, accompagné des galères du Duc d'Albanie. Il étoit lui-même dans une de ces galères couverte de drap d'or, & tapiſſée d'un ſatin cramoiſi. Il arriva le Dimanche 11 Octobre, & fit à Marſeille une entrée magnifique pour le temps, & aſſis ſur un fauteuil, porté par pluſieurs Officiers de ſa Maiſon. Le Roi n'arriva que le lendemain, mais dans un équipage & avec un cortège bien plus magnifique que celui de Clément. La Reine *Éléonor* n'ar-

Digitized by Google

riva que le Mardi, suivie de tout ce que la Cour de France avoit de Dames distinguées, ou par leur rang, ou par leur beauté. Mesdames de *Châteaubriant* & d'*Etampes* s'y trouvèrent. Je supprime ce qui se passa dans cette entrevue.

François I aimoit ces occasions d'éclat; & l'Europe n'avoit pas encore eu de Prince qui y brillât avec tant d'avantage. Le mariage du jeune Duc d'Orléans y fut célébré le 28 Octobre 1533. Il fut même consommé le même jour, malgré la jeunesse des époux. Le Pape appréhendant tout prétexte de rupture, l'avoit ainsi exigé. Si Catherine de Médicis, qui entroit dans sa quatorzième année, étoit déja une beauté achevée, le Duc d'Orléans du même âge qu'elle, à treize jours près, pouvoit aussi passer pour un Prince accompli; & jamais plus beau couple n'attira les regards & l'admiration des spectateurs. Henri, d'une taille déja riche, avoit les plus beaux yeux du monde; il respiroit la tendresse & la douceur; son front relevé étoit majestueux; son nez un peu long lui donnoit l'air de son père; sa bouche étoit vermeille & parfaitement bien formée; son teint étoit brun, mais vif. *Il*

Digitized by Google

étoit beau, dit Brantôme (z), *encore qu'il fût un peu mauricaut ; mais ce teint brun en effaçoit bien d'autres plus blancs ; il étoit fort agréable, bien droit, fort dispos. Bref*, ajoute-t-il, *c'étoit un Roi très-accompli & fort aimable.*

Outre les Comtés d'Auvergne & de Lauragais, Catherine eut en dot (*a*) *cent mille ducats d'or*, & autant en meubles & joyaux. Cette dot parut avec assez de raison, peu proportionnée au rang de l'époux, second fils de France, & qui pouvoit devenir le premier, & élever la Princesse sur le trône, comme cela arriva en effet. Mais, si l'on en croit les Historiens de la Maison de Médicis (*b*), la dot de Catherine n'étoit pas bornée à ces cent mille ducats d'or. Ils rapportent que *Strozzi*, oncle de la Princesse, présent à la délivrance des deniers, & voyant le mécontentement de ceux que le Roi avoit nommés pour les recevoir, leur dit : » Qu'il falloit qu'ils

(z) Tome II, p. 59.

(*a*) Brantôme dit plus de deux cens mille écus ou ducats. Mais Nestor est plus croyable & mieux instruit ; & d'ailleurs le premier a peut-être compris les joyaux dans les deux cens mille écus dont il parle.

(*b*) Jean Nestor, p. 183.

Digitized by Google

» fussent mal instruits du secret de leur
» Maître, puisqu'ils ignoroient que Clé-
» ment VII s'étoit obligé par un acte so-
» lemnel, de donner au Roi, pour sup-
» plément de dot, trois perles d'une va-
» leur inestimable, qui étoient *Gènes*,
» *Milan*, & *Naples* (c).

Les fêtes des noces furent moins précipitées que ne le disent quelques Historiens, puisqu'elles durèrent trente-quatre jours. Pour la promesse qu'on prétend

(c) Tableau généal. des Strozzi, & leur parenté avec la Maison de Médicis.

PIERRE I de Médicis ;
Alphonsine des Ursins.

Laurent II, Duc d'Urbin ; Madeleine de la Tour de Boulogne.	Clarice de Médicis ; *Philippe Strozzi*, d'une des plus riches Maisons de Florence. Il se tua lui-même dans sa prison en 1538.
Catherine de Médicis.	

Laurent Strozzi, Cardinal Archev. d'Aix.	Robert Strozzi ; Madeleine de Médicis.	Léon Strozzi, dit le Prieur de Capouë.	Pierre Strozzi, Maréch. de France ; Laodamie de Médicis.	Philippe Strozzi, Colonel, général de l'Infanterie de France.

Tous cousins germains de Catherine de Médicis.

Digitized by Google

que Clément avoit faite au Roi, s'il eut dessein de l'exécuter, il n'en eut pas le temps, étant mort le 26 Septembre de l'année suivante.

Catherine devint un des ornemens de la Cour de François I, & elle y fit voir, malgré sa jeunesse, ces semences de politique, & cette profonde dissimulation, qui l'ont fait regarder comme un modèle en son genre. L'attachement du Duc d'Orléans pour Diane de Poitiers eût dû l'offenser; elle ne parut pas y faire la moindre attention: & tandis que la *Duchesse d'Etampes*, avec laquelle elle vécut également bien, déclamoit contre *Diane*, l'épouse du Duc d'Orléans paroissoit liée d'amitié avec les deux favorites. Elle faisoit ainsi admirablement bien sa cour à François, vieillissant, qui ne pouvoit se détacher de la Duchesse d'Etampes; & au Duc d'Orléans, qui n'eût pas souffert de contradiction dans ses amours, sans en marquer de ressentiment; ce Prince, d'un caractère doux & tranquille, étoit pourtant ferme & absolu.

Devenue Dauphine, elle ne changea point de conduite, & chercha à être de toutes les parties que le Roi ou le Dauphin faisoient. François I (*d*) avoit formé

(*d*) Brantôme, *Dames Illustres*, p. 45.

Digitized by Google

une troupe de ce qu'il y avoit à la Cour de plus belles Dames, avec lesquelles il passoit quelquefois huit jours, quelquefois davantage, dans ses belles maisons de Madrid, Chambord, ou Fontainebleau : on appeloit cette troupe *la petite bande* (e) *des Dames de la Cour.* La Dauphine, qui n'en étoit pas, pria le Roi de l'y admettre, & de permettre qu'elle l'accompagnât à la chasse, & dans ses amusemens. Elle l'obtint, & le Roi le trouva si bon, que depuis ce temps-là elle ne le quittoit presque pas, étant toujours à ses côtés, même à la chasse, n'y ayant point de femme qui fût mieux qu'elle à cheval, & qui fournît une longue traite avec autant de vigueur. C'étoit un de ses plaisirs de pousser un cheval, comme l'Ecuyer le plus vigoureux ; & quoique quelques chutes eussent dû lui ôter cette passion, s'étant cassé la jambe, & ayant été trépanée, elle la conserva jusqu'à l'âge de soixante ans. Ceux qui veulent trouver des motifs

(e) Les Satiriques du temps, & Sauval, d'après eux, parlent d'une étrange manière de ces *Dames de la petite bande* ; mais puisque la sœur du Roi, Marguerite de Navarre, Madame Madeleine de France, & Madame la Dauphine en étoient, il ne faut pas croire, à beaucoup près, ce qu'en débitent les Auteurs de ces Satires.

myſtérieux dans toutes les actions des perſonnes de la réputation de Catherine de Médicis, ont dit qu'en demandant au Roi ſon beau-père la permiſſion de l'accompagner, & d'être de ſes plaiſirs, elle avoit moins penſé à s'amuſer elle-même, qu'à établir ſon crédit, & à découvrir les ſecrets & les intrigues de la Cour; & une pareille conjecture n'a rien que de fort analogue au caractère de *Catherine*. Sa ſtérilité pendant dix années donna priſe ſur elle à ſes ennemis, & on conſeilla, dit-on, à M. le Dauphin de la répudier; mais ni le Roi, ni le Dauphin, n'y voulurent conſentir. Si l'on en croyoit la Satire (*f*) d'Henri Eſtienne, elle détourna le coup par ſes complaiſances pour la Ducheſſe de Valentinois. Il ſe peut faire que Diane l'eût ſervie en cette occaſion; elle n'avoit point à ſe plaindre de la Dauphine, & elle eût pu trouver une rivale plus à craindre dans une autre Princeſſe. Mais d'ailleurs le caractère peu changeant du Dauphin, la jeuneſſe de Catherine, qui n'avoit encore que vingt-quatre ans, & d'autres motifs politi-

(*f*) Diſcours merveilleux de la vie, actions, & déportemens de la Reine Catherine de Médicis, p. 22. Je me ſers de l'Edition de 1663, à la Haye, *in*-16.

Digitized by Google

ques, pouvoient suffire pour empêcher le divorce. La naissance de François, qui fut depuis François II, la mit hors d'inquiétude. Ceux qui ont parlé du célèbre Médecin Fernel (*g*), ont dit que ce fut par ses avis que la Dauphine devint grosse, & qu'elle dut sa fécondité à ses savans conseils. C'est le sentiment de Sainte-Marthe & de Naudé; mais il ne paroît pas, comme l'a fort judicieusement observé Bayle, que le disciple de Fernel ait voulu parler de Catherine de Médicis, dans ce qu'il rapporte de la cure d'une Dame de la première qualité. On peut voir dans le Dictionnaire de Bayle un détail fort exact de ce que fit (*h*), ou de ce que ne fit pas Fernel à l'occasion de la stérilité de Catherine de Médicis. Je le supprime d'autant plus volontiers, qu'il m'a paru plus propre à instruire un Médecin que tout autre lecteur. Adroite à se ménager tous les appuis dont elle

(*g*) Scevol. de Sainte-Marthe, Liv. I de ses Eloges, p. 45, *ad calcem.* Gabriel Naudé, *de Antiq. & dignitate scholæ Med. Paris.* p. 75.

(*h*) Bayle, *Dictionnaire Critique*, au mot FERNEL, remarque K. Au reste, soit que Plantius son disciple ait entendu, ou n'ait pas entendu parler de Catherine de Médicis, il paroît certain par le témoignage des Auteurs, & par la tradition, que Fernel contribua à hâter la fécondité de la Dauphine.

Digitized by Google

avoit beſoin, Catherine de Médicis devenue Reine après la mort de François I, ne ſe contenta pas d'avoir la Favorite (Diane de Poitiers) dans ſon parti; elle y mit le Connétable de Montmorency, qui partageoit avec Diane toute l'autorité. Cet habile Courtiſan (*i*), ſi fier avec toute la Cour, rampoit lâchement auprès de la Ducheſſe de Valentinois; & les honneurs que lui faiſoit la Reine, le dédommageoient. Il parla pour elle au Roi, afin de l'engager à lui donner plus de part qu'elle n'en avoit dans les affaires, en lui vantant ſes talens & ſa capacité. On dit que Henri, importuné par le Connétable, lui répondit un jour: *mon compère, vous ne connoiſſez pas bien le caractère de ma femme: c'eſt la plus grande brouil-*

(*i*) Brantôme en fait un portrait bien naïf, & qui, bien examiné, ne lui fait pas grand honneur. » *Certainement*, dit-il, il étoit grand *Rabroueur* de » perſonnes. . . . Quand ceux qui dépendoient de » lui, en quelque rang qu'ils fuſſent élevés, avoient » fait quelque faute, la moindre qualité qu'il leur » donnoit, c'étoit qu'il les appeloit *ânes*, *veaux*, » *ſots*, *fats*. « Il y avoit auſſi bien de la différence entre lui & l'immortel Chancelier de l'Hôpital, duquel le même Auteur a joint l'éloge à celui du Connétable. Mais l'un étoit un génie ſupérieur, poli par le goût des Lettres; & le plus ſavant de ſon temps; & l'autre ne ſavoit rien, & n'étoit qu'un eſprit fort ordinaire, quoi qu'en diſent ſes Panégyriſtes.

Digitized by Google

lonne du monde ; qu'on lui donne entrée au Gouvernement, elle gâtera tout. Quoique j'apprenne ce fait dans une pièce satirique (*k*), je suis assez porté à le croire. En effet, pendant le règne de Henri II, Catherine eut très-peu de crédit. Elle étoit aimable ; le Roi en faisoit volontiers l'aveu ; elle aimoit la dépense, les plaisirs d'éclat ; elle en introduisit le goût à la Cour. Henri étoit le premier à admirer ce génie fécond, qui donna à la Cour de France un lustre qu'elle n'avoit jamais eu, & qu'elle n'aura peut-être jamais à un si haut point. Enfin elle donnoit à tout un ton vif & galant que le Roi approuvoit. Mais les affaires se firent toutes sans sa participation ; & elle vit régner la Duchesse de Valentinois & le Connétable sous le règne de son mari, dont le cœur ne fut même jamais à elle, sans qu'elle réclamât aucun de ses droits, ni comme *Reine*, ni comme *Epouse*. Elle obtint pourtant les honneurs du couronnement à S. Denis le 10 Juin 1549, & ceux d'une entrée solemnelle à Paris le 17 du même mois. Le caractère de magnificence qu'elle imprimoit à toutes les fêtes où elle avoit part, brilla dans celle-

(*k*) *Discours merveilleux*, p. 23.

Digitized by Google

ci. Il n'y eut point de myſtères. Au lieu de ces théâtres groſſiers, dont quelques peintures plus groſſières encore, & quelques branches d'arbres faiſoient l'ornement; au lieu de ces repréſentations ridiculement pieuſes, où même, ſous François I, on jouoit la religion, le ciel & l'enfer, l'entrée du Roi & celle de la Reine furent ornées d'arcs de triomphe, où parut le goût de la belle architecture; de tableaux ingénieux, d'emblêmes où le zèle s'expliquoit de concert avec le reſpect. L'Architecture, la Sculpture, la Peinture, la Poëſie Latine & Françoiſe, tous les Arts, nés pour ces magnifiques ſpectacles, développerent ce qu'ils ont de grand & de beau; & l'on peut dire que Catherine qui en étoit l'ame, y fixa les regards d'une manière à y donner un nouvel éclat. Henri II ayant réſolu ſon expédition d'Allemagne, donna à la Reine une preuve plus ſenſible de ſon eſtime; elle fut déclarée Régente avant le départ du Roi le 25 Mars 1552. Elle étoit déja mère du Dauphin François, de Charles Duc d'Orléans, & du Duc d'Anjou; & il n'étoit ni naturel, ni convenable de la priver des honneurs de la Régence. L'Auteur le plus déclaré contr'elle, eſt obligé de convenir qu'elle s'en acquitta avec

Digitized by Google

ſuccès, *parce qu'elle craignoit*, dit-il (*l*), *de dégoûter les perſonnes de ſon Gouvernement dès l'entrée.* Quel que pût être ſon motif, le Roi n'eut qu'à ſe louer de ſon adminiſtration. Il fut ſecouru à propos d'argent & de troupes, & il ne s'éleva aucun nuage dans l'intérieur de l'Etat. Après la fatale (*m*) journée de S. Quentin, ou de S. Laurent, elle fut encore engager les Pariſiens à donner au Roi, qui étoit à Compiègne, des ſommes conſidérables, & qui furent d'un grand ſecours dans l'état déplorable où étoient les affaires.

Perſonne n'ignore par quel accident funeſte Henri II périt à l'âge de quarante ans. Ce Prince, bleſſé à mort par Montgommery le 30 Juin 1559, expira onze jours après ſa bleſſure. La Reine l'avoit prié de ne pas rentrer de nouveau dans la carrière. Il réſiſta en diſant, *qu'il vouloit rompre encore une lance*, ſuivant les uns, *à l'honneur des Dames*; ſuivant les autres, *à l'honneur de la Reine.* Un fait en quoi les Auteurs du temps s'accordent, c'eſt que dans le Tournois où il fut bleſſé, il portoit *les livrées de ſa belle veuve*, c'eſt-à-dire, de la Ducheſſe de

(*l*) *Diſcours merveilleux.*
(*m*) Brantôme, *Dames Illuſtres*, p. 51.

Digitized by Google

Valentinois, qui étoient *noir & blanc*. Marguerite de Valois, qui donne à sa mère un esprit prophétique, dit dans ses mémoires (*n*), que la nuit qui précéda la blessure du Roi, elle l'avoit vu en rêve blessé à l'œil, & qu'étant réveillée, elle le supplia plusieurs fois de ne pas entrer en lice, & de s'en tenir au plaisir du spectacle, sans être un des *tenans*.

Catherine n'oublia rien de ce qui pouvoit donner des preuves d'une tendresse sans réserve pour le Roi, & par ses soins auprès de sa personne, & par son attention à envoyer de toutes parts chercher les Médecins & les Chirurgiens les plus célèbres. Tout fut inutile, & Henri mourut sans avoir pu (*o*) prononcer un seul mot depuis le jour de sa blessure. La douleur feinte ou véritable de la Reine éclata de toutes les manières dont elle a coutume de s'exprimer chez les Grands, dans ses appartemens (*p*), dans son train, dans

(*n*) Mémoires de la Reine Marguerite, p. 45, édition *in*-16 de 1658.

(*o*) C'est le sentiment le plus commun, & celui pour lequel le Président de Thou se déclare.

(*p*) *Dans ses Appartemens.*] Bayle, article LORRAINE (Charles de) remarque O, nous apprend une anecdote singulière, d'après Henri Estienne. Le Cardinal sortant un grand matin de la maison de la *Belle Romaine*, Courtisane renommée du temps de Henri II,

les

Digitized by Google

les soins qu'elle prit d'élever à Henri le magnifique tombeau qui se voit à Saint Denis, dans ses devises (q), & dans tous ses discours. Jamais elle ne cessa de parler avec tendresse de Henri son époux; mais une ame de la trempe de celle de Catherine de Médicis, n'étoit pas faite pour se livrer en proie à ses regrets, eussent-ils été aussi sincères que ses ennemis, & même des Auteurs indifférens, ont pensé qu'ils l'étoient peu. Elle étoit née ambitieuse; la passion de régner étoit dominante en elle; on n'en sauroit douter. François II, qui montoit sur le trône,

laquelle demeuroit à la Couture Sainte Catherine, pensa être maltraité par des libertins. » De quoi *Sa* » *Sainteté* étonnée, dit Henri Estienne, donnant à » entendre que les hérétiques lui dressoient des em- » buches, traîna la Cour à Saint Germain, & fut » cause que la Reine-Mère ne voulant, quoi qu'il » en fût, abandonner le Roi son fils, tant soit peu, » *rompit la coutume auparavant inviolable, qui portoit que* » *les Reines, avenant le décès de leurs maris, ne départoient* » *de la chambre de quarante jours, & ne voyoient clarté de* » *Soleil, ni de Lune, que leur mari ne fût enterré* «.

(*q*) Elle prenoit un monceau de *chaux vive* arrosé d'eau, avec ce Vers :

Ardorem extinctâ testantur vivere flammâ.

Après ses feux éteints, la chaleur vit encore.

Et une lance brisée sur un écu; & ces mots: HINC DOLOR, HINC LACHRIMÆ; de-là naît ma douleur; de-là naissent mes larmes.

Digitized by Google

n'avoit pas ſeize ans; ſa ſanté étoit foible, ſon (*r*) eſprit n'étoit pas fort. Catherine entreprit de régner ſous le nom de ſon fils. Elle y trouva de grands obſtacles dans la Maiſon de Lorraine. François, époux de Marie, Reine d'Ecoſſe, avoit pour oncles le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guiſe. Non moins ambitieux que Catherine, ils crurent que pour ſe maintenir, il falloit s'unir avec la Reine-Mère contre les Princes du Sang; c'étoient entr'autres, Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, & le Prince de Condé ſon frère. Elle-même crut que le parti d'union avec ſes Guiſes, moins redoutables que les Princes du Sang, étoit le plus favorable pour ſes projets. Le commandement des armées fut donc donné au Duc de Guiſe; les finances, & ce qui regardoit la Religion & le Clergé, au Cardinal de Lorraine; & moyennant cet arrangement, elle demanda que Diane de Poitiers, Ducheſſe

(*r*) Foible enfant, qui de Guiſe adoroit ſes caprices,
Et dont on ignoroit les vertus & les vices.

Dit M. de Voltaire dans le ſecond Chant de la Henriade, d'après le Préſident de Thou, qui lui a ſervi de guide dans ſon Poëme.

Digitized by Google

de Valentinois, lui fût sacrifiée. Elle le fut; & tout ce que fit pour elle le Duc d'Aumale son gendre, en travaillant pour lui-même, ce fut de lui faire conserver les biens immenses qu'elle avoit accumulés pendant sa faveur. Tout ce que demandoit Catherine, c'étoit qu'elle ne parût plus à la Cour. Une femme qui regardoit le Royaume comme sa conquête, ne s'embarrassoit pas de quelques millions. Catherine d'ailleurs n'étoit vindicative, qu'autant que sa vengeance servoit son ambition. Toutes ses passions étoient subordonnées à celle de dominer. Mais il en étoit de même des Guises. Maîtres de la personne du jeune Roi, qui adoroit la Reine leur nièce, & disposant absolument de cette Princesse, ils éclipsèrent bientôt le pouvoir de la Reine-Mère. Catherine, outrée de dépit, ne pensa plus qu'aux moyens d'écarter elle-même les Guises, en employant contr'eux les Princes du Sang, qu'elle avoit d'abord sacrifiés, le Roi de Navarre & le Prince (s) de Condé, le Con-

(s) Elle écrivit plusieurs Lettres au Prince de Condé, auquel *elle recommandoit les enfans, la mère, & le Royaume.* Voyez ces Lettres dans le Recueil de pièces intitulé: *Mémoires de Condé*; & dans l'ancien Recueil de Pièces des choses mémorables, Tome II,

nétable même qu'elle rappela pour venir à son secours. Les persécutions poussées à l'extrémité contre les Protestans par les Guises, les leur avoient rendus odieux. Elle se servit de leur haine contre le Gouvernement du Cardinal & du Duc son frère. De-là, je veux dire du choc des passions de la Reine-Mère & des Guises, qui se sacrifièrent l'Etat & la Religion tour à tour, la conjuration d'Amboise & ses affreuses suites, le soulevement général des Protestans, la captivité des Princes du Sang, & l'arrêt de mort rendu contre le Prince de Condé, & dont l'exécution ne fut détournée que par la mort de François II. De-là tous les malheurs de ce Prince. Il mourut d'un apostème à l'oreille le Jeudi 5 Décembre 1560. Les ennemis de Catherine de Médicis ne manquèrent pas de l'accuser de la mort du Roi son fils. Ils publièrent que son Barbier lui avoit insinué du poison par l'oreille. Les Catholiques en accusèrent les Protestans; & d'autres imputèrent sa mort au Roi de Navarre, & aux amis du Prince de Condé. Mais à l'égard de la Reine-Mère, Henri Estienne,

p. 116 & suiv. Il y en a quatre. On doit donc la considérer comme la cause de la première prise d'armes.

qui la charge de plus de crimes qu'on n'en impute à Brunehaut, à laquelle il la compare, n'a pas osé lui faire ce reproche. Le Président de Thou (*t*) parle de cette mort avec une sagesse & des lumières si sûres, qu'il n'y a pas lieu de douter que la mort de François II ne fût la suite de la foiblesse de son tempérament. Charles IX son frère lui succéda à l'âge de dix ans & demi. Son enfance ouvroit une nouvelle carrière à l'ambition de sa mère. Elle n'avoit pas attendu la mort de François II pour s'assurer la Régence. Elle négocia avec le Roi de Navarre, le Connétable de Montmorency & ses neveux, & même avec les Protestans, auxquels elle ne fit pas de difficulté de faire espérer l'exercice de leur Religion & la liberté de conscience. Elle trouva le moyen d'en imposer à tout ce que la France avoit de plus politique & de plus éclairé. Le Roi de Navarre étoit (*u*) brave & voluptueux, inconstant, irré-

(*t*) De Thou, Livre XXVI, sous l'an 1560.

(*u*) Il quitta la Religion Protestante, lorsque Jeanne d'Albret sa femme se déclara pour cette Religion, dans laquelle on dit mal-à-propos qu'il étoit né, dans les notes sur le Poème de la Henriade. Le Président de Thou dit de ce Prince des choses bien singulières en matière de Religion, Liv. XXVII, sous l'an 1561; & Liv. XXXIII. Il paroît qu'il n'en

folu, livré aux plaifirs; elle l'amufa par le moyen de la Demoifelle *du Rouet* (x), l'une des plus belles filles de fa fuite. Le Connétable n'avoit cédé aux Guifes que malgré lui; elle le flatta de le rétablir dans le Miniftère. Les Proteftans, qui étoient attachés de bonne foi à leur religion, furent éblouis des belles promeffes qu'elle leur fit. Ils croyoient déja voir mille temples ouverts, la Reine & le Roi même aux fermons de leurs Miniftres. L'Evêque de Valence (*y*), Proteftant, prê-

eut guères d'autre que celle de la Cour. Il s'étoit propofé de fe décider pour la Confeffion d'Aufbourg lorfqu'il mourut en 1562, des fuites de la bleffure qu'il reçut au fiége de Rouen. En forte qu'il eft bien difficile de favoir quelle Religion il avoit à fa mort.

(*x*) Elle étoit fille de Louis de la Béraudière de la Guiche, Seigneur de l'Ifle-Rouet en Poitou, & de Madeleine du Fou du Vigeau; & fut mère de Charles de Bourbon, Archevêque de Rouen, Abbé de Marmoutier. Anfelme, de la nouvelle édition, Tome I, p. 144.

(*y*) C'étoit le célèbre Montluc, fi connu par fes négociations, & par quatorze ambaffades. Il ne nous en refte qu'une, qui eft un chef-d'œuvre; & nous avons tous fes Sermons, qui font très-médiocres. Il y avoit plufieurs autres Evêques Proteftans. Le Cardinal de Coligny, Evêque Comte de Beauvais; Caraccioli, Prince de Melphe, Evêque de Troyes; Guillard, Evêque de Chartres; Gerard, Evêque d'Oleron, dit auffi Ruffi, & Rouffel; Marvillier, Evêque d'Orléans; Saint Romain, Archevêque d'Aix; Barbançon, Evêque de Pamiers, & quelques autres. De Thou, Livre XXXV, fous l'an 1563.

Digitized by Google

cha même au Louvre en habit court, & avec son chapeau sur la tête. Ils furent donc les plus empressés à lui donner la Régence. Elle s'étoit débarrassée des Guises; elle trouva le moyen d'exclure du Conseil leurs partisans, & dans la suite le Connétable lui-même. Le Roi de Navarre, livré à la belle du Rouet, fut presque abandonné de la Noblesse. Tous étonnés & confus d'être les dupes des artifices d'une femme, ils cherchèrent à se réunir d'intérêt; mais elle sut jetter entr'eux tant de sujets de division, qu'il subsista toujours plusieurs partis dans l'Etat. Celui de Catherine, laquelle se servoit, à l'abri du nom du Roi, de tous les autres pour se soutenir, & les affoiblir l'un par l'autre; celui des Catholiques, qui se joignirent aux Lorrains ou aux Guises, qui en devinrent les chefs; & celui des Protestans, à la tête duquel se trouva le Prince de Condé, & le célèbre Amiral de Châtillon avec Andelot son frère. On peut dire que la Religion, la France & son Roi, victimes de tant d'intérêts opposés, étoient seuls sans partisans véritables, quoiqu'en toute occasion on fît valoir les noms sacrés & imposans de Religion, d'Etat & de Roi: & l'on peut ajouter que l'ambition de la

Digitized by Google

Reine-Mère fut le germe de tant de divisions qui déchirèrent la France, & la mirent à deux doigts de sa perte. Le massacre de la S. Barthélemy, qu'on peut encore lui imputer, fut le comble des horreurs, & ne produisit point l'effet qu'on en attendoit. On prétend que la tête de l'Amiral de Coligny, séparée du tronc, lui fut présentée, & quelques-uns disent qu'elle l'envoya à Rome à Grégoire IX. Il est certain qu'elle alla avec le Roi à Montfaucon voir le cadavre de l'Amiral que le peuple y avoit pendu par les pieds.

On ne peut s'empêcher d'avoir une étrange idée de Catherine de Médicis, quand on voit cette Princesse présider tranquillement à des fêtes, décider d'un ballet, conserver aux yeux de l'Europe étonnée, & des François baignés dans leur sang, l'éclat d'une Cour la plus brillante qui ait jamais existé; communiquer aux François, nés tendres & généreux, une sorte d'indifférence pour le crime, de l'habitude même aux forfaits : cette force d'ame a quelque chose d'inconcevable & qui effraye.

Un reproche ineffaçable qu'on fera toujours à Catherine, c'est l'éducation qu'elle donna à ses enfans, à l'infortuné Charles

Digitized by Google

Charles IX (z), ce génie si beau, si élevé, ce Prince né pour être l'un de nos plus grands Rois, s'il eût été conduit par une autre mère. Elle sut faire des vices de toutes les semences de vertu qui étoient en lui, & de toutes ses grandes qualités autant de grands défauts. Elle changea sa prudence & sa discrétion en une noire politique; sa vivacité en fureur; son courage en férocité; il n'y eut que sa tempérance pour le sexe qu'elle ne put changer entièrement. Brantôme, qui ne doit pas être suspect, après les éloges dont il comble Catherine de Médicis, dit que *ce fut le Maréchal de Retz qui le pervertit du tout, & lui fit oublier & laisser toute la belle nourriture que lui avoit donné le brave Cipière.* Le Maréchal de Retz, Florentin, étoit une créature de Catherine; ce fut elle qui le mit auprès du Roi, qui éleva sa fortune. Il étoit résolu de régner, & il avoit reconnu jusqu'où sa mère avoit porté l'abus du pouvoir, & le précipice où elle avoit jetté l'Etat, pour régner elle-même sous son nom, lorsqu'il mourut (*a*) de la façon terrible que le rap-

(z) *Princeps præclarâ indole, & magnis virtutibus, nisi quatenus eas pravâ educatione & matris indulgentiâ corrupit*, Thuan. Lib. LVII, p. 492 de l'édition de Drouard, de 1608, pour cette partie.

(*a*) Le 30 Mai, jour de la Pentecôte 1574.

Digitized by Google

portent nos Historiens. On remarque que quelque temps avant sa mort, il lui avoit fait fermer la porte de son cabinet, & qu'il avoit résolu de prévenir ses desseins par d'autres *qui*, dit Mezeray, *eussent sans doute été fort tragiques*. Au siége de la Rochelle, Charles s'étant emporté contre ses Veneurs, & la Reine lui ayant dit qu'il eût bien mieux valu se mettre en colère contre ceux qui faisoient périr tant de ses fidèles serviteurs devant la Rochelle, il lui répondit : *Madame, qui en est cause que vous? Par la mort .... vous êtes cause de tout.* Enfin Cayet rapporte que quelques heures avant sa mort, il fit appeler Henri, Roi de Navarre, auquel il dit, après l'avoir embrassé, & lui avoir donné beaucoup de marques d'amitié : *Je me fie en vous de ma femme & de ma fille; je vous les recommande : & Dieu vous gardera. Mais ne vous fiez pas à ....* Que la Reine-Mère, qui craignoit d'être nommée, l'ayant interrompu pour lui dire : *Monsieur, ne dites pas cela;* le Roi répondit : *je le dois dire; car c'est la vérité.* Si le Roi ne fût pas mort, Catherine eût survécu au pouvoir souverain qu'elle avoit usurpé. On renouvela contr'elle l'accusation de poison, & elle n'est pas mieux fondée. Ne nous seroit-il pas

Digitized by Google

resté quelque mémoire fidelle & authentique d'un fait si atroce? Il n'en paroît point. Ceux qui ont voulu accréditer l'accusation, ont avancé que lorsque le Duc d'Anjou, celui de ses enfans qu'elle aimoit le mieux, partit de la Cour pour aller en Pologne, elle lui dit *qu'elle espéroit le revoir bientôt. Allez, Monsieur*, lui dit-elle, en lui disant adieu, *vous ne serez pas long-temps sans revoir la France*. Sa tendresse pour ce fils, & l'état où étoit déja Charles IX, & dont elle pouvoit être très-instruite, n'étoient-ce pas des raisons suffisantes pour la faire parler ainsi au Prince qui ne partoit que malgré lui & avec chagrin? Enfin Henri Etienne n'accuse point encore Catherine de la mort de Charles IX (*b*). Ce Prince, à sa mort, l'avoit déclarée Régente jusqu'au retour de son successeur. Elle donna tous ses soins à s'assurer de sa nouvelle Régence, & les funérailles de Charles IX furent aussi négligées que celles

(*b*) Il faut pourtant convenir que M. de Thou penche pour le poison, qu'il en accuse même indirectement la Reine, & qu'il dit qu'à l'ouverture de son corps on trouva des taches *ex causâ incognitâ reperti livores*. Thuan. Lib. LVII, vers la fin. Mais voyez le procès-verbal d'ouverture de son corps, du dernier Mai 1574, dans Papire-Masson, Eloge, Tome II, p. 533.

Digitized by Google

de François II. Catherine, qui avoit fait une dépense toute royale aux obsèques du père, ne pensa presque pas à celles des enfans (*c*). Elle fit confirmer la Régence au Parlement le 3 Juin.

Plus autorisée sous Henri III, par l'âge de ce Prince, que sous son prédécesseur, elle ne s'occupa que du soin de s'emparer entièrement des affaires, en écartant l'esprit du Roi de toute occupation digne de lui. Elle perdit le nom de Régente, mais elle en conserva tous les droits & le pouvoir. Elle connoissoit sa paresse, son foible pour les plaisirs; elle en profita pour l'y plonger, & le jetter dans une sorte de léthargie qui lui fit oublier tous devoirs & toute affaire. Le héros de Jarnac & de Moncontour, le Monar-

(*c*) Il n'y eut de toute la Cour que la Brosse & Sansac, & des Prélats, que Guillard, Evêque de Senlis, aveugle pour lors, qui suivirent le corps de François II à Saint Denis. On attacha au drap mortuaire qui couvroit le corps, un écriteau où étoient ces mots: *Tannegui du Chastel, où es-tu? Mais il étoit François.* En semblable occasion du Chastel étoit accouru de la Bretagne, & avoit employé trente mille écus de ses deniers pour faire la pompe funèbre de Charles VII, bienfaiteur de sa Maison. Tous les Princes & les Seigneurs quittèrent le convoi de Charles IX à l'Eglise de Saint Lazare, & il n'y resta que Brantôme, quatre Gentilshommes de la Chambre, & quelques Archers de la Garde. La Popelinière parle autrement.

Digitized by Google

que le plus éclairé & le plus capable de porter la gloire du trône jusqu'où elle pouvoit parvenir, se contenta de représenter dans les cérémonies & à la Cour, de briller dans un ballet, & par (*d*) le goût des ajustemens, & une prodigalité, dont les excès épuisèrent bientôt l'Etat. C'est encore un reproche éternel à la mémoire de Catherine de Médicis. Il ne s'agissoit que d'éloigner les conseils dangereux des favoris; de porter le Roi à concilier les esprits disposés à la paix; d'établir les fondemens de cette paix; de soulager les peuples déjà accablés; de refermer les

(*d*) C'étoit de Henri III & de ses mignons que Malherbe disoit :

Les Peuples pipés de leur mine,
Les voyant ainsi s'enfermer,
Jugeoient qu'ils parloient de s'armer,
Pour conquérir la Palestine . . .
Et toutesfois leur entreprise
Etoit le parfum d'un collet,
Le point coupé d'une chemise,
Et la figure d'un Ballet.
De leur mollesse léthargique
Le discord sortant des Enfers,
Des maux que nous avons soufferts
Nous ourdit la toile tragique . . .

Poësies de Malherbe, p. 235 de l'édition in-8. de 1666.

Digitized by Google

plaies de l'Etat : elles n'étoient pas encore incurables. Mais la guerre fut résolue ; toute la fureur des partis se renouvela, & Catherine née pour le tumulte & les intrigues d'Etat & de Cour, se trouva encore sous le règne de son fils, le ressort d'une infinité de machines, qui la réduisirent elle-même à de cruelles extrémités (*e*), & à adorer le pouvoir des favoris qu'elle méprisoit, & des Guises qu'elle détestoit. La crainte de trouver dans la Princesse de Condé, que vouloit épouser Henri III à son retour de Pologne, une Princesse trop chérie & trop éclairée, lui fit donner les mains à l'alliance qu'il prit dans la Maison de Lorraine, avec la Princesse Louise, fille du Comte de Vaudemont, cadet de sa Maison ; & cette alliance fut dans la suite la

(*e*) Brantôme nous apprend que dans un Conseil tenu par le Duc de Guise, le Connétable & le Maréchal de Saint-André, qui formoient ce qu'on appeloit le *Triumvirat*, Saint-André opina qu'il falloit la coudre dans un sac, & la jetter dans l'eau. Cela fut proposé sérieusement, & le Duc de Guise s'y opposa. On lit aussi dans les additions de le Laboureur sur Castelnau, que Henri IV excedé par ses méchancetés, conseilla au Duc d'Anjou de feindre une maladie, de la prier de le venir trouver, & après avoir écarté ses gens, sous prétexte de quelque secret, de l'étrangler. Cela m'a bien l'air d'un conte de parti, & de ces fausses anecdotes où l'on n'a pas même ménagé la vraisemblance.

Digitized by Google

base du pouvoir que s'arrogèrent les Guises, & que la nécessité établit. La Princesse de Condé mourut. Catherine n'eut-elle point de part à sa mort? au moins en fut-elle soupçonnée. Après bien des intrigues, des fleuves de sang répandus, bien des traités rompus, renoués, & de nouveau rompus; de l'infection de tous les partis, de la corruption des affaires, naquit enfin la *sainte Union* en 1576. Peronne fut le berceau de ce monstre. On prétend qu'il avoit été conçu dans l'assemblée de Bayonne (*f*), ou par le Cardinal de Lorraine au Concile de Trente. Il acquit bientôt tant de force, que le Roi qui avoit eu l'imprudence de s'en faire le chef, fut lui-même subordonné aux Guises.

Catherine, vieillissant au milieu des reproches & des malédictions de la nation entière, ne fut plus elle-même que l'esclave, & quelquefois le jouet de tous les partis. La Ligue enfanta les SEIZE; on vit enfin la guerre des *trois Henris* (*g*). Henri de Guise, Chef des Ligueurs, en fut la première victime. Son Roi, qui étoit réduit à ne pouvoir se servir des

(*f*) Au mois de Juin 1565.

(*g*) HENRI III, Roi de France; HENRI IV, Roi de Navarre; & HENRI, Duc de Guise.

Loix, le fit poignarder à Blois le 23 Décembre 1588. Ce Prince, réveillé d'un long assoupissement après la journée des Barricades, ne communiqua rien de son projet à la Reine-Mère. Il avoit enfin reconnu le précipice où Catherine l'avoit jetté lui & l'Etat. La fureur de régner ne l'avoit jamais quittée, non plus que sa haine contre la Maison de Bourbon. Elle prévit après la mort de son quatrième fils, qui de Duc d'Alençon étoit devenu Duc d'Anjou, que le sceptre passeroit à l'aîné des Bourbons, c'est-à-dire au Roi de Navarre: elle ne lui avoit jamais pardonné son rang, sa sincérité, son mérite & sa valeur. Pour le priver de ses droits, & en revêtir, si elle eût pu, les enfans de la Duchesse de Lorraine (*h*) sa fille, elle favorisa les Lorrains & la Ligue. Elle avoit conclu en 1588 un traité qui renchérissoit sur la honte de celui de Nemours, en ce qu'il déclaroit le Cardinal de Bourbon premier Prince du Sang, & sappoit ainsi indirectement la Loi Salique dans ses fondemens, & très-direc-

(*h*) Claude de France, née le 12 Novembre 1547, mariée le 22 Janvier 1558 à Charles II, Duc de Lorraine, morte le 20 Février 1575. Le Duc ne mourut que le 14 Mai 1608.

Digitized by Google

tement l'ordre successif des Princes du Sang à la Couronne. Henri III, convaincu, mais trop tard, des dispositions de sa mère, dissimula si profondément avec elle la résolution qu'il avoit prise de punir les Guises de leur attentat sur son autorité, qu'elle n'en sut rien qu'après que le Duc & le Cardinal furent poignardés. Catherine étoit malade d'une pleurésie : le Roi, perdant ce respect extérieur qu'il avoit toujours conservé pour elle, entra seul dans sa chambre, & lui dit, sans le moindre ménagement : *Madame, je suis enfin Roi. Je n'ai plus de Compagnon, & c'en est fait du Duc de Guise, il ne vit plus.* Frappée de ce discours, elle se contenta de répondre *qu'elle prioit Dieu qu'il se trouvât bien de l'action qu'il venoit de faire; mais qu'elle n'osoit espérer d'être exaucée.* Elle lui demanda ensuite s'il avoit bien pris toutes ses précautions, & pourvu à tout ? *Oui, Madame,* lui répondit-il, *& j'y ai mis si bon ordre, que cela ne doit pas vous inquiéter.* Il la quitta aussi-tôt, sans lui donner la moindre marque de cette attention à laquelle elle étoit accoutumée. Le ton de son fils, son procédé, & ce qu'elle en augura, augmentèrent sa maladie, & elle en mourut (*i*)

(*i*) Je ne sais à propos de quoi le Jésuite Bussières

Digitized by Google

le 5 Janvier 1589, huit jours après le meurtre du Duc de Guise, aussi peu regrettée qu'elle étoit peu digne de l'être. On dit qu'en mourant elle recommanda au Roi de se réconcilier avec le Roi de Navarre. Si cela est, ce fut le dernier des avis, & peut-être le premier salutaire, qu'elle donna à Henri III. Sa mort ne fit presqu'aucune impression sur les esprits, & ne changea rien à l'état des affaires.

date la mort de Catherine de Médicis du 3 Janvier, Tome IV, p. 282. Il est certain qu'elle mourut le 5, veille des Rois. Ce qui fait dire à Etienne Pasquier, dans l'Epitaphe de cette Princesse :

» Enfin est morte une veille des Rois ;
» Et par sa mort je crains, peuple François,
» Qu'avec la Paix, *la royauté soit morte*.

Jeunesse de Pasquier, p. 537.

Les uns ont dit qu'elle étoit morte d'une *attaque de goutte*. Varillas, Histoire de Henri III, p. 29 ; les autres du chagrin qu'elle conçut de la mort des Guises ; l'Etoile, Journ. de Henri III, année 1589, mois de Janvier. Brantôme semble douter si elle ne mourut point de poison ; mais il dit qu'on la tient crevée de dépit. J'apprends par une note écrite de la main de *la Noue*, Chirurgien ordinaire du Roi, & celui de la Reine-Mère, qu'elle mourut le 5 Janvier 1589 à Blois, jour même qu'elle fut saignée par la Noue, à cause d'une *pleurésie*, dont elle mourut à trois heures après midi, moi présent, dit-il, son Chirurgien ordinaire. Cette note est à la marge de la page 141 de l'Histoire de la Maison de Médicis du Médecin Nestor, publiée *in*-4. en 1564.

Digitized by Google

Cette Princesse, qui avoit soutenu pendant trente ans un si grand rôle dans le monde, disparut sans qu'on y fît la moindre attention. Sa vanité & ses projets furent ensevelis avec elle. Tel est communément le sort de toutes ces ames ambitieuses, dont six pieds de terre font raison aux peuples. Son corps resta à Blois, & ne fut porté à S. Denis que vingt & un ans après. Son cœur est aux Céleстins de Paris dans la Chapelle d'Orléans, avec celui d'Henri II, & dans la même urne. Elle est de bronze doré, terminée par une fleur-de-lys ; ses trois extrémités se terminent en autant de Dauphins, posés sur la tête de trois figures d'albâtre qui représentent les trois Graces (*k*). Les défauts de Catherine de Médicis supposent nécessairement de grandes qualités, mais qu'il ne faut pas con-

(*k*) Ce morceau est un des chef-d'œuvres de Germain Pilon, le premier de nos Sculpteurs François. Les trois Graces sont d'un *fini* & d'un *moëlleux* admirables. Ce monument arrête les yeux de tous les Connoisseurs. Le piédestal est chargé de trois distiques latins. Ce qui me fait croire que le cœur de Catherine de Médicis est joint à celui de Henri II, est le second de ces distiques, conçu en ces termes :

Cor junctum amborum *longum testatur amorem.*
Antè homines junctus spiritus, antè Deum.

Digitized by Google

fondre avec de la vertu. De ces qualités, les unes étoient politiques & acquises, les autres naturelles & de tempérament. Personne ne s'est avisé de lui contester un génie d'une étendue & d'une fermeté, non-seulement au-dessus de son sexe, mais aussi bien au-delà de la plupart des Princes dont parle l'histoire même avec éloge. Elle voyoit les événemens les plus funestes avec l'indifférence nécessaire à y apporter du remède ; & si on nous la peint quelquefois triste & abattue, c'étoit une tristesse préparée, un abattement politique pour se ménager des secours. C'est ainsi que voyant son pouvoir anéanti par le crédit des Guises sous le règne de François II, elle peint son état, sa captivité, celle du Roi son fils, au Prince de Condé, & aux chefs des Protestans. La tristesse, les soupirs, les larmes même sur son sort & celui de la Maison Royale, ne lui coûtoient rien en ces occasions. Mais s'agissoit-il de faire tête aux revers, elle avoit toute la force nécessaire. Le Roi de Navarre, mécontent que l'on portât au Duc de Guise, Grand-Maître de la Maison du Roi, les clefs du Louvre à son préjudice, vouloit quitter la Cour. Elle fit tout ce qu'elle put pour l'en dissuader; mais voyant qu'il y étoit résolu, & qu'il

Digitized by Google

devoit emmener le Connétable, elle fit défendre à ce dernier de se retirer, à peine de désobéissance, & de répondre de sa tête des événemens. Ses prières avoient fait prendre les armes au Prince de Condé ; elle l'obligea de désarmer de pleine autorité. C'est à elle qu'il faut attribuer le discours de Charles IX au Parlement, dans lequel ce Prince, presqu'enfant, parla avec plus de hauteur que n'avoient jamais fait ni Louis XI, ni François I, dans leurs plus grands mécontentemens ; & la conduite que tint le Duc d'Anjou avec le Prince de Condé qui demandoit l'épée de Connétable. Il y a une fermeté d'ame monstrueuse dans l'exécution du massacre de la S. Barthélemy. Les périls où elle avoit été exposée dès l'âge de neuf à dix ans au siége de Florence, l'avoient formée de bonne heure à ce caractère d'intrépidité, qui la rendoit capable de tout entreprendre. Pour sa religion, elle n'en connoissoit guères d'autre que celle qui s'accommodoit avec ses passions & son intérêt. Le Jésuite Maimbourg, qui ne doit pas être suspect, lorsqu'il parle des Catholiques, convient que la Cour étoit si corrompue, que les Catholiques & les Huguenots n'étoient presque distingués qu'en

Digitized by Google

ce que ceux-ci n'alloient pas à la Meſſe, ni ceux-là au Prêche ; mais qu'au reſte ils s'accordoient aſſez, en ce que les uns & les autres, au moins pour la plupart, *n'avoient guères de religion*, & point du tout de piété & de crainte de Dieu. Les mœurs de la Cour étoient celles de la Reine qui y donnoit le ton. Lorſqu'on lui eut dit que les Proteſtans avoient eu l'avantage à Dreux, parce qu'on le crut d'abord, elle ſe contenta de répondre : *Eh bien, nous prierons Dieu en François*. On a même prétendu que le célèbre Soubiſe (Jean de Parthenay) fut à la veille d'en faire une de ſes proſélytes ; & Varillas, qui avoit lu une Hiſtoire manuſcrite de Soubiſe, avoue qu'elle ſe jetta dans le parti Catholique plus par néceſſité que par choix. Il eſt certain qu'elle feignit au moins d'avoir du penchant pour la Religion Proteſtante, lorſqu'elle crut avoir beſoin du ſecours des Huguenots. Le fameux Edit du mois de Janvier 1562 fut ſon ouvrage ; & les apparences de zèle qu'elle montra pour la Religion Catholique, n'eurent jamais d'autre motif que les avantages qu'elle y trouva : en ſorte qu'on peut dire qu'elle oppoſa une religion à l'autre, ainſi que les Bourbons aux Guiſes, ou ceux-ci aux Bourbons.

Digitized by Google

Brantôme, son Apologiste, en disant qu'elle étoit *bonne Chrétienne, & fort dévotieuse*, prétend le prouver, parce qu'elle *faisoit souvent ses Pâques, & assistoit tous les jours au Service Divin, à ses Vêpres & à ses Messes.* Mais ces actions extérieures sont d'un foible poids pour balancer la conduite qu'elle tint sous les règnes de ses enfans; & ce qu'ajoute singulièrement l'Auteur, *qu'elle rendoit ses Vêpres & ses Messes fort agréables autant que dévotes, par les bons Chantres de sa Chapelle, & les plus exquis Musiciens*, prouve qu'elle cherchoit autant à *s'amuser* qu'à *s'occuper* sérieusement du Service Divin. D'ailleurs, les pratiques de dévotion ne sont pas toujours des preuves de piété. On sait quelles étoient celles de Ferdinand, dit le Catholique, celles de Louis XI, celles d'Henri III; & personne n'ignore ce qu'on doit en penser. Sa foiblesse pour les Devins, & son caractère superstitieux, sont bien mieux prouvés que sa Religion. Jamais on ne vit tant de *Nécromans*, de *Sorciers* & de *Magiciens*, qu'il y en eut sous son règne, où la France en fut inondée. On prétend que le fameux Mathématicien Bazile, consulté par Alexandre de Médicis sur sa naissance & son sort, répondit qu'une

Digitized by Google

élévation extraordinaire lui étoit destinée : d'autres sur son thème natal avoient prédit qu'elle seroit cause de très-grands malheurs. On trouva après sa mort des talismans & d'autres preuves de sa foiblesse pour la Magie. Brantôme remarque que, quoiqu'elle eût beaucoup de goût pour la représentation des Tragédies, elle s'étoit abstenue de ce plaisir depuis les malheurs arrivés après la représentation de *la Sophonisbe de S. Gelais*, représentée en 1560, aux noces de MM. de Cipière & d'Elbeuf : elle s'en tint aux Zani & aux Pantalons : ce fut peut-être là une des raisons qui ont retardé les progrès du Théâtre en France. Il ne lui naissoit point d'enfans, qu'elle ne consultât quelque Astronome sur leur destinée; & l'on sait ce qui se dit de la fameuse consultation, où le Magicien auquel elle s'adressa, lui fit voir dans une glace, par le nombre des tours que faisoient ses fils, François II, Charles IX & Henri III, le nombre des années de leur règne. Elle y vit même Henri de Guise qui disparut à l'instant, & Henri IV qui y fit vingt-quatre tours ; ce qui accrut, ajoute-t-on, la haine qu'elle avoit contre lui. Favin a rapporté ce fait dans son Histoire de Navarre. Les images enchantées,
les

Digitized by Google

les anneaux constellés devinrent à la mode ; & on trouve beaucoup d'anecdotes vraies ou fausses sur ces matières dans les manuscrits de son règne.

Pour ce qui est de la magie, dit le Laboureur (*l*) sur Castelnau, qui cherche à l'excuser, » *il est certain qu'elle y ajou-* » *toit quelque foi*, & peut-être plutôt » par superstition que par malice ; & si » l'on fait réflexion sur les dangers où » elle se trouva, on aura pitié de la né- » cessité qui la contraignit à avoir re- » cours à tous moyens politiques & sur- » naturels pour se garantir. (Cette mo- » rale est un peu relâchée). Les Astro- » logues & les Devins étoient alors en » règne.... Elle les consulta, & quel- » qu'un d'eux lui composa, pour porter » sur son estomac, pour la sureté de sa » personne, une peau de vélin, semée » de plusieurs figures & caractères ti- » rés de toutes les langues, & diverse- » ment enluminés, qui composoient des » mots moitié grecs, moitié latins, & » moitié barbares. M. Vion d'Hérouval » a eu ce talisman entre les mains ». Mezeray dit (*m*) qu'on croit que ce que le Laboureur appelle du vélin, étoit la

(*l*) Le Laboureur sur Castelnau, Livre I.
(*m*) Mezeray, dans sa Gr. hist. sous l'an 1589.

Digitized by Google

peau d'un enfant mort-né. Comme rien n'eſt moins conſéquent que l'eſprit humain, cette femme, qui craignoit les opérations chimériques d'un cerveau échauffé, & les calculs hypotétiques d'un Aſtrologue, affrontoit les périls, même ceux de la guerre, avec toute l'intrépidité d'un guerrier accoutumé aux haſards. Pendant le ſiége de Rouen en 1562, elle alloit tous les jours au fort de Sainte Catherine : *les canonades & arquebuſades*, dit Brantôme, *pleuvoient autour d'elle, qu'elle s'en ſoucioit autant que rien.* Le Connétable & le Duc de Guiſe lui remontrant qu'elle s'expoſoit trop, elle n'en fit que rire, & leur demanda pourquoi elle s'épargneroit plus qu'eux ? *Eſt-ce que j'ai moins d'intérêt*, ajouta-t-elle, *ou moins de courage que vous ? Il eſt vrai que j'ai moins de force, mais je n'ai pas moins de cœur.* Son courage lui faiſoit aimer les Officiers qui ſe diſtinguoient par leur valeur, & elle aimoit à ſe faire inſtruire de leurs actions & des occaſions où ils avoient paru ; les préſentant enſuite elle-même au Roi, elle les lui recommandoit en lui rappelant ce qu'ils avoient fait, ou pour ſa perſonne même, ou pour celle de ſes Prédéceſſeurs. S'ils avoient des démêlés

Digitized by Google

ensemble, elle cherchoit à les réconcilier avec tout le ménagement que leur délicatesse sur le point d'honneur pouvoit exiger. Elle prit ce soin pour la Chataigneraye & Pardaillan, & pour les braves Crillon & d'Entragues, au rapport de Brantôme (*n*).

Cette conduite lui gagna le cœur de plusieurs Officiers, qui croyoient ne pas trop hasarder en lui sacrifiant leur vie. On lui donna même l'éloge de mère des gens de guerre, MATER CASTRORUM, à l'exemple des Romains.

Pendant le feu des guerres civiles, elle alloit quelquefois au camp, & y encourageoit le soldat. Ceux qui l'ont accusée d'avarice, ne l'ont pas connue. Elle n'aimoit que la dépense; & quand on lui opposoit l'état d'épuisement où étoient les finances: *Il faut louer Dieu de tout*, disoit-elle; *mais il faut vivre.* Prodigue pour ses plaisirs, elle étoit au moins libérale envers les personnes qui par leur mérite avoient quelque droit à ses libéralités. Les Savans l'éprouvèrent en différentes occasions: non-seulement elle les traitoit avec distinction; mais elle savoit apprécier leurs Ouvrages,

(*n*) Pages 73, 74, 75 & 76.

Digitized by Google

ſoit en proſe, ſoit en vers. Ce fut elle qui introduiſit à la Cour ces *Ballets allégoriques*, où la poëſie aidée de la muſique, réunit les plaiſirs de l'oreille & du cœur à celui des yeux. Ronſard, Jodèle, Baïf, & les autres Poëtes qui y contribuoient, étoient loués, & ils étoient généreuſement payés. Elle aimoit la lecture des bons Livres (*o*), & faiſoit chercher ceux qu'on ne lui offroit pas, même ceux qui étoient écrits contr'elle, & les ſatires les plus vives; elle en portoit ſon jugement avec une indifférence qui ne pouvoit venir que d'une force d'eſprit ſupérieure. Si les ſatires faites contr'elle manquoient de ſel ou d'eſprit, elle s'en expliquoit, & traitoit l'Auteur d'*ignorant* & de *bavard*. Si l'Ouvrage

(*o*) Ronſard dit d'elle :

» Cette Reine d'honneur des Médicis iſſue,
» Ainçois que Calliope en ſon ſein a conçue,
» Pour ne dégénérer de ſes premiers aïeux,
» Soigneuſe a fait chercher les Livres les plus
» vieux,
» Hébreux, Grecs & Latins, traduits & à tra-
» duire,
» Et par noble dépenſe elle en a fait reluire
» Le haut Palais du Louvre, afin que ſans
» danger,
» Le François fût vaincu de ſavoir étranger.

Digitized by Google

avoit un mérite réel, elle étoit la première à en rire. *Oh! oh!* disoit-elle alors, *voilà des gens mieux instruits de nos affaires que je ne pensois.* Sa tranquillité avoit de quoi désarmer la médisance ou les Pasquins les plus outrés. Les Huguenots avoient donné le nom de *Reine-Mère* à une de leurs grosses pièces d'artillerie; elle voulut en savoir la raison. C'étoit une raison *de corps-de-garde.* On fut obligé de la lui dire; elle n'en fit que rire. Dans une conférence (*p*) qu'elle avoit avec Henri IV, alors Roi de Navarre, ce Prince (*q*) & la Reine-Mère étoient à la fenêtre d'une chambre basse, & à portée d'entendre deux goujats qui, faisant rôtir une oie, chantoient une chanson remplie d'injures les plus grossières contre la Reine. A la chanson succédèrent des discours au moins aussi insultans: l'un la maudissoit; l'autre disoit *que le Cardinal de Lorraine l'avoit engrossée d'un petit mulet.* Le Roi de Navarre impatient, vouloit prendre congé de la Reine pour les aller faire pendre; mais Catherine, en s'adressant aux goujats: *hé! que vous a-t-elle fait?* leur dit-elle; *elle est*

(*p*) La conférence de Talsi en 1562.

(*q*) D'Aubigné, Histoire Universelle, Tome I, Liv. III, ch. 5.

cause que vous rôtissez l'oie. Puis se tournant vers le Roi de Navarre, elle lui dit en riant : *Mon cousin, ce n'est pas là un objet pour notre colère ; ce n'est pas là de notre gibier.* Elle n'eût pas aisément pardonné à un Prince, ou à tel autre grand Seigneur qui l'eût insultée ; mais les injures d'un soldat lui étoient indifférentes. Le Livre intitulé *le Discours merveilleux*, ou *la Catherine*, vint à sa connoissance. Elle le lut, & n'en fit faire aucunes recherches. Elle ne fut pas plus émue de la sanglante (*r*) Epigramme de Théodore de Beze contre Charles IX, sur la comète qui parut après le massacre de la S. Barthélemy, & avant la mort de ce Prince. Enfin ce nombre prodigieux de libelles qui furent faits contr'elle depuis 1560 jusqu'à sa mort, ne firent aucune impression sur son esprit. Elle parloit avec une facilité admirable l'Italien & le François, & écrivoit également bien dans l'une & l'autre Langue ; mais, soit qu'elle préférât la Langue Françoise à sa Langue maternelle, soit que ce fût par politique,

(*r*) Elle se trouve dans la petite Histoire de Charles IX de Papire-Masson, & plusieurs Recueils du temps ; & il étoit aisé de savoir que Théodore de Beze en étoit l'Auteur. D'Aubigné en a fait une traduction, imprimée dans ses Opuscules, p. 165, où il annonce Beze comme Auteur de l'original.

Digitized by Google

elle parloit presque toujours en François aux Etrangers, même aux Italiens. Brantôme dit qu'il l'avoit vu écrire vingt lettres assez longues de suite. Il falloit qu'elle eût des occupations pressées pour ne pas faire elle-même toutes les réponses aux lettres qu'elle recevoit, qui étoient de quelque conséquence, ou pour ne pas dresser les dépêches de sa main. Elle employa un jour tout le temps qu'il faut pour aller de Blaye à Bourg, à lire un procès-verbal qui regardoit les intrigues secrettes qu'avoit conduites un Secrétaire du Connétable de Montmorency, pour lesquelles il avoit été fait prisonnier ; & elle ne quitta point, dit-il, qu'elle n'eût achevé de lire, quoique la pièce *contînt plus de dix grandes pages de parchemin*. Il ne faut pas s'étonner si, avec un génie si étendu & si laborieux, cette Princesse, agissant presque toujours par elle-même, vint à bout de tant de négociations épineuses. Il régnoit un goût de grandeur & d'élégance dans tout ce qu'elle faisoit ; & l'éclat des spectacles & des fêtes qu'elle donnoit, en excédoit encore la dépense. Cela parut sur-tout dans trois occasions célèbres, où elle crut avec assez de raison qu'il falloit faire briller aux yeux des Etrangers la grandeur & les ressources

Digitized by Google

inépuisables de la Nation. Après la pacification des premiers troubles en 1561, elle donna à Fontainebleau des spectacles dont la magnificence étonna tous les Spectateurs. Il y eut non-seulement des Tournois & des Combats à la barrière, malgré le serment qu'elle avoit fait de ne plus les permettre après la mort de Henri II; mais encore une Comédie représentée par les personnes de la Cour les plus belles & les plus distinguées. Le sujet tiré de l'Arioste, étoit *les Amours de Genèvre*. Madame d'Angoulême (*s*) y représentoit l'Héroïne de la pièce. Ronsard fit une partie des vers qui embellirent la fête (*t*). Ils sont dans le Recueil de ses Poësies, auquel il donne le titre de MASCARADES. On y représenta le Palais d'*Apollidon*, & *l'Arc des loyaux Amans* (*u*), qui est une des plus brillantes imaginations de nos anciens Romanciers, & qui prête le plus à un grand spectacle. Il n'y avoit point alors d'autres Acteurs que les Princes eux-mêmes, & les personnes

(*s*) Diane, légitimée de France, d'abord Duchesse de Castro, depuis Maréchale de Montmorency, & enfin Duchesse d'Angoulême.

(*t*) Tome IV, p. 473 de l'édition *in*-16. de 1573. Voyez le Cartel de Lhermite.

(*u*) Brantôme, dans son Discours sur Charles IX, Tome IV, p. 27.

sonnes de la Cour, qui se donnoient ces plaisirs, d'autant plus vifs & plus intéressans, qu'ils recevoient des Acteurs un éclat que ne sauroient leur donner des Mercénaires qui n'y sont intéressés que par le gain.

L'entrevue de Bayonne, au mois de Juin 1565, confondit la vanité Espagnole, & leur fit avouer qu'il n'y avoit que les François & leur Reine capables de pousser la pompe & la magnificence jusqu'où elles allèrent. Il nous en reste encore des descriptions détaillées qui prouvent qu'à peine Louis XIV est parvenu dans le siècle le plus poli de la Monarchie, au dégré où Catherine de Médicis conduisit les choses un siècle avant lui. Une partie de ce qui se passa de plus beau dans la fête célèbre de l'*Isle enchantée*, fut imitée de celle de Bayonne. Enfin, quelle que fût l'idée que les Etrangers eussent de la France, lorsque les Seigneurs Polonois y vinrent pour emmener le Duc d'Anjou leur Roi, ils avouèrent que la réalité surpassoit encore leur imagination, sur-tout après le superbe festin & le ballet des seize Dames, représentant autant de provinces de France, qui furent donnés au Château des Thuilleries. *Et notez*, dit Brantôme, *que toutes*

V. J. Kubanyi

ces inventions ne venoient d'autre boutique, ni d'autre esprit que de la Reine.

Quel génie il falloit pour fournir à tant d'opérations différentes & opposées, aux projets & à l'exécution de la politique la plus recherchée, & aux amusemens des plus brillantes fêtes! Catherine les faisoit même servir à sa politique; elle en amusoit les Peuples (*x*); elle en occupoit les Grands; elle en enveloppoit sa conduite & ses desseins. Elle n'étoit pas moins magnifique dans ses bâtimens; & malgré les circonstances des temps, elle employa les Architectes les plus célèbres au Château des Thuilleries, à ses Maisons de Saint-Maur, de Montceaux, & à celle de Chenonceaux, qu'elle s'étoit fait céder par la Duchesse de Valentinois. François I (*y*), qu'elle prenoit ordinairement pour modèle,

(*x*) Catherine disoit: » Qu'elle vouloit imiter » les Empereurs Romains, qui s'étudioient d'exhi» ber des jeux au Peuple, & lui donner du plaisir, » & l'amuser d'autant en cela, sans l'amuser à » mal faire, dit Brantôme, p. 83 cc. Comme les Romains, elle faisoit des jeux & des spectacles au point de sa politique.

(*y*) On l'appeloit alors le GRAND FRANÇOIS, & non François le Grand, pour distinguer son règne de celui de François II, qu'on appeloit le PETIT FRANÇOIS; & Catherine élevée à sa Cour, s'autorisoit ordinairement de son exemple, parce qu'elle savoit

Digitized by Google

avoit fait naître les Sciences & les Arts en France : elle les y protégea contre la barbarie dont les guerres civiles menaçoient l'Etat ; leur donna un nouveau lustre, & en tira même plusieurs de l'enfance. Tels furent la *Poësie*, la *Musique*, la *Sculpture*, l'*Architecture*. Ce fut à ses soins que la Bibliothèque du Roi dût ce qu'elle a encore de plus précieux aujourd'hui : je veux dire ces beaux manuscrits qui avoient formé la Bibliothèque des Cosme & des Laurent de Médicis. L'amour des Lettres, ce luxe érudit qui n'appartient qu'aux amateurs du rang des Médicis, ou aux Monarques, brille dans le choix du vélin, dans l'élégance des caractères, & dans la richesse des enluminures & des autres ornemens ; & l'Italie regrettera à jamais les richesses littéraires que nous tenons du goût & des soins de Catherine. Après l'ambition, à laquelle tout cédoit en elle, le fond de son caractère étoit le penchant

combien le nom de ce Prince étoit respecté, & cher à la France. En imitant son luxe & ses autres goûts, elle eût dû imiter ses vertus, sa sincérité, sa bonne foi, son attachement à l'honneur, &c.

Est-ce imiter les gens, que de cracher comme eux ?

Molière.

Digitized by Google

aux plaisirs d'éclat, & à la galanterie. Ses ennemis lui ont reproché la liberté qu'elle accordoit à ceux qu'elle estimoit, de s'expliquer trop ouvertement pour elle; & il ne tient pas aux Satiriques de son temps qu'on ne croye qu'elle eût de trop fortes liaisons & un commerce trop intime avec le Cardinal de Lorraine, le Duc de Nemours, & le Vidame de Chartres, les hommes de leur temps les plus spirituels & les mieux faits. On y joint encore le Marquis de Mescouet, dont l'indiscrétion causa sa disgrace. Un fameux Auteur (z) Protestant ne voit rien que de criminel dans toutes ces liaisons. Mais comme il n'en donne point de preuve, le doute est au moins permis. Mezeray, qui n'est pas accusé d'adulation, & le Laboureur, qui aimoit la vérité, se bornent à blâmer les penchans de la Reine pour *les passe-temps de la galanterie, de la danse, de la chasse, & des festins.*

On sait quelle étoit la Cour de François I, où elle fut élevée, & combien

(z) Jurieu, Apologie de la Réformation, Tome II, pp. 311 & 312 de l'édition de Rotterdam de 1683, *in*-16, Ouvrage où il renouvelle tout ce que l'Auteur du *Discours merveilleux*, & celui du *Réveil matin*, ont hasardé, allant encore plus loin qu'eux.

avoient gagné de terrain l'amour & la galanterie. Le grand nombre de femmes presque toutes belles qu'elle avoit à sa Cour, & le petit nombre d'anecdotes scandaleuses (*a*) qui ont passé jusqu'à

(*a*) L'une des plus connues est l'aventure d'ISABELLE DE LA TOUR DE TURENNE, dite la belle LIMEUIL, que débaucha le Prince de Condé, tué à Jarnac (en 1569), & qui accoucha dans la garderobe de la Reine. Dans cette aventure,

LIMEUIL avoit à vaincre, en ce funeste jour,
Sa jeunesse, son cœur, un Héros, & l'amour.

Il s'agissoit de combattre une rivale, *Marguerite de* LUSTRAC, veuve du Maréchal de Saint André, (tué à la bataille de Dreux en 1562), qui avoit prétendu dégager le Prince des liens de la jeune Limeuil, par la donation de sa belle maison de Saint Valery, magnifiquement meublée. Malgré toutes ces excuses, la Reine, à qui appartenoit Mademoiselle de Limeuil, par la Maison de la Tour, la fit conduire dans un Couvent. Cela est bien opposé aux idées de désordre & de libertinage, dont quelques Ecrivains font des peintures si effrayantes. Bayle, dans l'article curieux qu'il a donné de Mademoiselle de Limeuil, laisse peu de choses à désirer. Cependant on verra ici avec plaisir deux pièces de vers qui développent bien des choses, qui ont jetté Bayle dans l'embarras. L'amour du Prince n'étoit point un mystère. Varillas a eu raison d'assurer que le Prince fut aimé tout à la fois de ces deux Dames, la Maréchale de Saint André, & Mademoiselle de Limeuil; & que l'une lui donna la plus belle de ses Terres; l'autre ce qu'elle avoit de plus précieux, opposant ainsi le comble des faveurs à la magnificence des présens: mais il ne s'agissoit point de mariage; & tout ce que Varillas a débité de politique sur cet article, est pure chimère. On y verra que la vertueuse Reine

Digitized by Google

nous avec certitude, est une preuve de l'attention de Catherine à exclure les dé-

de Navarre (Jeanne d'Albret), ennemie de la Maréchale de Saint André, prit parti pour la belle Limeuil. Les deux pièces desquelles il s'agit, sont imprimées dans la sixième partie des *Œuvres Françoises* du célèbre Joachim du Bellay. La première, qui est de du Bellay, est intitulée: *Chanson pour Madame la Maréchale de Saint André*, & se trouve fol. 31 recto & verso. La voici.

» Je ne puis dissimuler
» L'amitié que tant je prise;
» Aussi ne veux-je céler
» Qu'en prenant, je ne sois prise.
» Puisqu'Amour m'a fait connoître
» Que l'honneur en est le maître,
» Je n'ai crainte qu'on la voie,
» Et veux bien que chacun l'oie.
» Car ce qui est louable à le penser,
» Ne doit point l'œil ni l'oreille offenser.

» Ce n'est folle affection
» Qui me tient en servitude;
» Mais une obligation,
» Pour fuir ingratitude.
» Ne pensez donc que j'offense,
» Ni moi, ni ma conscience,
» Quand un tel ami j'honore,
» Ou plutôt quand je l'*adore*:
» Car sa vertu ne se doit moins aimer,
» Qu'ingratitude accuser ou blâmer.

» Je laisserai donc parler
» Ceux qui font de moi leur conte.

Digitized by Google

fauts grossiers de sa Maison. Pour les empoisonnemens qu'on lui impute, l'Hist-

» Un point me peut consoler,
» Que ne puis recevoir honte :
» De leurs langues ne me garde,
» Ayant l'honneur sous ma garde ;
» Celui qui aimer me daigne,
» Me conduit sous son enseigne.
» Et à bon droit celui qui garde honneur ;
» Car il est peint au vif dedans mon cœur.

Cette pièce, où parle la Maréchale de Saint André, prouve autant son amour que la donation de Saint-Valery. L'Auteur mourut en 1560 le premier Janvier; c'est donc sur la fin de 1559. Il ne s'agissoit donc point de mariage, puisqu'*Eléonor de Roye*, première femme du Prince de Condé, mariée le 22 Juin 1551, ne mourut que le 23 Juillet 1564. Et peut-être Mademoiselle de Limeuil avoit-elle épousé SCIPION SARDINI, noble Luquois, avant que le Prince de Condé fût veuf. Ainsi l'Auteur du *Discours merveilleux*, qui assure que le Prince de Condé étoit engagé avec la *Limeuil* dès le temps de sa prison, c'est-à-dire dès 1559, a raison. Varillas & Mezeray, qui prétendent qu'il ne l'aima qu'après la première paix faite en Mars 1563, ont tort. Varillas, qui suppose dans Catherine le projet d'acquérir le Prince en lui faisant épouser la belle *Limeuil*, donne dans ses chimères ordinaires.. Mezeray, qui ne donne des vues de mariage qu'à la Maréchale de Saint André, se trompe également. Il n'y avoit que de l'amour sur le jeu. Varillas, qui regarde la Maréchale & Limeuil comme rivales, a raison ; & les conjectures de Bayle sont démenties par le fait. Cette rivalité existoit dès 1559. Mezeray, qui n'en dit rien, n'étoit pas instruit. La dernière disputoit le terrain du côté du cœur & de la galanterie ; cela est vrai. Le Prince étoit veuf à la naissance de l'amour qu'eut pour lui, la Maré-

toire la disculpe de ceux de François II & de Charles IX; & l'accusation n'est

chale de Saint André; cela est faux. Cependant elle lui donna sa belle Terre de Saint Valery, par rivalité; & *Limeuil* lui sacrifia son honneur, peut-être par le même motif; cela paroît certain. M. le Président Hénaut, qui a adopté les projets chimériques de mariage de Limeuil & de la Maréchale de Saint André, s'est mépris avec Varillas, mauvais guide qu'il suit trop souvent. Voici la réponse que fit sous le nom de Limeuil en 1559, la Reine de Navarre, Jeanne d'Albret, dont j'ai vu plusieurs autres pièces de vers, imprimées dans le Recueil de du Bellay. Elle est insérée dans ses Poësies, fol. 31 verso, & 32 recto.

» Amour contre amour querelle :
» Si par double effort contraire,
» Le mien l'on me vient soustraire,
» A l'honneur d'honneur j'appelle.

» Sotte amour & ignorance,
» Aveuglent une cervelle,
» Et font qu'un songe on révèle
» Au lieu de vraie apparence.

» Celle qui fait tant sa gloire
» D'aimer, aussi d'être aimée,
» Feroit feu après fumée,
» S'elle me le faisoit croire.

» Mais le Saint où elle voue,
» A mon offrande reçue;
» Et ma fermeté connue,
» Qui fait qu'ailleurs ne se loue.

Jeanne d'Albret fit vraisemblablement ces vers dans le voyage qu'elle fit en Cour avec le Roi de Navarre son mari en 1558 & 1559.

Digitized by Google

qu'une preuve de la haine de parti contr'elle. Il faut mettre au même rang ce que Henri Etienne (*b*) dit de la mort du Dauphin François, empoisonné sous le règne de François I par Montécuculli en 1536 ; de la mort du Duc d'Anguyen, tué à la Rocheguyon, ou la Roche-sur-Yon en 1546, dont il n'y a ni preuve, ni soupçon légitime. Le seul intérêt qu'elle pouvoit avoir à la mort du *Vidame de Chartres*, François de Vendôme ; d'*Odet de Coligny*, dit le Cardinal de Châtillon ; d'*Andelot* son frère ; de *Jeanne d'Albret*, mère de Henri IV ; cet intérêt a pu servir de motif & de couleur aux soupçons ; mais le chagrin du Vidame emprisonné par ordre de la Reine, à laquelle il avoit rendu les services les plus importans, & de laquelle il se croyoit aimé, put faire sur lui l'effet du poison. Le Cardinal de Châtillon, l'Amiral & d'Andelot ses frères, avoient des ennemis mortels & irréconciliables dans la Maison de Guise, qui avoit accusé hautement l'Amiral d'avoir fait tuer le Duc François de Guise par Poltrot.

Jeanne d'Albret fut ouverte, sans que *Caillard* son Médecin, & *Desnœuds* son

(*b*) Discours merveilleux, p. 21.

Digitized by Google

Chirurgien, qui ouvrirent ſon cerveau ; y trouvaſſent aucune marque de poiſon (*c*), non plus qu'aux parties nobles. Deſnœuds & Caillard étoient zélés Proteſtans, & le premier eſt Auteur de quelques libelles contre la Cour. Eût-il manqué d'y parler du poiſon duquel Jeanne ſeroit morte, s'il n'eût été convaincu du contraire ? Enfin, n'y avoit-il à la Cour que la Reine capable de toutes

(*c*) Cayet, Chron. novennaire, Tome I, p. 129, ſous l'an 1572. Voyez auſſi une fort bonne note ſur ces vers du ſecond Chant de la Henriade,

> Je ne ſuis point injuſte, & je ne prétens pas
> A Médicis encore imputer ſon trépas.

page 186 & ſuiv. juſqu'à la page 190 de l'édition *in-8.* de 1723, publiée par l'Abbé Desfontaines ; & les Mémoires de M. l'Abbé d'Artigny, Tome V, p. 199, où ce fait eſt examiné. Cependant l'*Etoile* a ſuivi l'Auteur du *Diſcours merveilleux*, & dit que Jeanne d'Albret fut empoiſonnée par *René*, Parfumeur de la Reine. *Olhagaray*, dans ſon Hiſtoire de Foix, p. 627, dit qu'elle avoit été empoiſonnée dans un feſtin où le Duc d'Anjou étoit le 9 Juin, d'un boucon qui lui fut donné, & qu'elle en mourut cinq jours après. Cet Auteur étoit Proteſtant. *Favin*, dans ſon Hiſtoire de Navarre, p. 862, dit affirmativement qu'elle mourut poumonique ; & au reſte il copie la Chronologie novennaire. Mezeray, d'après M. de Thou, parle des ſoupçons de poiſon, & dit *préciſément* que le cerveau de Jeanne d'Albret ne fut point ouvert, *quoique le Roi l'eût préciſément ordonné.* Si l'Hiſtoire a des incertitudes, c'eſt celles des temps où les eſprits ſont partagés par les paſſions des partis oppoſés.

Digitized by Google

les horreurs de ſon temps ? Les Guiſes étoient-ils hors de ſoupçon ? François II, Duc de Guiſe, au rapport du Préſident de Thou, n'avoit-il pas voulu faire aſſaſſiner Antoine de Bourbon dans l'appartement du Roi François II ? Et ce Prince n'ayant pu ſe réſoudre à ce maſſacre, le Duc ne dit-il pas, *quel pauvre Roi nous avons !* Preuve ſans réplique que tous les crimes n'étoient pas l'ouvrage de Catherine.

Henri IV étoit ſans difficulté l'homme pour lequel elle eut toute ſa vie l'averſion la plus conſtante & la plus forte; & cependant il n'y a point d'attentat certain de ſa part ſur la vie de Henri. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on pût auſſi aiſément la diſculper ſur le maſſacre de la Saint Barthelemy. Si ce forfait, qui en enveloppe tant d'autres, n'eſt pas celui de Catherine de Médicis ſeule; ſi les Guiſes, ſi l'Eſpagne, ſi Rome même en eſt complice, il n'en eſt pas moins certain qu'elle l'eût pu détourner (*d*);

(*d*) A minuit, dit d'Aubigné, (au moment que la Saint Barthelemy alloit commencer), la Reine » qui craignoit au Roi quelque mutation, deſ- » cend dans la chambre de ſon fils, où ſe trou- » vèrent les Ducs de Guiſe & de Nevers, Birague, » Tavannes, & le Comte de Rètz, tous menés » là par Monſieur. Ayant trouvé le Roi en quelque

Digitized by Google

que, ſans ſes funeſtes conſeils, le Roi ſon fils ne s'y ſeroit jamais réſolu; qu'elle fut enfin le premier mobile des malheurs & de la honte du nom François par cette effroyable boucherie. Brantôme (*e*), qui eſſaye de faire ſon apologie, y réuſſit fort mal, & ne dit rien de raiſonnable, & qui ſerve à ſa cauſe. Il eſt auſſi vrai qu'elle fut le mobile de la Saint Barthelemy, qu'il l'eſt qu'elle ne penſa qu'à régner ſous ſes enfans, & qu'elle les regarda comme ſes ennemis (*f*),

» doute, la Reine, entr'autres propos, pour l'en-
» courager, y apporta ces paroles : *Vaut-il pas mieux,*
» dit-elle, *déchirer ces membres pourris, que le ſein de*
» *l'Egliſe, Epouſe de Notre-Seigneur ?* Elle acheva par
» un trait pris des Sermons de l'Evêque de Bitonte,
» en le citant : *Che pietà lor ſer crudele ; che crudeltà*
» *lor ſer pietoſa* ««. D'Aubigné, Tome II, Liv. I, c. 4.
De Thou, Liv. 52, p. 23 de l'Edition *in*-8°. de Drouard.

(*e*) *Dames Illuſtres*, p. 68 & ſuiv.

(*f*) C'eſt ce que dit hiſtoriquement M. de Voltaire, en ces beaux vers, Chant II, p. 31 de l'édition de Londres de 1737.

» Chacun de ſes Enfans, nourri ſous ſa tutelle,
» Devint ſon ennemi, dès qu'il régna ſans elle.
» Ses mains autour du trône, avec confuſion,
» Semoient la jalouſie & la diviſion.
» Oppoſant ſans relâche, avec trop de pru-
» dence,
» Les Guiſes aux Condés, & la France à la
» France.

Digitized by Google

dès qu'ils voulurent régner ſans elle. Les éloges de ſes Partiſans en vers & en proſe ne la juſtifieront jamais aux yeux de la poſtérité équitable & déſintéreſſée. Elle ſéparera toujours ſes bonnes qualités d'avec ſes défauts, qui l'empêchèrent d'être une des plus grandes Reines qu'eût eues la Monarchie Françoiſe.

» Toujours prête à s'unir avec ſes ennemis,
» Et changeant d'intérêt, de rivaux & d'amis.
» Eſclave des plaiſirs, mais moins qu'ambi-
» tieuſe,
» Infidelle à ſa ſecte, & ſuperſtitieuſe :
» Poſſédant en un mot, pour n'en pas dire plus,
» Les défauts de ſon ſexe, & peu de ſes vertus.

Tel eſt le portrait réfléchi qu'en fait M. de Voltaire, & que j'ai annoncé.

Digitized by Google

PHILIPPE DUC.

L'AMOUR de Henri II pour Diane de Poitiers, ne l'empêcha pas d'avoir quelques autres attachemens; mais ils ne furent que passagers. Tel fut celui qu'il eut pour une Demoiselle nommée PHILIPPE DUC, Piémontoise, sœur de *Jean-Antoine Duc*, né à Montcaillier en Piémont, Ecuyer de la grande Ecurie du Roi. Elle fut mère de *Diane* (*g*) légitimée de France, crue mal-à-propos fille de la Duchesse de Valentinois, comme nous l'observons en parlant de cette dernière. L'Auteur de l'Abrégé Chronologique dit que Philippe Duc se fit Religieuse après ses couches, sans indiquer l'Ordre qu'elle embrassa, ni le Monastère où elle entra.

(*g*) Ses deux mariages, le premier avec Horace Farnèse, Duc de Castro, & le second avec François, Duc de Montmorency, ont donné lieu à une *Nouvelle historique*, imprimée à Paris en 1675, sous le titre de DIANE DE FRANCE, petit *in*-12, 119 pages.

Digitized by Google

DIANE DE POITIERS.

Il est surprenant qu'une femme presqu'aussi célèbre dans notre Histoire que Henri II lui-même, ait été si peu connue de ceux qui en ont parlé; la plus grande partie de nos Auteurs ont suivi à l'aveugle ce que la haine ou la flatterie ont fait dire de son temps. Nous tâcherons de dégager ce qu'ils disent, de vrai, des erreurs qu'ils ont adoptées, ou malignement, ou faute d'exactitude. Diane de Poitiers étoit fille aînée de *Jean de Poitiers* (*h*), Seigneur de S. Vallier, & de Jeanne de *Bastarnay*, sa première femme. Comme j'ai une preuve sans réplique qu'elle mourut âgée de soixante-six ans, trois mois, vingt-sept jours, le six des Calendes de Mai, c'est-à-dire le 22 Avril 1566; il s'ensuit qu'elle na-

(*h*) *Jean de Poitiers*, Seigneur de S. Vallier, étoit fils aîné d'*Aymar de Poitiers*, Seigneur de S. Vallier, & de *Jeanne de la Tour*, dite de Boulogne; Maison de laquelle descendoit Catherine de Médicis, du côté maternel. Celle de Poitiers, des Comtes de Valentinois, certainement connue dès le douzième siècle, étoit une des plus anciennes du Dauphiné, & la plus puissante après celle des Dauphins de Viennois. Quelques-uns la font descendre des anciens Comtes de Poitiers. C'est le sentiment de Besly; mais il est contesté.

Digitized by Google

quit le 5 Septembre 1499, & non pas le 31 Mars 1500, comme le dit Bayle. Elle n'avoit que quatorze ans, lorſqu'elle épouſa par contrat du 29 Mars 1514 Louis de Brézé (*i*), Comte de Maulévrier, grand Sénéchal de Normandie, fils de Jacques de Brézé, Comte de Maulévrier, & de CHARLOTTE, bâtarde de France, & fille de Charles VII, & d'Agnès *Sorel*; en ſorte que du côté maternel, les enfans nés du mariage de Diane trouvoient deux Maîtreſſes de nos Rois pour aïeules. J'ai parlé du malheur domeſtique de Jacques de Brézé, qui aſſaſſina cruellement ſa femme ſurpriſe en adultère. Louis fut plus heureux, & il paroît que pendant ſa vie il n'eut point à ſe plaindre de la fidélité de Diane, à laquelle on donna le nom de *grande Sénéchalle*, à cauſe de ſon mari. Il mourut père de deux filles le 23 Juillet 1531. Si l'on en croyoit ce qu'ont écrit ſans aucun fondement nos plus grands Hiſtoriens (*k*), & d'après eux une

(*i*) Il étoit veuf de Catherine de DREUX, Dame d'Eſneval, fille de *Jean*, Seigneur de *Beauſſard* en *Thymerais*; lequel pourroit bien deſcendre de l'ancienne Maiſon de Châteauneuf, alliée aux Maiſons de France & d'Angleterre, & dont quelques Seigneurs ont porté le ſurnom de DREUX, & ne pas deſcendre de Louis le Gros.

(*k*) Mezeray, Abrégé Chronologique, Tome IV, p. 520, ſous l'année 1523.

infinité

Digitized by Google

infinité de Copiſtes, la ſageſſe de Diane eût été plus ſuſpecte que dès l'an 1523, & François I n'auroit accordé la grace de Jean de Poitiers, père de Diane, *qu'après avoir pris de ſa fille ce qu'elle avoit de plus précieux.* Ce ſont les termes dont ſe ſert Mezeray, après avoir parlé de la déſertion de Jean de S. Vallier, qui ſuivit le parti du Connétable de Bourbon, & du procès qui fut fait à S. Vallier. L'erreur eſt groſſière. Le père de Diane fut condamné à mort par Arrêt du Parlement du 16 Janvier 1523. Le coupable éprouva toute la crainte que peut donner une mort pareille à celle à laquelle il étoit condamné : ſa frayeur fut telle que M. de Thou a remarqué qu'ayant obtenu ſa grace ſur l'échafaud, il reſta malade d'une fièvre à laquelle on a donné le nom de *S. Vallier*, pour indiquer une fièvre cauſée par la peur ; & d'autres ont écrit que ſes cheveux blanchirent dans une ſeule nuit. D'ailleurs la peine de mort ne fut que commuée en une autre preſque auſſi cruelle que la mort même. Par les lettres de rémiſſion, le coupable devoit être *enfermé perpétuellement entre quatre murailles de pierres maçonnées deſſus & deſſous, auxquelles*, eſt-il dit, *il n'y aura qu'une petite fenêtre, par laquelle on lui adminiſtrera*

Digitized by Google

son boire & son manger. La dégradation de noblesse, la confiscation des biens, & les autres peines portées par l'Arrêt, devoient subsister; mais à qui S. Vallier dut-il cette commutation? Rien ne prouve *que ce fut à sa fille*; & suivant l'énoncé des Lettres de François I, *ce fut aux prières du Comte de Maulévrier* (*l*), *grand Sénéchal de Normandie, & des autres parens & amis de S. Vallier.* En effet, c'est mal-à-propos & très-faussement que Mezeray, & les autres Historiens qui l'ont suivi, ont écrit *que Diane étoit encore fille, qu'elle n'avoit que quatorze ans, & que son honneur fut sacrifié à la vie de son père.* Il y avoit près de dix ans qu'elle étoit mariée, & ne pouvoit plus faire le prétendu sacrifice dont on veut parler; & à l'égard de l'âge, elle avoit près de vingt-quatre ans, étant née, comme nous l'avons dit, en Septembre 1499. Et une observation à faire, c'est que ceux qui accusent Diane de Poitiers d'avoir sauvé la vie de son père aux dépens de son honneur, la font ou trop jeune, puisqu'ils ne lui donnent que quatorze ans, comme a fait Mezeray, ou trop vieille, comme a fait Varillas, sui-

(*l*) D'après cette preuve, pourquoi s'obstiner, comme fait M. le Président Hénaut, (Tome I, page 356, sous l'an 1547,) à attribuer la grace de Jean de Saint-Vallier à sa fille?

vant lequel elle auroit eu environ quarante ans, si ce qu'il dit de son âge étoit exact. Il faut donc regarder comme une calomnie odieuse ce qu'on a dit de l'amour du Père (François I), & du Fils (Henri II), pour Diane; & il faut croire au contraire que la grande Sénéchale ne donna aucune prise sur sa conduite tant que vécut son époux. Elle prétendit même signaler sa tendresse, & la perpétuer après la mort de Louis de Brézé, par des témoignages publics. Elle lui fit élever un superbe Mausolée dans l'Eglise de Notre-Dame de Rouen (*m*), où on le voit encore. Elle porta le deuil toute sa vie, & *ses couleurs* même dans sa plus haute faveur étoient *le blanc & le noir* (*n*). Ses devises étoient assorties à cet extérieur; on en voit encore une dont le corps est un tombeau, d'où sort une flèche entourée

(*m*) Ses entrailles sont à Anet, où il mourut, & son cœur à l'Abbaye de Coulombs, près Nogent-le-Roi, où sont inhumés Jacques de Brezé son père, & Charlotte, fille naturelle du Roi Charles VII, sa mère.

(*n*) Du temps de François I, les femmes se relâchèrent beaucoup sur l'exactitude du deuil. Diane introduisit la réforme, en s'habillant pourtant de soie, dit Brantôme. » Si ne se réformoit-elle point » tant, qu'elle ne s'habillât gentîment & pompeu» sement, mais *tout noir & blanc*; & paroissoit plus de » mondanité que de réformation, & sur-tout montroit toujours sa belle gorge «. Brantôme, *Dames Galantes*, Tome II, p. 102.

Digitized by Google

d'un rameau verd, & ce mot, *sola vivit in illo*. Il falloit enfin qu'elle se piquât d'un respect constant pour la mémoire de son époux, puisque les Poëtes (*o*) en faisoient un sujet de leurs éloges long-temps après la mort de Louis de Brézé. Elle avoit trente & un ans lorsqu'elle resta veuve. Le Duc d'Orléans qui fut depuis le Dauphin, né en Mars 1518, n'en avoit pas treize; il n'étoit pas d'ailleurs d'un caractère fort vif: ainsi on ne peut pas donner d'époque raisonnable à leur amour avant l'année 1535. Il falloit qu'elle fût déjà très-avant dans la faveur en 1538, puisque Françoise de Brézé, sa fille aînée, épousa Robert de la Mark, Duc de Bouillon, Prince souverain de Sedan, cette même année. La seconde épousa depuis Claude

(*o*) Joachim du Bellay disoit d'elle dans une de ses Odes de la sixième partie de ses Poësies, fol. 26 & 27.

» Je ne veux pas oublier
» Cette amitié conjugale,
» Laquelle on doit publier
» Pour sa plus ferme & loyale.
» Cette humble viduité
» En montre la vérité;
» Qui parmi cette hautesse,
» Egale à celle des Dieux,
» Ne montre rien à nos yeux
» Qu'une couleur de tristesse.

Digitized by Google

de Lorraine, *Duc d'Aumale*, frère de François, *Duc de Guiſe*, & oncle de Henri; mais ce mariage ne ſe fit qu'en 1546, & fut le lien des intérêts de Diane avec ceux des Guiſes. *Laplace*, qui parle de ce mariage, obſerve que François I ne voulut pas que l'épouſe eût le manteau de *Princeſſe* que le Duc prétendoit lui donner, ſoit que la Ducheſſe d'Etampes lui enviât ſa conquête, ſoit qu'elle en craignît les ſuites. Après la mort du Dauphin François, & vu l'état de langueur où étoit tombé le Roi, les deux Favorites, la Ducheſſe, & Diane, qu'on appeloit toujours *la grande Sénéchale*, devinrent ennemies mortelles; la jalouſie de beauté eut ſans doute beaucoup de part à leur haine. Le mariage du Prince & la beauté de Catherine de Médicis ne diminuèrent point l'attachement de Henri pour Diane. La haine des deux rivales éclata de la manière dont nous l'avons dit en parlant de la Ducheſſe d'Etampes. La Cour eut deux partis; celui de Madame d'Etampes, qui ſacrifia tout au projet de mariage du Duc d'Orléans avec une Princeſſe de la Maiſon d'Autriche; & celui de Diane, qui s'y oppoſa de tout ſon pouvoir. Madame d'Etampes fit conclure le traité de Crépy, dans la

Digitized by Google

vue de ce mariage duquel l'Empereur l'amuſoit; & Diane fut cauſe des proteſtations que fit Henri contre ce traité. La Ducheſſe d'Etampes, qui ſe flattoit d'être plus belle que la Sénéchale, & qui étoit plus jeune de près de dix ans, ramenoit inceſſamment l'âge de ſa rivale ſur le tapis; elle parloit beaucoup plus hardiment que Diane. François I vivoit, & il eût été dangereux d'offenſer la Ducheſſe juſqu'à un certain point. Mais il étoit bien difficile que la Sénéchale ne cherchât pas à ſe venger au moins ſourdement; elle avoit pour elle le Dauphin & ſa petite Cour. Ainſi tandis que Madame d'Etampes ne perdoit aucune occaſion de décrier l'âge & la figure de Diane, celle-ci faiſoit courir les bruits les plus odieux contre la conduite & la fidélité de Madame d'Etampes. C'eſt à ces temps de haine & de rivalité entre ces deux Dames, qu'on doit les anecdotes les plus injurieuſes contre l'une & contre l'autre.

Ce fut ſans doute pour venger la Grande Sénéchale, que le Dauphin fit courir le bruit que la Ducheſſe d'Etampes avoit des liaiſons criminelles avec *Jarnac* ſon beau-frère, & qu'elle ſe dédommageoit des infirmités du Roi avec le Comte de

Digitized by Google

Boſſut. Pour rendre l'amour du Dauphin ridicule, la Ducheſſe aſſuroit, dit-on, qu'*elle étoit née le jour que Diane avoit été mariée* (*p*). Elle ſe trompoit, ou plutôt elle vouloit en impoſer. Cependant à force de ſe récrier contre l'âge de Diane, on peut dire qu'elle parvint à faire croire une partie de ce qu'elle diſoit. Peut-être Diane (*q*) eût-elle bien fait, ſi elle eût publié elle-même ſon extrait baptiſtaire; mais c'eſt une choſe à laquelle une femme de trente ans paſſés, qui a d'auſſi grandes prétentions qu'elle en

(*p*) La Ducheſſe d'Etampes étoit née en 1509; Diane ne fut mariée qu'en 1514, ainſi le fait étoit faux; mais il ne s'enſuit pas que la Ducheſſe d'Etampes ne l'ait pas publié. Une femme qui en hait une autre, peut ſe livrer à de plus étranges paradoxes.

(*q*) Par une petite pièce de Cl. Marot, inſérée dans ſon Recueil d'Etrennes, Tome II de ſes Œuvres, p. 94 de l'édition de 1700. Il paroît que la Cour ne regardoit pas la grande Sénéchale comme auſſi âgée que l'ont cru Varillas & Brantôme lui-même. C'eſt ainſi qu'il en parle.

» Que voulez, Diane bonne,
» Que vous donne?
» Vous n'eûtes, comme j'entens,
» Jamais tant d'heur au PRINTEMS
» Qu'en AUTOMNE.

Le Printemps d'une femme eſt depuis quinze ans jusqu'à vingt-cinq; ſon Automne depuis vingt-cinq ou trente juſqu'à quarante-cinq.

Digitized by Google

avoit, ne sauroit se résoudre. Dès l'an 1538, il parut des pièces publiquement imprimées, & dans lesquelles elle étoit même nommée, où on la traitoit sans ménagement *sur sa vieillesse, sa coqueterie, son blanc, son rouge, ses fausses dents, ses faux cheveux, &c.* Quand la Duchesse d'Etampes y auroit mis la main, elle n'eût pas mieux réussi. Heureusement pour Diane, les vers satiriques étoient latins ; & ceux où on vantoit son mérite & ses charmes, étoient françois.

Un Poëte Champenois, nommé *Jean Vouté*, & plus connu sous le nom de VULTEIUS, dans le Recueil de ses Poësies, qui furent imprimées à Paris (*r*), inséra trois Epigrammes sanglantes, & qui font voir qu'on parloit d'elle avec tant de liberté, que cela feroit croire qu'elle n'étoit pas encore Maîtresse du Prince, ou que son crédit étoit bien foible. Il y a tout lieu de penser que le Poëte étoit assuré de l'approbation de la Duchesse d'Etampes. Cela est d'autant plus croyable, que le Recueil où se trouvent ces pièces, est honoré d'un éloge du célèbre *Salmon Macrin*, Valet-de-Chambre

(*r*) En 1537, *in*-16, *Apud Simonem Colinaum*, dédiées à François Bouhier, Evêque de Saint-Malo. Sur Jean Vouté, voyez Baillet, des Poëtes François qui ont écrit en latin.

de

Digitized by Google

de François I, & pour ainsi dire, *Poëte à la suite de la Cour* (*i*).

(*i*) Comme les Poësies de *Jean Vouté* sont rares, que les pièces dont je parle me paroissent inconnues de nos Auteurs les plus avides d'anecdotes, de Bayle même, *le Furet de la Littérature*; je me suis fait un devoir de les placer ici.

IN PICTAVIAM *anum Aulicam*.

Fle, Malpassia *passerem tuum*, *fle*;
Plorate hunc simul, aulica puella,
Cadurcus (*) *memini, Poeta dixit.*
Sed cum vix tibi dentium supersit
Fragmentum, inque tuis genis quietè
Pulex nidificet, quid ipsa ploras?
Fles quid dic mihi passerem puella?
Flere ut jusserit aulicas puellas,
Non dixit tibi; nam puella non es.

(*) Marot, Epître du Passereau de Maupas, §. 53 p. 40.

IN EAMDEM.

Empto quæ faciem colore pingis,
Quæ ornas dentibus os tuum paratis,
Quæ celas capitis nives, redempto
Crine, ut te juvenes sequantur, ipsa
Stulta es; non trahit esca ficta prædam.
Emas, consilium sequuta nostrum,
Cunnum, vel minimo annulo minorem;
Ne vivam, nisi quos voles habebis.

Ex Joan. Vultei Hendecasyllab. Lib. I, fol. 16 & 17.

Digitized by Google

Dans le temps que la Duchesse d'Estampes & ses émissaires prodiguoient les

IN PICTAVIAM.

Deformosissima *cum sit Aulicarum*,
VETUSTISSIMA *cumque* ANUS *sit*, *& cum*
Sit spurcissima, tristiorque inepta
Simiæ *natibusque clunibusque*;
Cumque sit sordidior lupis, venusti
In se nihilque habeat, vel elegantis,
Arrectum modo respuat nec ullum
Penem Pictavia, *audita illa pellex*
Impurissima, & omium improbarum
Improbissima, credit attamen se
Pulchritudine, gratiâ, decore,
Formâ splendidiore, ditiore
Cultu perfacile aulicas puellas
Omnes vincere; quod probare gestit
Fuco, quo faciem indecenter ornat.
Sed hanc, per Venerem, velim rogatam
Num vestis lacera esse quit quod ipsa est
Vestis integra? Calceus vetustus
In cujus soleâ patent fenestra
Ampla, nunc poterit videri & esse?
Num mammæ vacuæ pendulæque
Num rugæ innumeræ *possunt placere?*
Id me PICTAVIA *audiat docente*,
Nullo tempore fœminas renasci,
» *Illa temporibus, cadunt ab usu*,
» *Nec postquam cecidere, suscitantur.*

Joan. Vultei Hendec. Lib. II, fol. 48 recto & verso.

noms de *vieille ridée*, *vieille édentée*, à Diane, elle n'avoit encore que trente-huit ans : la passion du Dauphin étoit naissante ; & les satires, loin de le dégoûter, sembloient serrer les liens qui l'attachoient *à sa Diane*. Catherine de Médicis étoit la première à prendre son parti, & elle avoit pour elle une complaisance qu'on eût pu prendre pour de l'amitié, tant elle savoit dissimuler ses sentimens ! Mais l'ambition étoit la première, & peut-être la seule de ses passions ; & elle pensoit avec raison que ce n'étoit qu'en vivant bien avec la Favorite, qu'elle pouvoit conserver son crédit à la Cour. Quelques-uns ont prétendu que Diane, par reconnoissance, s'étoit opposée aux projets que le Roi avoit formés de répudier la Reine. Je ne vois rien qui le prouve.

Pendant la vie de François I, Diane fut obligée de céder à la Duchesse d'Etampes ; mais à la mort de ce Prince, elle resta seule maîtresse de son Successeur. La politique l'empêcha de dépouiller la Duchesse des grands biens qu'elle avoit amassés pendant sa faveur. Elle eût donné un exemple contr'elle. La retraite de Madame d'Etampes fut toute la vengeance qu'elle se permit à son égard.

Digitized by Google

Mais les Courtisans qui avoient été attachés à la Duchesse, & qui étoient l'ouvrage de sa faveur, ceux même qui ne devoient leurs emplois qu'à leur mérite & à l'estime de François I, ne se soutinrent pas long-temps. La face de la Cour changea entièrement, & l'on peut dire que Henri ne régna plus que sous l'empire de Diane. Ce Prince, brave & guerrier, étoit d'un tempérament doux & facile (*i*); naturellement modeste, il croyoit ceux qu'il aimoit, & se guidoit plutôt par leurs lumières que par les siennes; ses passions n'étoient peut-être constantes, que parce qu'elles n'étoient pas vives.

Il n'étoit pas difficile de s'emparer de l'esprit d'un Prince de ce caractère; l'habitude faisoit sur lui ce qu'un amour violent peut produire dans un autre. Diane, qui le connoissoit, sut profiter de sa foi-

(*i*) Cela donna lieu à ce quatrain:

Sire, si vous laissez, comme *Charles* désire,
Comme DIANE fait, par trop vous gouverner,
Fondre, pétrir, mollir, refondre, retourner,
Sire, vous n'êtes plus, vous n'êtes plus que
CIRE.

Le *Charles* dont il s'agit, étoit Charles de *Lorraine*. Voyez Brantôme, Tome II, p. 8, & là l'apologie à sa manière de la foiblesse de Henri II.

Digitized by Google

blesse. Elle s'assura du Conseil, du Clergé, du Militaire, & des Finances. Le Cardinal de Lorraine, avec lequel les Satiriques du temps ont publié qu'elle avoit des liaisons qui alloient au-delà de l'amitié, prit la place du Cardinal de Tournon. Le Connétable de Montmorency, qui eût toujours été éloigné des affaires, si les derniers ordres de François I eussent été suivis, fut aussi-tôt rappelé; & lui & le Duc de Guise devinrent les arbitres de tout ce qui regardoit la guerre, avec le Maréchal de Saint-André. Tous trois avoient une complaisance aveugle pour Diane (*k*). Le dernier étoit entièrement sa créature: il eut la dépouille de d'Annebaut, qui fut obligé de se défaire de sa Charge de Maréchal de France, pour conserver celle d'Amiral qu'il préféra.

Le vieux Maréchal de Biez ne fut guères mieux traité que d'Annebaut, & n'eut point de part aux graces, dans la distribution qu'on en fit au commencement du nouveau règne. Il mourut même depuis dans une disgrace telle qu'il eût perdu la vie, s'il n'eût point eu

(*k*) *Serviliter à Card. Lotharingo colebatur*, dit M. de Thou. Il ajoute aussi-tôt: *Eorum* (Guisianorum) *libidini ancillabatur* (Diana). Elle fut ainsi le principe du pouvoir monstrueux des Guises.

Digitized by Google

l'honneur d'avoir armé Henri II Chevalier.

Dans les Finances, Diane mit un *Blondet* de Rocquencourt, qui lui appartenoit, à la place du Trésorier *Jean Duval* (*l*); & du grand nombre de Cardinaux qui étoient à la Cour, il ne resta presque que le Cardinal de Lorraine. Par ces changemens & cette politique, Diane ne trouvant plus dans l'administration des affaires que des personnes entièrement dévouées à ses intérêts, devint maîtresse absolue. Elle obtint du Roi le don du Droit de confirmation, qui, avant l'établissement de la Paulette, faisoit un objet très-considérable. Le Duché de Valentinois lui fut donné à vie au mois d'Octobre 1548, & le don confirmé en 1550. Elle prit alors le titre de DUCHESSE DE VALENTINOIS. Le Duc d'Aumale, son gendre, eut la concession des *Terres vacantes* du Royaume. Le Cardinal de Lorraine s'empara de la belle maison du Comte de Bossut (*m*), qui se rédima, par l'abandon

(*l*) *Jean Duval* étoit d'un mérite & d'une probité reconnus. Marot en parle comme d'un homme de Lettres; & il y a des vers de Duval dans les Œuvres de Marot, qui valent bien ceux de Marot même, Tome II, Epig. pp. 59 & 60.

(*m*) Marchais.

Digitized by Google

qu'il en fit, du procès criminel qu'on lui intenta.

Annet étoit une ancienne maison du domaine de Brézé ; Henri, n'étant que Dauphin, y avoit fait bâtir : mais les sommes considérables que Diane tira du Droit de confirmation, la mirent en état d'ajouter beaucoup à la magnificence de ce Château, où l'on vit bientôt briller tout ce que les arts, conduits par le goût, ont de plus élégant & de plus magnifique. Cette belle maison, que les Poëtes aux gages de Diane, célébrèrent sous le nom de DIANET (*n*), étoit l'asile des plaisirs de la Favorite & du Monarque. Malgré la distance des temps, Anet soutient encore l'idée qu'on en avoit alors (*o*). Dans un aussi grand cré-

(*n*) Joachim du Bellay, dans une Ode à Diane, sixième partie de ses Œuvres, fol. 23, dit, après avoir parlé de *Tempé*, de *Delos*, *&c.*

> Après ceux-ci, faut dire
> Le Paradis d'*Anet*.
> Mais pour bien le décrire,
> Nommez-le DIANET.

Voyez au verso un Sonnet qui commence :

> De votre DIANET, des maisons la plus belle, &c.

(*o*) C'est ce qui a fait dire à M. de Voltaire, qui y

dit que l'étoit celui de Diane de Poitiers, il étoit impossible qu'elle n'influât pas beaucoup sur tous les événemens du règne de Henri II, lorsqu'elle ne les dirigeoit pas. Il paroît, par la haine que témoignent contr'elle les Ecrivains Protestans, & par les éloges que lui prodiguèrent ses flatteurs sur son zèle & sa piété (*p*), qu'elle ne contribua pas peu à inspirer à Henri II ces cruelles idées d'intolérance qui sembloient poussées à l'excès, lorsque Henri périt malheureuse-

a, je crois, passé quelques jours, en parlant de l'*Amour* :

Il voit les murs d'Anet, bâtis aux bords de l'Eure,
Lui-même en ordonna la superbe structure :
Par ses adroites mains, avec art enlacés,
Les chiffres de Diane y sont encor tracés.
Sur sa tombe, en passant, les plaisirs & les graces
Répandirent les fleurs qui naissoient sur leurs traces.

Henriade, neuvième Chant, p. m. 226. Cette belle maison a passé de *Diane* à sa fille Duchesse d'Aumale, d'elle à la Maison de Vendôme, & de cette Maison à celle du Maine.

(*p*) *Sur tout*, vous avez le soin
De Dieu & de son Eglise,
De vous repoulsant bien loin
Toute malice & feintise. . . . .

Joach. du Bellay, sixième Partie, fol. 26 verso.

Digitized by Google

ment. La Duchesse d'Etampes, sans prendre ouvertement la protection de ceux qu'on appeloit alors *Luthériens*, leur avoit été favorable. C'étoit peut-être le motif qui avoit déterminé Diane à prendre une conduite opposée.

Dès le temps de François I, elle est accusée par quelques Auteurs (q) d'avoir persécuté Marot, & de l'avoir fait mettre en prison d'abord au Châtelet, & ensuite à Chartres. Peut-être Marot s'étoit-il échappé à quelques pièces critiques du tour de celles du Poëte Champenois, duquel nous avons parlé : je suppose, en disant ceci, que le fait soit aussi certain qu'il paroît douteux. Car Diane, de laquelle on prétend que Marot a voulu parler sous le nom de LUNA (r), n'étoit

(q) Voyez la Vie de Marot, à la tête de l'édition de ses Œuvres de 1702. Mais ce morceau n'est pas fort exact.

(r) Marot dit dans le Poëme intitulé L'ENFER, page 33. du premier Tome :

» Bien avez vu, sans qu'il s'en faille un A,
» Comme je fus par l'instinct de LUNA,
» Mené au lieu plus mal sentant que soufre,
» Par cinq ou six Ministres de ce goufre...

Par LUNA, il faut peut-être entendre la Sorbonne, à qui il donne ce nom à cause de ses Assemblées, & du *Prima Mensis*. Tout conduit à cette explication.

Digitized by Google

encore guères connue que ſous le nom de la grande Sénéchale. Le temps dont parle Marot, eſt l'année 1527; & alors elle n'avoit pas le crédit qu'elle eut depuis, n'étant ni dans la faveur de François I, ni dans celle du Duc d'Orléans, qui n'avoit que neuf ans. Théodore de Beze (*s*) ne balança pas à lui attribuer la perſécution de *ſes frères*; & (*t*) Brantôme, qui lui donne des éloges bien peu réfléchis ſur la Religion, dit qu'elle haïſſoit les Proteſtans autant qu'elle en étoit haïe. L'Auteur de (*u*) *l'Hiſtoire des Martyrs* de la Religion Proteſtante, en donne une preuve, ſi ce qu'il dit des circonſtances de la condamnation du *Tailleur du Roi*, eſt véritable. Diane ayant voulu aſſiſter par curioſité à l'interrogatoire de ce malheureux, le Roi ordonna qu'on le conduisît à ſon appartement où elle ſe trouva. L'Evêque de Mâcon (*x*), ſoup-

(*s*) Hiſtoire Eccléſiaſtique, Liv. II, p. 68.

(*t*) Eloge de Henri II, Tome II, p. 9.

(*u*) Jean Creſpin, Hiſtoire des Martyrs, Liv. III, p. 304, ſous l'an 1549, édition de 1564, *in-fol.* en parlant du COUTURIER, c'eſt-à-dire, du *Tailleur* de Henri II.

(*x*) Le ſavant *Pierre Chaſtelain*, Caſtellanus; duquel la Vie écrite par P. Galland, a été publiée par Baluze *in-8.* Paris, 1674. Il mourut Evêque d'Orléans en

Digitized by Google

çonné lui-même d'hétérodoxie, interrogea le Tailleur sur plusieurs points de la Religion Catholique. Diane voulut aussi s'en mêler; mais le Tailleur ne daignant pas lui répondre, lui reprocha en face qu'*elle devoit se contenter d'être cause de la persécution, sans prétendre l'interroger*. Il fut condamné au feu, & exécuté peu de temps après.

L'Auteur observe que le Roi voulut être spectateur de son supplice; mais qu'il en fut lui-même si effrayé, qu'il fit serment de ne plus voir ni entendre ces sortes de coupables (*y*). Par son testament, fait environ douze ans avant sa mort, Diane, pour retenir ses deux filles dans la profession de la Religion Catholique, déclaroit que si l'une d'elles

1551., *en prêchant*; ce qui a fait dire au Chancelier de Lhopital dans l'Epitaphe de ce Prélat:

Discite Pastores, ô vestro munere fungi!

Notes de Baluze sur la Vie de Castellanus, page 165.

(*y*) Ce serment est un fait très-suspect, puisque les Protestans disent eux-mêmes que Henri II en avoit fait un tout opposé, en jurant qu'*il verroit brûler Dubourg de ses yeux*; ce qui n'arriva pas, ayant été tué dans le Tournois fait aux noces de sa fille & de sa sœur. Voyez Jean Crespin, Histoire des Martyrs, dans le procès d'Anne Dubourg, sous l'an 1559, p. 927. Voyez aussi Brantôme, Tome II, dans Henri II, p. 63.

Digitized by Google

l'abandonnoit, elle prétendoit que celle qui demeureroit Catholique lui succédât en entier. Le cas arriva ; & la Duchesse de Bouillon, qui devint Protestante, n'eut pas moins une portion égale dans la succession de sa mère. Enfin Varillas prétend qu'elle portoit la délicatesse de conscience jusqu'à refuser tout entretien avec un Huguenot. Tout cela se peut ; & il se trouve dans des esprits bien supérieurs à celui de Diane de Poitiers, de plus extravagantes disparates en matière de morale. A la faveur de quelques idées, qu'on adopte sans qu'il en coûte rien aux passions, on se flatte que Dieu pardonne celles auxquelles on ne sauroit renoncer, sans qu'il en coûte beaucoup. Sa fidélité dans son attachement au Roi est un point sujet à beaucoup de discussion, & sur lequel il est bien difficile de prononcer aujourd'hui avec certitude. Dans le poste où elle a vécu, on n'est environné que de *flatteurs*, ou d'*ennemis* ; & les uns aussi-bien que les autres ne sont pas des témoins admissibles ; ou du moins en admettant leur témoignage, on peut le reprocher. A s'en rapporter à ceux qui ont fait son éloge à dessein de lui plaire (z), *elle*

(z) Outre Joachim du Bellay, qui a rempli trois

étoit la constance & la chasteté même; il n'y eut rien que de pur & de vertueux dans l'amour qu'eut pour elle Henri II.

C'est pousser la chose trop loin; & fût-elle vraie, elle seroit dans l'ordre des choses incroyables. Ses ennemis ne balancent point à lui donner les épithètes les plus odieuses; & on l'accuse de galanteries même assez publiques avec plusieurs Seigneurs, au nombre desquels on place avec distinction le Maréchal de Brissac, comme le plus chéri.

Nous avons réfuté ce qu'on a dit

Odes & quelques Sonnets de ses louanges, où il en fait un *bijou* de loyauté, un *phénix de piété*, *de pudeur*, *de constance*, *de chasteté*, Clément Marot en parle comme de *la bonté* même. Jacques LE PELETIER, du Mans, de la même famille que Messieurs le Peletier d'aujourd'hui, lui donne toutes les vertus des Héroïnes du temps passé, dans l'Epigramme qui suit.

» Ne vante plus, ô Rome, ta LUCRÈCE;
» Cessez, Thébains, pour CORYNNE combattre;
» Taire te faut de PÉNÉLOPE, ô Grèce,
» Encore moins pour HÉLÈNE débattre:
» Et toi, Egypte, ôte ta CLÉOPATRE;
» La France seule a tout cela, & mieux:
» En quoi Diane a l'un des plus beaux lieux;
» Soit en *vertu*, *beauté*, *faveur*, & *race*;
» Car si cela elle n'avoit des cieux,
» D'un si grand Roi n'eût mérité la grace.

Poësies de Peletier, fol. 90 de l'édition de 1547.

Digitized by Google

d'elle & de François I. Ce que les Proteſtans ont dit de ſes complaiſances pour le Cardinal de Lorraine, eſt une calomnie, dont leur haine eſt la ſource; & les reproches de Théodore de Beze & de *Jean Creſpin* (*a*) ne ſont pas plus croyables que les éloges de Brantôme, ou ceux de du Bellay, & de Jacques le Peletier. Le deſſein chimérique du Duc de Guiſe, père du Balafré, d'épouſer Diane, & l'obſtacle qu'on ſuppoſe qu'y mit l'Amiral, en la traitant tout haut de *femme ſans honneur*, eſt démontré faux, & l'erreur prouvée par Bayle (*b*). Les intrigues & les récits romaneſques de l'Auteur de la Vie de l'Amiral de Châtillon (*c*), n'ont pas même le mérite de la vraiſemblance; & tout ce qu'il y dit de l'amour de Diane de Poitiers pour Coligny lui-même, eſt digne du mépris qu'éprouve aujourd'hui l'Ouvrage de cet Auteur. Je ne ſai où Varillas, modèle ſuivi par l'Auteur de *la Vie de l'Amiral*, ou par celui *des Galanteries des Rois de France*, a pris, qu'au lieu de dire que Diane, pour ſauver la vie à ſon père,

(*a*) Auteur de l'Hiſtoire des Martyrs (dans la Religion Proteſtante).

(*b*) Article POITIERS (Diane de) rem. Q.

(*c*) Courtilz de Sandras.

s'étoit prostituée à François I, quelques-uns ont prétendu que c'étoit au *Connétable de Montmorency*. Mais je ne vois guères que la fécondité de son imagination qui lui ait fourni ce fait. Pour la forte inclination que témoigna Diane au Maréchal de Brissac, quoiqu'un Moderne ait donné quelque poids à cette tradition (*d*), il faut pourtant convenir qu'elle n'est étayée que sur quelques mots de Brantôme, lequel en parlant de la promotion au dégré de Maréchal de France, dit qu'il le mérita par ses grandes actions, *non sans faveur pourtant que je ne dis pas* (*e*).

Il est visible que Brantôme parle en cet endroit de Diane de Poitiers; mais c'est pousser trop loin la conséquence, que d'en conclure des *sentimens d'amour* & de galanterie suivie entre la Duchesse de Valentinois & Brissac. S'il étoit vrai que le Roi les prit un jour de si près,

(*d*) En disant du Maréchal de Brissac, qu'il étoit *illustre par ses talens militaires*, & *par les sentimens qu'on prétend qu'avoit pour lui la Duchesse de Valentinois.* M. le Président Hénaut, Abrégé Chronologique, Tome I, sous l'an 1553, p. m. 363. Dans la page précédente il donne à FRANÇOIS I le titre de *Dauphin* qu'il n'a jamais eu. Il n'étoit pas fils de Roi.

(*e*) Brantôme, Tome II, dans l'Eloge du Maréchal de Brissac, p. 283. Il hazarde bien d'autres soupçons.

Digitized by Google

que tout ce que Briſſac put faire, fut de ſe cacher ſous le lit, & que le Monarque fut ſi *débonnaire*, que s'en étant apperçu, il ſe contenta de faire voir qu'il n'étoit la dupe ni de Briſſac, ni de ſa Maîtreſſe, & jetta une boîte de confitures ſous le lit, en diſant; *Tiens, Briſſac, il faut que chacun vive;* l'anecdote ſeroit déciſive. Mais on dit quelque choſe d'approchant de François I & de *Bonnivet*; on le répète de Henri IV & de *Bellegarde* avec Gabrielle d'Eſtrées. Pour croire le fait, il faut avoir une idée d'une grande indifférence & d'un caractère bien ſingulier dans Henri II. Quand le cœur ne ſeroit pas intéreſſé en pareille occaſion, l'amour-propre ſi naturel à tous les hommes, & qui ſemble un devoir de rang dans un Souverain, eût-il ſouffert la concurrence ſi patiemment? Si l'on pouvoit raiſonnablement croire que Henri avoit été *enſorcelé par Diane*, ce ſeroit la vérité prouvée d'un pareil fait qui pourroit m'en convaincre. Je le regarde comme un de ces traits ſcandaleux, dont les Ecrivains du temps ont ſemé les Ouvrages manuſcrits qui ſubſiſtent, & qui n'ont d'autre mérite que d'être rares, & conſervés dans quelque dépôt reſpectable par le nom

du

Digitized by Google

du possesseur. Un mensonge ne cesse pas de l'être, parce qu'il est *ancien* & *manuscrit*.

A propos du sortilège dont je viens de parler, on renouvela du temps de Henri II le vieux conte duquel nous avons parlé sous Charlemagne. Catherine de Médicis, dont la foiblesse est connue sur ces matières, donna du crédit à cette idée de sortilège ; ou bien elle crut que l'injure que son époux avoit faite à ses charmes étoit moins chagrinante pour elle, si on imaginoit que Diane n'avoit dû la préférence qu'elle avoit eue, qu'*à la magie* & *à un charme* étranger à celui de la beauté. C'est une ressource pour l'orgueil d'une belle femme. Ma surprise, c'est qu'un homme aussi judicieux que M. de Thou (*f*) ait été dans ce préjugé populaire, ou qui ne pouvoit subjuguer qu'un Courtisan mal instruit. Le sortilège & la magie de la Duchesse de Valen-

(*f*) » *Nec domestica* (vitia) *celabantur* ; *pellicem uxori* » *super inductam*, quæ veneficiis suis, fascinato Regis » animo, & *regiâ occupatâ*, *quamdiu is vixit regnaverit* «. Tout ce qu'on peut dire pour la justification de M. de Thou, c'est qu'il rapporte en Historien ce qui se dit à la mort du Roi ; mais il eût dû faire connoître qu'il ne l'adoptoit pas. *Thuani Histor. Lib. XV*, p. 696, édit. des Drouards, sous l'an 1559.

Digitized by Google

tinois, étoient les qualités dont parle Brantôme : *outre sa beauté*, dit-il, *c'étoit une Dame très-habile.* Voilà un double *charme* bien dangereux !

Des différens éloges qu'on lui donne sur sa beauté, il résulte qu'elle avoit le teint le plus uni & le plus beau qu'on pût voir, une taille bien prise, une gorge sans défaut, la jambe bien faite, les traits du visage réguliers. Elle étoit très-bien à cheval ; ses soins étoient extrêmes pour retarder les outrages des années ; & elle y réussit.

» J'ai vu, dit Brantôme (qui se trompe » sur son âge) Madame la Duchesse de » Valentinois en l'âge de *soixante & dix* » *ans*, aussi belle, aussi fraîche & aussi » aimable comme en l'âge de trente ans ; » aussi fut-elle aimée & servie d'un des » grands Rois & valeureux du monde. » Je le puis dire franchement, sans faire » tort à la beauté de cette Dame (g) ; car » toute Dame aimée d'un grand Roi, » c'est signe que la perfection habite & » abonde en elle, qui la fait aimer. *Aussi* » *la beauté (h) donnée des cieux, ne doit être*

(g) Cette façon de raisonner est celle de Jacques le Peletier. On peut appeler cela *un argument poëtique.*

(h) Ce sont deux vers, suivant les apparences, tirés de quelques pièces du temps.

Digitized by Google

» *épargnée aux demi-Dieux*. Il ajoute : » Je
» vis cette Dame, six mois avant qu'elle
» mourût, si belle encore, que je ne sache
» cœur de rocher qui ne s'en fût ému,
» encore qu'auparavant elle se fût rompu
» une jambe sur le pavé d'Orléans (*i*),
» allant & se tenant à cheval aussi *dextre-*
» *ment & dispostement* comme elle avoit
» jamais fait; mais le cheval tomba &
» glissa sous elle; & pour telle rupture,
» & maux & douleurs qu'elle endura, il
» eût semblé que sa belle face s'en fût
» changée; mais rien moins que cela;
» car sa beauté, sa grace, sa majesté, sa
» belle apparence étoient toutes pareilles,
» qu'elle avoit jamais eu, & sur-tout elle
» avoit une très-grande blancheur, *sans*
» *se farder aucunement; mais on dit bien*
» *que tous les matins elle usoit de quelques*
» *bouillons composés d'or potable*, & au-

(*i*) Le même accident arriva à Catherine de Médicis. On ne connoissoit point encore les *calêches*, les *phaëtons*, les *brelines*; & les *litières* étoient la seule commodité des Dames qui ne montoient point à cheval, soit en *selle*, *assises*, soit en croupe derrière un Ecuyer. Sous François I, elles s'accoutumèrent à monter à cheval sans être assises, & autrement qu'*à la planchette*. Marie, héritière de Bourgogne, est une des premières Princesses qui se soit piquée d'être bien à cheval. Une chute qu'elle fit fut cause de sa mort. Cet accident retarda peut-être les progrès *équestres* des Dames.

Digitized by Google

» tres drogues que je ne sai pas comme
» les bons Médecins & doctes Apothicai-
» res. Je crois que si cette Dame eût en-
» core vécu *cent ans*, qu'elle n'eût jamais
» vieilli, fût de visage, tant il étoit bien
» composé, fût de corps caché & cou-
» vert, tant il étoit de bonne trempe &
» belle habitude : c'est dommage que la
» terre couvre ce beau corps (*k*) ». Après
de pareilles observations, & un si grand
éloge, il ne faut plus s'étonner qu'une
femme d'esprit ait su conserver le cœur
d'un Prince du caractère de Henri II dans
un âge disproportionné. Elle avoit à la
mort de Henri cinquante-neuf ans passés.
Il n'en avoit que quarante-deux. Cependant son amour pour *sa belle veuve* ne paroissoit point affoibli, & l'on dit qu'il
portoit *ses couleurs*, suivant la galanterie
du temps, lorsqu'il fut tué. Ce malheur
imprévu eût accablé un génie inférieur à
celui de la Duchesse de Valentinois. Personne ne savoit mieux qu'elle, par sa longue expérience à la Cour, que la reconnoissance n'y tient point contre la disgrace. Plus son crédit l'avoit élevée,
plus sa chute devoit être effrayante. Cependant elle n'én fut point étourdie. Ca-

(*k*) Brantôme, *Dames Galantes*, Tome II.

Digitized by Google

therine de Médicis, qui dissimuloit depuis si long-temps, crut que son honneur même l'engageoit à la vengeance. Elle donna ordre à la Duchesse de Valentinois de se retirer à son Hôtel à Paris (*l*), & lui défendit d'entrer dans la chambre du Roi. Elle obéit. A peine fut-elle retirée, qu'on lui envoya demander quelques bagues & joyaux qui appartenoient à la Couronne. *Elle demanda soudain*, dit Brantôme, *à Monsieur le Harangueur : Comment ! le Roi est-il mort ?* Non, Madame, *répondit l'autre ;* mais il ne peut guères tarder. *Tant qu'il lui restera un doigt de vie*, dit-elle, *je veux que mes ennemis sachent que je ne les crains point, & que je ne leur obéirai, tant qu'il sera vivant. Je*

(*l*) Elle y en avoit trois : l'Hôtel Barbette ; un autre vis-à-vis du Palais des Tournelles, dans l'endroit où est la rue du *Petit Musc*, rue Saint Antoine. Il avoit appartenu à la Duchesse d'Etampes, & en portoit le nom. Le troisième étoit dans la *rue d'Orléans*, & lui avoit été donné par le Trésorier ou Contrôleur-général Rocquencourt, qu'elle avoit mis à la place de Jean Duval. Cette Maison, qui étoit magnifique pour le temps, voisine de l'Hôtel de Soissons, détruit du nôtre, subsiste encore. Elle appartenoit du temps de Sauval au Procureur Général de Harlay, duquel elle a passé à M. de Verthamont, Président du Grand Conseil ; & de celui-ci à M. le Président d'Aligre, qui y demeuroit à sa mort. M. le Président d'Aligre son fils y a demeuré quelque temps. Voyez Sauval, *Amours des Rois de France*, *in-fol.* p. 14.

Digitized by Google

suis encore invincible de courage ; mais lorsqu'il sera mort, je ne veux plus vivre, & toutes les amertumes qu'on me sauroit donner, ne me seront que douceur au prix de ma perte, & par ainsi mon Roi vif ou mort, je ne crains point mes ennemis. Il continue, en disant à sa manière naïve & cavalière: » cette Dame montra là une grande gé- » nérosité de cœur ; mais elle ne mourut » pas, ce dira quelqu'un, comme elle » avoit dit. Elle ne laissa pourtant à sen- » tir plusieurs approches de la mort ; *aussi* » *plutôt que mourir, elle fit mieux* de vou- » loir vivre, pour montrer à ses enne- » mis qu'elle ne les craignoit point ; & » que les ayant vu autrefois trembler & » s'humilier devant elle, elle n'en vou- » loit faire de même en son endroit ; & » leur montra si bien tête & visage, qu'ils » ne purent jamais lui faire déplaisir ; » mais bien mieux, dans deux ans ils la » recherchèrent plus que jamais, & ren- » trèrent en amitié, comme je vis, ainsi » que c'est la coutume des Grands & » Grandes (*m*). Quoi qu'en dise Brantôme, si Catherine de Médicis eût tout permis à sa vengeance, Diane de Poitiers en eût été la victime d'une manière bien terri-

(*m*) Brantôme, *Dames Galantes*, Tome II, p. 293.

Digitized by Google

ble. Tavannes offrit à la Reine *de couper le nez à la Duchesse de Valentinois*; & pour n'être pas dépouillée de ses biens, elle eut besoin du crédit du Duc d'Aumale son gendre, & de celui de la Maison de Guise. Le Connétable de Montmorency, qui avoit toute sa vie rampé devant elle, la servit aussi pour ne pas se deshonorer lui-même. Enfin il fallut terminer sa carrière à sa maison d'Anet, après avoir donné à la Reine celle de *Chenonceaux* sur le Cher, de laquelle le Baron de S. Cyergue (*n*) lui avoit fait présent; mais Catherine eut la générosité de lui donner en échange le Château de Chaumont entre Blois & Amboise (*o*). Elle y mourut, suivant son épitaphe dont j'ai fait tirer la copie (*p*) sur son tom-

(*n*) Fils du Trésorier Boyer.

(*o*) L'Acte d'échange fut passé à Blois en 1559. Voyez Anselme, Tome II, p. 207, Généalogie de S. VALLIER.

(*p*) Du côté de la Sacristie sont gravés ces vers:

Hic tecum meditans paulisper siste, Viator.
Prole, opibusque potens, gelido tamen ecce DIANA
Marmore proteritur, Vermibus esca jacens.
Terra cadaver habet; sed mens tellure relictâ,
Morte novans vitam, regna beata petit.

Vixit ann. LXVI. mens. III, dies XVII, obiit an. 1

beau, le 22 Avril 1566, âgée de soixante-six ans trois mois & dix-sept jours. Comme cette pièce rectifie une infinité d'erreurs dans nos Historiens, que Bayle même n'en a pas eu une note régulière, je crois qu'on trouvera ici cette copie exacte avec plaisir; elle m'a servi de guide pour les faits chronologiques de ce Mémoire. Je n'ai pas encore réfuté sérieusement la prétention ridicule de ceux qui ont parlé des amours de Henri II & de Diane, comme tout-à-fait dégagés du commerce des sens. Bayle traite avec raison cette idée, qui a pourtant été hasardée par le Laboureur sur Castelnau, de pure vision. Aux raisonnemens dont il se sert, il eût pu joindre l'autorité de Brantôme, qui pense & s'exprime d'une façon bien opposée à celle de le Laboureur (q).

Christo nato MDLXVI, VI Calend. Maii.

Du côté du Château :

D. O. M.

Æternæque memoriæ

Dianæ Pictonen. Ducis. Valentinæ Lodoïci *Bresæi summi apud Normannos Senescalli uxoris. Pietat. ac religionis integritate laudabilis, hujusque sacræ Ædis conditricis Illustriss. chariss. Matris pientiss. Fil. Lodoïca princip. Illustriss. Claud. Lothareni Duc. Aumallæi; Francisca Roberti Markiani Strenuiss. Duc. Bullionens. conjug. mæstiss. PP.*

(q) Brantôme, *Dames Galantes*, Tome II, p. 141 de l'édition *in*-12 de 1702.

II

Il eût encore pu employer ce que Duchesne, cité par Anselme, dit dans ses manuscrits, que quelques-uns ont écrit qu'une Diane de Poitiers, dite *Mademoiselle de la Montagne*, âgée d'environ soixante-seize ans, lorsqu'il écrivoit, étoit fille d'Henri II & de la Duchesse de Valentinois. Ceux qui ont cru Diane légitimée de France épouse *d'Horace Farnèse*, Duc de Castro, en premières noces, & en secondes, de François Duc de Montmorency, fille naturelle de la Duchesse de Valentinois, n'étoient pas non plus du sentiment de l'Abbé le Laboureur ; mais leur méprise est démontrée ; elle fait un des ornemens des Galanteries des Rois de France (*y*). Il n'y a guères d'Ecrivains, & l'Auteur de (*z*) l'Abrégé Chronologique est de ce nombre, qui, en parlant des différentes preuves d'amour de Henri II pour Diane, ne fassent mention de la belle devise qu'il prit, composée d'un croissant, & de ces mots, *Donec totum impleat orbem*. Cependant (*a*) Paul

(*y*) Tome II, pages 185 & 186 de l'édition de 1752.

(*z*) Ce Prince prit, en arrivant au trône, pour devise une *Lune naissante*, c'est-à-dire un croissant en faveur de Diane de Poitiers, avec ces mots, &c.., M. Hénaut, sous l'an 1547, p. 356.

(*a*) Dialogue des Devises, traduit en François, p. 25.

Digitized by Google

Jove donne à cette devise une interprétation fort naturelle, & tout-à-fait éloignée des liaisons du Roi avec la Duchesse de Valentinois. Catherine de Médicis fit elle-même employer cette devise dans des tapisseries qu'elle fit faire pour *Monsieur*, alors Duc d'Anjou, & qui fut depuis Henri III (*b*).

(*b*) Voyez dans les Poësies de PASSERAT un Sonnet sur la devise de ces Tapisseries. Le mot en étoit : RIEN NE CROIST DE PLUS BEAU. Ce Sonnet finit par ces deux *tercets*.

» En France un Roi, comme au Ciel un Soleil,
» Ne peut avoir ni plus grand, ni pareil :
» MONSIEUR est seul qui sa clarté seconde.
» Luisant par lui, ainsi que le CROISSANT
» Sur toute Etoile, en l'air apparoissant,
» Qui de la nuit fait naître un jour au monde.

Louis XIII a porté pour devise un Croissant, *crescet in orbem*. FAVIN, Hist. de Navarre, p. 50.
Monsieur, frère de Louis XIV, a eu aussi un Croissant pour sa devise, avec ces mots : *In publica commoda crescit*. Monsieur le Dauphin, un Croissant, & ces mots : *Plus croît, plus luit*. Voyez la Devise justifiée du Jésuite Menestrier, p. 139. Ceux qui, comme Sauval, ont dit que les chiffres de Henri & de Diane se trouvent sur les Bâtimens que fit faire Henri II au Louvre, se sont mépris. On n'y voit que ce chiffre qui est formé d'une H liée par deux C. HENRI, CATHERINE, qui est le seul moyen de lier ces deux noms.

NICOLE DE SAVIGNY.

HENRI DE SAINT-RHEMY, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi Henri III, dit aussi Anselme que je copie, est cru fils naturel d'HENRI II, & de NICOLE DE SAVIGNY, Demoiselle de Saint-Rhemy. Henri III, par ses Lettres du 13 Février 1577, lui donna *trente mille écus sol*, qui furent payés par son exprès commandement à la Demoiselle sa mère, dont elle donna quittance le 26 du même mois. Il laissa postérité, laquelle porta pour armes d'argent à une face d'azur chargée de trois fleurs-de-lys d'or. C'est ainsi qu'elles furent présentées à M. de Caumartin, Intendant de Champagne, lors de la recherche de la Noblesse en 1667. Par considération, M. de Caumartin ne voulut pas donner de jugement. La même Nicole de Savigny ayant eu part à la faveur de Claude de la Baume de Montrevel, Archevêque de Besançon, & Abbé de Charlieu, prétendit qu'il y avoit un engagement de mariage entr'elle & ce Prélat. Sa vue étoit de faire tomber ces deux bénéfices

Digitized by Google

ſur Henri ſon fils ; mais on obligea Claude de la Baume d'aller en Italie, & il fut depuis Cardinal.

Tiré du Cabinet de M. de Clairambault.

N... LEWISTON.

On lit dans les Poëſies de Mellin de S. Gelais (*c*), que Catherine de Médicis voulant amuſer le Roi, compoſa un ballet ou une maſcarade, dans laquelle ſix jeunes perſonnes de ſa Cour, habillées en Sybilles, devoient réciter chacune une petite pièce de Vers adreſſée à Henri II à ſon retour d'un voyage de S. Germain-en-Laye en 1554. La première de ces ſix jeunes Dames étoit *Madame Eliſabeth*, qui fut depuis Reine d'Eſpagne. La ſeconde, la *Signora* CLERICE STROZZI, parente de la Reine. La troiſième, la jeune Reine d'Ecoſſe, *Marie Stuart*, qui épouſa François, Dauphin, & depuis Roi de France. La quatrième fut Mademoiſelle *Flamin* (*d*) ; elle

(*c*) Pages 12 & 13 de l'édition de 1574, publiée à Lyon par Antoine de Harſi.

(*d*) L'Imprimé porte *de Flamy* ; d'autres l'appellent N... DE LEWISTON. Voyez Anſelme, Tome I, p. 136. L'Auteur des Galanteries des Rois de France

repréſentoit la Sybille Erytrée, & devoit adreſſer ces Vers à Madame Marguerite, ſœur du Roi, qui épouſa depuis le Duc de Savoye.

Le beau rivage, où mon ſurnom j'ay pris,
Ne produit point de perles de tel prix,
Que vous, unique & claire Marguerite,
Qui voyez tout deſſous votre mérite.
Heureux trois fois & plus ſera le Roi,
Que vos vertus vous promettent, & moi!

La cinquième de ces Demoiſelles étoit Madame *Claude* de France. La ſixième n'eſt pas nommée.

On peut conjecturer de ce que la Demoiſelle Flamin fut admiſe dans cette partie où figuroient deux Dames de France avec la Reine d'Ecoſſe, & une alliée de Catherine de Médicis, quelle étoit la conſidération où elle étoit à la Cour. L'âge des Princeſſes peut auſſi faire connoître celui de cette Demoiſelle. Madame Eliſabeth aînée de France, née en Avril 1545, n'avoit en 1554 que neuf ans. Madame Claude n'en avoit que huit

lui donne le nom d'Amilton, mais ſans raiſon, & en confondant les noms de deux Maiſons d'Ecoſſe alliées, mais différentes.

Digitized by Google

au plus, & la Reine d'Ecosse n'en avoit que douze. On ne sauroit donner à la Demoiselle Flamin que treize à quatorze ans. Elle avoit suivi la jeune Reine Marie, & étoit d'une des meilleures Maisons d'Ecosse. Brantôme (*e*) en parle sur ce pied-là. Il est à croire qu'elle fut aimée du Roi quelques années après, & peut-être cette mascarade donna-t-elle occasion à Henri II de s'attacher à *la belle Ecossoise*. De la manière dont s'explique Brantôme, elle ne fit point un secret du progrès de sa galanterie avec Henri II, puisqu'étant devenue enceinte, elle ne chercha point à en imposer aux yeux de la Cour; &, comme dit Brantôme dans son stile, *n'en fit point la petite bouche*, disant *hardiment dans son Ecossement françois, que loin d'être fâchée de l'état où elle étoit, elle s'en sentoit très-honorée & très-heureuse*. On peut voir dans l'Auteur même les raisons qu'elle en donnoit. Peut-être sont-elles du cru de (*f*) Bran-

(*e*) *Dames Galantes*, Tome II, p. 332, & *des Duels*, p. 144 de la dernière édition. En parlant d'un combat entre un de ses amis & un Ecossois appelé le Capitaine *Leviston*, il dit de ce dernier : » Je ne sai s'il » étoit de cette race de Leviston, dont j'ai connu » en Ecosse d'honnêtes hommes, & une honnête » fille, qui étoit à la feue Reine d'Ecosse.

(*f*) *Dames Galantes*, Tome II, p. 332 de l'édition *in*-12 de 1702.

Digitized by Google

tôme, qui imagine & débite sans beaucoup de scrupule ce qu'il lui plaît dans ces occasions. Elle rendit le Roi père d'HENRI D'ANGOULÊME (*g*), Grand Prieur de France, Gouverneur de Provence, & Amiral des Mers du Levant. » C'étoit, dit Brantôme, un très-honnête, brave & vaillant Seigneur.... » homme de bien, & le moins Tyran » Gouverneur de son temps, ni depuis. » La Provence, ajoute-t-il, en sauroit » bien que dire : & encore que ce fût un » Seigneur splendide & de grande dé» pense, il étoit homme de bien, & se » contentoit de raison ». Ces éloges sont confirmés par ce qu'en dit Gaufridy dans son Histoire de Provence, où il le traite de *vrai nourrisson des Muses & des Belles-Lettres.* Ce fut à sa suite que *Malherbe* perfectionna en Provence le goût qu'il avoit pour la Poësie. On peut voir dans le même Historien la conduite du Grand Prieur dans son Gouvernement de Provence (*h*), & sa mort funeste. Il regardoit avec raison *Philippe Altoviti*, mari

(*g*) Ceux qui d'après Dom de Sainte-Marthe, (dans le *Gallia Christiana*, Tome II, col. 349 & 943) font ce Prince fils de Diane de Poitiers, se sont mépris.

(*h*) Livre XIII, p. 570 & suivantes.

Digitized by Google

de la belle *Renée de Rieux-Châteauneuf*, comme ſon ennemi. Etant allé dans la maiſon où demeuroit à Aix *Altoviti*, dit *le Baron de Caſtelane*, pour lui reprocher ſa conduite & ſes brigues contre lui, il en vint juſqu'à lui donner un coup d'épée au travers du corps. Altoviti expirant, eut aſſez de force pour prendre un poignard ſous le chevet du lit où il tomba, & pour en donner un coup au Grand Prieur dans le bas ventre. Ce Prince mourut vingt-quatre heures après. Il ignoroit que ſa plaie fût mortelle, on lui en diſſimuloit même le danger; mais un Cordelier (*i*), qui lui ſervoit de Confeſſeur, lui ayant dit nettement qu'il ne falloit plus ſonger à la vie, le Grand Prieur lui répondit ſans émotion: *il ne faut plus penſer à vivre?* Eh bien, *penſons donc à mourir*. Il s'y diſpoſa auſſi-tôt, & mourut en héros digne du ſang des Valois. Sa mort arriva le 2 Juin 1588. Suivant Anſelme (*k*), il avoit été un de ceux qui avoient aſſiſté à l'affreuſe réſolution de la journée de Saint Barthelemy, & fut avec le Duc de Guiſe, celui qui donna les ordres pour l'exécu-

(*i*) Le P. Pompée. Voyez Gaufridy, Hiſtoire de Provence, p. 608.

(*k*) Anſelme, Tome I, p. 136 de la nouvelle édition.

tion de cette horrible boucherie (*l*). Nous apprenons même du Président de Thou, que pour être sûr du massacre de l'Amiral, il lui essuya le visage avec un mouchoir, & que l'ayant reconnu, il lui donna un coup de pied, en ajoutant à cette barbare action ces mots, qu'il adressa à ceux qui étoient avec lui : *courage, mes amis, nous avons bien commencé, finissons de même.*

(*l*) De Thou, sous l'an 1572, Livre LII.

Digitized by Google

MARIE STUART,

Femme de François II.

SI l'Hiſtoire formoit ſes jugemens ſur l'éclat des titres, ſi elle n'enviſageoit que les belles qualités ſans penſer aux défauts, ſi de grands malheurs lui faiſoient oublier de grandes fautes, Marie Stuart pourroit paſſer pour la Reine la plus accomplie que la France ait jamais eue. Cette Princeſſe naquit le 15 Novembre 1542 de *Jacques V* (*m*), Roi d'Ecoſſe, & de *Marie de Lorraine-Guiſe*, fille aînée de Claude, premier Duc de Guiſe, & d'*Antoinette de Bourbon* (*n*). Elle étoit alliée non-ſeulement à la Maiſon régnante de Valois par celle de Bourbon, mais même à celle de *Médicis* par l'ancienne Maiſon de la Tour. A l'égard de ſes droits à la Couronne d'Angleterre,

(*m*) Jacques V, fils de Jacques IV, avoit épouſé en premières noces Madeleine de France, fille de François I, morte en 1537, ſix mois après ſon mariage.

(*n*) Antoinette de Bourbon étoit fille de François Comte de Vendôme, mort en 1495, & de Marie de Luxembourg, morte en 1547, & ſœur de Charles, premier Duc de Vendôme, & de Louis I, Cardinal

Digitized by Google

il faut regarder comme légitimes le divorce d'Henri VIII avec Catherine d'Arragon, & le mariage de ce Prince avec *Anne Boleyn*, pour les lui contester; & Elisabeth, fille d'Anne, les reconnut elle-même à sa mort, en déclarant Jacques VI,

de Bourbon; tante d'Antoine de Bourbon, Duc de Vendôme, de Charles II, Cardinal de Bourbon, & de Louis, Prince de Condé.

François, Comte de Vendôme;
Marie de Luxembourg.

- Antoinette de Bourbon; Claude de Guise, premier Duc de Guise.
  - Marie de Lorraine; Jacques V, Roi d'Ecosse.
    - Marie, Reine d'Ecosse & de France.
  - François de Guise.
    - Henri de Guise, tué à Blois; & Louis, Cardinal de Guise, tué le lendemain.
  - Charles, Cardinal de Lorraine.
- Charles I, Duc de Vendôme; Françoise d'Alençon.
  - Antoine de Bourbon, Roi de Navarre; Jeanne d'Albret, Reine de Navarre de son chef.
    - Henri IV, Roi de France & de Navarre.

Il y avoit une alliance avec la Maison de Médicis par Anne de la Tour, femme de Jean Stuart, Duc d'Albanie, petit fils de Jacques II, Roi d'Ecosse, trisaïeul de MARIE, Reine de France.

Digitized by Google

fils de notre Marie, Roi d'Angleterre. Jacques V son père étoit fils de Marguerite d'Angleterre, fille aînée de Henri VII, & par conséquent elle étoit petite nièce de Henri VIII (*o*).

A peine la Princesse d'Ecosse vit-elle le jour, qu'elle éprouva la première atteinte du malheur auquel elle étoit destinée. Elle perdit son père sept jours après sa naissance. Il mourut avec soupçon de poison le 23 (*p*) Novembre 1542, & elle

(*o*) HENRI VII, Roi d'Angleterre.

Henri VIII; Anne Boleyn.	Marguerite d'Angleterre; Jacques IV, Roi d'Ecosse.
Elisabeth, Reine d'Angleterre, après la mort d'Edouard VI & de Marie d'Angleterre. Elle avoit le germain sur Marie d'Ecosse, petite-fille de Marguerite.	Jacques V, Roi d'Ecosse; Marie de Lorraine.
	Marie d'Ecosse, Reine d'Ecosse & de France.
	Jacques VI, Roi d'Ecosse, successeur d'Elisabeth.

(*p*) Bucanan dit le 13 Décembre; & dans un endroit, cinq jours après la naissance de *Marie*, & plus bas *huit jours*. Hilarion de Coste dit le 15 Novembre; & David Chambers dit que Jacques V mourut sept jours après la naissance de sa fille. Le Lecteur préférera s'il veut les dates de Bucanan, dont l'inexactitude est prouvée; mais j'ai adopté celles d'Hilarion de Coste, parce qu'il est communément très-exact en ces matières. Labbe, ni Anselme, ne da-

Digitized by Google

ſe trouva Reine le huitième jour de ſa vie, ſous la tutelle de MARIE DE LORRAINE-GUISE ſa mère, aſſiſtée de quatre Seigneurs Ecoſſois.

L'Angleterre d'un côté, & la France de l'autre, pensèrent auſſi-tôt à ſe diſputer la conquête de la Reine d'Ecoſſe. Henri VIII par cette alliance ajoutoit à ſes Etats un Royaume que les Anglois avoient dans tous les temps regardé avec un œil d'envie; & la France prétendoit conſerver un allié qui l'avoit toujours fidellement ſervi contre une puiſſance rivale. Les Anglois penſoient à acquérir, & les François à ne rien perdre. Le mariage de Marie devint l'objet d'une négociation importante; Henri VIII lui offroit Edouard ſon fils aîné; François I, un aſile & des ſecours. Il n'y avoit pas à balancer dans le choix. En acceptant les offres de l'Angleterre, l'Ecoſſe perdoit ſes Rois, & le prix de tout le ſang qu'elle avoit répandu depuis tant de ſiècles, pour n'être pas une Province d'Angleterre, & n'avoir pas ſes ennemis pour maîtres. La

tent point ſa naiſſance. D'autres la datent du 15 Décembre. Jacques V étoit un très-grand Prince; & Bucanan, qui lui donne les plus grandes vertus, détruit lui-même ſa critique, puiſqu'il n'oppoſe à ſes vertus que ſa ſévérité & ſon amour pour l'argent. Voyez Bucanan, Liv. XIV, p. 514.

Religion y couroit autant de danger que le Gouvernement. Henri VIII, qui s'étoit soustrait à l'empire du Pape, n'eût pas manqué d'établir sa suprématie en Ecosse. Cependant les Anglois s'y firent un puissant parti, & la Princesse leur fut promise malgré les partisans de la France & la Reine-Mère. Elle résista constamment aux Anglois. Marie fut couronnée à Sterling en présence de *Jacques Hamilton*, Comte d'Aran, héritier présomptif de la Couronne (*q*), nommé Viceroi d'Ecosse, & des Grands qui avoient été choisis pour présider à son éducation (*r*). Mais les Ecossois tranquillisés du côté de l'Angleterre, se divisèrent entr'eux. David (*s*) Bethon, dit le Cardinal de Saint-André, avoit auprès de la Reine-Mère un crédit extraordinaire ; il prétendit en profiter & régner sous son nom. *Hamilton* étoit un petit génie, inconstant, irrésolu, peu capable de soutenir le poids du Gouvernement. Il se joignit au Cardinal de

(*q*) Il étoit petit-neveu de Jacques II.

(*r*) C'étoient Guillaume Gran, Jean d'Arskin, Jean Lendesy, & Guillaume Lewiston.

(*s*) Bucanan, Liv. XV, p. 540, en fait un étrange portrait. Il étoit à peu près du caractère du Cardinal de Lorraine ; homme d'esprit, intrigant, ambitieux, avare, livré à ses plaisirs, & grand persécuteur des Luthériens. Le Président de Thou ne contredit point Bucanan.

Digitized by Google

S. André, quoique ce dernier eût employé tous les moyens imaginables pour prendre lui-même la qualité de Viceroi au préjudice d'Hamilton, ayant même fait paroître un faux testament où Jacques V lui donnoit ce titre. Mathieu Stuart, Comte de Lenox, frère de d'Aubigny, étoit passé de France en Ecosse pour y rétablir la tranquillité. Le Cardinal de S. André & la Reine Douairière se servirent utilement de Lenox pour rétablir le calme en Ecosse; il fut même amusé pendant quelque temps de l'espérance d'épouser la veuve de Jacques V; mais le Cardinal étoit bien éloigné de se faire un maître. Il cabala contre lui à la Cour de France, où les Lorrains avoient déjà beaucoup de pouvoir. Montgommery fut envoyé en Ecosse pour instruire la Cour du fond des affaires. Il étoit l'ennemi de Lenox; cependant il en agit avec beaucoup de générosité: mais cela ne servit de rien; les calomnies du Cardinal de S. André réussirent, & Lenox fut obligé de se retirer en Angleterre (*t*). Ce suc-

(*t*) Il y épousa *Marguerite de Douglas*, fille d'Archambaud de Douglas, Comte d'Anguse, & de Marguerite, Reine douairière d'Ecosse, fille de Henri VII. De ce mariage naquit entr'autres enfans, Henri Comte d'Arley, qui épousa depuis Marie, Douairière de France, Reine d'Ecosse, & fut père de Jacques

cès coûta cher aux partisans du Viceroi Hamilton & du Cardinal. Les Anglois firent une nouvelle incursion en Ecosse, & y ravagèrent quelques Provinces. Le Comte de Montgommery, qui étoit venu à la tête de cinq cens hommes de cavalerie seulement, n'y fit rien de décisif, & n'empêcha pas que l'Ecosse ne fût exposée au pillage des Anglois. Au lieu de chercher à calmer les désordres intérieurs de l'Ecosse, le Cardinal Bethon, s'armant d'un zèle déplacé, fit des recherches sévères contre les Luthériens d'Ecosse. S'il faut en croire Bucanan, on punit du dernier supplice quatre hommes dans la ville de *Perth*, parce qu'ils avoient mangé de la viande un jour défendu. Une femme grosse, qui n'avoit pas voulu se recommander à la Vierge, fut aussi condamnée à mort, & exécutée toute enceinte qu'elle étoit. Enfin la lecture du Nouveau Testament aussi-bien que celle de l'Ancien, devint un crime capital. La sévérité du Cardinal, autorisée par le Viceroi Hamilton, souleva bien des esprits.

VI, Roi d'Ecosse. La Maison de Douglas, alliée à celle des Stuarts, des Hamiltons, & à celle d'York, est une des premières d'Ecosse, & est celèbre par ses disgraces, autant que par sa splendeur. Ils ont eu en France le titre de Ducs de Tours. Guillaume & Charles sont inhumés à Saint Germain-des-Prés à Paris.

Digitized by Google

prits. Le ſupplice de George (*u*) *Sephocard*, condamné au féu, & exécuté contre l'ordre même du Viceroi, acheva d'indiſpoſer la Nobleſſe, indignée des entrepriſes du Cardinal; & tandis que les Eccléſiaſtiques vantoient ſon zèle & ſon intrépidité à venger l'Egliſe, il ſe forma une conſpiration violente contre lui, de laquelle il fut la victime. Il fut poignardé dans ſon Palais de S. André, & ſon corps jetté dans l'endroit même d'où il avoit regardé la mort de Sephocard (*x*), qui l'avoit, dit-on, ainſi prédit au ſupplice. Tout cela ne fit qu'augmenter les troubles du Royaume. Léon Strozzi, dit le Prieur de Capoue, réduiſit les Conjurés, & chaſſa les Anglois; mais il s'en retourna en France chargé des dépouilles du Cardinal de S. André, & ſuivi de pluſieurs priſonniers Anglois. Après des événemens variés, où l'Ecoſſe & l'Angleterre eurent tour à tour l'avantage, le mariage de la jeune Reine avec le Dau-

(*u*) De Thou, Liv. III, ſous l'an 1547, l'appelle Georges Wishart. Au reſte il ſuit Bucanan, qui entre dans un long détail de la mort de ce Luthérien, Liv. XV, depuis la page 536 juſqu'à la page 541 de l'édition *in*-8. de 1643. La mort de Sephocard fit en Ecoſſe à peu près le même effet qu'avoit produit celle d'Anne Dubourg en France.

(*x*) Bucanan, p. 542. De Thou, Liv. III, page 170.

phin François fut enfin résolu. Il fut en partie l'ouvrage du Cardinal de Lorraine, qui y voyoit l'aggrandissement de sa Maison, & l'augmentation de son crédit à la Cour; & d'ailleurs il n'y avoit pas de Princesse qui parût plus digne du Dauphin, de quelque côté qu'on envisageât l'alliance. Les nœuds de celle qui subsistoit depuis si long-temps avec l'Ecosse, se resserroient. On ôtoit à l'Angleterre des Etats dont l'union l'eussent rendue plus redoutable que jamais; & le Dauphin acquéroit un trône qui alloit passer dans la Maison de France, & en augmenter le pouvoir & l'éclat. Voilà tout ce qu'on pouvoit humainement envisager de plus heureux. Le crédit des Lorrains, qui redoutoient quelques politiques, pouvoit recevoir de justes bornes sous le règne d'un Roi jeune & absolu dans ses Etats. La mort inopinée de Henri II, & les suites de ce mariage, qui furent le principe fatal de nos divisions, en devenant celui de l'ambition des Guises, & du malheur même de la Princesse, étoient des secrets que la Providence pouvoit seule pénétrer. La jeune Reine accompagnée de Jacques *Stuart* son frère naturel, de Jean *Areskins*, & de Guillaume *Lewiston*, s'embarqua sur la flotte que le Roi

Digitized by Google

tenoit toute prête à *Leith*; & après une navigation longue & périlleuſe, par les détours qu'on prit pour éviter les attaques des vaiſſeaux Anglois, elle aborda en Bretagne, & fut conduite à petites journées à la Cour. Elle n'étoit encore âgée que de ſix ans. Elle trouva enfin une retraite tranquille en apparence; & ſa jeuneſſe ne fut plus expoſée à toutes les agitations auxquelles elle l'avoit été dès l'inſtant de ſa naiſſance. Elle devint bientôt le ſujet de l'admiration de la Cour du monde la plus polie; chaque année ajoutoit à ſa beauté & à ſes talens. Le ſiècle où elle brilla en France, n'a point eu de Poëtes qui n'aient parlé d'elle comme de la plus belle perſonne qui eût exiſté. *Lhopital*, *du Bellay*, *Ronſard*, *Daurat*, *Baïf*, *Deſportes*, *Duperron*, lui donnent tous les traits de la Beauté même; & Brantôme a, pour ainſi dire, voulu enchérir ſur leurs éloges. Il l'avoit vue, & il s'y connoiſſoit. Tous ſe réuniſſent à vanter en elle les yeux les plus touchans, un regard enchanteur, un teint dont la blancheur étoit éblouiſſante, une bouche dont les graces même avoient formé le tour, une taille faite pour tous ces charmes, & dans toutes ſes actions des agrémens infinis, & cet art de plaire

Digitized by Google

qui surpasse la beauté même. Ce qu'on dit de son génie n'est pas moins surprenant. Bucanan, qui a dit tant de mal de sa conduite, a dit tout ce qu'on peut imaginer de bien de son esprit (*y*). A un jugement net, elle joignoit une intelligence vive, une imagination brillante, une mémoire heureuse, & une facilité d'expression qui n'en diminuoit ni la justesse, ni les agrémens. Elle avoit à peine quatorze ans, qu'elle écrivoit & parloit déja plusieurs langues; & à sa mort elle en possédoit six; sa langue maternelle, à laquelle elle donnoit même un agrément qui ne lui est pas naturel; l'*Anglois*, le *François*, l'*Espagnol*, l'*Italien*, & le *La-*

(*y*) Voyez le Poëme Latin de cet Auteur, intitulé: EPITALAME sur le mariage de François de Valois, & de Marie Stuart. *Silvar. Lib.* p. 106 & suiv. de l'édition de Basle. Il y dit, en s'adressant à l'époux:

Aspice quantus honos frontis, quæ gratia blandis
Interfusa genis, quam mitis flamma decoris
Fulguret ex oculis, quam conspirarit amico
Fœdere cùm tenerâ gravitas matura juventâ,
Lenis, & augustâ cùm majestate venustas!
Pectora nec forma cedunt exercita curis
Palladiis, & Pierias exculta per artes
Tranquillant placidos, Sophiâ sub judice, mores.

Voyez aussi les Poësies de Baïf, Livre VII des *Poëmes*, fol. 192 & suiv. Le beau Poëme du Chancelier de Lhopital, &c.

Digitized by Google

tin. Dans son enfance elle prononça une harangue latine, en présence de toute la Cour, avec des graces & une fermeté de mémoire surprenante : le sujet de ce discours étoit, *qu'il est bien séant aux femmes d'étudier & d'être savantes* : La Croix du Maine dit qu'elle la traduisit depuis en françois. Elle aimoit aussi la Poësie, s'y amusoit, & y réussissoit. Outre les pièces imprimées qu'on a d'elle, dans les Mémoires de Brantôme, & dans quelques autres écrits du temps, j'ai (z) un Poëme manuscrit de cette Princesse, *sur la vanité des choses de ce monde*, qui vaut bien les Poësies des Auteurs de son siècle les plus

(z) La pièce contient précisément cent vers de dix syllabes, dont voici les six premiers.

» Lorsqu'il convient à chacun reposer,
» Et pour un temps tout souci déposer,
» Un souvenir de mon amère vie,
» Me vient ôter de tout dormir l'envie,
» Représentant à mes yeux vivement
» De bien en mal un soudain changement.

Ils se trouvent dans un manuscrit d'Adam de Blacwod, Ecossois, Conseiller au Présidial de Poitiers, Domestique & Agent de la Princesse, de laquelle il tenoit sa Charge. Il les a traduits en vers latins, & sa traduction a été insérée dans le Recueil de ses Œuvres, publié par Naudé, à Paris *in*-4. 1644, chez Sébastien Cramoisi. Voyez la Bibliothèque du Poitou, Tome III, dans l'Article d'Adam de Blacwod.

Digitized by Google

en réputation. Avec un si grand mérite & tant de talens, il n'est pas étonnant que la jeune Reine ait fait la passion du Dauphin. Ils furent accordés & le contrat signé le 19 Avril 1558, & mariés le 24 du même mois. La cérémonie s'en fit à Notre-Dame de Paris. Ils furent mariés sur un théâtre dressé à la porte de l'Eglise : étant entrés ensuite dans le choeur, ils entendirent la Messe. Le dîner étoit préparé à l'Evêché ; & après le dîner les époux, suivis de toute la Cour, allèrent au Palais, où il y eut bal paré, & où le mariage fut consommé, le lit nuptial y ayant été préparé (*a*). Elle parut si belle le jour de la célébration de son mariage, qu'il n'y eut personne à la Cour qui ne regardât le Dauphin comme le plus heureux (*b*) de tous les Princes ; & dans un siècle où l'amour & la galanterie donnoient bien des libertés, il se trouva des courtisans assez hardis pour ne pas dissimuler qu'ils envioient le sort du jeune François, & qu'ils acheteroient son bonheur aux dépens de leur vie. Elle fit son entrée dans Paris, trois jours après le Roi son époux. François l'avoit faite à cheval. La Reine la fit dans une litière. Elle

(*a*) Baïf, sixième Livre des Poëmes, *fol.* p. 194.
(*b*) Brantôme, *Dames Illustres de France*, p. 119.

Digitized by Google

y étoit dans le fond, & Marguerite de Valois, Reine de Navarre, sa tante, sur le devant (c). Au milieu des éloges & des acclamations, la félicité de la Reine Dauphine (car elle prit ces titres) sembloit parfaite. Les Ecossois ne purent refuser la couronne & le sceptre à l'époux de leur Reine, & ils les lui envoyèrent peu de temps (d) après la célébration du mariage. Le bonheur de Marie fut de peu de durée; on peut même dire qu'il ne fut jamais réel. Tandis qu'on amusoit à la Cour la jeune Princesse par des ballets & des spectacles, la France ayant perdu Henri II, devint, pour ainsi dire, la proie de l'ambition des Guises & de celle de la Reine-Mère. Les partis se formoient; l'esprit de trouble & de faction germoit. Marie, parmi ces orages, ne jouissoit que du vain nom de Reine en Ecosse, aussi-bien qu'en France; & les Lorrains, qui y exerçoient un pouvoir absolu sous le nom de leur nièce, & par le moyen de la Régente, sœur du Cardinal & du Duc de Guise, y entretenoient le trouble & la confusion. La Religion en étoit le prétexte dans l'un comme dans l'autre Royaume.

(c) Salmon Macrin a fait la description de cette entrée dans ses Poësies, p. 555 du Recueil de Gruter, Tome I.

(d) En 1548. Bucanan, Lib. XV, p. 551.

Digitized by Google

Pendant les secousses qu'ils avoient à souffrir, arriva la mort de *Marie*, fille de Henri VIII, & de Catherine d'Arragon, Reine d'Angleterre. La jeune Reine d'Ecosse prit le titre de *Reine* (e) *d'Angleterre*, comme héritière légitime, & à l'exclusion d'Elisabeth, fille d'Anne Boleyn, que les Catholiques prétendoient faire regarder comme bâtarde & incapable de succéder. Mais l'éclat chimérique de ce titre frivole ne lui servit qu'à la conduire au précipice. La politique ferme & sage d'Elisabeth l'emporta. La Régente d'Ecosse, mère de *Marie*, étoit morte au mois de Juin 1560. François II, amant passionné de son épouse, mourut au commencement du mois de Décembre de la même année. Marie, en perdant la Couronne de France qu'elle portoit, se vit réduite à *des titres*. Le calme établi en Angleterre, & l'autorité que s'étoit acquise Elisabeth, ne permettoit pas que MARIE pensât sérieusement au trône d'Angleterre; & les troubles où

(e) Ce fut alors qu'elle prit pour devise *deux Couronnes*, avec ces mots : ALIAMQUE MORATUR. Elle en attend une autre. Elle servit apparemment de type ou de modèle à la devise de Henri III, qui étoit aussi *deux Couronnes*, avec ces mots : MANET ALTERA COELO. Marie & Henri ne furent pas plus heureux l'un que l'autre.

étoit

Digitized by Google

étoit l'Ecosse, avec la dureté du climat comparé à celui de France, ne lui donnoient que de l'indifférence pour un pays sauvage & un Etat agité. La qualité de *Reine Douairière de France*, étoit le bien le plus réel dont elle jouît. Elle s'en seroit contentée, si la politique de Catherine de Médicis & celle du Cardinal de Lorraine le lui eussent permis. Médicis craignoit que les Guises ne continuassent de régner sous le nom de Marie, en lui faisant épouser Charles IX ; & les Guises vouloient s'en faire un appui en Ecosse. Elle fit tout ce qui dépendoit d'elle pour rester en France ; mais il fallut obéir à son sort, & elle fut obligée de partir & de s'embarquer pour repasser dans ses Etats : ce ne fut, dit Brantôme, qu'à son grand regret. » Hélas ! dit-il naïvement, » elle n'y avoit aucune envie ni volonté. » Je lui ai vu dire souvent, & appréhender comme la mort ce voyage, & désirer cent fois de demeurer en France » simple Douairière, & de se contenter » de la *Touraine* & du *Poitou* pour son » douaire, plutôt que d'aller régner en » son pays sauvage : mais Messieurs ses » oncles (*f*), aucuns, & non pas tous, lui

(*f*) Le Cardinal de Lorraine sur-tout. Ce Prélat,

Digitized by Google

» conseillèrent, voire l'en pressèrent ».

Ce qu'il ajoute mérite attention. » Si, » lors de son départ, dit-il, le Roi Charles son beau-frère (g) *fût été* en âge accompli, comme il étoit fort petit & » jeune, & s'il *fût été* en l'humeur & » amour d'elle, comme je l'ai vu, ja» mais il ne l'eût laissée partir, & réso» lument il l'eût épousée. *Car je l'en ai* » *vu tellement amoureux, que jamais il ne* » *regardoit son portrait, qu'il n'y tint l'œil* » *tellement fixé & ravi, qu'il ne l'en pouvoit* » *ôter & rassasier, & dire souvent que c'é*» *toit la plus belle Princesse qui naquit ja*» *mais au monde, & tenoit le Roi son frère* » *par trop heureux d'avoir joui d'une si* » *belle Princesse* (h)....» Elle partit de France sur la fin du mois d'Août 1562, & alla, accompagnée des Guises ses oncles, & d'une partie de la Cour, à Calais; elle y resta six jours, & s'embarqua le septième dans la Galère *de Mevillon*.

ajoutant l'avarice à la dureté de la politique, voulut l'engager à lui laisser en dépôt les pierreries & les bijoux qui lui appartenoient, pour éviter, disoit-il, les risques de la mer. *Eh! qu'importe*, lui dit la jeune Reine, *qu'ils périssent, si je péris avec eux?*

(g) Brantôme ne parle jamais autrement. C'étoit un Dialecte Italien qui s'étoit introduit à la Cour depuis Catherine de Médicis.

(h) Brantôme, *ibid.* p. 125.

Digitized by Google

A peine étoit-elle sortie du Port, qu'elle vit un vaisseau périr, & les gens de l'équipage se noyer à ses yeux. *Quel funeste augure*, s'écria-t-elle! Elle s'appuya en même temps sur la poupe de la Galère; puis fondant en larmes, elle se mit à regarder le Port, ne cessant de s'écrier, à mesure qu'elle s'en éloignoit: *Adieu France, adieu France!* Ce qu'elle fit pendant près de cinq heures, & jusqu'à la nuit; qu'en se retirant, elle répéta encore: *Adieu donc, ma chère France, je ne vous reverrai plus*. Elle ne voulut point souper; & fit placer son lit sur la traverse de la Galère; & s'étant couchée, elle dit au Pilote de l'avertir, sitôt qu'il feroit jour, si l'on pouvoit encore découvrir la France. Son ordre fut suivi; la Galère n'avoit pas beaucoup avancé; elle se leva, regarda la France de nouveau, & recommença ses plaintes & ses adieux. A son arrivée en Ecosse, il s'éleva un brouillard si épais, qu'il fallut jetter l'ancre en pleine mer, & employer la sonde pour savoir où l'on étoit. Sans cette précaution, la Galère eût péri. Ce brouillard donna matière à de nouveaux présages sur la situation des affaires de l'Ecosse. On débarqua au (*i*) *Petit Luc*; & de-là la Reine

(*i*) Ou Petit Loc, Parvus Locus.

Digitized by Google

alla à l'*Islebourg*, montée sur une *méchante haquenée*. Comparant cette voiture à celles de France, elle ne put s'empêcher de renouveller ses regrets, aussi-bien qu'à une pitoyable *aubade* que cinq ou six cens habitans de l'Islebourg, que Brantôme appelle *Marauts* (*k*), lui donnèrent le soir de son arrivée. Le lendemain, il s'en fallut peu que son Aumônier ne fût tué, & il n'échappa qu'en se sauvant dans la chambre de la Reine. Jusqu'ici on ne sauroit rendre *Marie* responsable de ses malheurs, & lui reprocher, comme le font les Protestans (*l*), le caractère de galanterie, l'habitude au plaisir, & ce ton de liberté que lui avoit donné son éducation à la Cour d'Henri II; c'est une sévérité qui va jusqu'à la passion, & à l'esprit de parti. Mais fut-elle aussi innocente depuis son retour en Ecosse, qu'elle l'avoit été jusqu'à la mort (*m*) de François II? C'est un

(*k*) *Maraut*, c'est-à-dire, *misérable*, *gueux*, *mendiant*. En Poitou, les Pauvres qui demandent l'aumône vous disent : *Faites la charité à ce maraut*, *à ce maraut*. Je crois ce mot dérivé du Latin, *miserandus*. De-là *marauder*, *aller à la maraude*, chercher à butiner comme les gueux.

(*l*) Jurieu, dans l'*Histoire du Papisme*; Tome II.

(*m*) Car il y a une méchanceté abominable à lui supposer des galanteries avec le Cardinal de Lorraine son oncle, comme l'ont fait quelques Protestans dans des libelles désavoués par les Protestans mêmes.

Digitized by Google

problême que l'on ne sauroit résoudre que par l'examen impartial des faits publiés par les Historiens. Qu'on s'en rapporte aux Ecrivains *Catholiques zélés*, Marie est une *sainte*, sa conduite *est pure*, *sans tache*; il n'est point de louanges que ne lui prodiguent Adam *Blackwod* son domestique (*n*), Sanderus, Bosius, Florimond de Raymond, le Jésuite Maimbourg, partisan par état de Marie, & ennemi d'Elisabeth, le Laboureur même dans ses additions sur Castelnau. Je ne parle ni de *Brantôme*, ni de Hilarion de Coste, ni du Jésuite Caussin (*o*). Le premier s'exprime plutôt en homme pénétré de passion qu'en Historien; les deux autres ne peuvent être regardés que comme des *Panégyristes de profession*. Ce n'est pas non plus dans Bucanan qu'il faut chercher ce génie impartial qui ne tient à rien qu'à la vérité. Il écrivoit sous Elisabeth, à laquelle il vouloit faire sa cour. C'est, dit-on, un ingrat, un calomniateur; les emportés ajoutent, *un hérétique*. Laissons ces objections sans réponses, quoiqu'il y en ait. Consultons *Cambden* & *de Thou*. Il paroît certain que lorsque *Marie* passa de

(*n*) Conseiller au Présidial de Poitiers. *Vid. sup.*

(*o*) Dans sa *Cour Sainte*, Tome V, p. 511, à la suite de la Vie romanesque de *Clotilde*.

Digitized by Google

France en Ecosse, Elisabeth dut prendre ses mesures pour conserver la paix dans ses Etats. L'Espagne & la Cour de Rome ne cherchoient que l'occasion de la troubler; & quoiqu'on eût vu la Nation se soulever contre le Pape, sans quitter la Messe, sous *Henri VIII*; abandonner & *la Messe* & le Pape sous *Edouard VI*; retourner à la Messe & reconnoître le Pape sous le *règne* de *Marie*, & rejetter le Pape & la Messe sous *Elisabeth*; tous les esprits n'étoient pas tellement subjugués, qu'on ne pût faire naître quelques révolutions en matière de religion; la politique ne sauroit être trop attentive pour écarter l'esprit de parti.

Quoique jeune, & habituée aux amusemens & aux plaisirs, la Reine d'Ecosse se piquoit sur-tout *de beaucoup de catholicité*. La Maison de Guise, qui dirigeoit la conduite de cette Princesse, en la sacrifiant à son ambition, ne parloit que de *religion*; elle étoit obsédée d'esprits turbulens, qui animoient son zèle, & réveilloient ses prétentions. On peut donc croire que si en effet Elisabeth eût pu se rendre maîtresse de Marie sur sa route de France en Ecosse, sans allarmer la France & ses autres ennemis, elle l'eût fait; mais il ne paroît point qu'elle l'ait entre-

Digitized by Google

pris. Marie, quoique mal accompagnée, arriva sans le moindre obstacle dans ses Etats : ainsi il est faux qu'Elisabeth ait commencé par attenter à sa liberté. Elle prit même la voie de la négociation avec elle, & lui envoya des Ambassadeurs pour la féliciter sur son arrivée. Marie répondit à ces procédés, & ce fut à cette occasion qu'elle lui envoya pour présent en 1564 un gros diamant *taillé en cœur*, qui fut accompagné de beaux vers latins de Bucanan (*p*), où l'Auteur compare

(*p*) La pièce finit par ces vers. Le Poëte y fait parler le diamant.

O si fors mihi faxit utriusque
Nectam ut corda adamantinâ catenâ,
Quam nec suspicia æmulatiove,
Livorve, aut odium, aut senecta solvat!
Tam beatior omnibus lapillis,
Tam sim clarior omnibus lapillis,
Tam sim carior omnibus lapillis,
Quam sum durior omnibus lapillis.

Bucan. *operum*, p. 229 de l'édition de Basle, *in*-12.
Elisabeth savoit parfaitement bien la Langue latine : elle a même traduit quelques morceaux de Lycophron, le plus obscur des Poëtes *grecs*. Elle entendoit aussi l'Espagnol, l'Italien & le François. Fille du plus savant des Rois, elle peut être regardée comme l'une des plus savantes Reines. Edouard VI son frère, l'infortunée Jeanne *Gray*, à laquelle la Reine Marie fit couper le col à dix-sept ans, & notre Elisabeth, auroient tenu tête à une Université en matière d'érudition.

Digitized by Google

au diamant la ſincérité & la pureté du cœur & des intentions de la Reine d'Ecoſſe. Les deux Reines vécurent longtemps dans une union apparente : & attribuer à Eliſabeth les troubles de l'Ecoſſe, plutôt qu'aux démarches imprudentes & au zèle mal-entendu de Marie & de ſes Agens, je crois que c'eſt une injuſtice. On ne doit imputer qu'à elle ſon ſecond mariage avec *Henri Stuart*, Comte d'Arley, ſon couſin, fils de *Mathieu*, Comte de *Lènox*. Elle n'y fut déterminée que par les charmes de d'Arley, l'homme le plus beau & le mieux fait de ſa Cour. Ses oncles l'en diſſuadoient. Eliſabeth ne s'en mêla point. Jacques, Comte de Murray, ſon frère naturel, fit ce qu'il put pour l'empêcher. Les dégoûts qu'elle conçut ſix mois après ce mariage, avec une légéreté ſurprenante, n'ont point de motif excuſable, que ſon attachement capricieux pour un homme élevé du vil emploi de Muſicien à la plus intime confiance, & à une faveur injurieuſe à la majeſté royale, & à ſon époux. Je veux parler de David *Riccio*, lequel, dit M. de Thou (*q*), *avoit une maiſon*

(*q*) Thuan. Lib. XL. Voyez auſſi l'*Hiſtoire des Favoris*, de M. Dupuy, ſur ce David Riccio, ou Riz.

Digitized by Google

plus magnifiquement meublée, un train & un équipage plus ſuperbe que le Roi même. Elle en fit ſon premier Miniſtre; elle l'admit à ſa table ; elle alloit manger chez lui.

Pendant que Riccio tenoit auprès de la Reine le premier rang à la Cour, le Roi vivoit relégué au fond de l'Ecoſſe; & dans cet exil, il penſa mourir de froid & de faim, ayant été aſſiégé par des neiges qui lui coupèrent la communication avec les lieux d'où il pouvoit tirer du ſecours. A la fin, offenſé d'une conduite ſi peu raiſonnable, Henri punit l'impudence de Riccio, & le fit poignarder en préſence de la Reine. Ce miſérable tomba mort à ſes pieds. Elle étoit groſſe : on remarque qu'elle en conçut une telle frayeur, que Jacques VI, qui fut le Prince dont elle accoucha depuis, ayant reçu dans le ſein de ſa mère l'impreſſion de cette peur, ne pouvoit ſoutenir la vue d'une épée nue (*r*).

(*r*) C'eſt un fait aſſuré par *Malebranche*, d'après le rapport du Chevalier Digby, qui en parle comme témoin oculaire. Lorſque le Roi Jacques le fit Chevalier, au lieu de lui donner, ſuivant le cérémonial de l'Ordre, du plat de l'épée ſur l'épaule, Jacques le bleſſa au viſage ; & dans ces occaſions, il falloit lui conduire la main. *Recherche de la Vérité*, Tome II.

Digitized by Google

Marie, qui avoit contr'elle son époux ; & la Noblesse du Royaume, fut obligée de dissimuler ; mais les suites firent voir qu'elle regardoit la mort de sa créature comme le plus cruel des outrages. Elle se sauva d'Edimbourg avec deux cens chevaux, & obligea son mari de la suivre par des menaces violentes. Le cadavre de Riccio fut mis dans le tombeau de Jacques V, auprès de ce Prince, & de Madeleine de France, fille de François I.

Les Apologistes de Marie n'ont point de moyens recevables pour l'excuser en cette occasion ; aussi les plus prudens gardent-ils le silence. Cambden, & le Laboureur sur Castelnau, n'osent en parler.

A Riccio, succéda le Comte de Bothuel (Jacques Hepburn) qu'elle avoit rappelé de son exil, avec quelques autres Seigneurs, pour fortifier son parti. Le Roi exposé à de nouveaux outrages de la part du nouveau Favori, se retira à Sterlin. Il tomba malade à Glascow de la petite vérole, disent les Partisans de Marie, ou des suites d'un poison qu'on lui avoit donné (s), dit le Président de

(s) Liv. XL, à la fin de l'année 1566.

Digitized by Google

Thou. Marie, pour éloigner les soupçons que cette maladie ne pouvoit manquer de donner, alla trouver Henri, & se servant du pouvoir qu'avoient ses charmes sur ce foible époux, bannit tout ressentiment de son esprit, & parvint à une réconciliation. Elle fit transporter le Roi à Edimbourg, & le fit loger dans une maison écartée qui appartenoit à Bothuel. Le malheureux Prince y fut étranglé dans son lit quelques jours après, avec le seul domestique qu'on avoit laissé auprès de lui.

On prétend que la Reine l'avoit comblé de caresses, & qu'elle lui avoit même fait présent d'une bague (*t*) pour gage de la tendresse qu'elle feignoit la nuit même du meurtre.

Le corps du Roi fut ensuite porté dans le jardin; & pour ôter la connoissance de tant de crimes; on fit sauter la maison par le moyen d'une mine qu'on pratiqua dans les caves. La Reine feignant de ne rien savoir de tous ces événemens, s'en informa, & fit apporter les deux corps, celui de son mari, & celui du Valet-de-chambre qui avoit été

(*t*) Le présent d'un anneau est en Ecosse le gage d'une parfaite réconciliation; c'est pourquoi Marie en envoya un à Elisabeth.

Digitized by Google

étranglé avec lui. Elle regarda long-temps, & avec assez d'attention, mais avec une sorte d'indifférence, le corps de son mari (*u*). Le jour de ce tragique événement fut le 9 Février 1567. Les Grands d'Ecosse furent d'avis qu'on fit au Roi de magnifiques funérailles, & c'étoit un dernier devoir dont il sembloit que la Reine ne pouvoit se dispenser. Cependant elle le fit inhumer la nuit même sans aucune pompe (*x*) auprès de David Riccio. Ce sont toutes circonstances que les Catholiques zélés pour la mémoire de Marie, ne manquent pas de supprimer, & que les Protestans mettent dans tout leur jour.

On fit aussi-tôt courir le bruit que le Roi avoit été tué par le Comte de Murray, frère naturel de la Reine, & par le Comte de Morton (*y*). Pour autoriser ce bruit, on ajouta des faits qui pouvoient l'appuyer. On les trouve dans le Président de Thou, & il les

(*u*) Voyez de Thou, Livre XL. Il a parfaitement bien peint ce triste événement, auquel il donne les couleurs les plus vives & les plus intéressantes.

(*x*) Peut-être Marie s'en crut-elle dispensée; *parce que son mari penchoit beaucoup du côté des Huguenots.*

(*y*) Jacques Duglas, ou Douglas.

Digitized by Google

expose pour s'assujettir en fidelle Historien (z) aux loix de l'Histoire, mais sans les adopter. Marie, suivant l'usage, eût dû passer quarante jours, sans sortir, & même les fenêtres de son appartement fermées, & sans voir la lumière du jour. Elle alla à une maison royale près d'Edimbourg (*a*), accompagnée de Bothuel, ouvertement accusé de la mort du Roi; & ce ne fut que sur les reproches vifs & libres de *Ducroc*, qui étoit chargé des affaires de France en Ecosse, qu'elle retourna à *Edimbourg*. Marie y fit travailler à la justification de Bothuel. Mais quel que soit le pouvoir des Souverains, ils ne sauroient triompher de la vérité (*b*). Il fallut abandonner ce projet d'une justification régulière & juridique. La procédure se termina par un *défi* que publia Bothuel, *adressé à tous ceux qui l'accuseroient de la mort du Roi*. Bien des personnes l'ac-

(z) C'est un Roman imaginé dès le temps, & répété par tous les Apologistes de la Reine d'Ecosse.

(*a*) De Thou, Livre XL, sous l'an 1560.

(*b*) Malgré la sévérité des Edits, un Tailleur de la Cour, qui raccommodoit un des habits du Roi à la taille de Bothuel, ne put s'empêcher de dire: *Qu'il voyoit bien qu'on suivoit l'usage, suivant lequel les dépouilles du mort appartiennent au bourreau.* De Thou, *ibid.* p. 939 de l'édition de Drouard.

Digitized by Google

ceptèrent, en indiquant le lieu, le jour & l'heure du combat ; mais tout cela n'eut point de suite ; & cette *pièce implexe* se termina par le mariage de la Reine & de Bothuel, lequel fut précédé d'un enlevement concerté.

On remarque que le Comte avoit déja deux femmes vivantes ; l'une qu'il avoit répudiée, & la seconde qu'on obligea de demander sa séparation (*c*), pour cause d'adultère de la part de son mari. L'Archevêque de Saint André, frère du Comte d'Aran, depuis Duc de Chatelleraud en France, de la Maison des Hamiltons, jugea le divorce, & aida par politique la Reine à se perdre. Le mariage célébré, révolta tous les esprits. De Thou observe que l'Ambassadeur *Ducroc* (*d*), quoiqu'attaché à la Maison de Guise, refusa constamment de s'y trouver, pour ne pas déroger à la dignité de son caractère. L'aveuglement

(*c*) Pour réussir plus facilement devant les Juges Ecclésiastiques, la femme demanderesse en séparation, ajoutoit que Bothuel avoit eu un commerce illicite avec une de ses parentes avant leur mariage. La Religion & la politique furent également sacrifiées. De Thou, *ibid.* p. 441.

(*d*) Crocus *ipse Regis legatus, quamvis Guisianis addictus*, constanter venire recusavit, *è dignitate quà, &c.* Thuan. *ibid.* p. 942.

Digitized by Google

des passions dure d'autant moins qu'il est profond ; le charme se dissipe. Marie ne fut pas long-temps sans reconnoître l'abîme qu'elle s'étoit creusé. Elle travailla elle-même à une dépêche pour sa justification auprès de la Cour de France, & des Guises ses oncles. Guillaume, Evêque de Domblain, en fut chargé. Tout consistoit à représenter » qu'elle » avoit été forcée de se prêter à ce ma» riage ; que Bothuel avoit employé » contr'elle l'artifice & la violence ; » qu'elle étoit plus à plaindre que cou» pable ; que Bothuel étoit le seul cri» minel ; que cependant elle demandoit » pour un époux, d'avec lequel elle ne » pouvoit plus séparer ses intérêts, la » même bienveillance & la même ami» tié que pour elle «.

Les avis que la Cour de France avoit reçus de Ducroc, & de ses autres Agens, tant d'Edimbourg que de Londres, détruisirent entièrement les idées qu'on vouloit faire adopter ; & pendant qu'elle s'attiroit l'indignation des Anglois, & le mépris de la France, en Ecosse il se formoit une ligue redoutable contr'elle & le Comte de Bothuel.

Il paroît qu'il n'eût tenu qu'à elle de se réconcilier avec les Ecossois, si

Digitized by Google

elle eût voulu abandonner la cause de Bothuel, & ne pas s'obstiner à le faire regarder comme son époux & comme Roi. La condition lui fut proposée ; mais elle ne répliqua que par des menaces (*e*), & répondit qu'*elle préféroit le sort le plus infortuné avec lui, à toute la prospérité sans lui.* L'intérêt des Ecossois étoit lié à celui de la Reine ; en lui assurant le trône, ils se mettoient à l'abri du joug de l'Angleterre, & d'une domination étrangère. Ils ne pensèrent qu'à se conserver le *petit Prince* (*f*) qu'elle avoit eu de Henri Stuart, Comte d'Arley. Ils s'assurèrent de la personne de la Reine, qui se vit prisonnière entre les mains de ses Sujets. Bothuel échappa à la fureur du peuple (*g*). Marie fut réduite à abdiquer ses Etats, & à les remettre au Prince d'Ecosse son fils, & son éducation à Jacques Stuart, Comte de Murray, son frère.

(*e*) Malis præsentibus efferata, potiùs quam victa ; respondit : *Se libentius cùm illo in extremis fortunæ adversantis angustiis, quam sine eo, in Regiis deliciis vitam acturam.* Thuan. Lib. XL, ad ann. 1567, pag. m. 951.

(*f*) Jacques VI, successeur d'Elisabeth.

(*g*) Il mourut fol & prisonnier à Dracolme en Dannemarck, après avoir fait long-temps le métier de Pirate.

La

La Reine fut resserrée très-étroitement (*h*), & on refusa la permission de la voir aux Ambassadeurs de France & à ceux d'Angleterre. Elle rompit ses fers quelque temps après (*i*), par le moyen que lui en donna Georges Douglas, frère utérin du Comte de Murray, créé Viceroi. Sa fuite replongea l'Ecosse dans de nouveaux troubles : le Viceroi y eut ses Partisans, & la Reine fut soutenue par les Hamiltons. L'acte de son abdication fut déclaré nul ; mais après la perte du combat de Dombritton, elle alla chercher une retraite auprès d'Elisabeth (*k*). Elle ne l'y trouva pas telle qu'elle l'espéroit : celle-ci ne crut pas qu'il fût de la prudence de recevoir à sa Cour une Princesse qui s'étoit intitulée *Reine d'Angleterre*, & qui prétendoit être l'héritière légitime du trône.

Marie regarda ce refus comme un affront ; il en résulta des soupçons, & une secrette mésintelligence entre les

(*h*) Dans un Château situé au milieu d'une isle que forme le Lac de Lenox.

(*i*) Le 2 Mai 1568. Le Jésuite Caussin comparant Marie à Susanne, & Georges Duglas à Daniel, parle de cette libération comme d'un miracle, & se rend ridicule.

(*k*) D'autres disent qu'elle avoit dessein de repasser en France ; & j'y vois beaucoup de difficulté.

Digitized by Google

deux Reines. Elisabeth resta l'arbitre du sort de la Reine d'Ecosse : elle la retint en Angleterre, sans s'expliquer sur la conduite qu'elle pourroit tenir par la suite. Marie habita d'abord le Château de Tutburre, d'où elle fut transférée à celui de Conventry. Ses intrigues en Angleterre en matière d'Etat & en matière de Religion, ses relations avec l'Espagne & la Cour de Rome, & ses projets d'un nouveau mariage avec le Duc de Nortfolk (*l*), la firent garder plus étroitement qu'elle ne l'avoit été : elle fut enfin enfermée dans le Château de Fothringhaye. Le malheur de cette Princesse devoit réfléchir sur tous ceux qu'elle épousa. François II mourut prématurément à dix-sept ans ; Mylord Comte d'Arley, son second mari, périt de la manière dont nous l'avons dit à quarante-deux ans ; Bothuel n'eut qu'un triste sort, étant mort dans les malheurs de l'exil, de la pauvreté & de la démence ; & l'infortuné Duc de Nortfolk, accusé de conspiration contre Elisabeth & contre l'Etat, eut la tête coupée le 2 Juin 1572. Le Jugement rendu contre lui, fut le premier dégré qui conduisit à l'Arrêt pro-

(*l*) Thomas HAWARE.

Digitized by Google

noncé contre la Reine d'Ecosse. Il est certain qu'Elisabeth étoit intimément persuadée de l'iniquité de son action. Que si elle se porta à cette extrémité, elle n'en reconnut pas moins le tort qu'elle se feroit chez tous les Peuples du monde qui ont quelque idée du Droit public. Un Souverain qui en fait périr un autre, donne un exemple contre lui-même.

Mais si la mort de Marie Stuart est l'opprobre du règne d'Elisabeth, & une tache ineffaçable dans sa vie, on peut dire qu'elle est le plus bel endroit, & le triomphe de la Reine d'Ecosse; que jamais cette Reine n'eut sur le trône l'éclat réel qu'elle eut sur l'échafaud.

Aubri du Maurier est le premier qui ait écrit comme une chose certaine, que tandis que la Cour de France sembloit s'opposer de tout son pouvoir à la mort de la Reine d'Ecosse, elle agissoit secrétement & de concert avec Elisabeth, pour la perte de cette Princesse infortunée. Le reproche en avoit déja été fait à Henri III, mais par des Écrivains si suspects, qu'on n'osoit les en croire. *Les Ligueurs*, dit Mezeray, *ne laissèrent pas de calomnier le Roi sur cette affaire, & de l'accuser de connivence avec Elisabeth.* Du nombre de ces Ligueurs qu'il ne

Digitized by Google

nommé pas, étoit l'Avocat Louis d'*Orléans* (*m*). Si l'on n'en avoit pas d'autre témoignage, il ne mériteroit pas d'en être cru; mais l'on a aujourd'hui des preuves certaines dans les manuscrits de Loménie. Condamnée depuis trois mois, elle apprit le jour désigné à l'exécution du Jugement avec une fermeté qu'on ne sauroit trop admirer. Après la lecture de l'Arrêt, qui lui fut faite le 17 Février 1587, elle remercia les Commissaires *de la bonne nouvelle qu'ils lui annonçoient*, & répondit à l'un d'eux qui prétendoit la consoler dans cette extrémité, qu'elle n'avoit pas besoin de consolation; que toute la grace qu'elle demandoit, étoit d'être assistée de son Aumônier. Cela lui fut refusé avec dureté; & elle se contenta d'écrire sa confession, & de la faire remettre à son Confesseur avec ses dernières volontés. Elle écrivit aussi au Roi de France (Henri III), à la Reine-Mère, & à Madame de Guise. Sa constance parut dans toutes ses Lettres. Elle employa le reste de la jour-

(*m*) Dans son Libelle intitulé : *Second Avertissement des Catholiques Anglois*, fol. 43 verso, de l'édition de 1590, chez G. Bichon; & page 58 du *Discours du martyre des deux frères Guises*. Voyez Mezeray, Abrégé Chronologique, sous l'an 1587, Tome V, p. m. 487.

Digitized by Google

née à partager à ses domestiques ce qu'elle pouvoit avoir de bijoux ou d'argent dans sa disposition ; chargea son Maître d'Hôtel de faire ses adieux à son fils ; & après une prière d'environ deux heures, elle demanda qu'on lui servît à souper, & se coucha, *afin*, dit-elle, *de conserver ses forces pour le lendemain, & de ne rien faire qui ne fût digne d'elle.* Elle ne prit qu'un peu de pain rôti trempé dans du vin à son souper, & passa une partie de la nuit en prières.

Le lendemain elle se leva deux heures avant le jour, pour être prête à marcher sans retarder l'heure marquée à sa mort. S'étant habillée avec plus de soin qu'à l'ordinaire, & ayant pris une robe de velours noir ; *j'ai gardé cette robe*, dit-elle, *pour ce grand jour, parce qu'il faut que j'aille à la mort avec un peu plus d'éclat que le commun.* Elle rentra ensuite dans son oratoire, où elle se mit de nouveau en prières, & se communia elle-même d'une *hostie consacrée* que lui avoit envoyée le Pape Pie V, & qu'elle conservoit depuis long-temps. Rentrée dans sa chambre avec ses femmes, elle les consola, & leur tint des discours touchans & suivis sur le néant des grandeurs, & dont elle alloit donner une preuve

si convaincante. Elle les prioit d'assister à ses derniers momens, pour en servir de témoins, lorsqu'on frappa à la porte. Ses femmes prétendoient faire quelque résistance. *Ouvrez*, leur dit-elle, *mes amies, ce que vous feriez ne serviroit de rien.* Les Commissaires entrèrent, & la Reine leur adressant la parole : *Hé bien, Messieurs*, leur dit-elle, *me voilà prête ; je n'ai qu'à remercier la Reine ma sœur, & vous-mêmes de vos soins.*

Jamais, dit Brantôme, elle n'avoit paru plus belle qu'en ce moment (*n*).

(*n*) Ce Poëte du siècle passé dit dans son style galant, en parlant de sa mort :

» On la vit sous la main d'un infâme bourreau ;
» Laisser tout ce qu'alors le monde avoit de
» beau.
» En vain, pour la sauver, les Graces conspi-
» rèrent,
» Leurs voiles sur son sein en vain elles jetèrent ;
» Les yeux de l'inhumain n'en furent point tou-
» chés :
» Leurs voiles & son cou, d'un même acier
» tranchés,
» Dans le sang qui jaillit leurs couleurs confon-
» dirent ;
» Et les Graces sur elle, en pleurs, s'évanoui-
» rent.

L'image est touchante, & cela vaut mieux que

Digitized by Google

On vouloit lui refuser l'assistance de ses femmes ; mais elle l'obtint comme une grace, en promettant qu'elle imposeroit silence à leur douleur. L'échafaud étoit dans une salle du Château, élevé de deux pieds de haut sur douze de large, & couvert d'une mauvaise *serge noire* ; elle y monta sans changer de couleur, appuyée sur le bras de son Maître d'Hôtel, auquel elle dit, en le prenant : *Rendez-moi encore ce service, c'est le dernier que je recevrai de vous* (*o*). Elle demanda encore une fois son Aumônier, qui lui fut refusé de nouveau.

Une de ses femmes auxquelles l'entrée de la salle avoit été permise, ayant poussé un cri à la vue de sa Maîtresse sur l'échafaud, & au milieu des bourreaux, elle la regarda, & lui fit signe de se taire, en mettant son doigt sur sa bouche. Elle protesta, dit-on, qu'elle n'avoit jamais attenté ni à la vie, ni à l'état de la Reine sa sœur ; avoua qu'elle avoit travaillé à se procurer sa liberté, par le

tout ce que firent les Poëtes du temps. Ces vers sont du Jésuite *le Moine*, Entretiens poët. Liv. II. DE LA COUR ; Entretien III, p. 218.

(*o*) Thomas Morus, Chancelier d'Angleterre, en faisant la même prière à un des Assistans, avant qu'il fût décapité, ajouta en souriant : *je ne vous donnerai pas le même embarras pour descendre.*

Digitized by Google

droit naturel qu'elle avoit de le faire ; & déclara qu'elle mouroit Catholique. Il se présenta un *Ministre* de la Religion Anglicane, qu'elle rejetta, priant Dieu en Latin pendant qu'il prioit en Anglois, élevant même sa voix au-dessus de celle du Ministre.

Le bourreau ayant voulu mettre la main à sa coiffure : *mon ami*, lui dit-elle, *ne me touche point.* Aussi-tôt elle appela ses femmes, qui lui ôtèrent le voile noir qu'elle portoit, sa coiffure, & ses autres ornemens. Cependant elle ne put empêcher que le bourreau ne lui ôtât son *pourpoint*, le corps attaché à la jupe, & son collet ; de manière qu'elle resta à demi-nue entre les mains des bourreaux, & en présence de plus de quatre ou cinq cens personnes. Elle demanda aux assistans une sorte d'excuse de l'état d'indécence où on la réduisoit, en disant avec beaucoup de présence d'esprit, qu'*elle n'étoit pas accoutumée à une pareille toilette, ni à un semblable valet-de-chambre.*

Le bourreau s'étant mis à genoux pour lui demander pardon : *je te pardonne*, lui dit-elle, *& à tous les auteurs de ma mort, d'aussi bon cœur que je souhaite que Dieu me pardonne à moi-même.* Elle dit ensuite

Digitized by Google

ensuite adieu à toutes ses femmes qu'elle embrassa, sans confusion, sans marquer aucun trouble, leur donna sa bénédiction, & leur dit de se retirer, de prier Dieu pour elle, & de porter un fidelle témoignage de la manière dont elle mouroit. L'une d'elles ne pouvant s'empêcher de gémir, & de joindre quelques cris à ses pleurs : *Vous m'avez promis*, lui dit la Reine, *de ne pas apporter de trouble à ma mort ; tenez-moi parole.*

Après qu'elle eut les yeux bandés d'un mouchoir, qu'elle avoit eu elle-même l'attention de faire apporter, elle se mit à genoux, récita tout haut le Pseaume latin, *Domine in te speravi.* Lorsqu'elle l'eut achevé, elle mit sa tête sur le billot, en répétant le verset *in manus tuas Domine.* Le bourreau mal-adroit, qui se servoit d'une hache, lui en fit une grande blessure à la tête, & ne l'abattit qu'au troisième coup.

L'humanité ne sauroit refuser des larmes à une fin si malheureuse ; mais l'attentat d'Elisabeth ne justifie point la conduite de MARIE : & s'écrier pathétiquement avec un Moderne (*p*), *Malheureuse Princesse, à qui on a voulu enlever*

(*p*) Le Président Hénaut, Tome I, p. 421.

les regrets de la postérité, par les couleurs affreuses dont on a peint toutes les actions de sa vie! c'est toucher le cœur du Lecteur; mais ce n'est pas l'instruire. Jusqu'à ce qu'on ait réfuté les récits du Président de Thou, & opposé une juste apologie à ce qu'il dit de la mort de Henri Stuart, Comte d'Arley; de la familiarité de Marie avec David Riccio; de son mariage avec Bothuel, meurtrier du Comte d'Arley; on ne sauroit accuser les Historiens d'avoir employé *des couleurs affreuses pour peindre les actions de sa vie.* Ce sont les couleurs que présente la vérité même; & les traiter d'affreuses, c'est insinuer qu'elles sont dûes au mensonge. Nous voulons bien ne pas lui faire un crime de son humeur galante; de l'amour qu'eut pour elle Damville, fils du Connétable de Montmorency, qui la suivit en Ecosse; de l'aventure de Chastelard, à qui elle avoit pardonné une hardiesse criminelle, puisqu'il avoit été jusqu'à se cacher la nuit dans sa chambre pour satisfaire sa passion, & qu'elle ne sacrifia à sa réputation, que parce qu'elle ne put s'en dispenser. Enfin, nous ne lui imputons point les Poësies galantes qu'on lui attribue sur son commerce avec Chastelard, non plus que ses Lettres que les

Digitized by Google

Proteſtans ont publiées, & qu'elle écrivoit, diſent-ils, à Bothuel avant la mort du Comte d'Arley. Mais, encore une fois, en écartant les faits faux ou douteux, Marie n'eſt pas juſtifiée aux yeux ſévères de la poſtérité ; & il n'y aura que l'éclat de ſa mort qui puiſſe faire oublier les reproches qu'on peut faire à ſa vie. La France lui rendit tous les honneurs qu'elle doit à ſes Reines, & on lui fit de magnifiques funérailles. Les Poëtes qu'elle avoit protégés, ſignalèrent leur zèle ; & dans les pièces qui nous reſtent ſur ſa mort (*q*), il eſt difficile de dire ſi Marie y eſt plus célébrée qu'Eliſabeth n'y eſt déchirée. Le zèle de la Religion s'en mêla, & l'on fait ce qu'il ſe permet, lorſqu'il eſt ſans guide & ſans lumières.

(*q*) Voyez entr'autres les Poëſies Latines d'un certain PANAGIUS-SALIUS, (Touſſaint Duſel) très-attaché à la Maiſon de Guiſe, *de morte Reginæ Scotiæ Elegia ad Reges*, p. 61. Les Poëſies de Duſel de Saint-Omer ont été imprimées à Paris, *in*-12. chez Dupré, 1589. Il y paroît ligueur furieux.

Digitized by Google

ELISABETH D'AUTRICHE,

Femme de CHARLES IX.

LA politique de Catherine de Médicis, & l'ambition des Guises avoit mis la France à deux doigts de sa perte. Une troisième paix pallioit les maux, & suspendoit la fureur des partis, lorsque Catherine de Médicis négocia le mariage d'Elisabeth d'Autriche avec le Roi son fils. Ce Prince né au mois de Juin 1550, avoit vingt ans. ELISABETH n'en avoit que seize. Elle étoit née le 5 Juin 1554 de l'Empereur Maximilien II (r), & de Marie d'Autriche, fille de l'Empereur

(r) Fils & successeur de Ferdinand I, & d'Elisabeth-Anne, fille unique d'Uladislas, Roi de Hongrie & de Bohême, mort le 12 Octobre 1575, avec le surnom de Prudent. Il étoit parain de Charles IX. Ce fut ce Prince, qui conseillant sur toutes choses la paix à Henri III, à son retour de Pologne, lui dit: » Que Dieu qui avoit donné aux Rois les biens » & les corps de leurs Sujets, ne leur avoit pas » donné leur ame & leur conscience; & qu'en voulant étendre son empire sur leur ame ainsi que sur » leur corps, un Roi risquoit à le perdre sur l'un » & sur l'autre «. Henri III ne suivit pas son avis, & en éprouva la vérité. La maxime de l'Empereur devint une prophétie. Maximilien eut quinze enfans de Marie d'Autriche. Cinq moururent avant lui; dix autres lui survécurent. Il y avoit six Princes; Ro-

Digitized by Google

Charles-Quint, sa cousine germaine. La sagesse de Maximilien, & la piété de Marie d'Autriche son épouse, sont des garants de la vertueuse éducation d'Elisabeth : aussi la France n'a-t-elle jamais eu de Reine plus digne du trône. Villeroi, Secrétaire d'Etat, fut envoyé pour convenir des clauses du contrat de mariage ; & cet acte ayant été rédigé en Janvier 1570, Albert de Gondi, premier Gentilhomme de la Chambre, qu'on appeloit alors le Comte de Retz, & qui fut depuis Maréchal de France, passa en Allemagne avec les pouvoirs nécessaires, & une procuration à l'Archiduc Ferdinand (*s*), pour épouser la Reine au nom de Sa Majesté. Le mariage fut célébré à Spire par Procureur le 22 Octobre 1570. La solemnité se fit en présence de l'Empereur & de l'Impératrice, & d'un grand nombre de Seigneurs Allemands assemblés pour la Diète. Jacques d'Eltz, Elec-

DOLPHE, qui lui succéda à l'âge de vingt-quatre ans ; *Ernest* ; MATHIAS, successeur de son frère ; *Maximilien*, *Albert*, & *Venceslas*. Et quatre filles ; ANNE, qui épousa Philippe II, Roi d'Espagne, après la mort d'Elisabeth de France, sœur de Charles IX, avec soupçon de poison ; ELISABETH, dont nous parlons ; *Marguerite* & *Eléonor*, mortes sans alliance.

(*s*) Frère de Maximilien.

V. J. Kubanyi

Digitized by Google

teur de Mayence, en fit la cérémonie dans son Eglise. Le même Prélat fut nommé par l'Empereur, avec l'Evêque de Strasbourg, le Marquis de Bade, & le Comte de *Solern*, pour conduire la Reine en France, & la remettre au Roi son époux. Ce fut sous leur conduite que partit Elisabeth, accompagnée d'une nombreuse suite de Seigneurs & de Dames, & en particulier de la Comtesse d'Aremberg. Depuis Charles VIII, qui avoit épousé Anne de Bretagne, il ne s'étoit pas fait de cérémonie de réception de Princesse étrangère, qu'aucun de nos Rois eût épousée en premières noces. Il n'y eut rien de particulier au mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre, ni à celui de François I avec Eléonor d'Autriche, non plus qu'à celui de Henri II avec Catherine de Médicis, & de François II avec Marie d'Ecosse. Tous ces mariages s'étoient faits en France, & sans être précédés d'un mariage par Procureur. On assure qu'aux adieux que Maximilien fit à Elisabeth, ce sage Prince lui dit tristement (*t*) : *Ma fille, vous allez être Reine du Royaume le plus beau & le plus puis-*

(*t*) Brantôme, *Dames Galantes*, Tome II, édition de 1702, *in*-12, p. 67.

sant qui soit au monde. C'est un bonheur dont je puis vous féliciter ; mais je vous croirois bien plus heureuse, si vous le trouviez aussi entier & aussi florissant qu'il a été autrefois. Il a bien perdu de sa force & de son éclat ; il est divisé, désuni : si le Roi votre époux est maître d'une partie, les Grands sont maîtres de l'autre ; & les guerres de Religion y ont fait d'étranges ravages. L'Empereur ne parloit que trop vrai. Mais cependant le luxe & la magnificence de la Cour n'étoient pas moins grands ; & ils parurent en cette occasion, de manière à faire douter de ce qu'avoit dit Maximilien. Le Roi, averti par le Comte de Retz du départ d'Elisabeth, résolut d'abord d'envoyer au-devant d'elle le Duc d'Anjou son frère, déja célèbre par les deux victoires de Jarnac & de Moncontour. Il devoit lui-même attendre la Princesse d'abord à Rheims, puis à Compiègne, & depuis encore à Soissons. On avoit même fait de grands préparatifs à Compiègne. Mais soit impatience de la part d'un Roi jeune & vif, soit qu'il ne voulût pas que le Duc d'Anjou eût tous les honneurs du voyage, par cette jalousie secrette qu'il avoit contre lui, soit enfin qu'on voulût cacher aux yeux des étran-

Digitized by Google

gers là situation où les guerres civiles avoient réduit la France, Charles IX prit le parti d'aller lui-même jusqu'à Mézières au-delà de la Meuse, sur les frontières de la Champagne & du Luxembourg. Mézières, Ville de guerre, étoit bien plus propre à soutenir un siége qu'à y recevoir une nouvelle Reine ; mais le génie de Catherine de Médicis changea des cazernes de soldats en magnifiques Palais, & fit d'un fort une Ville brillante & convenable à la pompe de la cérémonie, & des fêtes qui devoient l'accompagner. Instruit des approches d'Elisabeth, Charles envoya les Ducs d'Anjou & d'Alençon ses frères, & le Duc de Lorraine son beau-frère, au-devant d'elle jusqu'à Sedan, à quatre lieues au-dessus de Mézières. On remarqua deux événemens singuliers arrivés au Château de Sedan, qui appartenoit au Duc de Bouillon, la nuit du jour que la Reine y fut reçue. La Duchesse de (*u*) Bouillon, fille du Duc de Montpensier, accoucha d'un fils, &

(*u*) Françoise de Bourbon, de la branche de la Roche-sur-Yon, qui prit le nom de Montpensier, fille de Louis de Bourbon, Duc de Montpensier, & de Jacqueline de Longwic, épouse de Henri-Robert, fils aîné de Robert de la Mark, Duc de Bouillon, Prince de Sedan.

Digitized by Google

l'on vit pendant une demi-heure une étoile qui répandit une lumière extraordinaire sur le Château & sur toute la Ville. Cela ne manqua pas d'être interprété dans le sens le plus heureux & le plus favorable que ces choses pouvoient recevoir (*x*). Mais si cette étoile marquoit quelque bonheur, il fut d'aussi peu de durée que son éclat. Le Duc d'Anjou arrivé à Sedan, y exerça tous les droits de la souveraineté qui appartenoit au Duc de Bouillon, & fit même expédier en son nom & sous son sceau des lettres de rémission à un criminel. Il étoit accompagné du Duc d'Aumale, du Duc de Guise, du Marquis de Mayenne, du Maréchal de Montmorency, de Meru & de Toré, frères du Maréchal, du Chevalier d'Angoulême, fils naturel d'Henri II, & de quantité d'autres Seigneurs de sa suite, de celle du Duc d'Alençon, & de celle du Duc de Lorraine. La Reine étoit partie de Donzi à deux lieues de Sedan. Le Duc d'Anjou alla la recevoir sur la route le 24 Novembre 1570. Il la rencontra entre deux petits Villages, l'un appelé *Ballan*, l'autre *Bazeille*. Les Gardes à che-

(*x*) Relation, ou discours de Papire-Masson, sur le mariage de Charles IX, imprimé à Poitiers par Bertrand Noscereau en 1570.

val précédoient la marche du Duc d'Anjou; ils étoient ſuivis des Pages & Valets de pied. Les Gentilshommes de la Maiſon des Ducs d'Anjou, d'Alençon & de Lorraine marchoient après eux, avec ceux de la Maiſon du Roi, qui avoient voulu être préſens à cette réception. Les Chevaliers de l'Ordre marchoient devant le Duc d'Anjou, ſuivi du Duc d'Alençon & du Duc de Lorraine. La marche étoit fermée par les Seigneurs qui les avoient accompagnés. Pour la Reine, ſa marche étoit précédée de quelques compagnies de Reitres, leſquelles étoient ſuivies des Seigneurs Allemands. Après eux venoit l'Archevêque Electeur de Mayence, l'Evêque de Strasbourg, le Marquis de Bade, & le Comte de *Solern* qui faiſoit l'office de Grand-Maître. Ils accompagnoient le carroſſe de la Reine, qu'on appeloit alors (*y*) *le coche*. Elle y étoit avec la Comteſſe d'Aremberg. Il étoit attelé de quatre chevaux blancs, doré & couvert de velours gris, brodé

(*y*) Ces carroſſes ou coches reſſembloient entièrement à nos coches publics, ou carroſſes de voitures. Henri IV étoit dans un de ces coches, lorſqu'il fut tué. Je crois que le Maréchal de Baſſompierre a été le premier qui ait ſubſtitué les glaces de Veniſe aux *mantelets de cuir*. La Reine Marguerite, en parlant de ſa voiture, dit tantôt mon *coche*, tantôt ma *coche*.

Digitized by Google

de blanc & incarnat ; la housse & les harnois des chevaux pareils. Ce carrosse ou coche étoit suivi de trois autres. Dans le premier étoit la Comtesse de Fiesque, de la Maison de Strozzi, qui avoit été députée pour visiter la Reine. Les deux autres étoient occupés par les *Demoiselles* de la Reine. A la rencontre du carrosse, les Ducs d'Anjou, d'Alençon & de Lorraine, & les Seigneurs distingués de leur suite, mirent pied à terre de leur côté, tandis que du leur l'Electeur, l'Evêque de Strasbourg, & les Seigneurs Allemands en firent autant. Après un compliment très-court, & convenable à la cérémonie & à la saison, on se remit en marche, le Duc d'Anjou ayant la main sur l'Electeur, & la Reine arriva à Sedan, où elle logea au Château avec les Ducs d'Anjou, d'Alençon & de Lorraine. Le Roi y étoit venu en poste, & inconnu, dans l'impatience de voir Elisabeth. Il s'étoit mis dans la foule, évitant toute distinction, pour la regarder sans être reconnu à la descente du carrosse. Le Duc d'Anjou, auquel on le fit savoir, prit prétexte de faire remarquer à la Reine l'architecture du Château du côté où étoit le Roi, qui la vit ainsi à son aise. Elle avoit le visage découvert, coiffée à l'Es-

Digitized by Google

pagnole, avec un petit (z) *scoffion*, dit l'Auteur de la relation qui me guide, & dessus un chapeau garni d'un plumet blanc. Elle monta dans l'appartement qui lui étoit préparé au Château; & le Roi s'en alla coucher aux Cordeliers de Bethléem, près de Mézières. La Reine-Mère l'y attendoit, & il lui marqua la satisfaction que lui avoit donnée la vue d'Elisabeth. Cette Princesse soupa à Sedan; mais elle fut servie dans sa chambre. Elle partit le lendemain matin. Il y avoit quatre grandes lieues de Sedan à Mézières, la saison étoit rude & les chemins mauvais. Le Duc d'Anjou accompagna le carrosse de la Reine, ayant auprès de lui Chiverni son Chancelier, qui leur servoit d'interprète lorsqu'ils se parloient. Elle arriva à Mézières au bruit de l'artillerie & au son des trompettes & des tambours, le 25 Novembre (1570). Elle y fut reçue dans une grande salle qui devoit être celle des festins, & dans laquelle étoient

(z) Le *scoffion*, ou *escoffion*, étoit un petit bonnet de toile ou d'étoffe, à peu près de la forme d'une calote. Les Dames ne croyoient pas alors qu'il leur fût permis de ne porter qu'un simple chapeau, qu'on eût pu ôter facilement, ce qui eût laissé la tête découverte. Cela répugnoit à leur modestie; & l'on disoit alors en proverbe : *que qui décoiffoit une fille, payoit son mariage.*

Digitized by Google

la Reine-Mère du Roi, accompagnée de Madame de Lorraine, & de Madame Marguerite, depuis Reine de Navarre, & des Cardinaux de Bourbon, de Lorraine & de Guise. Après les complimens & les révérences que lui firent les Seigneurs qui composoient la Cour, Catherine de Médicis la conduisit dans une haute salle où le Roi l'attendoit. L'entrevue dura peu de temps, & elle fut conduite avec la Comtesse d'Aremberg qui ne la quitta pas, dans son appartement, où elle se reposa en attendant le souper. Elle mangea publiquement, ce qu'elle n'avoit point encore fait. L'acte de remise de la Princesse ne se fit que le lendemain matin 26 Novembre. Le traité de mariage rédigé en latin, l'acte des fiançailles, & la commission de l'Electeur de Mayence pour la conduite de la Reine, furent lus, acceptés & ratifiés par le Roi. L'Electeur, après quelques autres cérémonies, ayant dit qu'il présentoit la Reine Elisabeth au Roi *son mari & Seigneur*, & à la Reine sa mère, Charles *la salua*, & la Reine Catherine *la baisa*, & la plaça entre le Roi son fils & elle. Elle fut ensuite conduite à sa toilette, où après deux heures qui y furent employées, elle alla à l'Eglise. Elle avoit une robe d'une toile d'argent,

ſemée de perles, avec le manteau royal de velours violet à fleurs-de-lys d'or, & brodé d'hermines mouchetées, la queue du manteau ayant vingt aunes de long, & ſur la tête une couronne impériale ou fermée, ornée de diamans & de pierreries d'un prix alors exceſſif. Le Roi avoit auſſi une robe de toile d'argent, brodée de perles, & fourée de peau de loup-cervier. Les Ducs d'Anjou, d'Alençon & de Lorraine, Madame de Lorraine & Madame Marguerite, en avoient de pareilles. Le cortége du Roi, de la Reine, & de la Reine-Mère, fut d'une magnificence ſurprenante. Le Cardinal de Bourbon, accompagné des Evêques de Lodève & de Châlons, fit la cérémonie des épouſailles, qui finit à midi du Dimanche (*a*) 26 Novembre 1570. La même pompe régna dans le feſtin des noces. Le 27, le tout fut de nouveau confirmé par le Roi. Et l'Electeur, & les autres Seigneurs de ſa ſuite, ayant pris congé de Leurs Majeſtés ce même jour, partirent comblés de préſens ſi riches, que les Alle-

(*a*) Hilarion de Coſte dit le ſixième Novembre, & ſe trompe certainement. Anſelme, Tome I, p. 139, dit le 27, & ſe trompe auſſi. La Hode a ſuivi Hilarion de Coſte, & s'eſt trompé d'après lui. Que ne ſuivoit-il du Tillet, de Thou, &c. témoins de l'événement?

mands qui n'avoient vu que perles, diamans, rubis, saphirs, émeraudes, étoffes d'or & d'argent, & meubles de ces précieux métaux, répétoient sans cesse dans leur surprise, *le beau Royaume! le riche Royaume! il est inépuisable!* En effet, il falloit qu'il le fût après les guerres continuelles, externes & intestines, qu'il avoit eu à soutenir depuis un demi siècle. Charles IX & la Reine partirent de Mézières le 28 Novembre, & ils allèrent de Chantilly, Maison du Connétable de Montmorency (*b*), à Villers-Cotterets. La Reine, toujours suivie des fêtes que Catherine de Médicis savoit faire succéder les unes aux autres, fut couronnée à S. Denis le 25 Mars 1571, & fit son entrée dans Paris le 29. On en trouve la description dans les preuves (*c*) justificatives de l'Histoire de Paris; & ce qui s'y passa répond à tout ce que l'on peut concevoir de cette grandeur, & à

(*b*) Elle a passé par la mort du dernier Duc de Montmorency, décapité à Toulouse, à la Maison de Condé, à cause de Charlotte-Marguerite de Montmorency, fille de Henri, Duc de ce nom, Connétable de France, & de Louise de Budos de Portes.

(*c*) Preuves de l'Histoire de Paris, de Dom Félibien, augmentée par Dom Lobineau, Tome III, sous l'an 1571, depuis la page 414 jusqu'à la page 422.

Digitized by Google

la richesse de l'Etat, qu'avoient admiré les Seigneurs Allemands à Mézières. Dorat, Poëte du temps, & qui prenoit le titre de Poëte du Roi, orna de Vers Latins les tableaux qui embellirent cette fête. Charles IX y étoit représenté sous la figure de Jupiter, la Reine-Mère sous celle de Junon, & Elisabeth sous celle de Minerve. Les Huguenots y paroissoient sous les noms de *Géans* & de *Typhée*. Avec un peu d'attention de leur part, ils pouvoient voir dans ces tableaux la haine & les projets de vengeance qui devoient éclater contr'eux au jour affreux du massacre du 24 Août 1572 (*d*). Catherine de

(*d*) Par exemple, dans le distique du septième Tableau :

Redduntur sua tela jovi, servare memento
Tela, pater; ne mox subeas graviora pericla.

Dans le distique du quatrième :

Cadme, relinque ratem : pastoria sibila FINGE ;
Fas superare dolo, quem vis non vincit aperta.

La Saint Barthelemy suivit de trop près, pour ne pas trouver de liaison entre ces vers & cet événement ; & quand il n'y auroit que cette sorte de preuve du projet du massacre, elle me paroît convaincante.

FAS SUPERARE DOLO, *quem vis non vincit aperta*, est une énigme dont le massacre du 24 Août est le

Médicis,

Digitized by Google

Médicis, qui prodiguoit les trésors de l'Etat à l'occasion du mariage de la Reine, ne lui fit aucune part de ses projets, & ne l'admit point à sa confiance ; & la Reine n'eut aucuns partisans que ceux que le mérite & la vertu peuvent se faire. C'est dire qu'elle n'en avoit presqu'aucun dans une Cour dont l'intérêt & l'ambition étoient l'ame. Le Roi ne pouvoit s'empêcher de dire, en parlant d'elle, *qu'il pouvoit se flatter d'avoir dans une femme aimable, la femme la plus sage & la plus vertueuse, non pas de la France, non pas de l'Europe, mais du monde entier.* Cependant il étoit aussi réservé avec elle, que la Reine-Mère, qui, craignant qu'elle n'eût quelque pouvoir sur le Roi, détournoit sans doute ce Prince d'avoir pour elle une confiance qui eût dérangé ses projets. Il y en a une grande preuve dans l'exécution de la S. Barthelemy. On la lui avoit dissimulée avec tant de précaution, que la nuit funeste qui précéda ce jour, elle alla se coucher à son ordinaire, & n'apprit que le lendemain matin à son réveil ce qui s'étoit passé, & ce qui se

mot ; & les Protestans pouvoient dire :

Sæpè malum hoc nobis, si mens non læva fuisset,
De cœlo tactas memini prædicere quercus.

Virg. Ecl. 1.

Digitized by Google

paſſoit encore. » *Hélas !* dit-elle ſoudain, (c'eſt Brantôme qui le rapporte (e), & qui la fait parler,) » *le Roi mon mari » le ſait-il » ?* Comme on lui eut répondu que c'étoit lui-même qui en avoit donné l'ordre. » *O mon Dieu !* s'écria-t-elle, » *qu'eſt-ce ceci, & quels conſeillers ſont ceux-» là, qui lui ont donné tel avis ? Mon Dieu, » je te ſupplie & te requiers de lui pardon-» ner ; car ſi tu n'en as pitié, j'ai grand'-» peur que cette offenſe ne lui ſoit pas par-» donnée.* Auſſi-tôt elle demanda *ſes heu-» res*, & ſe mit à prier Dieu. Que l'on » conſidère, ajoute Brantôme, la bonté » & ſageſſe de cette Reine, de n'approu-» ver point une telle fête, ni le jeu qui » s'y célébra, encore qu'elle eût grand » ſujet de déſirer la totale extermination » de M. l'Amiral, & de tous ceux de ſa » religion, d'autant qu'ils étoient con-» traires du tout à la ſienne, qu'elle ado-» roit & honoroit plus que toute choſe » au monde ; & de l'autre côté, qu'elle » voyoit combien il troubloit l'Etat de » ſon Seigneur & mari ». Voilà une Princeſſe qu'on peut citer comme un modèle de piété, & du Chriſtianiſme le plus pur, qui regarde comme un péché irrémiſſible le meurtre de la S. Barthelemy, &

(e) *Dames Galantes*, Tome II, pp. 66 & 67.

Digitized by Google

l'affreuse extrémité où le Roi son mari s'est porté, qui en demande pardon au Ciel pour lui, & qui reconnoît qu'il a besoin de toute l'étendue de sa miséricorde; & il s'est trouvé des gens assez hardis pour démentir les saintes maximes de la pieuse Elisabeth, pour faire l'éloge de trente mille parricides. Encore si ces fureurs n'avoient trouvé des Apologistes que dans le siècle qui les a produites: mais, à la honte du nôtre, nous les avons vues applaudies dans des ouvrages modernes (*e*). Entièrement occupée des exercices de piété, & du soin de plaire au Roi, Elisabeth n'eut que très-peu de part à tout ce qui se passa en France sous le règne tumultueux de Charles IX. Elle n'étoit attentive qu'à régler sa maison, & à y faire régner les principes de sagesse & d'honneur dont elle étoit pénétrée. Sensible aux écarts de son mari *qu'elle aimoit & honoroit extrêmement*, ja-

(*f*) Voyez une brochure séditieuse intitulée : *Réponse au Mémoire pour les Protestans*, aussi emportee que le Mémoire est modéré, & remplie de principes faux & contraires aux droits de nos Rois, sur le pouvoir législatif & l'essence de la royauté qu'on fait dépendre *de leur catholicité*, comme l'ont fait sous Henri III & sous Henri IV, *Boucher*, le Jésuite *Bellarmin*, & tous les Ligueurs; auxquels Rome & l'Espagne avoient inspiré cette pernicieuse maxime.

Digitized by Google

mais elle ne lui fit voir de ces chagrins jaloux, qui aigriſſent ſouvent le mal, & y remédient rarement. Charles étoit vif & emporté; elle étoit douce & tempérée. Le feu du Roi étoit modéré par le flegme & la patience d'Eliſabeth: auſſi ne perdit-elle jamais ſon cœur ni ſon eſtime; & il la recommanda en mourant à Henri IV, alors Roi de Navarre, avec beaucoup de tendreſſe. *Ayez ſoin de ma fille & de ma femme*, lui dit-il, *mon frère; ayez-en ſoin, je vous les recommande*. Pendant ſa maladie, Eliſabeth paſſoit en prières, pour ſa guériſon, tout le temps qu'elle n'employoit pas auprès de lui. Lorſqu'elle l'alloit voir, elle ne ſe plaçoit pas auprès du chevet du lit, comme elle avoit droit de le faire, mais un peu à l'écart & en perſpective. A ſon ſilence modeſte, à ſes regards tendres & reſpectueux, on eût dit *qu'elle le couvroit dans ſon cœur de l'amour qu'elle lui portoit:* » puis, ajoute Brantôme, on lui » voyoit jetter des larmes ſi tendres & ſi » ſecrettes, que qui n'y prenoit pas bien » garde, n'y eût rien connu, eſſuyant » ſes yeux humides, qu'elle en faiſoit » pitié très-grande à un chacun; car, con- » tinue-t-il, je l'ai vu ». Elle renfermoit ſa douleur; elle n'oſoit pas laiſſer paroî-

Digitized by Google

tre ſa tendreſſe ; elle craignoit que le Roi ne s'en apperçût. Que de ſentimens ! que de délicateſſe ! Après la mort du Roi, pénétrée d'une douleur profonde, elle n'éclata point en regrets ; on ne l'entendit point ſe plaindre du ciel ni de ſon ſort. Des larmes qu'elle s'efforçoit même de retenir, des ſoupirs qu'elle contraignoit, furent le tribut qu'elle paya à ſa douleur. Quelques-unes de ſes Dames lui diſant : *au moins, Madame, ſi Dieu, au lieu d'une fille, vous eût laiſſé un fils, vous ſeriez Reine-Mère ; votre ſort ſeroit moins à plaindre. Ah ! louons Dieu*, répondit-elle, *de ne m'avoir pas donné de fils. La France eſt déja aſſez à plaindre, ſans avoir encore un enfant pour Roi, & retomber dans les malheurs d'une nouvelle minorité. Que fût-il arrivé ? Victime des paſſions des Grands, le pauvre enfant eût été dépouillé, comme on a voulu faire au Roi mon mari, & j'en aurois été la cauſe. Dieu a eu pitié de l'Etat ; il a tout fait pour le mieux ; remercions-le de ſes bontés.* Eliſabeth ne pouvoit donner de marques plus certaines de ſa ſageſſe & de ſon attachement pour la France. Elle réſolut pourtant de la quitter.

Marie-Eliſabeth de France ſa fille, étoit élevée au Château d'Amboiſe : elle l'alla

voir, lui dit adieu, la recommanda à la Reine-Mère, & partit de Paris le 5 Décembre 1575, pour se retirer à Vienne en Autriche, auprès de l'Empereur Rodolphe, qui venoit de succéder à Maximilien II. Elle y fit bâtir le Monastère de Sainte Claire, où elle vécut, & y servit de modèle, non-seulement à la Cour Impériale, mais aux Religieuses même. Elle employoit les revenus qu'elle avoit en France, en présens & en gratifications qu'elle faisoit aux personnes de mérite des Provinces qui lui étoient assignées pour son douaire; c'étoient les Duchés de Berri & de Bourbonnois, les Comtés de Forez & de la Marche. Tandis qu'ils furent entre ses mains, jamais elle ne voulut permettre la vente des Offices de Judicature. Ils y furent toujours le prix de la vertu & des talens (*f*) reconnus. Le tiers de ses autres biens étoit destiné aux pauvres; les deux autres tiers à la dépense de sa Maison, & à la dot des Demoiselles que la fortune très-inférieure à leur naissance, eût, sans sa générosité,

(*g*) C'étoit au célèbre Auger Gislen, Baron de Busbek, qui étoit revenu de son Ambassade de Turquie, qu'elle s'en rapportoit pour le choix. Il étoit son Agent en France, & obtint de l'Empereur Rodolphe II le titre d'Ambassadeur.

Digitized by Google

condamnées au célibat, ou à des mésalliances deshonorantes. Marguerite de Valois, réduite à de cruelles extrémités, & même à l'indigence au Château d'Usson, trouva dans sa belle-sœur des ressources qui la mirent en état de soutenir sa petite Cour. Elisabeth lui abandonna la moitié de ses revenus de France, & les partagea avec elle, comme si elle eût été sa sœur propre : aussi, dit Brantôme, *Marguerite lui déféroit-elle beaucoup, & l'honoroit & aimoit tellement, que mal-aisément elle put supporter sa mort patiemment, car elle en garda vingt jours durant le lit, s'entretenant de pleurs & continuelles larmes.* Elle mourut le 22 Janvier 1592 (*g*), aussi regrettée de ceux qui avoient eu l'honneur de la connoître à la Cour de France, que des Princes de sa Maison, & de la Cour Impériale. *La meilleure de nous est morte*, dit la Reine d'Espagne à M. de Langeac, Ambassadeur de France en Espagne, à la nouvelle de sa mort. Elle conserva toute sa vie l'amour tendre & respectueux qu'elle avoit eu pour le Roi, & ne cessa jamais de le pleurer. Elle eût pu réparer la perte de la Couronne de France

(*h*) Brantôme, *Dames Galantes*, Tome II, p. 71, dit qu'elle ne pouvoit encore avoir trente-cinq ans. Mais il se trompe ; elle en avoit trente-sept.

Digitized by Google

que la mort de Charles IX lui ôtoit, par celle d'Eſpagne que lui offrit Philippe II, veuf d'Anne d'Autriche. L'Impératrice ſa mère, ſœur de Philippe, n'oublia rien pour l'y déterminer. Elle oppoſa d'abord ce qu'elle croyoit devoir à la mémoire du Roi *ſon cher époux*, & enſuite la proximité du ſang. Le Roi d'Eſpagne étoit ſon oncle & ſon beau-frère, veuf de ſa ſœur. Les diſpenſes qu'on eût pu obtenir, ne calmoient pas ſes ſcrupules, & la raiſon d'Etat ne lui parut pas ſuffiſante pour les écarter : cependant il n'eſt pas bien certain qu'elle eût fait la même réſiſtance, s'il ſe fût agi d'épouſer Henri III ſon beau-frère. Maximilien le propoſa au Roi à ſon retour de Pologne, & il paroît que le refus vint uniquement de la part de Henri. Mais outre qu'il n'étoit que ſon beau-frère, & non pas ſon oncle, il y avoit bien de la différence d'un Roi de France à un Roi d'Eſpagne. Quoi qu'il en ſoit, elle n'eut aucun égard aux raiſons que lui allégua un Jéſuite (*h*) lâché par Philippe

(*h*) Ne ſeroit-ce point le Jéſuite *Maldonat*, qui fut ſon Confeſſeur ? Il eût été très-capable de cette commiſſion, pliant ſa Théologie à tout ſens, ſi ce qu'on dit de ce Jéſuite eſt vrai, que profeſſant la Théologie à Poitiers, il entreprit dans une leçon du matin de prouver l'exiſtence de Dieu, & de la nier dans la leçon de l'après-dînée. On a dit à peu près la

sippe II. Qu'on se figure tout ce qu'un pareil Député, agissant par l'ordre de deux têtes couronnées, peut dire & faire en pareille occasion. Cela fut dit, cela fut fait par le Jésuite *très-savant & bien disant*, dit Brantôme : laissons-lui rapporter cette anecdote dans son style. » Le Jésuite l'en exhorta & prêcha tout » ce qu'il put, n'oubliant rien d'y rap- » porter *tous ces grands passages des Ecritu-* » *res Saintes*, & autres qui pussent servir » à son dessein. Mais elle aussi-tôt le con- » fondit par d'autres aussi belles & *plus* » *vraies allégations*. Car depuis son veu- » vage, elle s'étoit mise fort à l'étude de » l'Ecriture de Dieu; & puis sa déter- » minée résolution, qui étoit sa plus » sainte défense, de n'oublier son mari par » secondes noces; si bien que *Monsieur le* » *Jésuite* s'en retourna sans rien faire; qui » étant pressé par lettres du Roi d'Espa- » gne, y retourna, ne s'étant contenté de » la résolue réponse de ladite Princesse, » laquelle ne voulant perdre temps à vou- » loir plus contester contre lui, le traita » de paroles rigoureuses & menaces, & » lui trancha tout court, *que s'il se mêloit*

même chose du fameux Cardinal du Perron, Evêque d'Evreux. Voyez Létoile dans le Journal de Henri III.

Digitized by Google

» *plus de lui en rompre la tête, qu'elle l'en* » *feroit repentir, jusqu'à le menacer de le* » *faire fouetter en sa cuisine* ». Il ajoute tout de suite : » J'ai bien oui dire plus, je ne sai » s'il est vrai, que pour la troisième fois » y étant retourné, elle passa outre, & » le fit châtier de son outrecuidance. Tou- » tesfois je ne le crois pas, *car elle aimoit* » *trop ces gens-là* ». Le doute de Brantôme me paroît très-bien fondé. Elisabeth ne se contenta pas d'accorder son estime au Jésuite *Maldonat* son Confesseur, qui est peut-être le premier qui ait paru à la Cour avec cette qualité; elle fit bâtir le Collége des Jésuites de Bourges. Hilarion de Coste & quelques autres Auteurs (*c*) qu'on peut consulter, parlent avec beaucoup de détail des actions de piété de cette Princesse, soit pendant qu'elle fut en France, soit pendant son séjour à Vienne en Autriche. Quoique leur témoignage ne doive pas être suspect, je crois qu'on verra avec plus de plaisir celui d'un homme de Cour, dont le style peu familier avec les matières de piété, n'en est ni moins persuasif, ni moins touchant. J'entends parler de Bran-

(*c*) François *Serdonati*, cité par Hilarion de Coste, p. 247.

Digitized by Google

tôme : c'eſt ainſi qu'il s'exprime (*d*). » Nous avons eu notre Reine de France, » *Donna Iſabel d'Autriche*, laquelle nous » pouvons dire par-tout avoir été une des » meilleures, des plus douces, des plus » ſages & des plus vertueuſes Reines qui » régna depuis le règne de tous les Rois » & Reines qui ayent jamais régné. Je le » peux dire, & un chacun avec moi, qui » l'a vue ou oui parler, ſans faire tort aux » autres, & avec une très-grande vérité ». Après cet éloge, il parle de la beauté d'Eliſabeth, pour rendre ce qu'il avoit à dire de ſa piété d'autant plus admirable; & tel eſt le portrait qu'il fait de cette Princeſſe. » Elle étoit une très-belle (*e*) Prin» ceſſe, ayant le teint de ſon viſage auſſi » beau & délicat que Dame de ſa Cour, » & fort agréable. Elle avoit la taille fort » belle auſſi, encore qu'elle l'eût moyen» ne aſſez ». Paſſant enſuite aux qualités de l'eſprit & du cœur; » elle étoit très» ſage, dit-il, & auſſi très-vertueuſe,

(*d*) *Dames Galantes*, Tome II, p. 62 & ſuivantes.

(*e*) Le mot de Marie Touchet, Maîtreſſe de Charles IX, que nous rapporterons, ne prouve pas que la Reine ne fût pas belle. Il prouve au contraire qu'elle l'étoit; que Marie Touchet la craignit, ſur ce qu'on en publioit; & qu'elle ne ſe raſſura qu'après quelques réflexions ſur le caractère du Roi, & ſur celles que l'amour propre lui inſpira.

Digitized by Google

» très-bonne, & qui ne fit jamais mal ni » déplaisir à personne quelconque; non » pas offenser la moindre du monde; aussi » étoit-elle très-sobre, ne parlant que » fort peu, *& toujours son Espagnol.* Elle » étoit très-dévote, & nullement bigote, » ne montrant ses dévotions par actes ex- » térieurs & apparens par trop, ni trop » extrêmes, comme j'en ai vu aucunes » *patenotrières*; mais sans faillir à ses heu- » res ordinaires à prier Dieu, elle les y » employoit très-bien, *sans aller emprun-* » *ter d'autres extraordinaires.* Bien est vrai, » ainsi que j'ai oui raconter à aucunes de » ses Dames, quand elle étoit dans le lit » à part, & en cachette, ses rideaux très- » bien tirés, elle se tenoit à genoux, en » chemise, & prioit Dieu, une heure ou » demie, battant sa poitrine, & la macé- » roit par très-grande dévotion : de quoi » on ne s'étoit point apperçu, sinon lors- » que le Roi Charles son mari fut mort; » car après être couchée, & que toutes » ses femmes s'étoient retirées, il y en » eut une de celles qui couchoient dans sa » chambre, qui l'oyant soupirer, s'avisa » de regarder au travers du rideau, & la » vit en tel état, priant Dieu de cette fa- » çon, & continuant quasi tous les soirs; » si bien que cette femme de chambre,

» qui lui étoit assez familière, s'avisa de » lui remontrer un jour qu'elle faisoit » tort à sa santé. Elle se fâcha contr'elle » de quoi elle l'avoit découverte & avi» sée, le voulant quasi nier, & lui com» manda de n'en sonner mot, & se désista » pour ce soir-là : mais la nuit elle ré» paroit le tout, pensant que ses femmes » ne s'en appercevoient par l'ombre de » lumière de son mortier plein de cire, » qu'elle tenoit allumé en la ruelle de son » lit, pour lire & prier Dieu dans ses » heures...... Telles formes de prières ne » tenoient rien de celles des hypocrites, » qui, voulant paroître entièrement de» vant tout le monde, font leurs prières » & dévotions publiquement & en mar» motant, afin qu'on les trouve plus dé» votes & saintes ». Ces beaux traits, ces couleurs naïves forment un tableau bien intéressant : ajoutons, pour en relever l'éclat, qu'on doit la mettre au nombre des Princesses Auteurs; qu'elle a composé, & même publié *un ouvrage de piété*, & un autre *sur ce qui s'étoit passé en France, sous le règne de Charles IX & le sien*. C'est une vraie perte que celle de ce dernier ouvrage. Peut-être les vérités qui s'y trouvoient, l'ont fait supprimer. Il faut pourtant convenir qu'à l'égard de ce

Digitized by Google

dernier ouvrage, Brantôme parle d'une façon équivoque, en disant : *je ne sai s'il est vrai* ; mais il avance comme un fait certain, qu'on lui avoit assuré qu'on avoit vu ce livre entre les mains de la Reine Marguerite, à laquelle Elisabeth l'avoit envoyé avant sa mort, & que Marguerite en faisoit *un très-grand cas, & qu'elle le disoit être une très-belle chose.* Elle étoit en état d'en juger : & l'on peut dire avec l'Auteur qui me guide ; *puisqu'un tel oracle le disoit, il faut l'en croire.* Elisabeth n'eut, comme nous l'avons dit, qu'une fille, MARIE-ELISABETH DE FRANCE, née à Paris le 27 Octobre 1572, baptisée le 2 Février 1573, & morte le 2 Avril 1578. Elle est inhumée à S. Denis, & Elisabeth sa mère au Monastère de Sainte Claire de Vienne (*f*).

(*f*) Elle y a cette Epitaphe qu'elle se fit elle-même : *Peccantem me quotidie, & non pœnitentem timor mortis conturbat, quia in inferno nulla est redemptio. Miserere mei Deus, & salva me.* Hilarion de Coste, Eloge des Dames Illustres, p. 248.

Digitized by Google

ANONYME,

Maîtresse de CHARLES IX.

IL est bien difficile de découvrir quelle est la personne à laquelle Brantôme (g) prétend que s'attacha Charles IX, *avec tous les honneurs & respects qu'il étoit possible, & plutôt, disoit le Roi lui-même, pour façonner & entretenir sa grace, que pour autre chose.* C'étoit, suivant (h) les Mémoires de l'Abbé de Brantôme, une *fille de très-bonne Maison, qui étoit une fort belle, sage & honnête Demoiselle, & qu'il aima toujours.* Il semble que Bayle (i) ait pris le parti de croire qu'il s'agit de la femme de *Charles de Gondi* (k), dit *de la Tour*, Maître de la Garderobe du Roi, mort le 15 Juin 1574 à l'âge de trente-huit ans. Cette conjecture est appuyée sur une Pièce satirique du temps, insérée par (l)

(g) Dans le Discours sur Charles IX, p. 24, Tome IV.

(h) *Ibid.*

(i) Article TOUCHET, remarque C, p. 390, col. 2, & colonne première à la fin de cette remarque.

(k) Anselme, de la nouvelle édition, Tome III, p. 894, dans la généalogie de Gondi.

(l) Cité par Bayle, *ibid.* p. 391, col. 1.

le Laboureur dans ses additions sur Castelnau. L'Auteur y accusant Catherine de Médicis de la mort de Charles IX, y dit : » *qu'elle gagna le sieur de la Tour, en lui » faisant entendre que le Roi avoit dessein » de se défaire de lui, pour posséder sa femme » me plus aisément ; ce que la Tour crut » d'autant plus volontiers, qu'il savoit que » Charles IX aimoit sa femme* ». Si cette satire pouvoit servir de fondement à quelque probabilité sur l'amour du Roi pour la femme de Charles de Gondi, il ne pourroit être question que d'*Hélène Bon*, fille de Pierre, Baron de *Mésuillon*, Gouverneur de Marseille, & de Marguerite Robins de Gravezon. Mais Brantôme, ennemi déclaré (*m*) de la Maison de Gondi, auroit-il dit, en parlant de la femme de Charles de Gondi, qu'elle étoit *de très-bonne Maison ?* Auroit-il été aussi discret qu'il l'est en cette occasion ? Enfin, auroit-il traité de *fille*, & de *Demoiselle très-sage*, la femme du sieur de la Tour ? Cela ne paroît pas vraisemblable. Je serois bien plus porté à croire qu'il a entendu parler d'une Demoiselle parente ou alliée de la Maison de Bourdeille. Ceux qui ont lu les Mémoires de Brantôme, savent qu'il

(*m*) Il y en a une preuve évidente, pp. 6 & 7 du Discours sur Charles IX.

Digitized by Google

ſuffit de lui appartenir de près ou de loin, pour avoir dans ſes écrits un certificat de *ſageſſe*, de *chaſteté* & de *beauté*; rarement dit-il du mal des femmes de ſa Maiſon; ou ſi cela lui arrive, il y joint auſſi-tôt quelqu'éloge qui ſert de correctif. D'après ces idées qui me paroiſſent aſſez raiſonnables pour s'y arrêter, cette *Demoiſelle de très-bonne Maiſon*, cette *fille fort ſage* & *fort honnête* pourroit bien être *Madeleine de Bourdeille* (*n*), ſœur de Brantôme lui-même, fille d'honneur de Catherine de Médicis, depuis l'an 1554 juſqu'en 1585. Elle vieillit dans le célibat, & mourut en 1618. Une ſatire faite ſur les affaires de la Ligue, intitulée *Bibliothèque de Madame de Montpenſier*, parle d'elle en ces mots: *L'Hiſtoire véritable de Jeanne la* PUCELLE, *par Mademoiſelle de Bourdeille.* La Reine-Mère avoit beaucoup d'amitié pour elle; elle le prouva en lui léguant à ſa mort (*o*) une ſomme de quatre mille écus. Qui ſait ſi la Reine ne fut pas la première à engager ſon fils dans les liens de celle de ſes filles pour laquelle elle avoit le plus de conſidération?

(*n*) Fille de François, Baron de Bourdeille, & d'Anne de Vivonne de la Châtaigneraye. Voyez la nouvelle édition des Mémoires de Brantôme, Tome XI, p. 136.

(*o*) Par ſon Teſtament fait à Blois le 5 Janvier 1589, qui fut celui de ſa mort.

Digitized by Google

Son état de fille & son âge avancé l'exposèrent aux plaisanteries ordinaires en pareil cas, dit le dernier Editeur des Mémoires de Brantôme. Le célèbre d'Aubigné l'ayant un jour rencontrée à la Cour, accompagnée des Demoiselles de *Beaulieu* & du *Thier*, s'apperçut qu'elles critiquoient son habillement & *sa figure à la Huguenote*. L'une d'entr'elles, qui ne le connoissoit pas, lui ayant demandé ce qu'il contemploit en ce lieu : d'Aubigné étoit assis sur un banc, avec son air grave & sa longue barbe. Piqué de la question, il répondit : *Je contemple les antiquités de la Cour, Mademoiselle.* Ces trois Demoiselles faisant ensemble 140 ans. La réponse de d'Aubigné les rendit honteuses, & les obligea dès-lors à demander l'amitié d'un homme d'esprit, qu'on n'offensoit pas impunément. On peut opposer à ma conjecture l'âge de Mademoiselle de Bourdeille, qui pouvoit avoir dix ans plus que le Roi. Mais l'amour dont parle Brantôme, peut fort bien sympathiser avec cette différence d'âge. Charles IX cherchoit une fille d'esprit, formée par l'usage de la Cour, qui le pût façonner ; & c'étoit précisément ce qu'il trouvoit dans Madeleine de Bourdeille. Au reste, j'opine ; mais j'attends, pour décider, une découverte plus certaine.

Digitized by Google

MARIE TOUCHET.

MARIE TOUCHET eft l'unique Maîtreffe à laquelle il paroît que Charles IX s'étoit véritablement attaché. Si l'on en croit Brantôme (*p*), elle n'étoit que la fille d'un Apoticaire d'Orléans, & s'appeloit indifféremment *Jacoffie*, ou Touchet. Papire-Maffon (*q*) la fait fille d'un Parfumeur ; & d'autres ont écrit qu'elle étoit fille d'un Notaire. Toutes ces idées font écartées par le Laboureur, qui dit, en parlant de fa famille, que Jean Touchet fon père prenoit la qualité de *Sieur de Beauvais & du Quillard*, *Confeiller*

(*p*) » Il aima fort auffi Marie JACOSSIE, dite au» trement TOUCHET, fille d'un Apoticaire d'Or» léans, très-excellente en beauté « dit Brantôme, en parlant des Amours de Charles IX dans fon Difcours fur ce Prince, p. 25. D'autres lifent TOCOSSIE : & c'eft la véritable façon de lire. *Tocoffia* étoit apparemment le nom latin dont quelques Poëtes ou quelques Critiques s'étoient fervi pour rendre le nom de *Touchet*, qu'on a auffi rendu par TUCHETIA.

(*q*) Papire-Maffon, dans les premières éditions, *amavit Mariam Tochetiam, Aurelianenfis Unguentarii filiam.* Il me femble que le mot d'*Unguentarius* fignifie plus naturellement un *Parfumeur* qu'un Apoticaire. Papire-Maffon, *in Carolo IX.* Cela eft corrigé dans celle de Bafle, p. 524.

Digitized by Google

du Roi (*r*), *& Lieutenant Particulier au Bailliage d'Orléans* ; qu'il étoit fils de *Pierre Touchet*, Bourgeois d'Orléans, & petit-fils de *Jean Touchet*, Avocat & Conseiller à Orléans en 1492. *Jean* étoit lui-même fils de *Regnaud Touchet*, Marchand de la petite Ville de Pathay en Beauce. Tout ce qu'on pouvoit dire contre la naissance de cette Dame, ajoute le Laboureur, c'est qu'elle avoit eu pour mère *Marie Mathy*, fille naturelle d'*Orable Mathy*, Flamand de nation, & Médecin du Roi, qui, pour parvenir à cette alliance, donna par le contrat de mariage deux

(*r*) Que Jean Touchet fût Lieutenant Particulier d'Orléans, c'est ce que prouve cette Epigramme de *Charles Fontaine*, Parisien, p. 92 de ses Odes, Enigmes, & Epigrammes, imprimées à Lyon, *in*-12 en 1557, avec ce titre : AU LIEUTENANT TOUCHET d'*Orléans*.

Je n'ai amitié qui me touche
De plus près, ami, que la tienne,
Bien éprouvée, par la mienne,
Ainsi comme l'or à la touche.

C'est sans doute au même *Jean Touchet*, que Jean Vouté, qui étoit aussi son ami, adresse ce distique.

Æternum quærisque tuum indelebile nomen ?
Sic facies, Placeas vatibus atque Deis.

Joan. Vultei Inscrip. Lib. I, p. 13.

mille écus, qui étoit alors une ſomme conſidérable. Peut-être la qualité d'*Orable Mathy*, aïeul de Marie, a-t-elle donné lieu à imaginer celle d'Apoticaire; on étoit naturellement porté à rabaiſſer ſa naiſſance: c'eſt le tribut que les perſonnes en faveur doivent à la malignité de leur ſiècle. De la manière dont un Poëte du temps (*s*) parle à Jean Touchet père de Marie, il étoit lié avec les beaux Eſprits & les Grands. Apparemment il avoit du goût pour les Sciences. Cela put influer ſur l'éducation de ſa fille. On ne parle d'elle que comme d'une beauté (*t*) accomplie, & d'une fille toute charmante; & celui qui trouva dans les lettres du nom de *Marie Touchet*, *JE CHARME TOUT*, ne la flattoit point. Son eſprit doux, vif, amuſant, auſſi incomparable que ſa beauté, dit le Laboureur, rendoit encore ſes charmes plus piquans, & il étoit difficile de ſe défendre de la ſéduction des ſens auprès d'une perſonne

(*s*) Jean Vouté, dont on vient de citer le diſtique dans la note précédente.

(*t*) J'ai vu ſon portrait fait au craïon & de ſon temps. Elle avoit, ſuivant ce portrait, le viſage rond, les yeux vifs & bien fendus, le front plus petit que grand, le nez d'une juſte proportion, la bouche petite, le bas du viſage admirable. Il devoit ſe trouver dans la ſuite d'Odieuvre.

Digitized by Google

si dangereuse. Le voisinage d'Orléans à Blois, & les fréquens séjours de la Cour dans cette dernière Ville, donnèrent lieu à l'amour que Charles IX conçut pour elle. Si une pièce de Vers (*u*) faite par Desportes sous le nom de ce Prince, & adressée à CALLIRCÉ, regarde Marie TOUCHET, comme il y a lieu de le croire, le Roi résista quelque temps à la passion qu'elle lui inspira, & ne se rendit qu'après avoir inutilement essayé de vaincre son penchant. Mais CALLIRCÉ, c'est-à-dire *la belle*, l'emporta, & le cœur naturellement fier du Roi lui céda. Je ne trouve pas d'époque certaine de la naissance de la tendresse du Roi pour Marie Touchet; mais elle s'étoit déjà établi un tel empire sur son cœur en 1570, & lorsque Charles IX épousa Elisabeth d'Autriche, qu'ayant examiné le portrait de la Princesse avant le mariage (*x*), elle dit comme par réflexion, *l'Allemande ne me fait pas peur:*

(*u*) Voyez les Poësies de Desportes, édition de 1600, p. 279; & celles de Jean Daurat, où Charles IX est nommé Eurimedon, Lib. II, p. 212.

(*x*) Brantôme, dans Charles IX, Tome II, p. 25, dit que Marie Touchet parla ainsi avant le mariage du Roi. Papire-Masson, p. 524, dit que ce fut après l'arrivée de la Reine. *Inspectâ Isabellæ Reginæ, quæ recens venerat in Galliam, picturâ, risisse dicitur, addito verbo; nil me terret Germana.* Je préfère la première opinion.

Digitized by Google

inférant par-là, ajoute Brantôme, *qu'elle présumoit tant de ſoi & de ſa beauté, que le Roi ne s'en ſauroit paſſer.* En effet, la paſſion de ce Prince dura juſqu'à ſa mort; & dans l'indifférence générale pour le trône qu'il quittoit, & pour tout ce qui l'environnoit, il ne perdit point la mémoire de la belle Touchet. L'Abbé de Brantôme dit, que n'oſant pas en parler à ſa mère, il commanda à M. de la Tour (frère puîné du Maréchal de Retz & de l'Evêque de Paris) qui étoit Maître de ſa garderobe, *de lui faire ſes recommandations.*

Dans les différentes cauſes auxquelles on a attribué la mort de Charles IX, quelques-uns ont parlé d'une entrevue de ce Prince avec Marie Touchet. Il alla la voir, dit l'un d'eux (*y*), pendant ſa longue maladie, & accéléra ſa mort par les plaiſirs auxquels il ſe livra, ou à contre-temps, ou immodérément. Ce que dit cet Auteur de Marie Touchet, Brantôme le dit de la Reine (*z*): c'eſt au Lecteur à pren-

(*y*) *Sanè Rex ipſe, inter moras longiſſimi morbi, ſemel ad eam divertit; ſuſpicioque eſt auctum morbum ex importuno aut immodico coitu, & acceleratum vitæ finem.* Papire-Maſſon, p. 524.

(*z*) Sauval, dans le pitoyable Recueil qu'il nous a donné ſous le titre d'AMOURS DES ROIS DE FRANCE, où il a ramaſſé ſans jugement tous les contes cyniques, manuſcrits & imprimés qu'il a trouvés

dre parti ; & si j'osois me décider, je prendrois volontiers celui de Brantôme, qui devoit être mieux instruit que Papire-Masson. Je sais les raisons qu'on peut alléguer en faveur du dernier ; mais elles ne sont pas assez fortes pour avoir une prépondérance déterminée. La mort de Charles IX à l'âge de vingt-quatre ans devoit faire un grand changement dans la fortune de la Favorite ; cependant elle se soutint. Elle étoit encore jeune (*a*), & aussi belle que jamais. Maîtresse, depuis quelques années, d'un Roi aussi généreux que Charles IX, sans doute elle en avoit profité : d'ailleurs, elle avoit eu deux enfans du Roi, & le dernier né un an avant la mort de Charles, étoit reconnu. Ajoutons à tout cela, qu'elle étoit assez adroite pour soutenir le vol qu'elle avoit pris à la Cour ; & que si elle avoit de l'ambition, elle savoit la soutenir. Ce n'est pourtant pas que je pense, avec le

sous sa main, dit que le Roi étoit allé voir la Reine de Navarre sa sœur ; & assure que c'est ainsi qu'il faut lire Brantôme. Il se peut faire que quelque Critique de son humeur ait donné cette explication à la marge, mais elle ne se trouve ni dans l'édition de 1666, ni dans celle de 1699, ni dans celle de 1722, faite avec beaucoup de soin.

(*a*) Elle n'avoit qu'un an plus que le Roi. Cela sera prouvé.

Laboureur,

Digitized by Google

Laboureur, qu'elle ait jamais porté ses prétentions aussi loin que les Duchesses d'Etampes & de Valentinois. Si cela eût été, nous verrions Marie Touchet jouer un plus grand rôle sous le règne de Charles IX; & l'endroit seul par où elle y est connue, est l'amour que le Roi eut pour elle. On ne la voit point s'intriguer, cabaler, ou de concert avec la Reine-Mère, ou contre ses intérêts. Elle savoit que cette Princesse, toute livrée à son ambition, ne lui nuiroit pas, dès qu'elle prendroit le parti de l'indifférence dans les matières du Gouvernement.

Mezeray a prétendu que Marie Touchet *avoit été mariée du vivant du Roi, & par le Roi même, à François de Balzac d'Entragues, Gouverneur d'Orléans.* Bayle croit ce mariage postérieur, & déclare qu'il n'est pas en état d'en donner la preuve. Cette preuve est aisée à faire. Si à la mort de Charles IX, sa Maîtresse eût déja été mariée, l'appelleroit-on aussi constamment qu'on fait, en parlant d'elle à la mort de ce Prince, *Marie Touchet*, & non *Madame d'Entragues?* Ceci n'est qu'une conjecture : voici une démonstration. Elle ne fut que la seconde femme de François de Balzac d'Entragues. La

Digitized by Google

première femme étoit *Jaqueline de Rohan*, laquelle ne mourut qu'au mois de Mai 1578, quatre ans après Charles IX. Marie Touchet ne l'épousa donc qu'à la fin de cette année. Henriette de Balzac, Maîtresse de Henri IV, de laquelle nous parlerons, fut le premier fruit de ce mariage (*a*) : elle ne naquit qu'en 1579. Voilà la preuve complette que Bayle cherchoit contre Mezeray. Il se peut faire que M. d'Entragues fût extrêmement amoureux de Marie Touchet avant la mort de Charles IX ; & le peu de distance de son mariage avec elle, à la mort de sa première femme Jaqueline de Rohan, en est une sorte de preuve (*c*). D'Entragues, aîné de sa Maison, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Gouverneur d'Orléans, Lieutenant Général de l'Orléanois, & Chevalier des

(*b*) La preuve s'en tire de la mort de Henriette de Balzac, arrivée le 9 Février 1633, à l'âge de cinquante-quatre ans, & non pas de soixante-quatre, comme on le dit deux fois dans le nouvel Anselme, Tome II, p. 439, & Tome I, p. 202, où au lieu de soixante-quatre ans, il faut mettre cinquante-quatre ans, comme dans la première édition.

(*c*) Le Laboureur, cité par Bayle, article TOUCHET, remarque B. à la fin, dit que M. d'Entragues en devint si amoureux, qu'on l'appela par dérision D'ENTRAGUES-TOUCHET, *Duc d'Orléans*, dans un libelle intitulé, l'*Edit du Roi déguisé*. Titre qui faisoit allusion au nom *de Guise*.

Digitized by Google

Ordres du Roi en 1578, lors de la première promotion, étoit un parti considérable. Son rang à la Cour la soutint sur le pied où elle y avoit paru; & la faveur de la célèbre Henriette de Balzac auprès de Henri IV, en augmenta encore l'éclat. Quoique l'une de ses deux filles ait été Maîtresse de ce Prince, l'autre du Maréchal de Bassompierre, desquels elles ont eu plusieurs enfans, Marie Touchet leur mère ne parut pas moins délicate sur leur honneur. On dit, & Saint-Romuald (*d*) l'a écrit, qu'il en coûta la vie à un Page de son mari. Suivant cet Auteur, elle le poignarda de sa main, parce qu'il avoit violé une de ses filles dans le cabinet d'un Jardin; & elle lava cet affront dans le sang du coupable. Ce fait méritoit bien que l'Auteur en indiquât la source; mais c'est une méthode à laquelle il ne s'est point assujéti dans ses Recueils, quelquefois curieux, mais souvent suspects. Il place le fait vers l'année 1572: l'époque est au moins très-fausse.

Sully & Perefixe, bien plus respecta-

(*d*) Pierre de Saint-Romuald, (ou *Guillebaud*, Feuillan,) Abrégé du troisième Tome du Trésor chronologique & historique, p. 348. Voyez Bayle, article TOUCHET, rem. D.

bles que le Feuillan, nous ont donné des anecdotes très-intéressantes de ce que firent M. & Madame d'Entragues, pour faire valoir à Henri IV le mérite de la vertu de leur fille au plus haut prix. Il fallut une promesse de mariage pour écarter les persécutions de la mère de Henriette, & *cent mille écus* ne la rendirent pas traitable.

Nous parlerons de ces faits avec plus d'étendue dans l'article que nous destinons ici à la Marquise de Verneuil (Mademoiselle d'Entragues). De la manière dont parle Bassompierre de ses amours avec Marie de Balzac, seconde fille de Madame d'Entragues, il paroît que ses précautions n'avoient pas un succès fort heureux, & qu'elle-même n'étoit pas implacable. Ecoutons Bassompierre (*e*).

» Je m'en vins à Paris, dit-il, voir ma » Maîtresse, qui étoit logée à la rue de » *la Coutellerie*, où j'avois une entrée se» crette par laquelle j'entrois au troisième » étage du logis, que sa mère n'avoit » point loué; & elle par un dégré dé» robé de la garderobe, me venoit trou» ver lorsque sa mère étoit endormie.

(*e*) Journal de sa vie, Tome I, p. 152 & suivantes.

Digitized by Google

Dans cette intrigue, il nous apprend qu'il avoit Henri IV pour rival. Cela rend la vertu des deux sœurs bien suspecte. Il ajoute, que des jaloux de sa bonne fortune ayant averti la mère, elle y prit garde de plus près; mais qu'elle fut encore trompée.

» Un matin, dit-il, voulant cracher, » & levant le rideau de son lit (*f*), elle » vit celui de sa fille (Marie d'Entragues) » découvert, & qu'elle n'y étoit pas. » Elle se leva doucement & vint dans » sa garderobe, où elle trouva la porte » de cet escalier dérobé, qu'elle pensoit » qui fût condamnée, ouverte; ce qui » la fit crier, & sa fille à sa voix de se le- » ver en diligence, & venir à elle. Moi, » cependant, continue-t-il, je fermai la » porte, & m'en allai bien en peine de » ce qui seroit arrivé de toute cette af- » faire, qui fut que sa mère la battit, » qu'elle fit rompre la porte pour entrer » en cette chambre du troisième étage » où nous étions la nuit, & fut bien

(*f*) Comment Bassompierre pouvoit-il être instruit de ces petites circonstances? Cela donne un air de Roman à son aventure. Lorsqu'il écrivoit ses Mémoires, il étoit à la Bastille, & attaché à la Princesse de Conti, qui *n'osoit prendre le nom de sa femme*; il n'aimoit plus Mademoiselle d'Entragues, *qui avoit plaidé pour l'obtenir.*

Digitized by Google

» étonnée de la voir meublée des beaux » meubles de Zamet, avec des plaques » & flambeaux d'argent. Alors tout no- » tre commerce fut rompu; mais je me » raccommodai avec la mère, par le » moyen d'une Demoiselle, nommée » *d'Azi*, chez laquelle je la vis, & lui » demandai tant de pardons, avec assu- » rance que nous n'avions point passé » plus outre que le baiser, qu'elle feignit » de le croire.

La partie fut renouée, & *Marie Touchet* devint aïeule. Après un commerce suivi de dix ans (*y*) entre sa fille & le Maréchal de Bassompierre, depuis 1599 au plus tard, jusqu'en 1609, sa fille devint grosse. La mère s'emporta, la chassa de sa maison; & pour appaiser sa colère & rentrer en grace, Mademoiselle d'Entragues demanda une promesse de mariage à son amant; lui offrant toutes les contre-promesses, c'est-à-dire toutes les assurances qu'elle ne tireroit point avantage du titre qu'on lui donnoit, & que celui qu'elle exigeoit n'étoit que pour adoucir sa mère, & accoucher tranquillement. Le moyen de se refuser à des

(*y*) Bassompierre, Journal de sa vie, Tome I, p. 165 & suivantes.

Digitized by Google

propositions si accommodantes ? Bassompierre donna la promesse, & Mademoiselle d'Entragues la *contre-lettre*. Elle donna le jour à *Louis de Bassompierre*, qui est mort Evêque de Saintes en 1676.

Il est présumable que l'aïeule du petit Bassompierre s'appaisa. C'étoit sa manie de vouloir que ses filles eussent des promesses de mariage de leurs amans. Henri IV avoit été obligé d'en passer par là, pour avoir la paix avec Madame d'Entragues; mais quelle que fût son adresse & son ambition, Henriette ne fut que *Marquise de Verneuil*; & Marie ne fut jamais que *Mademoiselle d'Entragues*, quoiqu'il y ait eu beaucoup d'apparence (*h*) qu'après la naissance de Louis de Bassompierre, elle prit le nom qu'elle donna à son fils; mais Bassompierre fut le premier à s'en moquer. Qu'il nous soit permis de joindre ici un fait qui le prouve.

(*h*) Elle plaida même contre le Maréchal, après la mort du Roi, pour faire valoir la promesse de mariage qu'il lui avoit faite, mais sans succès. Pendant ce procès, Bassompierre se maria secrétement, ou de conscience, avec *Louise-Marguerite de Lorraine*, veuve de François de Bourbon, Prince de Conti. Le Vassor, Histoire de Louis XIII, Tome I, p. 262 de l'édition *in*-4°. sous l'an 1614.

Il y avoit *au Cours* (*i*) un grand nombre de carroſſes; la Reine s'y promenoit avec le Maréchal de Baſſompierre. Mademoiſelle d'Entragues y vint, & ſon carroſſe fut obligé de s'arrêter quelque temps proche de celui de la Reine, à cauſe de la foule. *Voilà Madame de Baſſompierre*, dit la Reine en s'adreſſant au Maréchal. *Ce n'eſt que ſon nom de guerre*, répondit-il aſſez haut pour être entendu de ſon ancienne Maîtreſſe. *Vous êtes un ſot, Baſſompierre*, lui dit-elle. *Il n'a pas tenu à vous, Madame*, reprit le Maréchal; & là-deſſus leurs carroſſes ſe ſéparèrent.

Le changement que la mort de Henri IV produiſit à la Cour, y diminua le crédit de la Maiſon d'Entragues. *Marie Touchet* fit, ſuivant les apparences, une ſorte de retraite. Les Hiſtoriens du règne de Louis XIII, ceux qui ſont entrés dans les plus grands détails, ne diſent rien d'elle; & la date de ſa mort m'eût été inconnuë, ſi elle ne m'eût été indiquée autrefois par feu M. le Procureur Général. Ce Magiſtrat illuſtre, que les per-

(*i*) Au bout du Jardin des Thuilleries. On l'a nommé le *Cours-la-Reine*, de Marie de Médicis, qui le fit applanir & planter les allées d'arbres au commencement de ſa Régence.

ſonnes

sonnes qui aiment les Lettres, ne regretteront jamais assez, m'apprit que Marie Touchet étoit inhumée aux Minimes de la Place Royale, & qu'il paroissoit par son Epitaphe (*k*) qu'elle étoit morte le 28 Mars 1632, âgée de quatre-vingt-neuf ans. Elle eut de Charles IX un fils mort enfant, & CHARLES, bâtard de Valois, Ducs d'Angoulême, tige de la branche des derniers Duc de ce nom, né, suivant Anselme, au Château de Fayet en Dauphiné, le 28 Avril 1573, & mort, suivant le même Auteur, le 24 Septembre 1650; & suivant l'Epitaphe qui est sur son tombeau aux Minimes de la Place Royale, le 22.

(*k*) Cette Epitaphe est gravée sur une lame de cuivre enfermée dans son tombeau. Elle est conçue en ces termes: *Cy gît le corps de haute & puissante Dame, Madame* MARIE TOUCHET *de Belleville; au jour de son décès, veuve de haut & puissant Seigneur, Messire François de Balzac, Seigneur d'Entragues, Chevalier des Ordres du Roi, & Gouverneur d'Orleans, laquelle décéda le 28 Mars 1638, âgée de quatre-vingt-neuf ans.*

Fin du troisième Tome.

NOMS DES REINES DE FRANCE,

Dont les Vies sont contenues dans ce troisième Volume, avec ceux des Rois leurs maris.

SUITE DE LA TROISIÉME RACE.

LOUIS XII, *dit le Père du Peuple.*	Jeanne de France. Anne de Bretagne. Marie d'Angleterre. *Anonymes.* *Thomassine Spinola.*

Louise de Savoye.

V. J. Kubanyi

Digitized by Google

FRANÇOIS I, *dit le Père & le Restaurateur des Lettres.*	Claude de France. Eléonor d'Autriche. *Anne de Boleyn.* *La Belle Féronière.* *L'Avocate.* *Françoise de Foix.* *Anne de Pisseleu.*
HENRI II.	Catherine de Médicis. *Philippe Duc.* *Diane de Poitiers.* *Nicole de Savigny.* *N... Lewiston.*
FRANÇOIS II.	Marie Stuart.
CHARLES IX.	Elizabeth d'Autriche. *Anonyme.* *Marie Touchet.*

Fin de la Table du Troisième Volume.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

form 410

Digitized by Google

Digitized by Google